

BANQUE NATIONALE
DE BELGIQUE

SERVICE
des

Études Économiques

BULLETIN

d'Information et de Documentation

Publication mensuelle.

XIII^{me} année. Vol. II. N^o 6.

Décembre 1938.

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : L'importance du prix de revient dans la concurrence à l'exportation, par M. G. Eyskens. — Le nouveau traité de commerce entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, par M. Max Suetens. — Informations monétaires, bancaires et financières. — Informations industrielles et commerciales. — Informations légales. — Statistiques.

L'IMPORTANCE DU PRIX DE REVIENT DANS LA CONCURRENCE A L'EXPORTATION

par M. G. EYSKENS,

Professeur à l'Université de Louvain.

A longue échéance, le prix de revient finit toujours par jouer un rôle déterminant dans les échanges. Il n'en va pas autrement en matière de commerce international. Aussi, les pays à bas prix de revient doivent-ils, en principe, acquérir une supériorité manifeste sur leurs concurrents, qui travaillent dans des conditions de production moins favorables.

Et cependant, lorsqu'on considère quels facteurs déterminent les conditions de production, et comment ils influencent le prix de revient, il s'avère bientôt que l'on se trouve devant un ensemble d'éléments qui se prêtent difficilement à des comparaisons internationales concluantes.

Les différences que présentent, selon leur répartition géographique, les richesses naturelles, la fertilité et la nature du sol et du sous-sol, les ressources en force motrice et le climat, se traduisent par des variations fondamentales dans la constitution même du prix de revient.

D'autres particularités résultent des conditions générales d'ordre économique et technique qui s'offrent à la production. A cet égard, l'état de développement de l'outillage, la localisation des centres de production, l'organisation et les facilités naturelles de transport, le degré de rationalisation des entreprises, les possibilités de production massive et,

en général, les multiples facteurs technico-économiques qui influencent le rendement d'une industrie, méritent une mention spéciale.

Les formes que revêt la production capitalistique varient d'une façon appréciable suivant le développement propre à chaque pays. L'acquisition de biens de production s'effectue parfois à des conditions avantageuses et à des taux peu élevés. Dans d'autres cas, cela s'avère impossible. Les différences assez nettes de structure que montrent à cet égard les pays industriels évolués, d'une part, et les états agricoles ou les pays d'outre-mer, moins avancés, d'autre part, en témoignent clairement.

Par suite de l'insécurité ou de l'instabilité de leur structure politique et sociale, certains pays se trouvent dans l'impossibilité d'acquérir les biens de production qui leur sont nécessaires en vue d'organiser leur production sur des bases qui leur permettraient de soutenir efficacement la concurrence internationale.

Par ailleurs, il y a des pays qui se montrent plus disposés que d'autres à courir les risques graves inhérents à certains genres de production. Les traditions spéculatives qui existaient aux Etats-Unis ont fait que le capital y a témoigné de moins de réserve que sur le continent à l'égard des facteurs de risque et d'incertitude. Chez les nations qui, au cours des années

ayant précédé la crise de 1929, avaient subi une sérieuse inflation monétaire, l'attrait du risque s'était beaucoup accru. Une telle mentalité, jointe à une expansion considérable du capital-actions permet la création de certaines entreprises, malgré les perspectives de résultats aléatoires, qui feraient hésiter les capitalistes partout ailleurs.

Du fait de sa pénurie ou de son abondance relative, de toutes les différences qualitatives possibles associées à la race, aux facteurs physiques et moraux, à l'éducation, à la formation technique et à la tradition, la main-d'œuvre provoque également des divergences notables dans la structure des prix de revient internationaux. Ces données sont toutefois tellement complexes qu'elles rendent impossibles les comparaisons de pays à pays. D'ailleurs, dans une même contrée, la main-d'œuvre ne constitue pas un groupe homogène. D'un autre côté, des groupes similaires, par exemple des ouvriers très qualifiés, jouent un rôle différent selon les pays, en raison des conditions variables d'ordre technique et d'organisation qui s'offrent à la production. Il en résulte que la comparaison des niveaux de salaires ne constitue pas un indice sûr de l'incidence des frais de main-d'œuvre dans l'ensemble des dépenses de la production.

Il va de soi que des salaires relativement élevés peuvent être plus que compensés par des conditions meilleures de production, qu'elles soient d'ordre naturel ou technique. Malgré les hauts salaires qu'elles paient, maintes branches de l'industrie américaine présentent des prix de revient relativement bas. L'on pourrait même prétendre que les salaires sont précisément si élevés parce que les conditions générales de production engendrent une grande productivité. Dans les pays où un système de production à grande échelle peut donner le maximum de ses avantages, il subsiste une marge appréciable d'augmentation des salaires, grâce à laquelle le prix de revient peut être maintenu à un niveau compatible avec les conditions de concurrence. Ces possibilités sont, en général, plus fréquentes dans les grands pays que dans les petits; et dans l'industrie plutôt que dans l'agriculture. La raison en est que de grands pays, les Etats-Unis, par exemple, disposent d'un marché intérieur suffisamment ample pour soutenir une production rationnellement organisée, et que l'industrie, lorsqu'elle s'approche du degré optimum d'exploitation, bénéficie, plus rapidement que l'agriculture, de coûts décroissants.

Que l'on ne conclue pas de ceci que nous sommes portés à sous-estimer l'importance du niveau des salaires, même lorsqu'il s'agit de pays privilégiés à d'autres égards ou de combinaisons industrielles particulièrement réussies. Toute exagération de la rémunération d'un élément constitutif du prix de revient comporte fatalement une rupture d'équilibre. Ohlin cite l'exemple des tondeurs de laine australiens qui, pour avoir augmenté les salaires, ont compromis les possibilités d'expansion naturelle de leur industrie (1).

(1) B. OHLIN, *Interregional and international trade*, p. 73.

Une situation analogue s'est présentée pendant des années dans les mines d'or sud-africaines. Elle apparaît davantage dans les pays qui disposent de facteurs naturels moins riches, et dont l'évolution technique est relativement moins avancée; car le salaire y revêt, dans l'ensemble du prix de revient, une signification toute particulière. C'est pourquoi, en France, par exemple, et plus encore en Belgique, une forte augmentation des salaires exerce une influence plus profonde sur les facultés de concurrence internationale qu'aux Etats-Unis.

Aux éléments qui déterminent des particularités dans le prix de revient, il faut évidemment ajouter ceux qui se rapportent aux traditions, à la législation sociale, à la réglementation générale de la vie économique et au régime fiscal. Mais établir la mesure précise de leurs effets, directs ou indirects, sur les conditions de production des divers pays et faire des comparaisons internationales en ce qui les concerne, nous paraît une tâche très difficile. Ces catégories de dépenses peuvent influencer très différemment le prix de revient. Elles peuvent également engendrer des conditions générales, sociales et économiques, et provoquer des initiatives officielles, qui exercent des effets favorables ou néfastes extrêmement variés. Les possibilités de translation de charges sociales et fiscales seront modifiées d'après les circonstances, non seulement de pays à pays, mais d'entreprise à entreprise.

De tout ce qui précède, il appert qu'une comparaison internationale des éléments constitutifs du prix de revient ne peut conduire qu'à des résultats éminemment douteux, d'autant plus que le matériel statistique dont nous disposons est très limité et ne peut pas inspirer une confiance suffisante. Nous nous trouvons donc devant une interdépendance mutuelle et devant une inter-action complexe qu'il nous est impossible de démêler.

Ajoutons que le calcul du prix de revient est loin d'être facile et qu'il est absolument impossible pour le chercheur d'obtenir des renseignements relatifs au prix de revient d'un nombre de produits suffisant pour éclairer le problème des possibilités de concurrence internationale.

* * *

Nous savons que, de pays à pays, il existe des différences dans les niveaux des prix, ainsi que dans les rapports réciproques des prix de matières premières, des produits d'alimentation, du coût de la vie et des salaires. Cependant, là où certains de ces éléments paraissent être chers, il est souvent possible de produire à bon marché, pour les raisons que nous avons exposées plus haut.

Nous ne pensons pas devoir nous arrêter, dans le cadre de cet exposé, à une explication des causes et du mécanisme du commerce international. Il suffit de savoir qu'il existe des possibilités de concurrence

internationale, que celles-ci reposent sur des prix et une politique des prix et que, à la longue, ces derniers éléments dépendent, à leur tour, des prix de revient.

Ce qui nous paraît plus intéressant, c'est d'examiner si, en partant d'une situation antérieure, il n'y a pas de phénomènes généraux actuels qui seraient de nature à changer fondamentalement et de pays à pays, les prix de revient et les possibilités de concurrence.

Le protectionnisme croissant et la tendance à l'isolement économique, doivent inévitablement modifier foncièrement les rapports entre les prix de revient et donner naissance à des problèmes de nature très grave, surtout pour les petits pays industriels.

Les avantages résultant de la division territoriale du travail et de la production massive ont donné aux échanges un développement considérable. Mais la pérennité du commerce international conditionne, à son tour, le maintien d'un complexe d'installations de production, dont les bases ont été posées dans les vieux pays industriels pendant une période de liberté économique. La règle déjà formulée par Adam Smith, suivant laquelle la division du travail est limitée par le marché, risque d'avoir, par la restriction des débouchés, des conséquences particulièrement néfastes pour les petits pays qui ne peuvent songer à une production suffisamment massive, dans le cadre d'une autarcie nationale.

Pour mieux préciser ce phénomène, il est utile d'examiner les conséquences de l'indivisibilité bien connue des éléments de la production. L'organisation moderne de la production prévoit l'emploi d'un puissant outillage qui ne peut être utilisé, sans grandes pertes, dans de petites unités et des entreprises de minime envergure. La force motrice est fournie à meilleur compte par une grande usine électrique que par plusieurs petites. L'organisation du travail à la chaîne et l'utilisation de main-d'œuvre technique spécialisée qui en découle, supposent une extension déterminée de l'entreprise et un marché dont on ne pourrait s'écarter sans provoquer une augmentation du prix moyen par unité. Pratiquement, ce phénomène vaut pour presque tous les éléments constitutifs du prix de revient, et une diminution de l'importance de l'entreprise peut avoir pour conséquence de lui enlever ses possibilités concurrentielles.

Marshall a fait ressortir clairement qu'il existe un double lien entre le coût de la production, d'une part, et la grandeur de l'entreprise ou la quantité produite, d'autre part.

En premier lieu, une diminution des frais peut être obtenue en faisant des économies à l'intérieur de l'entreprise qui, par son extension interne, pare très efficacement aux difficultés de l'indivisibilité de certains éléments de la production, dont nous avons parlé plus haut. Outre les économies internes, il y a aussi les soi-disant *external economies* ou économies

externes, qui peuvent donner lieu à une nouvelle tendance à la diminution des frais pour l'industrie prise dans son ensemble, et, par contre-coup, pour chaque entreprise en particulier. En effet, par l'expansion de l'industrie, en général, les conditions du marché du travail seront modifiées, l'instruction et l'éducation de la main-d'œuvre qualifiée progresseront, le milieu économique créateur de la production sera modifié en un sens favorable par l'amélioration des moyens de transport et de l'outillage national créant des services collectifs dont chaque entreprise bénéficiera, soit directement, soit indirectement. En outre, l'expansion industrielle résultant des économies internes peut provoquer de nouvelles économies externes en encourageant l'industrie de la construction mécanique et, en général, en permettant que les moyens de production employés de façon variable par toutes les branches de l'activité, soient produits à leur tour en masse et, par conséquent, à des prix de revient plus bas (2). Il en résulte que le prix de revient d'une entreprise déterminée s'établit, non seulement en fonction de sa structure interne, ou de la production quantitative, mais aussi d'après les conditions économiques d'existence valables pour l'industrie d'un pays en général. Même lorsque le coût unitaire est croissant pour chaque entreprise d'une branche déterminée, la tendance ascendante du prix de revient peut être atténuée grâce aux *external economies*. Ceci démontre combien la limitation des marchés peut entraîner pour les petits pays des conséquences néfastes.

En rapport avec ceci, un autre phénomène doit retenir l'attention : celui de l'accroissement des frais fixes. C'est d'ailleurs une des caractéristiques de l'organisation de notre production que les frais fixes constituent progressivement une part de plus en plus grande du coût total et qu'ils éliminent de plus en plus les frais proportionnels.

Au stade de l'évolution industrielle où il était possible de travailler avec un capital fixe relativement restreint par rapport à la matière première et à la main-d'œuvre employée, les frais proportionnels, caractérisés par une grande souplesse et une grande facilité d'adaptation aux débouchés, jouaient un bien plus grand rôle qu'à présent.

Les progrès techniques ont élevé l'optimum d'exploitation, avec cette conséquence que toutes, ou la plupart des entreprises d'une branche industrielle, ont cherché à étendre leur capacité de production. D'autre part, la multiplication des stades intermédiaires entre la matière première et le produit fini a relâché le contact direct avec la consommation et augmenté les risques d'erreur dans l'évaluation de la capacité de production adéquate. Cette évolution a rendu très difficile l'adaptation de la production à la limitation brutale du marché qui s'est accomplie en

(2) G. VON HÄBERLER, *The Theory of International Trade*, p. 206.

quelques années par suite d'une modification fondamentale de la politique commerciale. De son côté, la rationalisation technique a contribué à augmenter l'outillage et les frais fixes plus que les éléments du prix de revient qui varient avec les quantités produites.

La course à l'extension des entreprises, et peut-être aussi une politique de prestige et une soif de pouvoir ou un sentiment de vanité, inhérents en quelque mesure à la mentalité capitaliste, ont contribué à cette évolution.

L'on pourrait faire remarquer, du point de vue purement théorique, que, dans la mesure où la course à l'extension des entreprises est conditionnée par la loi des coûts décroissants, la tendance à l'équilibre élimine à la longue la concurrence et engendre des phénomènes monopolistiques ou du moins oligopolistiques. En effet, à supposer que la tendance baissière des coûts se maintienne lorsque l'importance des entreprises s'étend, le maximum de leur rendement, qui comporte les plus bas prix et la plus grande puissance concurrentielle, devient si grand par rapport au marché qu'il n'est atteint que par une ou par un nombre très restreint d'entreprises, ce qui conduit automatiquement au monopole ou à des formes apparentées. Dans une économie libre, sans entraves au commerce international, cette déduction théorique pourrait se réaliser par exemple pour l'industrie automobile. Ainsi la disparition des entreprises concurrentes éliminerait automatiquement la capacité de production excessive.

Mais dans une société caractérisée par le manque de liberté, les frictions et les défauts d'adaptation, il faut s'attendre à des résultats tout différents de ceux que présuppose une statique rationnelle et atomique.

La réalité montre une accumulation d'erreurs et un manque d'équilibre. Le développement d'une capacité de production excessive, se continuant pendant de longues années, en est une preuve parmi beaucoup d'autres. Schmalenbach cite des exemples frappants concernant l'extension, au delà de toute prévision possible, de la capacité de production d'industries allemandes (3). C'est surtout pendant la période d'inflation que l'accroissement des capitaux fixes a été favorisé. L'industrie cimentière allemande en fournit un exemple typique. De 1885 à 1890, elle utilisait 88 p. c. de sa capacité de production, de 1891 à 1900, 84 p. c., de 1901 à 1910, 76 p. c., de 1919 à 1923, 27 p. c. et de 1924 à 1929, 51 p. c. Ce phénomène est presque général. Que l'on songe à la progression du tonnage mondial des transports maritimes qui est tout à fait hors de proportion avec les besoins des marchés du fret. Aucun pays industriel n'a échappé à cette erreur, de sorte qu'il s'est créé un outillage qui dépasse de loin les besoins des périodes les plus prospères.

(3) E. SCHMALENBACH, *Selbstkostenrechnung und Preispolitik*, p. 65.

Au total, l'on se trouve en présence d'une très forte hausse des frais fixes, ce qui influence profondément la politique des prix et les méthodes de concurrence internationale.

L'entreprise où les frais proportionnels sont prépondérants dans le coût de production éprouve relativement peu de difficultés pour s'adapter à la conjoncture. Par contre, des frais fixes élevés conduisent à une capacité de production rigide qu'on est obligé d'utiliser à perte pour éviter des pertes plus lourdes encore. Voilà d'où vient le besoin, devenu permanent, d'entreprendre des raids dans les marchés détenus par les concurrents.

Cette méthode largement appliquée par les cartels, pratiquant une politique de prix différenciels suivant la situation géographique des marchés, est bien plus un signe de détresse qu'un indice de force et d'équilibre. La hausse démesurée des frais fixes explique, en effet, en grande partie, la discrimination des prix.

Cette méthode devient particulièrement dangereuse quand il faut compenser, sur le marché intérieur, protégé au préalable par des droits de douane et des contingentements, une partie des concessions de prix faites sur les marchés extérieurs. Il peut en résulter une hausse du coût de la vie et généralement des frais de production qui peut, en tout premier lieu, tourner au détriment des entreprises non cartellisées. Le danger est d'autant plus grand que les concessions doivent être récupérées sur un marché limité. Voilà pourquoi les méthodes concurrentielles d'aujourd'hui engendrent des difficultés particulièrement désastreuses pour les petits pays. Les producteurs qui disposent d'un large marché national, pourvu d'un pouvoir d'achat élevé et capable de supporter les frais fixes, peuvent exporter sans perte, au prix de revient marginal, qui se situe naturellement en dessous du prix de revient moyen par unité. Dans les petits pays, le problème des frais fixes se pose tout autrement; leurs prix de revient marginaux à l'exportation se situent à un niveau plus élevé, de sorte que la généralisation et l'accentuation des discriminations géographiques des prix diminuent leur puissance concurrentielle.

Bref, l'on se trouve en présence d'une rupture d'équilibre entre la dimension de l'entreprise et la capacité de production d'une part, et les débouchés limités systématiquement par le nationalisme économique, de l'autre. En guise de représailles, la concurrence internationale recourt à l'accentuation des discriminations de prix et aux méthodes de *dumping*; celles-ci ne sont à même d'instaurer, d'une façon permanente, une politique commerciale agressive, que si le marché intérieur sur lequel l'on peut s'appuyer est suffisamment large et riche.

Nous avons dit plus haut que dans la concurrence internationale, la politique des prix doit s'appuyer à la longue sur des rapports de prix de revient. Compte tenu des situations actuelles, il convient cependant de

faire des réserves. Dans certains pays, la politique commerciale poursuivie par le gouvernement est telle que les exportations se font plus que probablement à des conditions hors de proportion avec les frais de production des industries intéressées. L'on a élaboré des systèmes compliqués de compensation intérieure aux fins de couvrir les pertes à l'exportation. Des subsides de toute espèce, des facilités spéciales de crédit, des garanties de crédit à l'exportation et autres, éliminent les bases de la concurrence normale. Ces méthodes sont d'autant plus dangereuses qu'elles ne sont pas uniquement conditionnées par les besoins économiques du moment, mais aussi, du moins en partie, par des objectifs politiques. Voilà une raison de plus pour laquelle les petits pays sont amenés à un état d'infériorité manifeste et affaiblis dans leurs possibilités de concurrence.

* * *

Il nous reste un fait d'une importance majeure pour le problème que nous traitons : l'insécurité monétaire généralisée. La portée de ce phénomène est suffisamment connue pour ne plus y revenir longuement. La dévaluation, quelles que puissent être ses répercussions et ses effets dans le temps, déplace brutalement la capacité de concurrence immédiate.

Nous voulons seulement insister sur le fait que si ces chocs se présentent dans des systèmes monétaires qui conditionnent la formation des prix internationaux, ils imposent à de nombreux Etats — s'ils veulent conserver leurs possibilités de concurrence — des nécessités d'adaptation particulièrement pénibles. Les répercussions de la politique monétaire anglaise et américaine subies par presque tous les pays du monde, au cours de ces dernières années, donne de ce point, une confirmation éclatante.

L'expérience de la dépression consécutive à la crise de 1929, a prouvé partout les difficultés inhérentes à l'achèvement d'un programme de déflation. Pour résorber les disparités des prix, l'on a finalement entamé la structure monétaire.

Dans la plupart des cas, cette solution a paru la seule possible. Elle s'explique par la rigidité accrue des niveaux des prix, due à toutes les formes de protection, de réglementation et de cartellisation. Elle est favorisée par l'opposition systématique de groupes sociaux, fortement organisés, contre une diminution des revenus nominaux, opposition qui coïncide avec la conception que se font de larges couches de la population au sujet des « droits acquis ». Cette attitude trouve d'ailleurs une justification dans la fixité de certaines catégories de prix et du coût de la vie.

Mais lorsque l'on envisage la défense des possibilités de concurrence internationale, l'on constate que le problème des adaptations internes, sous toutes ses formes, revêt une importance de loin plus considérable que celui qui est suscité par des troubles monétaires. En effet, même dans l'hypothèse d'un équilibre monétaire, le problème reste intégralement posé pour tout

ce qui peut influencer les prix de revient et les méthodes d'exportation (4).

En tout premier lieu, il convient de tenir compte des changements apportés aux fondements naturels de la production. Les facultés de concurrence peuvent changer parce que l'exploitation des matières premières ou des ressources en force motrice devient plus aisée qu'auparavant. L'on connaît le rôle joué par les réserves de charbons et de minerais de fer dans la détermination de la supériorité de certaines régions industrielles au cours du siècle dernier. Le remplacement du charbon par l'utilisation efficace de la force hydraulique a ouvert des voies entièrement nouvelles pour des pays comme la Suède, la Suisse, le Canada. Un autre exemple de cette adaptation est la mise en exploitation du bassin houiller de la Campine qui permet l'abaissement du prix de revient moyen de la production charbonnière et a rendu disponibles des catégories de combustible industriel qui étaient sur le point de manquer dans la production nationale.

La mise en œuvre d'inventions, de méthodes de fabrication meilleures et, en général, de toutes améliorations techniques, engendre parfois des revirements fondamentaux dans les conditions de production. Certains pays — c'est chose connue — sont plus portés que d'autres à adopter des innovations.

A cet égard, l'on a maintes fois tracé une ligne de démarcation entre les méthodes américaines et européennes. La nature propre des méthodes américaines a été expliquée par le développement précoce des grandes entreprises, la concentration industrielle, les initiatives audacieuses, l'enthousiasme débridé des Etats-Unis pour la production en masse, le manque de main-d'œuvre dans le passé, l'ampleur du marché intérieur et la psychologie propre à un peuple jeune. Par contre, dans les vieux pays industriels, l'organisation scientifique du travail, le type d'entreprise à la Ford, la standardisation et les multiples variantes de la rationalisation ont indubitablement reçu droit de cité plus lentement et moins effectivement. Ce décalage trouve son origine dans l'inertie propre à la tradition, dans les formes consacrées des entreprises et des marchés, dans le caractère individualiste des petites exploitations et surtout dans l'abondance de la main-d'œuvre européenne qui s'est contentée, pendant de longues années, d'un salaire moindre et d'un niveau d'existence inférieur.

Il a fallu les pressions d'ordre social, la contraction des prix de revient des éléments techniques de la production par imitation ou par appât du gain, enfin la menace de la concurrence, pour provoquer l'adaptation graduelle, et ce en dépit des frictions et des résistances.

(4) Voir aussi : F. OULES, « Le comportement des éléments du prix de revient dans l'ajustement des prix internationaux », *Revue des Sciences économiques*, février 1938, p. 25.

Ces changements sont généralement le résultat d'une évolution lente, à moins que des circonstances exceptionnelles ne servent de stimulant. Telle est le cas, pendant les années de guerre, de la réforme forcée de certaines méthodes, particulièrement de celles qui se rapportent à la production en série ou en masse. Il en est de même pour la reconstruction de l'outillage totalement détruit par la guerre dans les régions dévastées, les investissements précipités et les transformations techniques encouragées à la faveur de la pression inflationniste en Allemagne, la volonté nationale et le protectionnisme étatique dans l'établissement de certaines grandes entreprises en Tchécoslovaquie.

Toutes les branches de la production sont évidemment obligées de se readapter pour ne pas être en retard sur le progrès. Mais, lorsqu'il s'agit de modifications structurelles profondes et de méthodes d'exploitation absolument neuves, il est compréhensible que les tâtonnements et les hésitations prennent un temps plus ou moins long. L'importance des amortissements faits sur le capital conditionnera largement le moment de la décision. Le rythme de cette évolution ne dépend pas moins de l'existence d'un esprit de coopération suffisant, d'accords relatifs à la révision de la capacité de production et la modernisation de l'outillage, de cartels ou d'autres groupements. Le renouvellement de méthodes techniques et économiques, à l'aide de laboratoires et d'instituts de recherche, exige habituellement un sérieux effort. L'entrepreneur isolé ne peut s'engager lui-même dans cette voie, sinon dans des cas tout à fait exceptionnels. Le plus souvent, l'on ne peut s'attendre à des résultats qu'à la faveur d'une large mesure de coopération industrielle ou de soutien officiel. L'action tutélaire des pouvoirs publics, sous de multiples formes, s'avère parfois nécessaire pour aboutir à des résultats rapides. A cet égard, les transformations structurelles accomplies dans l'industrie et l'agriculture anglaises sont suggestives.

Le rôle des pouvoirs publics dans l'amélioration de l'outillage national n'est pas à sous-estimer, car il détermine parfois dans nombre d'industries, des transformations fondamentales. La construction du réseau ferroviaire belge, à l'initiative du gouvernement, immédiatement après la proclamation de notre indépendance, s'explique largement par la préoccupation de s'assurer des débouchés. Les mêmes motifs ont présidé au développement des ports maritimes et des moyens de transport en général.

A ce propos, il n'est pas inopportun de signaler les conséquences lointaines que peuvent produire des travaux publics destinés à résorber le chômage, à relever le pouvoir d'achat ou à assurer la politique conjoncturelle. S'il est vrai que les charges de financement qui en résultent pèsent sur les frais de production, il n'est pas moins certain que la communauté s'en trouve enrichie d'un ensemble de services, dont les

avantages peuvent, en grande partie, être appropriés par les industries pourvues d'un grand pouvoir d'adaptation et dirigées avec un esprit progressif. Les travaux d'irrigation et d'électrification aux Etats-Unis, le développement bien ordonné du réseau routier et des facilités de transport en Allemagne, et, à une moindre échelle, la construction, en Belgique, du canal Albert, sont des facteurs nouveaux dont les conséquences peuvent être déterminantes dans la localisation des entreprises et dans les réformes de structure.

Cependant, l'ensemble des facteurs naturels et techniques, qui conditionnent la production industrielle, pour essentiels qu'ils soient à la longue, ne permet toutefois pas des adaptations rapides et immédiates. Le plus souvent, les possibilités de production et de concurrence n'en ressentent les effets qu'après longtemps.

Quand, dans un pays comme la Belgique, l'on parle d'une réforme de structure de nos industries de base, d'une réorientation des méthodes de production agricoles et industrielles, de l'amélioration qualitative d'une grande partie de nos fabrications, l'on touche à des conditions essentielles et, à la longue, déterminantes pour la défense ou l'amélioration des positions que nous avons acquises dans le commerce international. Toutefois, il serait erroné de croire qu'en ces matières, des changements fondamentaux peuvent être obtenus à bref délai, exception faite pour les cas exceptionnels d'entreprises très plastiques. Néanmoins, la rédaction de programmes et l'élaboration de plans semblent entretenir chez d'aucuns l'illusion que des réalisations rapides et imposantes pourraient être faites dans ces domaines. Il nous paraît plus prudent de nous pénétrer de l'idée que des résultats durables ne peuvent être escomptés que par un effort long et difficile de l'initiative privée, encouragée par une autorité compréhensive. Dans cette éventualité, l'Etat, dont le rôle s'est fort élargi, pour des raisons que nous n'avons pas à commenter ici, devra adopter une politique économique à larges vues et vraiment continue. L'on ne peut nier qu'en Belgique, cet aspect de la question est loin d'être résolu. Les conséquences ne peuvent en être envisagées sans appréhension.

Même les adaptations du facteur humain présentent, dans la production industrielle, des phénomènes de décalage. Aux modifications des conditions de production visées plus haut, doit évidemment correspondre une révision du travail d'exécution et d'organisation. Ainsi se pose en Belgique, comme dans beaucoup d'autres pays, le problème relatif à la nature et aux objectifs de l'enseignement technique, dans son acception la plus large. Il résulte clairement d'enquêtes faites de divers côtés, entre autres par la Commission de Réorientation Industrielle, que, dans nombre d'industries, l'enseignement professionnel belge est déficitaire, sinon quant au nombre de jeunes ouvriers qui en bénéficient, du

moins quant à sa qualité. Même du point de vue quantitatif, des industries importantes, les mines, les carrières, l'industrie de la céramique, de la verrerie et de l'alimentation, présentent un passif considérable. Des constatations de ce genre dictent certainement un devoir à la politique en cette matière, mais il reste évident que le temps joue ici également un rôle capital.

En principe, l'on devrait donc surtout demander à la méthode économique une amélioration des facultés d'adaptation, cependant que les conditions fondamentales de la production industrielle achèvent leur évolution nécessaire.

Mais ici l'on observe de nouveau des différences sensibles de pays à pays. Elles s'accroissent d'autant plus rapidement, à notre époque où l'Etat s'intéresse activement à l'exportation, que ce dernier remplit sa mission avec plus ou moins d'efficacité.

Il est sans intérêt d'établir s'il est ou non déplorable que l'action individuelle dans la recherche des débouchés se heurte de nos jours à des difficultés accumulées. Si l'on veut conserver des possibilités de concurrence, il faut avant tout se soumettre aux conditions existantes. L'on en subit les effets sans pouvoir exercer d'action individuelle sur leur évolution, sinon dans une très faible mesure. La coopération disciplinée pour la vente en commun et la participation à des cartels internationaux sont actuellement indispensables, eu égard aux circonstances (5). Ceci exige, dans bien des cas, la mise en œuvre de méthodes de coordination économique et une politique de cartel à l'intérieur du pays. C'est là souvent le point de départ nécessaire aux transformations de la structure industrielle et à la limitation de la capacité de production qui se répercutent inévitablement sur le prix de revient.

L'ensemble des méthodes commerciales, l'organisation de l'exportation, la technique de l'emballage et d'expédition et les moyens de pénétration commerciale offrent un domaine où les possibilités d'adaptation peuvent, sans nul doute, jouer plus rapidement qu'à l'égard de nombreux autres facteurs de production. Tous ces éléments — qu'on ne l'oublie point — exercent une influence sur les rapports des coûts de production qui se modifient en fonction du volume des transactions. Dans ce même ordre d'idées, le financement de l'exportation, qui a été l'objet d'un long article publié ici-même (6), n'est pas moins important.

Partis de facteurs de production dont les possibilités d'adaptation sont limitées, nous sommes arrivés graduellement à des facteurs qui se prêtent mieux aux modifications immédiates. Parmi ceux-ci, il y en a dont le degré de plasticité fut considérable autre-

fois et dont l'intervention permit dès lors de maintenir ou de rétablir le coût de production à un niveau compatible avec les conditions de la concurrence internationale. Il s'agit du taux d'intérêt dans ses relations avec la politique du crédit, du niveau des salaires conditionné par la politique sociale, de la fiscalité dans ses relations avec les obligations assumées par les pouvoirs publics et, enfin, du coût de la vie et des prix intérieurs en général, dans leurs rapports avec la politique douanière.

Lorsque ces éléments doivent être influencés à la baisse, on rencontre inévitablement des résistances. Nous l'avons mentionné plus haut en parlant des difficultés inhérentes à la déflation. La période du libéralisme économique a présenté à cet égard des possibilités très différentes de celles qui sont encore tolérées et acceptées de nos jours. Ce phénomène n'est pas propre à la Belgique, il se manifeste dans tous les pays évolués. Cependant, il serait exagéré de prétendre que ces facteurs aient perdu toute leur souplesse.

Si la hausse de ces facteurs a été artificiellement provoquée, leur régression peut devenir d'autant plus pénible. Du point de vue des possibilités de concurrence internationale, l'augmentation unilatérale des salaires, des charges sociales, de la fiscalité et de la protection des industries produisant pour l'intérieur, constitue un danger quand elle se fait sans trouver de compensation dans les autres éléments constitutifs des coûts de production nationaux que nous avons à juger du point de vue de leur interdépendance. Le drame français en est un exemple frappant.

De telles situations renforcent notre conviction que, pour être durables, le bien-être national et les améliorations d'ordre social doivent être la suite d'une croissance organique et non d'un forçage mécanique, dont les éléments se déplacent selon les circonstances et les maîtres de l'heure. Lorsque toutefois l'on est allé trop loin dans cette dernière voie, la réadaptation peut exiger des efforts tels que l'on refuse de les fournir.

Dans ces conditions, l'adaptation des coûts de production à ceux de l'étranger n'est possible qu'en recourant à la manipulation monétaire. Si cette méthode peut sembler efficace quant à ses effets immédiats, elle constitue une politique de faiblesse et d'autant plus dangereuse qu'elle peut provisoirement dispenser les gouvernements et les producteurs de se vouer énergiquement à la solution des problèmes fondamentaux.

Nous pensons avoir démontré, du moins en partie, pourquoi tous les pays et tout particulièrement les petits pays industriels, éprouvent de grosses difficultés dans la défense de leurs moyens de concurrence. Dans cette lutte, les plus forts seront ceux qui auront le mieux réussi à adapter à leur avantage les

(5) R. MIRY, « Les cartels, les ententes économiques et le commerce d'exportation belge », *Bulletin d'Information et de Documentation*, septembre 1938.

(6) B.-S. CHLEPNER, « Financement de l'exportation en Belgique », *Bulletin d'Information et de Documentation*, novembre 1938.

facteurs naturels et techniques de la production, ainsi que la méthode économique. Tout ceci implique des réformes de structure qui ne peuvent résulter que d'une politique de longue haleine. Celle-ci seule peut éviter qu'il devienne nécessaire de faire à certains moments une révision brutale des niveaux auxquels se fixent les facteurs les plus souples des prix de revient et de toucher aux conditions de vie de larges couches de la population.

* * *

D'un point de vue pratique, il est assurément important d'examiner comment les prix intérieurs, qui exercent une influence sur les conditions de vente à l'exportation, évoluent par rapport au mouvement général de la conjoncture ou des prix internationaux.

L'on pourrait se demander si les termes « conjoncture » ou « conjoncture mondiale » et « prix internationaux » ont encore gardé une signification. Ils ont incontestablement perdu, à la suite du protectionnisme et de l'autarcie, pour une bonne part la portée qu'ils avaient dans le passé. Comme la considération du bien-être national prime les autres, sans souci des répercussions internationales qui en résultent, dans les grands pays qui suivent d'une manière ou de l'autre une politique conjoncturelle propre, les chances d'y voir se développer une économie nationale avec les caractéristiques propres à leur isolement se multiplient sans aucun doute.

Plus un grand pays s'isole, moins il lui reste d'influence sur la conjoncture d'autres pays (7). L'on aboutira par conséquent à des conclusions peu valables dans les comparaisons de prix avec des pays qui dépendent entièrement de réglementations de paiement et de *clearings* et dont les ventes à l'exportation n'ont pas de rapport direct avec des prix plus ou moins normaux (8).

Il en est tout autrement lorsqu'il subsiste un groupe de nations dont les caractéristiques individuelles, nées de facteurs intérieurs et d'un protectionnisme nuancé, n'excluent pas des interactions mutuelles suffisantes. Ce groupe existe encore de nos jours, bien qu'il ait subi quelques restrictions, si on le compare à la période de libéralisme. Vues sous cet angle, les notions : conjoncture mondiale et prix mondiaux ont conservé une certaine portée.

(7) « Het Aspect van de Wereldconjunctuur bij den Aanvang van 1938 », *Economisch-Statistisch Maandbericht*, janvier 1938, p. 2.

(8) J.-B.-D. DERKSEN et A. ROMBOUYS, « De Invloed van het Prijsniveau op den Uitvoer », *De Nederlandsche Conjunctuur*, novembre 1938, p. 117.

Dans cette communauté internationale, certains pays sont des éléments actifs ou « moteurs ». Tel est plus particulièrement le cas de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, en raison de l'importance de leur production, de leur consommation, de leur commerce international et de leur rôle dans la formation des prix. Par tradition, les Etats-Unis sont « actifs » dans les grands mouvements spéculatifs. Par sa position dans l'Empire britannique et dans les échanges internationaux, par sa position monétaire prépondérante dans les pays du bloc sterling et surtout par son organisation commerciale, l'Angleterre remplit une fonction régulatrice de l'évolution générale de la conjoncture et de l'équilibre international des prix.

Ces considérations soulignent tout l'intérêt que présente la comparaison de prix entre diverses économies et, en particulier, celle de prix belges et anglais. Au début de cette étude, nous avons exposé les difficultés d'interprétation de ces comparaisons, surtout en ce qui concerne les prix de revient. Néanmoins pour autant que l'on se borne à de courtes périodes, et que l'on soit en droit de supposer que les rapports réciproques des éléments du coût de production n'ont pas subi de changements fondamentaux, ces comparaisons conservent leur valeur. Le manque de statistiques nous force cependant à nous contenter de quelques indications sporadiques.

Déjà antérieurement, des indices de disparité furent publiés ici-même pour des séries de prix particulièrement intéressantes (9). Pour mieux éclairer notre sujet, nous avons repris et complété partiellement ces données dans les tableaux statistiques joints à cette étude. Rappelons qu'afin de suppléer aux difficultés de comparaison, les indices originaux belges et anglais sont corrigés sur la base de la parité monétaire existant avant la dévaluation de la livre sterling en 1931. Un indice positif de disparité indique que, par rapport à l'année de base 1930, les prix anglais ont haussé plus rapidement ou ont baissé dans une moindre mesure que les prix belges. Un indice négatif signifie au contraire que, par rapport à la même base, les prix anglais ont baissé plus rapidement, ou haussé moins vite que les prix belges (10).

(9) Cfr. *Bulletin d'Information et de Documentation*, 25 octobre 1936, p. 256 et 25 août 1937, p. 116.

(10) Indice de disparité = 100 $\left(\frac{\text{indice anglais}}{\text{indice belge}} - 1 \right)$

TABLEAU I. Indices du coût de la vie en Belgique et en Grande-Bretagne.
Indices de disparité.
Indices ajustés pour cause de variations dans les parités monétaires.
Base 1930 = 100.

MOIS	1931			1935			1936			1937			1938		
	Belgiq.	Anglet.	Dispar.	Belgiq.	Anglet.	Dispar.	Belgiq.	Anglet.	Dispar.	Belgiq.	Anglet.	Dispar.	Belgiq.	Anglet.	Dispar.
Janvier ...	96,1	96,8	+ 0,7	76,5	54,2	- 29,2	59,5	56,4	- 5,2	61,8	57,6	- 6,8	66,6	60,7	- 8,9
Avril	90,8	93,6	+ 3,1	53,2	51,9	- 2,5	58,0	55,1	- 5,0	61,4	58,1	- 5,4	64,0	60,4	- 5,6
Juillet	89,0	92,4	+ 3,8	55,4	54,9	- 0,9	57,0	56,9	- 0,2	63,6	59,9	- 5,8	64,4	59,1	- 8,2
Octobre ..	88,2	73,8	- 16,3	58,9	56,1	- 4,8	60,3	57,6	- 4,6	65,9	61,6	- 6,6	65,4	57,7	- 12,6

Sources : Belgique : Indice officiel du coût de la vie (main-d'œuvre, III^e catégorie).
Angleterre : *Ministry of Labour*.

TABLEAU II.

Indices des salaires nominaux en Belgique et en Grande-Bretagne.

Indices de disparité.

Indices ajustés pour cause de variations dans les parités monétaires.

Base 1930 = 100.

MOIS	1931			1935			1936			1937			1938		
	Belgiq.	Anglet.	Dispar.	Belgiq.	Anglet.	Dispar.	Belgiq.	Anglet.	Dispar.	Belgiq.	Anglet.	Dispar.	Belgiq.	Anglet.	Dispar.
Janvier ...	97,4	100,0	+ 2,7	77,1	57,5	- 25,4	56,9	58,9	+ 3,5	—	—	—	—	—	—
Mars	—	—	—	—	—	—	—	—	—	65,2	60,4	- 7,4	70,7	63,7	- 9,9
Avril	93,5	98,7	+ 5,6	54,3	56,3	+ 3,7	56,7	59,3	+ 4,6	—	—	—	—	—	—
Juin	—	—	—	—	—	—	—	—	—	67,0	61,3	- 8,5	70,7	63,2	- 10,6
Juillet	92,0	98,7	+ 7,3	54,7	58,7	+ 7,3	61,3	60,9	- 0,7	—	—	—	—	—	—
Septembre.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	69,1	62,3	- 9,8	71,1	61,5	- 13,5
Octobre ..	90,7	77,9	- 14,1	55,7	58,4	+ 4,8	62,2	59,7	- 4,0	—	—	—	—	—	—
Décembre.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	70,1	63,4	- 9,6	—	—	—

Sources : Belgique : Banque Nationale de Belgique.
 Angleterre : London and Cambridge Economic Service.

Dans le tableau I, nous reproduisons ces calculs appliqués aux indices du coût de la vie. On remarquera que jusqu'à la veille de la dévaluation de la livre sterling en 1931, la baisse du coût de la vie en Belgique est plus rapide qu'en Angleterre. Par rapport à la base de 1930, on constate à cette époque une légère disparité positive, de l'ordre de + 3,8 p. c. au cours de l'été de 1931. L'abandon de l'étalon-or par l'Angleterre modifie la situation à nos dépens. Malgré nos efforts, notre coût de la vie reste sensiblement rigide, de telle sorte qu'en janvier 1935, il témoigne d'un indice négatif de disparité de l'ordre de - 29,2, indice qui atteint - 29,5 p. c. à la veille de la chute du franc belge.

Cette expérience illustre les difficultés auxquelles se heurtent, dans un cas particulier, l'adaptation d'un élément qui est certainement en relation étroite avec les prix de revient. La dévaluation belge de 28 p. c. rétablit presque immédiatement l'équilibre compromis au cours des années précédentes. Depuis avril 1935, de très légères disparités négatives ont été observées.

Elles se sont cependant accentuées dans le courant de l'année 1938, de telle sorte qu'en octobre, une différence de - 12,6 est enregistrée en notre défaveur.

Le tableau II témoigne d'une évolution analogue à celle décrite ci-dessus pour les indices des salaires nominaux.

Pour les rapports entre les indices officiels des prix de gros des deux pays, nous trouvons dans le tableau III des indications de même nature. Au début de l'année 1935, et sur la base des prix-or, l'indice de disparité s'élevait à - 16,4 p. c. en notre défaveur. Ce chiffre s'éleva jusque - 19 p. c. en mars 1935. Depuis le réaligement monétaire belge, on constate, par contre, un équilibre remarquable qui est cependant rompu pour la première fois en octobre 1938, avec une légère disparité négative de - 3,7.

En rapport avec l'évolution générale des prix de gros, il est particulièrement intéressant de faire une comparaison entre les prix de gros de produits comme l'acier et le charbon, qui conditionnent de nombreux prix de revient. Les chiffres cités à ce sujet dans les tableaux IV et V et calculés par le Service des Etudes économiques de la Banque Nationale, se rapportent autant que possible à des qualités correspondantes et à des prix intérieurs en Belgique et en Angleterre (11).

On remarquera que, immédiatement après la dévaluation belge, d'importantes disparités positives sont apparues pour l'acier, et qu'elles ont diminué progressivement, surtout en 1938. Cette évolution est plus frappante encore en ce qui concerne le charbon. Nous constatons une grande disparité en notre faveur depuis 1931. Elle s'élève même à + 62,7 en avril 1935. Une marge appréciable se maintient jusqu'en 1937. Celle-ci diminue rapidement ensuite pour se réduire à des proportions très étroites au cours des derniers mois de l'année 1938.

Sans vouloir attribuer une valeur absolue à ces chiffres, nous devons cependant nous y arrêter puisqu'ils témoignent de tendances très accusées. Traditionnellement, la Belgique a connu des prix plus bas que l'Angleterre, pour nombre d'éléments du prix de revient, ce qui constituait d'ailleurs le fondement de notre puissance concurrentielle. Il convient de ne pas perdre de vue qu'à la base même des indices en question, il y a certainement une marge en faveur de la Belgique, pays à bas prix, à bas coût de la vie et à vie à « bon marché ». Cependant, l'évolution de certains prix, surtout pendant l'année en cours, mérite de retenir fortement l'attention.

(11) Pour la composition des indices, voyez *Bulletin d'Information et de Documentation*, 25 octobre 1936, p. 259.

TABLEAU III.

Indices des prix de gros en Belgique et en Grande-Bretagne.

Indices de disparité.

Indices ajustés pour cause de variations dans les parités monétaires.

Base 1930 = 100.

MOIS	1931			1935			1936			1937			1938		
	Belgiq.	Anglet.	Dispar.	Belgiq.	Anglet.	Dispar.	Belgiq.	Anglet.	Dispar.	Belgiq.	Anglet.	Dispar.	Belgiq.	Anglet.	Dispar.
Janvier ...	88,8	90,5	+ 1,9	63,4	53,0	- 16,4	56,2	55,3	- 1,6	63,6	61,6	- 3,1	63,8	65,4	+ 2,5
Avril	87,6	89,1	+ 1,7	51,4	51,3	- 0,2	55,6	55,3	- 0,6	67,3	65,3	- 3,0	61,9	62,7	+ 1,3
Juillet	85,3	85,8	+ 0,6	53,5	53,1	- 0,8	55,7	57,2	+ 2,7	67,9	67,6	- 0,4	60,3	60,3	-
Octobre ..	79,4	69,8	- 12,1	55,6	54,6	- 1,8	58,2	58,4	+ 0,5	66,1	66,9	+ 1,2	60,2	57,6	- 3,7

Pour ne citer que les prix des charbons, pour lesquels l'évolution divergente des cotations intérieures anglaises et belges indique une évolution par trop désavantageuse pour nous, notons que ce phénomène est loin d'être rassurant. Il convient de ne pas perdre de vue l'importance des prix des combustibles pour les prix de revient en général, soit directement, soit indirectement.

En ce qui concerne l'incidence des prix du charbon sur les coûts de production, l'Office Belge des Charbons a recueilli, entre autres, les données suivantes : 30 p. c. pour la production de l'acier, 25 p. c. pour le ciment, 16 p. c. pour le zinc, 10 p. c. pour l'industrie céramique, 11 p. c. pour le papier, 9 p. c. pour la verrerie, 1,5 à 4,3 p. c. pour l'industrie chimique, 1 à 3 p. c. pour les diverses branches de l'industrie textile. Ces chiffres n'ont évidemment qu'une valeur relative. Ils sont certainement trop bas pour l'industrie du zinc. Dans l'industrie textile, ils paraissent devoir être plus élevés, du moins en ce qui concerne la teinture et l'apprêt, par lesquels les produits textiles sont valorisés de façon qu'ils puissent concurrencer la production étrangère. Les prix des charbons influencent une deuxième fois tous les coûts par leur incidence sur la distribution de l'électricité. En un mot, il ne fait pas de doute qu'une politique de char-

bon cher est absolument contraire aux principes mêmes qui doivent inspirer une politique belge de coûts de production.

Si l'on se soucie du maintien de certaines possibilités de concurrence sur les marchés étrangers, l'on constate avec appréhension que les prix de gros ont baissé d'environ 12 p. c. en Belgique depuis l'été 1937, tandis que les prix de détail et le coût de la vie font preuve d'une grande rigidité. Au surplus, les prix de gros de certains biens de production montrent une plus grande résistance à la baisse que les biens de consommation. Parmi ceux qui sont à la base d'un grand nombre de prix de revient, citons notamment les prix du charbon, de l'électricité, du ciment, de l'acier et de l'azote, tous fixés par des cartels ou d'autres formes de contrôle. Ils ont fait preuve jusqu'ici d'une rigidité absolue et ne manifestent aucune velléité à s'adapter quelque peu à l'évolution baissière générale.

Il ne nous appartient pas d'exprimer ici notre opinion sur certains aspects de la politique économique belge. Cependant, l'appréciation objective de l'incidence du coût de production sur les possibilités de concurrence à l'exportation est de nature à éclairer et à préciser les nombreux problèmes fondamentaux que soulève la conduite de notre économie nationale.

TABLEAU IV.

Indices des prix de gros dans la production métallurgique en Belgique et en Grande-Bretagne.

Indices de disparité.

Indices ajustés pour cause de variations dans les parités monétaires.

Base 1930 = 100.

MOIS	1935			1936			1937			1938		
	Belgique	Angleterre	Disparité	Belgique	Angleterre	Disparité	Belgique	Angleterre	Disparité	Belgique	Angleterre	Disparité
Janvier ...	59,0	59,8	+ 1,4	50,5	61,8	+ 22,4	58,6	67,1	+ 14,5	80,6	85,8	+ 6,4
Avril	50,4	58,7	+ 16,5	53,2	62,8	+ 18,0	67,0	71,0	+ 6,0	79,2	84,8	+ 7,1
Juillet	50,4	60,5	+ 20,0	54,2	66,1	+ 21,9	75,6	83,5	+ 10,4	79,2	83,2	+ 5,1
Octobre ..	50,1	60,5	+ 20,8	58,6	65,1	+ 11,1	80,8	85,0	+ 5,2			

TABLEAU V.

Indices des prix de gros du marché charbonnier en Belgique et en Grande-Bretagne.

Indices de disparité.

Indices ajustés pour cause de variations dans les parités monétaires.

Base 1930 = 100.

MOIS	1931			1935			1936			1937			1938		
	Belgiq.	Anglet.	Dispar.	Belgiq.	Anglet.	Dispar.	Belgiq.	Anglet.	Dispar.	Belgiq.	Anglet.	Dispar.	Belgiq.	Anglet.	Dispar.
Janvier ...	85,8	102,7	+ 19,7	49,0	62,4	+ 27,2	42,8	65,2	+ 54,7	51,9	67,5	+ 30,1	69,1	79,6	+ 15,2
Avril	76,5	101,5	+ 32,7	37,3	60,7	+ 62,7	43,8	65,7	+ 50,0	57,6	75,6	+ 31,3	66,2	77,6	+ 17,2
Juillet	71,2	99,1	+ 39,2	39,0	59,7	+ 53,1	45,8	64,2	+ 40,2	67,3	76,1	+ 13,1	65,6	71,0	+ 8,2
Octobre ..	67,7	85,5	+ 26,3	40,9	62,0	+ 51,6	47,5	64,3	+ 35,4	59,6	78,7	+ 13,1			

LE NOUVEAU TRAITÉ DE COMMERCE ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LA GRANDE-BRETAGNE

par M. Max SUETENS,

Directeur général

au Ministère des Affaires étrangères

et du Commerce extérieur.

Le courant d'échanges entre les Etats-Unis et l'Empire britannique est un des plus importants qui soient. En chiffres ronds, il représente 40 p. c. du commerce extérieur des Etats-Unis, soit — ce commerce pouvant *grosso modo* être évalué actuellement à 12 p. c. du commerce mondial — un peu moins de 5 p. c. ou du vingtième de l'ensemble des transactions internationales.

Il se décompose, d'après la statistique américaine, de la manière suivante.

de quelque 22 p. c. seulement. En revanche, 18 p. c. viennent de la Malaisie et 8 p. c. environ de l'Inde britannique.

Le nouveau traité conclu le 17 novembre par les Etats-Unis avec le Royaume-Uni ne couvre pas l'ensemble du trafic avec l'Empire. Il se réfère uniquement au trafic avec le Royaume-Uni, Terre-Neuve et les Colonies. La plupart des Dominions, qui ont d'ailleurs une politique commerciale indépendante, restent en dehors. Toutefois, un traité a été signé le même

Commerce des Etats-Unis avec la Grande-Bretagne (Empire)
(en milliers de dollars).

	IMPORTATIONS TOTALES DES ÉTATS-UNIS			EXPORTATIONS TOTALES DES ÉTATS-UNIS		
	1929	1932	1937	1929	1932	1937
Canada	503.496	174.101	398.539	948.446	241.351	509.508
Royaume-Uni	329.751	74.631	202.771	848.000	288.326	534.564
Inde	149.332	33.204	103.622	55.368	24.915	43.747
Terre-Neuve	10.411	7.133	8.378	12.502	4.167	9.480
Indes occidentales	26.188	9.329	9.600	30.249	10.951	23.803
Irlande	4.260	371	1.864	14.421	4.487	12.663
Hongkong	11.665	4.277	9.221	19.566	9.695	20.169
Australie	31.968	4.643	43.639	150.110	26.817	73.406
Nouvelle-Zélande	20.834	2.158	22.257	39.462	9.254	23.876
Union Sud-Africaine	9.638	2.302	14.411	61.130	15.811	88.572
Afrique occidentale	30.000	8.932	35.840	12.381	3.810	10.061
Total Empire britannique	1.407.131	364.874	1.118.786	2.222.032	646.591	1.372.708
Total autres pays	2.992.230	957.900	1.965.275	3.018.963	964.425	1.972.450
Total mondial	3.399.361	1.321.774	3.084.061	5.240.995	1.611.016	3.345.158

On voit donc que dans l'ensemble des exportations des Etats-Unis vers l'Empire britannique, un peu plus de 40 p. c. vont actuellement vers le Royaume-Uni proprement dit, un peu moins de 40 p. c. vers le Canada, le reste de l'Empire prenant le solde de 20 p. c. Dans l'autre sens, la distribution est sensiblement différente. 40 p. c. environ des importations de l'Empire dans les Etats-Unis reviennent au Canada — ce qui s'équilibre sensiblement avec les quelque 38 ou 39 p. c. que représente le courant des Etats-Unis vers le Canada —, mais la part du Royaume-Uni est

jour avec le Canada, en remplacement de l'Acte de 1935.

Avant d'analyser ces deux traités, voyons un peu plus en détail la nature des échanges entre les pays contractants.

D'après les tableaux résumés publiés par le fascicule spécial que la revue *The Economist* a consacré au traité, l'exportation de la Grande-Bretagne vers les Etats-Unis représentait en 1936 (année qui a servi de référence et de base pour les négociations), 6,3 p. c. de l'exportation totale du Royaume-Uni. Mais ce

pourcentage était sensiblement plus élevé pour quelques classes de produits.

C'est ainsi que les Etats-Unis ont absorbé 17,4 p. c. de l'exportation totale d'objets d'alimentation et boissons du Royaume-Uni, 8,9 p. c. de l'exportation des matières premières et 4,7 p. c. seulement de celle des produits manufacturés. Pour certains produits spéciaux, le pourcentage est encore plus élevé. Voici quelques exemples : spiritueux et notamment le whisky (48,6 p. c.), les déchets (35,9 p. c.), les tissus de coton (16,6 p. c.), les fils de coton (41,1 p. c.), les cuirs (21,5 p. c.), les articles de jute (27,3 p. c.), les tissus de lin (34,7 p. c.), etc.

Il est assez singulier que dans l'importation en Grande-Bretagne, les parts de l'importation des Etats-Unis se présentent dans une gradation exactement inverse. Ce sont les produits manufacturés qui l'emportent avec 14,5 p. c. du total; puis viennent les matières brutes avec 12,8 p. c. et les objets d'alimentation et boissons avec 4,7 p. c. seulement. Ici également les pourcentages sont plus élevés pour certains produits particuliers : 12,6 p. c. pour les fruits frais, 21,9 p. c. pour l'orge, 78,8 p. c. pour le tabac, 39,6 p. c. pour le coton brut, 20,6 p. c. pour les peaux et fourrures brutes, 15,6 p. c. pour les produits chimiques et drogues, 45,4 p. c. pour les machines et mécaniques, 28,1 p. c. pour les appareils d'électricité, 68,1 p. c. pour les voitures automobiles et leurs pièces détachées.

Telle est l'importance relative que certaines importations américaines représentent pour l'économie anglaise.

La situation n'est évidemment pas la même si on se place dans le cadre de l'exportation des Etats-Unis. A cet égard, l'importance du marché anglais pour l'exportation des produits agricoles des Etats-Unis est particulièrement à retenir pour la valeur du traité. Le Royaume-Uni a absorbé, en 1929, 26,3 p. c. des exportations agricoles américaines (30,8 p. c. si on excepte le coton) et en 1935, 34,9 p. c. (50,9 p. c. sans le coton).

Voyons maintenant quelles sont les caractéristiques du trafic entre le Canada et les Etats-Unis dont nous avons déjà souligné plus haut toute l'importance. Le Canada absorbe 15,3 p. c. de l'exportation américaine et, dans les importations des Etats-Unis, la part du Canada est de 15,6 p. c. Pour le surplus, la balance commerciale entre les deux pays est pratiquement en équilibre, alors qu'en 1929, elle était fortement en faveur des Etats-Unis. En 1936, allaient au Canada 94 p. c. de l'exportation américaine de charbon et de coke, 25,6 p. c. de l'exportation de machines agricoles, 16 p. c. des huiles minérales et des produits du laminoir, environ 15 p. c. de l'exportation des machines électriques, des machines industrielles, des automobiles et de leurs pièces détachées, des produits chimiques, etc.

D'autre part, la totalité des importations américaines de bois à pulpe, de nickel et de blé, 89 p. c. des importations de planches et de bois de construction, 90 p. c. des importations de papier à journal, 85 p. c. des importations d'asbeste brut, 50 p. c. des importations de whisky, 43 p. c. des importations de poissons sont d'origine canadienne.

Ces quelques indications statistiques montrent où étaient l'intérêt, l'importance et les difficultés des négociations qui conduisirent aux accords du 17 novembre. Mais elles ne suffisent pas. Pour comprendre les conditions de ces pourparlers, trois ordres de faits doivent être rappelés qui influencèrent profondément les relations anglo-américaines. Tout d'abord, du côté des Etats-Unis, le tarif Hawley Smoot de 1930 qui lésa profondément les intérêts économiques de l'Empire et notamment de la Grande-Bretagne et du Canada. Ce sont surtout les exportations agricoles de ce dernier Dominion qui eurent à souffrir. Mais, d'autre part, la Grande-Bretagne, par l'instauration du régime douanier de protection en 1932 et la conclusion des accords d'Ottawa avec les Dominions, modifia dans un sens défavorable les conditions d'entrée dans l'Empire de certains produits des Etats-Unis. Ce fut le cas notamment pour les bois et certaines machines pour lesquels le Canada prit en grande partie sur le marché anglais la place de l'importation américaine. Pour certains produits de la terre, tels que le riz, les pommes, les pamplemousses, les oranges, il y a eu également, à la suite de la préférence accordée aux provenances de l'Empire, de grands déplacements des courants d'approvisionnement au détriment des Etats-Unis.

Des aménagements ont évidemment déjà été apportés à ces systèmes de protection qui les rendent plus supportables. C'est ainsi que la Grande-Bretagne, qui bénéficie des réductions de droits inscrites dans les dix-huit traités à tarifs conclus par M. Cordell Hull, a vu diminuer certaines des barrières qui entravaient son exportation. C'est ainsi également que le traité de 1935 entre les Etats-Unis et le Canada, rétablissant des relations normales entre les deux pays et mettant leur statut pour la première fois sur le pied du traitement de la nation étrangère la plus favorisée, a fait disparaître plusieurs griefs que le Canada pouvait avoir à l'égard de sa voisine du Sud.

Bien des choses, toutefois, restaient à régler. En particulier, rien n'avait été fait pour l'exportation américaine à l'entrée du Royaume-Uni et des colonies britanniques. D'autre part, vu la spécialisation très poussée des concessions inscrites dans les traités des Etats-Unis, certains produits essentiels de l'exportation britannique restaient assujettis aux Etats-Unis à des droits très élevés. Des motifs spéciaux poussaient d'ailleurs les deux pays à activer et à conclure les négociations en cours depuis de nombreux mois déjà. Tout d'abord, les développements de la politique commerciale des pays totalitaires basée sur l'équilibre de

la balance des comptes et le bilatéralisme. Les succès de cette politique rendaient nécessaire un succès dans l'autre camp, celui qui tenait pour la liberté commerciale et l'égalité de traitement. Ensuite, une raison propre aux Etats-Unis devait tout particulièrement pousser M. Cordell Hull à conclure un traité avec la Grande-Bretagne. Dans les dix-huit traités ayant précédé celui du 17 novembre, la majeure partie des concessions obtenues intéressaient l'industrie et une grande partie des concessions faites à l'étranger portaient sur des produits agricoles. Cette situation devait être redressée si on voulait continuer à avoir l'appui des milieux agricoles.

Des concessions pour des produits de l'agriculture, à l'entrée du principal débouché de ces produits, avaient donc pour les Etats-Unis, outre leur importance matérielle, une valeur politique considérable. Mais ici on se heurtait à une grande difficulté. C'est pour ces produits surtout que les Dominions et les Colonies avaient obtenu des avantages dans les accords d'Ottawa. Rien ou tout au moins peu de chose pouvait être fait sans l'appui et même l'assentiment de ces Dominions. Cette circonstance compliqua singulièrement les pourparlers. Mais les Dominions comprirent qu'en l'espèce l'intérêt général de l'Empire prévalait sur certains de leurs intérêts particuliers. Aussi un juste tribut de reconnaissance leur est-il payé dans la préface du traité, préface dans laquelle le Gouvernement anglais reconnaît combien leur action et l'abandon qu'ils ont fait de certains de leurs droits, ont facilité et même rendu possible la conclusion du traité.

* * *

Le traité du 17 novembre entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis comprend vingt-cinq articles, quatre tarifs annexés et des échanges de notes sur huit questions particulières. Il couvre dans le *White Paper* anglais, qui l'a rendu public, 118 pages. C'est dire toute son importance.

L'article 1^{er} définit les territoires auxquels s'applique le traité. Il s'agit, d'un côté, du Royaume-Uni, de Terre-Neuve, des Colonies britanniques, des protectorats et territoires sous mandat, et de l'autre, du territoire continental des Etats-Unis et toutes possessions incluses dans son territoire douanier à la date de la signature. Il est entendu, toutefois, que les dispositions du traité relatives au traitement de la nation la plus favorisée, s'appliquent à tous les territoires sous la souveraineté ou l'autorité des Etats-Unis autres que la zone du Canal de Panama.

L'article 2 stipule que le traitement de la nation la plus favorisée régira le statut des échanges entre les territoires des deux pays.

Il est ajouté, à l'article 6, que chaque fois que le traité stipule le traitement de la nation la plus favorisée, il doit être entendu que ce traitement doit être accordé immédiatement et inconditionnellement sans

qu'il soit nécessaire d'en faire la demande ou d'accorder une compensation.

Enfin, l'article 7 précise que rien dans l'accord ne s'oppose à ce que des avantages spéciaux soient accordés pour faciliter le trafic frontière avec un voisin ou dans le cas d'une union douanière.

Le régime en cas de prohibition et restrictions est défini dans les articles 4, 5, 8 (ce dernier relatif aux monopoles), 15 et 16. En principe, aucune mesure de l'espèce ne pourra être prise pour les produits dont les droits ont été consolidés par le traité. Il n'y a d'exception que si la mesure n'a pas un caractère économique — et il s'agit là d'exceptions classiques autorisées depuis longtemps — et également, sous certaines conditions, lorsque les mesures en cause seraient prises en corrélation avec des mesures intérieures pour régler ou contrôler la production, l'approvisionnement du marché, la qualité ou le prix d'un article similaire indigène ou pour augmenter le coût de la main-d'œuvre dans la fabrication d'un produit similaire.

Il est stipulé, d'autre part, qu'en cas de limitation quantitative des importations, la part réservée aux pays contractants doit être celle existant au cours des années ayant précédé la mise en vigueur de la mesure, étant entendu qu'il sera tenu compte autant que possible de tous les facteurs qui peuvent affecter le commerce de l'article soumis à restriction. On sait que c'est là un des points essentiels de la doctrine de M. Cordell Hull. Tout autre mode de répartition des contingents est considéré par lui comme une discrimination.

Les articles 9 et 10 apportent — tout au moins par l'importance qu'ils ont dans le présent traité — une innovation dans le tableau des clauses figurant ordinairement dans les traités des Etats-Unis. Ils donnent le droit, sous certaines conditions, au Royaume-Uni et au Dominion de Terre-Neuve d'imposer aux importations américaines un droit compensateur dans le cas où ce pays pratiquerait le *dumping*. Le caractère unilatéral de cette clause, que nous reproduisons d'ailleurs ci-après, indique qu'il s'est agi sans doute de trouver une contre-partie aux dispositions anti-*dumping* figurant dans la loi douanière des Etats-Unis. Voici cet article :

« Si, toutefois, le Gouvernement du Royaume-Uni a » la conviction, après une enquête : a) qu'un produit » quelconque du sol ou de l'industrie des Etats-Unis » d'Amérique, spécifié à l'annexe I, est importé et » vendu dans le Royaume-Uni à un prix inférieur à » son prix dans les Etats-Unis d'Amérique, compte » tenu des frais de transport et des autres charges » afférentes à la livraison des marchandises, ou » b) qu'un article importé dans le Royaume-Uni bénéficie de primes à l'exportation ou de subsides aux » Etats-Unis d'Amérique et qu'en raison de la réalisation de l'une ou l'autre de ces conditions, un commerce ou une industrie dans le Royaume-Uni est ou

» risque d'être sérieusement affecté; alors, en dépit
» des stipulations du paragraphe I de cet article, le
» Gouvernement du Royaume-Uni pourra, après
» s'être entendu avec le Gouvernement des Etats-Unis
» d'Amérique, dans les cas tombant sous le a) men-
» tionné ci-dessus, prendre toutes les mesures que les
» deux Gouvernements jugeront nécessaires pour
» mettre fin à la pratique à laquelle il est fait allu-
» sion; et, dans les cas tombant sous le b) ci-dessus,
» prélever des droits ou des taxes additionnels en vue
» de compenser la différence résultant des primes ou
» des subsides ci-dessus mentionnés.

» Les mesures qui seraient prises en application du
» paragraphe précédent seront abrogées aussitôt que
» les circonstances qui ont justifié leur mise en
» vigueur, auront cessé d'exister. »

Les clauses du traité qui se réfèrent aux tarifica-
tions conventionnelles annexées précisent qu'aucun
autre droit, taxe, rétribution, charge ou contribution
perçus à l'importation ou à l'occasion d'importations,
ne peuvent être prélevés sur ces articles, sauf ceux
existant à la date de signature du traité ou édictés
conformément aux lois en vigueur au moment du
traité.

L'article 18 prévoit des négociations et permet la
dénonciation de l'accord au cas où un changement
important se produirait dans le taux d'échange des
monnaies des deux pays contractants. Cette clause
figure dans tous les accords conclus par les Etats-
Unis.

L'article 19, qui se trouve également dans tous les
autres traités des Etats-Unis, permet de retirer cer-
taines concessions pour le cas où des pays tiers
auraient bénéficié plus que le pays auquel elles ont
été concédées et s'il résultait de ce fait une menace
pour la production nationale du pays qui a fait la
concession.

Le traité, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier et
durera jusqu'au 31 décembre 1941, peut être dénoncé
au delà de cette période moyennant un préavis de
six mois.

Il comporte certaines clauses résolutives particu-
lières, notamment au cas où des difficultés viendraient
à surgir en matière de prohibitions ou restrictions.
Un délai est toutefois prévu pour permettre des négocia-
tions.

* * *

La liste I concerne les concessions faites à l'en-
trée du Royaume-Uni. Précisons qu'elles couvrent les
2/3 environ du trafic d'importation des Etats-Unis
(60,8 millions de livres sterling sur un total de
93,2 millions de livres sterling en 1936). Les réductions
de droits s'étendent sur 11 p. c. du total, les consoli-
dations de droits sur 15 p. c., les consolidations de
franchise douanière sur 22 p. c. et les autres conces-
sions portent sur 17 p. c.

D'importantes concessions *d'ordre agricole* ont été
faites, le cas échéant en dérogation aux accords
d'Ottawa et, bien entendu, avec l'assentiment des
Dominions intéressés. Le droit de 2 sh. par 480 livres
sur le froment de provenance autre que britannique,
inscrit dans les accords conclus à Ottawa avec le
Canada, l'Australie et l'Inde, a été aboli. Aucune
réduction toutefois n'a été faite sur la farine. Le
droit sur le saindoux a été supprimé. Le contingent
du jambon a été rendu distinct de celui des autres
viandes de porc, alors que dans le temps il n'y avait
qu'un contingent unique. Cette mesure se conjugue
d'ailleurs avec une augmentation des quantités
admissibles à l'importation. Le droit sur les pommes et
poires fraîches a été réduit d'un tiers pendant les
périodes de pleine production. Cette concession inté-
resse la Belgique. En ce qui concerne les fruits con-
servés, un arrangement est intervenu aux termes
duquel la tarification ancienne et la marge de préfé-
rence ont été maintenues pour les pêches, poires et
abricots, alors que des réductions ont été consenties
sur les autres espèces de fruits. Les conserves d'as-
perges et de haricots ont leur droit diminué de
moitié. Enfin, la libre entrée sur le coton brut a été
consolidée, ainsi que la marge de préférence existant
sur le tabac.

Dans la catégorie des produits *non agricoles*, des
concessions importantes et variées ont été accordées
aux Etats-Unis. Voici les plus caractéristiques :

Saumon réfrigéré et congelé : réduction de moitié
du droit et du taux de préférence;

Bois tendre, scié. La concession inscrite pour ce
produit mérite quelque développement, car elle est
caractéristique de l'esprit qui a présidé aux négocia-
tions. En fait, le règlement du régime de ces produits
a été l'objet d'un arrangement triangulaire entre les
Etats-Unis, le Royaume-Uni et le Canada. Les Etats-
Unis ont toujours trouvé un grand débouché pour
cette espèce de bois en Grande-Bretagne. Un coup très
dur leur fut porté par l'établissement en 1932 d'un
droit de 10 p. c. qui ne touchait pas les importations
du Canada. D'autre part, le Canada, qui exportait
principalement vers les Etats-Unis du sapin Douglas
et du sapin de l'Ouest (*western hemlock*), s'est
vu soumis, à l'entrée de ce pays, depuis 1930, à un
droit de 1 dollar par mille pieds, et en plus, depuis
juin 1932, à une taxe d'accise de 3 dollars par mille
pieds. Il est vrai que, par le traité de 1935 entre le
Canada et les Etats-Unis, ces deux taxes ont été
réduites de moitié dans la limite d'un contingent
annuel de 250 millions de pieds. Au cours des négocia-
tions actuelles, les trois pays envisagèrent d'en
revenir à la liberté complète pour les produits en
cause. Ils ne purent atteindre ce résultat, mais, en
attendant, convinrent de quelques concessions immé-
diates très substantielles et préparant par ailleurs les
voies à un retour à la liberté. A l'entrée du Royaume-
Uni, le droit de 10 p. c. a été remplacé par une taxe

spécifique d'une charge moitié moindre pour certaines espèces de larges dimensions et de grande valeur. Pour les qualités de valeur moindre, il est prévu un régime de droits dégressifs. Dans les Colonies, la marge de préférence existante a été, dans beaucoup de cas, réduite. A l'entrée des Etats-Unis, le régime du traité de 1935 a été maintenu, mais cette fois sans limitation de quantité. En outre, — et c'est ici le point important — le Gouvernement des Etats-Unis envisage de demander au Congrès l'abolition du droit d'accise qui subsiste. Lorsque cette abolition sera un fait accompli, le droit d'entrée en Angleterre sera entièrement supprimé pour les espèces dont le droit a déjà été réduit, et, à l'entrée des colonies, il n'y aura plus de préférence pour les bois canadiens;

Portes et autres objets en bois. Le droit sur les portes a été réduit de 2/6 sh. à 1/6 sh. ;

Produits de la construction mécanique. Le droit sur les machines de bureau, les machines et l'appareillage électrique, et certaines autres machines telles que machines à laver, machines à imprimer, machines pour l'industrie textile, a été réduit d'un quart. Dans la plupart des cas, cette concession consiste à ramener le droit de 20 p. c. *ad valorem* à 15 p. c. *ad valorem*. Sur les tracteurs, le droit a été réduit de 33 1/3 p. c. à 25 p. c. ;

Cuir verni. Le droit de 15 p. c. *ad valorem* a été réduit à 7 1/2 p. c. *ad valorem* ;

Souliers de femmes. Le droit de 20 p. c. a été réduit d'un quart ;

Préparations de toilette. Le droit de 30 p. c. a été ramené à 20 p. c. ;

Bonneterie de soie. Le droit a été réduit de 25 p. c.

Les concessions obtenues pour les bois, les portes et le cuir verni présentent un intérêt particulier pour les Etats-Unis, car c'est pour ces produits qu'ils ont eu le plus à souffrir du régime préférentiel accordé aux pays de l'Empire.

Bien qu'il s'agisse surtout de spécialités américaines, il semble toutefois que certains pays tiers seront amenés à bénéficier des tarifications conventionnelles inscrites dans le traité. L'Allemagne apparaît, dans beaucoup de cas, comme un concurrent direct des Etats-Unis sur le marché anglais. Quant à la Belgique, il semble également qu'elle soit intéressée par quelques concessions, notamment celles sur les boulons, les courroies de cuir, etc.

La liste II comprend les concessions faites par Terre-Neuve. Elles ont, en général, un intérêt local. La liste s'étend sur 47 produits qui couvraient, en 1937, 53 p. c. du trafic d'importation des Etats-Unis dans le Dominion. Précisons, d'autre part, que, pour ces produits, la part des Etats-Unis dans l'importation totale est de 43 p. c. La franchise sur la farine est consolidée. Sur le bœuf et le porc salés, le droit existant est maintenu ainsi que l'égalité de traitement avec les produits de l'Empire. La fran-

chise est également consolidée pour les citrons. D'autre part, les tabacs bruts des Etats-Unis continueront à payer les mêmes droits que ceux de l'Empire. Signalons encore la limitation à 10 p. c. de la marge de préférence pour les automobiles et la réduction de 25 à 20 p. c. du droit sur les tissus de coton, ce qui entraîne une diminution de la marge de préférence de 10 p. c. à 5 p. c.

Le régime préférentiel de Terre-Neuve est assez restreint. Il est, d'autre part, limité aux seuls produits du Royaume-Uni. Le traité prévoit que si Terre-Neuve envisageait une extension de ce régime de préférence, des pourparlers devraient avoir lieu avec les Etats-Unis pour une juste compensation. D'autre part, les concessions stipulées à l'entrée de Terre-Neuve peuvent être révisées; mais, dans ce cas, des négociations devront également avoir lieu pour rétablir l'équilibre des concessions.

Voyons maintenant les concessions faites à l'entrée des colonies. Elles sont reprises dans la liste III. Les importations totales des Etats-Unis dans ces colonies se sont élevées en 1936 à £ 11.120.000. Sur ce total, un peu moins de la moitié, soit £ 4.467.600, bénéficient de concessions. Les avantages obtenus par les Etats-Unis portent non sur le taux du droit, mais sur la marge de préférence accordée aux produits britanniques, ce qui laisse ainsi les gouvernements des colonies maîtres de varier les taux absolus des droits. Cette liberté était nécessaire du fait que les colonies tirent des douanes une grande partie de leurs recettes fiscales.

Les concessions ainsi faites sont nombreuses et variées. Elles concernent pratiquement tout l'Empire colonial britannique à l'exception de quelques colonies sans grande importance économique et des territoires sous mandat. Les tarifications conventionnelles accordées comportent à l'entrée des divers territoires coloniaux, 236 réductions de droits portant sur un trafic de \$ 4.438.812 et 918 consolidations de régime intéressant un trafic de \$ 17.740.188. Sur 310 positions, une parité de régime complète est acquise ou maintenue avec les produits de l'Empire.

Des concessions pour la farine ont été faites dans sept colonies. Pour le tabac brut, la marge de préférence britannique a été réduite dans 19 colonies, et, dans 18 d'entre elles (surtout dans les Antilles), l'égalité de traitement a été réalisée avec les provenances britanniques. Dans 20 territoires, la préférence a été réduite pour les automobiles. Rappelons à ce sujet qu'aucune réduction n'a été accordée pour ces produits, à l'entrée du Royaume-Uni. Pour les bois tendres, des réductions dans la marge de préférence ont été concédées dans 16 territoires.

Les autres produits pour lesquels des concessions de divers ordres ont été obtenues sont les fruits, les produits de viande, les machines et mécaniques, les textiles, etc.

* * *

Le tableau IV annexé au traité comprend les concessions faites au Royaume-Uni, à Terre-Neuve, aux colonies britanniques et territoires sous mandat britannique. Les concessions que comporte ce tableau sont résumées dans le tableau suivant qui non seulement distingue les différents groupes de pays bénéficiaires mais également montre dans quelle mesure le nouveau traité a élargi le régime conventionnel déjà existant.

GENRE DE CONCESSIONS	Valeur, en 1937, des importations des États-Unis des divers territoires spécifiés et portant sur des concessions obtenues en leur faveur		
	Royaume-Uni	Terre-Neuve	Colonies
Concessions relatives aux rubriques soumises à droit, qui réduisent les taux tels qu'ils ont été fixés par voie autonome	56.485	1.240	1.864
qui réduisent les taux déjà précédemment réduits par des conventions	3.390	396	—
TOTAL...	59.884	1.636	1.864
qui consolident des droits déjà réduits	33.692	—	554
qui consolident des droits tels qu'ils ont été fixés par voie autonome	5.241	—	—
qui renouvellent des consolidations faites dans d'autres traités	19	—	—
TOTAL...	38.952	—	554
Concessions relatives à des rubriques libres de droits : qui renouvellent des consolidations faites précédemment, qui constituent de nouvelles consolidations	4.230	—	32.549
TOTAL...	38.410	38	267.647
TOTAL...	42.640	38	299.596

Les concessions faites plus spécialement à la Grande-Bretagne s'étendent sur une très grande variété de produits. Elles comportent des réductions de droits et des consolidations soit de droits soit de franchise douanière. En ce qui concerne les réductions, il est à noter que celles qui intéressent le plus large trafic sont précisément celles qui sont les plus accentuées. Sur le trafic total couvert par l'ensemble des réductions, 30 p. c. environ bénéficient de réductions de 40 p. c. et plus, 31 p. c. de réductions de 30 p. c. à 40 p. c., 24 p. c. de réductions de 20 p. c. à 30 p. c. et le reste de réductions de moins de 20 p. c.

Les produits et catégories de produits qui font l'objet des principales concessions sont les suivantes :

Produits agricoles et alimentaires;

Produits des pêcheries : les concessions faites dans ce domaine intéressent surtout Terre-Neuve, ainsi que nous le verrons plus loin;

Spiritueux : la Grande-Bretagne obtient la consolidation du droit de \$ 2,50 par gallon de preuve, déjà accordé en 1935 au Canada;

Produits chimiques, huiles et couleurs;

Terre, poteries et ouvrages en verre;

Métaux, ouvrages en métaux et articles de construction mécanique. Les concessions faites pour ces produits sont nombreuses. Elles couvrent environ 1/10 de la nomenclature générale du tarif des États-Unis. La production des produits sur lesquels des concessions ont été faites est de l'ordre de 2 à 3 billions de dollars en 1937, et les exportations des États-Unis de plus de 50 fois les importations. Le droit de base, qui était de 35 p. c., a été réduit à 25 p. c., et, dans certains cas, à un taux moindre;

Meubles : le droit de base de 40 p. c. a été réduit à 25 p. c.;

Articles de coton : un certain nombre de concessions avaient déjà été faites à la Belgique, la Suisse, la France et la Tchécoslovaquie. Ces concessions ont, dans l'ensemble, été confirmées dans le nouveau traité et même accentuées. En outre, il a été accordé à la Grande-Bretagne des concessions nouvelles, notamment sur les fils fins et les tissus de qualité supérieure;

Article de lin, chanvre et jute : ici encore, des réductions avaient été faites dans d'autres traités. Elles ont été reproduites ou même accentuées. Le droit sur la rubrique des tissus de lin non dénommés, ramené à 30 p. c. dans le traité avec la Belgique, a été fixé par le nouveau traité à 20 p. c.;

Articles de laine : le droit sur ces articles est double. Il y a, d'une part, un droit spécifique qui compense les droits sur la laine brute, et, ensuite, un droit *ad valorem* qui représente la protection réservée aux fabricants. Il n'a pas été touché au droit spécifique, mais celui-ci sera réduit dans la proportion où le serait le droit sur la laine brute. Quant au droit *ad valorem*, il a été réduit d'environ un quart, notamment pour les tissus de qualité supérieure;

Papiers et livres;

Cuirs;

Articles divers.

Le tableau suivant donne une série de réductions particulièrement intéressantes pour l'exportation belge.

D'après une première évaluation, ce serait environ 15 p. c. ou le sixième de notre exportation vers les États-Unis qui bénéficierait, par l'application du traitement de la nation la plus favorisée, des concessions inscrites dans l'accord.

La principale concession faite à *Terre-Neuve* (et reproduite d'ailleurs dans le traité avec le Canada) porte sur la morue et les poissons, de même espèce, marinés et salés, et contenant plus de 43 p. c. d'humidité. Il s'agit là d'un produit très important pour l'économie du Dominion de Terre-Neuve, et qui trouve de larges débouchés dans le Massachusetts et Porto-Rico. La concession est de 50 p. c. des droits. Les autres réductions portent sur certaines baies, certaines espèces de hareng séché et mariné, le spath-flour. Terre-Neuve bénéficie en outre de quelques

consolidations telles que celle de la franchise sur certaines pelleteries. Les réductions et consolidations inscrites dans le traité avec le Canada ont également pour lui de l'intérêt.

PRODUITS	Droit ancien	Droit nouveau	Importations belges en 1936 en \$ des États-Unis
1 Acide stéarique	25 %	15 %	10.027
68 Bleu d'Outremer	4 cents la livre	3 cents la livre	24.696
301 Fer en gueuses et en saumons	1,12 1/2 \$ par tonne	75 cents par tonne	12.915
357 Garnitures de cadres	45 %	35 %	17.000
412 Meubles en bois, autres que sièges, n. s. d.	40 %	25 %	19.647
904a Tissus de coton imprimés, teints ou colorés, dont le numéro moyen ne dépasse pas 60 (mais pour une valeur supérieure à 90 cents la livre) ou dont le numéro moyen dépasse 60 mais non 90 (pour une valeur supérieure à \$ 1,40 la livre)	16% et 35/100 de 1 % pour chaque n° supplément.	12 % et 1/4 de 1 % pour chaque n° supplément.	1.468.436
ou dont le numéro moyen dépasse 90	47 1/2 %	39 %	
1001 Lin non sérancé	1 1/2 c. par livre	3/4 c. par livre	562.000
— Lin sérancé y compris le lin peigné	3 cents par livre	1 1/2 c. par livre	17.866
— Lin et étoupes de lin	1 c. par livre	1/2 c. p. livr.	26.283
1004a Fils de lin simples pas plus fins que 60 lea	35 %	25 %	17.662
1009a Tissus pour rembourrer et et doubler les vêtements de : lin et de chanvre	40 %	30 %	859.498
de jute	50 %	30 %	210.122
1010 Tissus de lin, chanvre, ramie ou autres fibres végétales, excepté le coton, n. s. d.	30 %	20 %	3.524.667
1011 Id. pesant moins de 4 onces par yard carré	35 %	20 %	197.206
1013 Damassés pour linge de table ayant plus de 130 fils par pouce carré	45 %	30 %	68.679
1014 Essuie-mains en fibres végétales autres que le coton comptant moins de 120 fils au pouce carré	55 %	50 %	16.823
1014 Serviettes en tissus de fibres végétales autres que le coton : comptant moins de 120 fils au pouce carré	55 %	30 %	20.133
comptant plus de 120 fils au pouce carré	40 %	25 %	42.005
1105 Déchets de laine : déchets cardés	26 cents la livre	18 cents la livre	239.337
blousses carbonisées	30 cents la livre	21 cents la livre	318.870
blousses non carbonisées ..	23 cents la livre	16 cents la livre	72.106
déchets de fils et de filés ..	25 cents la livre	15 cents la livre	50.915
chiffons de laine	18 cents la livre	9 cents la livre	31.024
1109a Tissus de laine pesant plus de 4 onces par yard carré, évalués par livre à plus de 2 \$	50 cents la livre et 60 %	50 cents la livre et 35 %	21.185
1530b Cuirs de veau pour fabrication de chaussures,	15 et 12,5 %	12,5 et 10 %	192.000

Les Etats-Unis ont également fait certaines concessions en faveur des produits des colonies britanniques. Citons plus particulièrement les réductions de droits sur le graphite, le sel, les mélasses et sirops de sucre, les limons, les ananas, les noix de coco, cer-

tains types d'éponge. Le gros de l'importation coloniale aux Etats-Unis entrant en franchise, ou bien n'étant soumis qu'à des droits très faibles, ce sont surtout de simples consolidations qui, dans la liste IV, figurent à l'actif des colonies. Ces consolidations portent notamment sur les minerais de chrome et chromite, le caoutchouc (en faveur surtout de la Malaisie), les fèves de cacao (déjà consolidées dans les traités avec Haïti, le Brésil, Honduras, Nicaragua, San-Salvador et Costa, mais qui intéressent également Côte d'Or, Nigeria, Trinidad et Tobago), l'asphalte, le coprah, les noix palmistes, certaines huiles essentielles, certaines épices, le thé, l'étain (intéressant la Malaisie et le Nigeria), l'acajou.

* * *

Huit couples de lettres sont annexées à l'accord anglo-américain. Certaines présentent un grand intérêt.

Par les lettres n° 1, les deux gouvernements s'engagent à collaborer dans toutes les questions relatives à l'accès aux matières premières.

Les lettres n° 2 sont relatives aux droits anti-dumping et aux droits compensatoires. Il en a été question dans le corps du traité. Les lettres précisent qu'en tout état de cause, aucun droit de l'espèce ne sera mis en vigueur avant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date où l'un des deux pays aura notifié à l'autre son intention de mettre semblable mesure en vigueur.

Les lettres n° 3 sont relatives au traitement préférentiel accordé par la Grande-Bretagne aux territoires sous mandat.

Dans les lettres n° 4, il y a lieu de retenir une déclaration du gouvernement anglais d'après laquelle il ne serait pas question d'étendre le régime préférentiel tel qu'il existe aujourd'hui à Aden, à Gibraltar, dans les Etablissements du Détroit et à Hong-Kong. Il est rappelé, d'autre part, qu'en vertu de divers traités et conventions, l'égalité de traitement tarifaire est assurée aux Etats-Unis ainsi qu'aux autres pays étrangers, dans les territoires suivants : Kenya, Ouganda, Zanzibar, Nyassaland, Territoire du Tanganyika, Cameroun sous mandat britannique, Togo sous mandat britannique, Palestine et Transjordanie.

Les lettres n° 5 sont relatives aux restrictions à l'exportation de plants de caoutchouc; les lettres n° 6 à la régularisation du marché des pommes et des fruits du genre citron; les lettres n° 7 à l'éventualité d'un contingentement des viandes de bœuf et de veau en Grande-Bretagne. Enfin, les lettres n° 8 font prévoir des négociations au sujet de l'évaluation des marchandises pour la perception douanière.

* * *

En même temps que le traité avec le Royaume-Uni, M. Cordell Hull signait un traité avec le Canada. Un premier traité entre les deux pays, conclu le 15 novembre 1935, pouvait à cette époque, être considéré

comme le plus beau succès de la politique de M. Cordell Hull. En effet, les Etats-Unis étaient soumis au Canada aux droits du tarif général et les principales mesures tarifaires prises par les Etats-Unis visaient presque constamment l'importation canadienne. Le nouvel acte mettait fin à cet état de tension. Conclu un mois après l'avènement du gouvernement libéral de M. Mackenzie King, il avait été un peu improvisé et, bien que comportant déjà de grandes améliorations par rapport à l'état de choses antérieur, il laissait de côté beaucoup de difficultés pendantes entre les deux Etats. Le nouveau traité américano-canadien reprend, en l'élargissant, le traité de 1935. Conçu sur les mêmes bases et d'après le même plan, il renferme des tarifications conventionnelles beaucoup plus nombreuses.

Les concessions reprises de 1935 ont été accentuées. Tout d'abord, à l'entrée du Canada, la taxe d'accise de 3 p. c. frappant toutes les importations et qui avait déjà été supprimée en mars 1935 pour les produits de l'Empire est abolie par les 447 articles figurant dans la liste I qui reprend les concessions faites aux Etats-Unis. Le droit sur les légumes frais et les fruits, qui était de 15 p. c. dans le traité de 1935, est réduit dans le nouveau traité à 10 p. c. et à des taux spécifiques pendant certaines périodes de l'année. Le droit sur les légumes préparés qui était de 2 cents la livre en 1935, est ramené à 1 1/2 cent en 1938. Les deux traités comportent à l'entrée du Canada un grand nombre de concessions sur les produits de la construction mécanique. Mais, ici encore, on a été en 1938 plus loin qu'en 1935. Le droit sur les machines agricoles par exemple, qui était de 12 1/2 p. c. dans l'acte de 1935, a été réduit à 7 1/2 p. c. et même à 5 p. c. dans le nouveau traité. Le droit sur les dynamos et moteurs électriques passe de 30 p. c. à 25 p. c.; celui sur les bâtis ou charpentes pour locomotives, de 20 p. c. à 7 1/2 p. c., etc. Ces quelques exemples montrent la tendance du nouveau traité. Les concessions faites par les Etats-Unis participent au même esprit. Elles ont été élargies et augmentées. Ce fait est d'autant plus remarquable qu'il est rare que les négociations menées actuellement aient d'autre but que d'aménager et de limiter les concessions faites antérieurement.

Quelques concessions inscrites dans le nouveau traité nous intéressent plus particulièrement. Il s'agit de celles qui concernent les légumes préparés, les articles de verre, les carreaux céramiques, quelques produits de fer et d'acier, tels que barres, cercles, feuilles, plaques; les écrémeuses, les fusils et carabines, les tissus de coton imprimé, les confections et les pneus. Pour les tissus, les verres opales, la gobeletterie et les pneus, par exemple, la concession est nouvelle et ne se trouve pas dans le traité de 1935.

Il va de soi — et c'est encore une des caractéristiques de la présente négociation — que les nouvelles concessions ont nécessité une révision de certaines

dispositions de l'accord anglo-canadien. Le dernier traité conclu entre le Dominion et la mère patrie date de 1937; il a remplacé l'accord signé en 1932 à Ottawa. Ces modifications portent sur le taux de préférence accordé aux produits britanniques. Elles affectent un courant que l'on évalue à plus de £ 2 millions. Sur ce total, il y a une réduction de préférence de 2 1/2 p. c. *ad valorem* pour un trafic de £ 1,8 million (la majeure partie représentant l'importation du fer-blanc), une réduction de 5 p. c. pour un trafic de £ 172.000, de 7 1/2 p. c. pour un trafic de £ 34.000 et de 10 p. c. pour un trafic de £ 38.000. En compensation, le Canada a accordé à la Grande-Bretagne de nouvelles concessions sur d'autres produits. Elles sont l'objet d'annexes au traité américano-canadien.

* * *

Les développements qui précèdent montrent toute l'importance des traités du 17 novembre. Mais il y a plus. Ces deux actes et plus particulièrement le traité entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, ont une valeur de principe et une valeur politique considérables. En signant le traité, M. Cordell Hull a prononcé les paroles suivantes :

« Les accords fournissent une base concrète et puissante pour toute action mondiale vers une entente plus grande et une plus grande compréhension entre les nations, vers une paix bâtie sur l'ordre mais sur un ordre soumis au droit; vers l'intensification du commerce international sur la base d'une concurrence loyale, de l'égalité de traitement au point de vue commercial, et de la stabilité des conditions économiques nécessaires pour que les entreprises privées puissent prospérer et ainsi augmenter la richesse de chaque nation. »
« En concluant ces accords, nos trois nations ont donné une nouvelle vitalité aux principes de base d'une civilisation fondée sur l'ordre, dont l'acceptation et l'application sont indispensables au bien-être économique, à la sécurité sociale à l'intérieur des Etats, aux relations pacifiques entre les nations, et en conséquence au progrès de l'humanité. »

L'ambassadeur de Grande-Bretagne, Sir Ronald Lindsay, a appuyé les paroles prononcées par M. Cordell Hull et, après avoir déclaré que les concessions inscrites dans le traité étaient d'application générale et profiteraient aux pays tiers, il a ajouté :

« Sur cette base saine, le commerce sera facilité, la prospérité de nos populations sera accrue, et les arts de la paix encouragés. Je partage entièrement les sentiments du Secrétaire d'Etat au sujet du traité. Vu les bases sur lesquelles il a été conclu, il ne peut que conduire à améliorer les relations entre les pays. Il en sera ainsi de toute autre négociation conduite suivant les mêmes principes. »

INFORMATIONS MONÉTAIRES, BANCAIRES ET FINANCIÈRES.

SOMMAIRE : Belgique : Le marché des changes en novembre 1938. — Le marché de l'argent à court terme au mois de novembre 1938. — La situation globale des banques belges au 30 septembre 1938. — Un emprunt du Crédit Communal de Belgique.
Pays-Bas : L'évolution monétaire récente aux Pays-Bas.

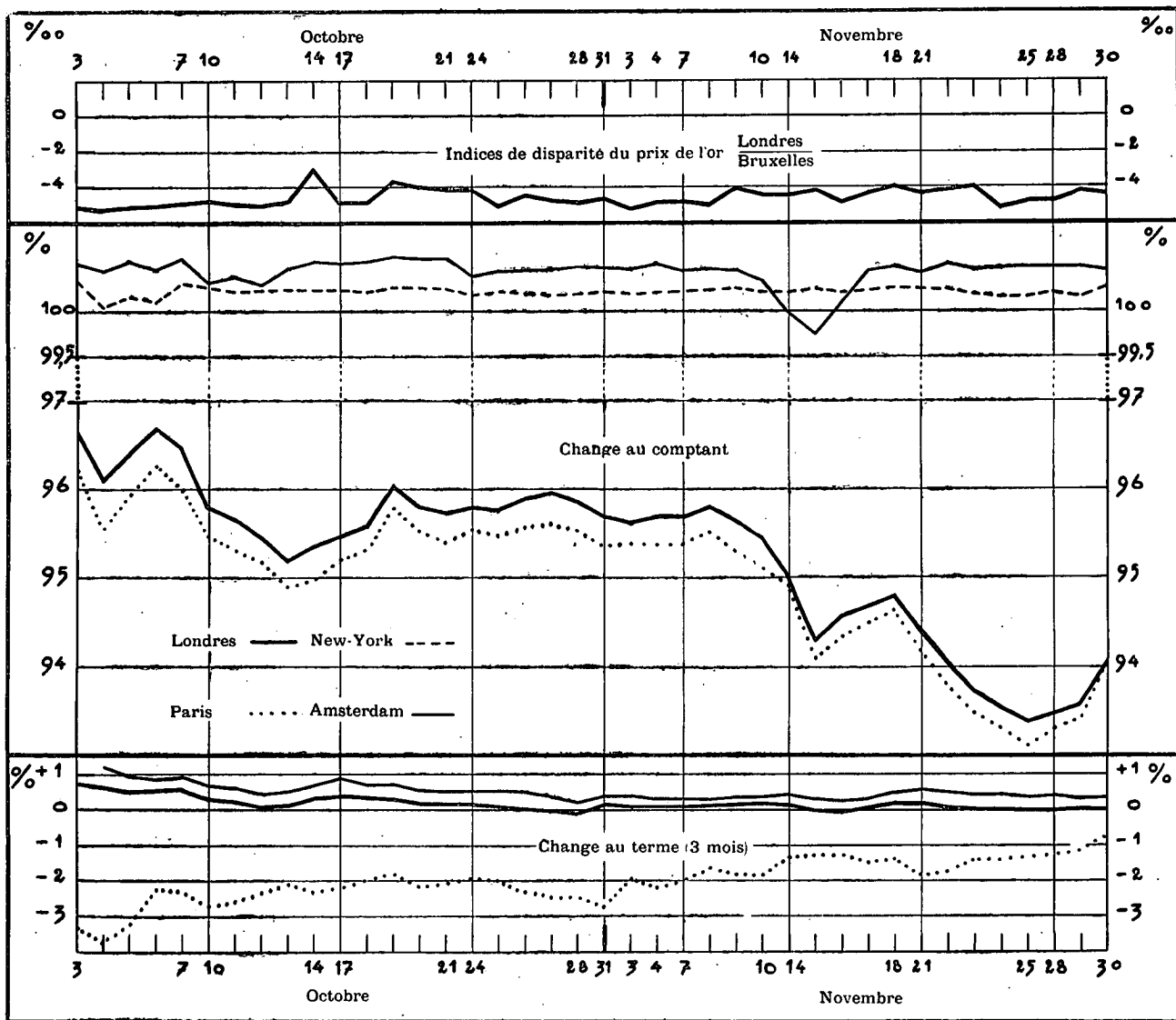
BELGIQUE

LE MARCHÉ DES CHANGES EN NOVEMBRE 1938.

Ce mois-ci encore, les devises ont été constamment offertes au point d'importation de l'or. Les entrées de métal sont, à 50 millions près, d'importance égale à celles enregistrées pendant le mois d'octobre, à savoir

fr. 639.898.000 contre fr. 688.509.000. La proportion de la réserve métallique par rapport aux engagements à vue s'établit, à la date du 24 novembre 1938, à 68,47 p. c., contre 65,96 p. c. à la situation arrêtée au 27 octobre 1938. Le poste « Devises étrangères et valeurs-or » est en augmentation, d'un mois à l'autre, de fr. 35.823.000.

Indices des cours des changes en octobre et novembre 1938 (1).



(1) L'indice journalier de disparité du prix de l'or à Londres et à Bruxelles est calculé suivant la formule ci-dessous :

$$\frac{\text{Prix sterling de 1 kg. d'or fin à Londres} \times \text{cours de la } \pounds \text{ sur la place de Bruxelles}}{\text{fr. } 33.193,50}$$

Les indices des cours des changes au comptant sont calculés sur une base arbitraire.
 Les indices des cours des changes au terme de trois mois sont calculés en pour-cent des cotations des changes au comptant.

C'est en majeure partie contre livres sterling que les importations de métal ont été effectuées. Jusqu'au 25 novembre, le cours de cette devise n'a cessé de s'effriter. Il s'établissait à cette date à bg. 27,4625, venant de bg. 28,1225. Ce fléchissement s'est développé consécutivement à la hausse du prix de l'or à Londres, pendant cette période, de 146 sh. 3 1/2 à 149 sh. 10 1/2. Après le 25 novembre, le cours s'est redressé jusqu'à bg. 27,66 1/8, à la suite du recul du prix de l'or à 149 sh. 1.

Le franc français a décrit une courbe parallèle. Il est passé, du 3 au 25 novembre, de bg. 15,74 1/8 à bg. 15,36625, puis est remonté à bg. 15,52. Le dollar a été coté constamment à un cours voisin de bg. 5,91 1/2. Le change sur Amsterdam, après avoir fléchi de bg. 321,625 à bg. 319,275, s'est fixé, pendant la deuxième quinzaine du mois, aux environs de bg. 321,50. Le franc suisse, qui avait reculé de bg. 134,125 à bg. 133,25, cotait à la fin du mois bg. 134,55.

Le tableau suivant indique l'évolution de ces devises du 3 au 30 novembre :

	Cours au 3 novembre	Cours au 30 novembre	Plus haut	Plus bas
			entre ces deux dates	
Franc français ...	15,74125	15,52	15,76375	15,36625
Livre sterling	28,1225	27,66125	28,1725	27,4625
Dollar	5,9120	5,9170	5,91625	5,91
Florin	321,625	321,40	321,80	319,275
Franc suisse	134,125	134,55	134,60	133,25

Le reichsmark a été coté généralement 237 belgas, ou à un niveau légèrement inférieur. Les couronnes suédoise, norvégienne et danoise ont suivi la même évolution que la livre sterling. Après avoir reculé respectivement de bg. 144,91, bg. 141,25 et bg. 125,575 à bg. 141,475, 138 belgas et bg. 122,625, elles se sont établies à bg. 142,60, bg. 139,025 et bg. 123,50. L'escudo a fléchi par étapes de bg. 25,535 à bg. 24,97, cours fait le 29 novembre; le lendemain, il s'est fixé à bg. 25,10. Sauf le 10 novembre, date à laquelle elle a été inscrite à bg. 31,1187, la lire italienne a été constamment cotée bg. 31,1041. La couronne tchécoslovaque a été négociée aux environs de bg. 20,37 jusqu'au milieu du mois; elle s'est ensuite repliée autour de bg. 20,25. Le change sur Montréal, après être revenu de bg. 5,8725 à bg. 5,85375, a progressé jusqu'à bg. 5,8825. Le zloty vaut actuellement bg. 111,60, venant de bg. 111,50 au début du mois, après avoir fléchi jusqu'à bg. 111,125.

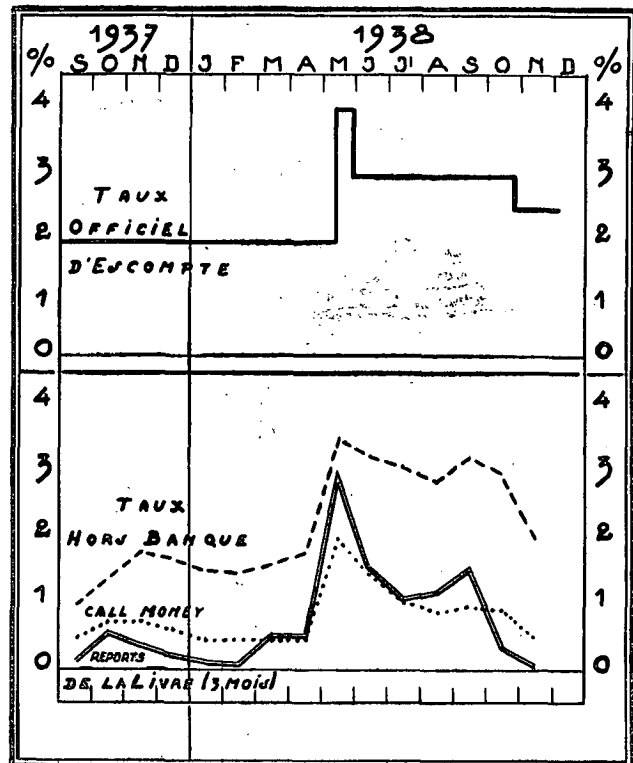
Sur le marché du terme, la livre sterling à trois mois n'a dépassé que d'une légère fraction le cours pratiqué au comptant. Pour une période d'un mois, elle a été négociée avec une légère perte. Le dollar et le florin, pour un terme d'un et trois mois, ont maintenu un report qui n'a guère été supérieur à 1,50 p. c. l'an, en moyenne. La perte subie par le franc français s'est réduite de bg. 0,08 à bg. 0,03 pour un mois, et de bg. 0,30 à bg. 0,10 pour trois mois.

LE MARCHÉ DE L'ARGENT A COURT TERME EN NOVEMBRE 1938.

La détente du marché de l'argent qui s'était vivement manifestée en octobre, au lendemain de la crise politique internationale, s'est accentuée en novembre. Des rentrées d'or ont été enregistrées, à la faveur de la fermeté persistante du belga sur le marché des changes. Elles ont été d'autant plus importantes que les tendances du marché paraissent avoir encouragé le commerce à retarder la couverture de ses besoins normaux de devises. La circulation fiduciaire, d'autre part, a marqué un nouveau recul. Dans ces conditions, le marché a fait preuve d'une très grande liquidité et les recours au crédit de l'Institut d'émission se sont encore réduits.

Les situations hebdomadaires de la Banque Nationale reflètent cette évolution.

Taux officiel d'escompte de la Banque Nationale. — Moyennes mensuelles du taux hors banque pour les acceptations commerciales, du taux du « call money » ainsi que des reports à trois mois sur la livre (1).



(1) Les reports sont exprimés en pour-cent du cours du comptant sur la base de trois mois.

A l'actif, l'encaisse-or a progressé de 16.590 millions au 27 octobre à 17.461 millions au 1^{er} décembre, soit de 871 millions. Elle s'établit ainsi à plus de 4.038 millions au-dessus du minimum atteint le 1^{er} juin dernier, et approximativement au même niveau qu'au début du mois de mars. D'un mois à l'autre, les devises étrangères et les valeurs-or n'accusent aucun mouvement notable. Le portefeuille-

effets sur la Belgique marque, par contre, une diminution de 912 millions, qui le ramène à 1.188 millions, soit approximativement au même niveau qu'à la veille de la crise internationale de septembre et qu'au début de l'année. Compte tenu de ce qu'au 1^{er} décembre, les avances sur fonds publics reflètent l'échéance de fin de mois, celles-ci paraissent encore avoir subi, d'un mois à l'autre, une très légère diminution.

Au passif, la circulation fiduciaire passe de 22.712 millions au 27 octobre à 22.369 millions au 1^{er} décembre, soit une diminution de 343 millions. Entre les mêmes dates, les comptes courants du Trésor public progressent de 471 millions et se fixent dès lors à 739 millions. Les comptes courants divers, à 2.101 millions au 1^{er} décembre ont fluctué autour de ce niveau au cours du mois écoulé.

Rappelons que cette rubrique comprend non seulement les comptes courants des banques, mais également ceux des organismes créés par une loi spéciale, les comptes de clearing ainsi que divers comptes particuliers. Au total, d'un mois à l'autre, les engagements à vue de la Banque Nationale n'ont plus accusé de mouvements notables.

Les taux de l'argent ont reflété les tendances du marché.

Le *call money*, qui cotait 0,625 p. c. à fin octobre, est revenu à 0,5 p. c., soit au même taux qu'avant la crise monétaire du mois de mai.

Le taux d'escompte hors banque pour le papier commercial et les acceptations de banque s'établit entre 1 7/8 et 2 1/8 p. c. suivant la qualité du papier.

Au cours du mois de novembre, quatre adjudications de certificats de Trésorerie ont eu lieu pour compte de l'Etat. Elles ont porté sur des montants de 40 millions de francs, sauf l'adjudication du 25 novembre, qui comportait 50 millions de francs. Ainsi qu'en témoignent les tableaux statistiques annexés à cette chronique, les offres ont été largement couvertes par les souscriptions. Les taux moyens d'adjudication se sont abaissés de 2,18 p. c. au 28 octobre à 1,61 p. c. au 25 novembre.

Bons du Trésor de la Colonie (1).
Montants en circulation à la fin de chaque mois.

DATES	Congo belge	Ruanda-Urundi	Ensemble
1938 Octobre	445.504.400	142.000.000	587.504.400
Novembre	425.504.400	142.000.000	567.504.400

(1) La dette flottante de la Colonie comporte des bons du Trésor émis par négociation directe ou par adjudication.

Montants en circulation de Certificats de Trésorerie et de bons du Trésor ayant fait l'objet d'adjudications.

DATES	État	Colonie	Total
1938 3 octobre	485.000.000	25.000.000	510.000.000
10 octobre	500.000.000	25.000.000	525.000.000
17 octobre	500.000.000	25.000.000	525.000.000
24 octobre	500.000.000	25.000.000	525.000.000
31 octobre	500.000.000	25.000.000	525.000.000
7 novembre	500.000.000	25.000.000	525.000.000
14 novembre	500.000.000	25.000.000	525.000.000
21 novembre	500.000.000	25.000.000	525.000.000
28 novembre	500.000.000	25.000.000	525.000.000

Adjudications de certificats de Trésorerie au cours des mois d'octobre et novembre 1938.

DATE DE L'ADJUDICATION	Pour compte de	Montant offert	Échéances	Montant demandé	Rapport du montant demandé au montant offert	TAUX MOYENS	
						des soumissions	des adjudications
1938 7 octobre	État	20.000.000	3 mois	55.000.000	2,75	2,795	2,6875
14 octobre	»	35.000.000	»	81.000.000	2,31	2,63	2,61
28 octobre	»	35.000.000	»	134.000.000	3,83	2,29	2,18
4 novembre	»	40.000.000	»	145.000.000	3,63	2,09	2,02
10 novembre	»	40.000.000	»	168.000.000	4,20	1,89	1,875
18 novembre	»	40.000.000	»	185.000.000	4,625	1,85	1,74
25 novembre	»	50.000.000	»	206.000.000	4,12	1,62	1,61

LA SITUATION GLOBALE DES BANQUES BELGES AU 30 SEPTEMBRE 1938.

La comparaison de la situation globale des banques établie au 30 septembre 1938, la dernière publiée, avec la situation précédente au 30 juin 1938 fait apparaître des modifications profondes dues en ordre principal aux événements internationaux du mois de septembre.

Les retraits de dépôts, tant à vue qu'à terme se sont élevés durant le trimestre, et en réalité durant le mois de septembre, à un montant d'une exceptionnelle importance soit 2.089 millions de francs. Cette brusque

tension mit à l'épreuve la souplesse et la capacité de résistance du système bancaire tel qu'il est issu des législations récentes de 1934 et 1935. On peut dire que l'expérience fut concluante. La grande liquidité des banques leur permit de faire face à des retraits massifs et subits sans difficulté. Cette tension n'eut d'ailleurs qu'un caractère temporaire. L'augmentation de l'encaisse indique qu'une certaine détente s'était déjà produite les derniers jours du mois.

C'est par une réduction de tous les éléments de leurs actifs mais principalement par le recours au rées-compte que les banques ont fait face à la situation.

(En milliers de francs.)

ACTIF	30-6-1938	30-9-1938	+	-
A. Opérations d'Epargne (article 15, arrêté royal n° 42).				
B. Disponible et réalisable :				
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	1.161.782	1.493.058	331.276	—
Prêts au jour le jour	477.018	314.289	—	162.729
Banquiers	3.591.092	3.040.134	—	550.958
Maison-mère, succursales, filiales	502.520	293.501	—	209.019
Autres valeurs à recevoir à court terme	1.565.685	1.508.570	—	57.115
Portefeuille-effets	3.053.565	2.189.946	—	863.619
Reports et avances sur titres	1.397.852	1.347.441	—	50.411
Débiteurs par acceptation	995.060	895.211	—	99.849
Débiteurs divers	5.501.054	5.447.117	—	53.937
Portefeuille-titres :				
a) Valeurs réserve légale.	141.868	141.356	—	512
b) Fonds publics belges ..	4.280.276	4.025.161	—	255.115
c) Fonds publics étrangers ..	54.447	57.775	3.328	—
d) Actions de banques	334.632	334.218	—	414
e) Autres titres	704.330	615.781	—	88.549
Divers	5.515.553	5.174.291	—	—
Capital non versé	285.157	286.349	1.192	—
Capital non versé	50.270	50.212	—	58
Total : Disponible + réa- lisable	24.096.608	22.040.119	—	2.056.489
C. Immobilisé :				
Frais de constitution et de premier établissement ..	4.060	4.066	6	—
Immeubles	334.882	334.528	—	354
Participations dans les filiales immobilières	171.120	170.991	—	129
Créances sur filiales immo- bilières	118.735	117.041	—	1.694
Matériel et mobilier	14.397	14.904	507	—
Total de l'immobilisé	643.194	641.530	—	1.664
Total de l'actif	24.739.802	22.681.649	—	2.058.153

PASSIF	30-6-1938	30-9-1938	+	-
A. Opérations d'Epargne (article 15, arrêté royal n° 42).				
B. Exigible :				
Créanciers privilégiés ou garantis	194.051	296.883	102.832	—
Emprunts au jour le jour	61.374	25.505	—	35.869
Banquiers	1.230.379	1.214.779	—	15.600
Maison-mère, succursales et filiales	176.836	229.874	53.038	—
Acceptations	995.059	895.211	—	99.848
Autres valeurs à payer à court terme	388.060	458.752	70.692	—
Créditeurs pour effets à l'encaissement	929.545	878.392	—	51.153
Dépôts et comptes cou- rants :				
a) A vue et à un mois au plus	14.768.678	12.868.303	—	1.900.375
b) A plus d'un mois	1.930.894	1.742.068	—	188.826
Obligations et bons de caisse	63.277	61.057	—	2.220
Montants à libérer sur titres et participations	248.568	261.088	12.520	—
Divers	443.526	440.674	—	2.852
Total de l'exigible	21.430.247	19.372.586	—	2.057.661
C. Non exigible :				
Capital	2.686.468	2.686.313	—	155
Fonds indisponible par prime d'émission	64.215	64.216	1	—
Réserve légale (article 13 arrêté royal n° 185)	145.334	145.300	—	34
Réserve disponible	372.484	370.865	—	1.619
Provisions	41.054	42.369	1.315	—
Total du non exigible	3.309.555	3.309.063	—	492
Total du passif	24.739.802	22.681.649	—	2.058.153

Il n'y a pas lieu de déduire de la diminution importante du portefeuille-effets une contraction du crédit dispensé par les banques. Cette diminution est en effet due principalement au réescompte d'effets commerciaux à la Banque Nationale. Si l'on tient compte de ce réescompte, le montant global du crédit dispensé par les banques, tant sous forme d'escompte de papier commercial que sous forme de crédit d'acceptation, d'avances en comptes, d'avances sur titres et de reports, est plutôt en augmentation en septembre. Il avait subi en juillet et en août une certaine diminution.

Sous la rubrique « Fonds publics belges », apparaît une diminution importante qui n'est pas due, dans la grande mesure, à des réalisations de titres sur le marché. On sait, en effet, que les banques sont autorisées à comprendre sous la rubrique « Portefeuille-effets » les valeurs émises par les pouvoirs publics si elles réunissent les conditions requises pour être réescomptables par la Banque Nationale. Il se produit de ce chef des modifications dans le portefeuille-titres des banques qui proviennent de ce que des valeurs à court terme, émises par l'Etat ou la Colonie, réunissent à certains moments les conditions requises en ce qui concerne leur échéance pour être réescomptables.

Dans l'ensemble, il apparaît à l'examen des chiffres ci-dessus que les banques ont fait face à la situation particulièrement critique de fin septembre, après utilisation de leurs actifs immédiatement disponibles, par le moyen classique du recours aux institutions paraétatiques et à la Banque Nationale, plus particulièrement.

Des indications plus récentes suggèrent qu'en fin de compte la tension considérable mais éphémère du mois de septembre n'a guère eu de conséquence sur le financement de notre économie.

On observera, en outre, que cette tension, si elle a comporté des retraits de dépôts particulièrement importants n'a eu, en aucune façon, un caractère monétaire. A ce propos, il est intéressant de constater que la différence entre banquiers débiteurs et créditeurs est au 30 septembre, par rapport au 30 juin, en diminution assez sensible, 535 millions de francs. On est fondé à accorder à cette différence la valeur d'une indication sur l'ordre de grandeur des avoirs déposés ou placés à l'étranger par les banques belges. Ceux-ci sont donc en régression depuis juin et témoignent ainsi du rapatriement des capitaux qui a été observé au cours de cette période.

UN EMPRUNT

DU CRÉDIT COMMUNAL DE BELGIQUE (1).

Par décision ministérielle du 21 novembre 1938, le Crédit Communal de Belgique est autorisé à émettre un emprunt intérieur à lots de six cents millions de

(1) *Moniteur belge*, 3 décembre 1938, p. 7180.

francs (600.000.000 de francs), en obligations portant intérêt à 4 p. c. l'an, nettes d'impôts pour le porteur et amortissables en trente-cinq ans par voie de tirages au sort, de la manière indiquée ci-après.

Pendant les trois premières périodes quinquennales, comprises entre le 1^{er} décembre 1938 et le 1^{er} décembre 1953, le remboursement aura lieu, partiellement au

pair, partiellement par voie d'attribution de lots s'élevant annuellement, au total, pour chacune des trois périodes, respectivement à 12, 9 et 6 millions de francs, conformément au plan des tirages et des lots.

A compter de la seizième année, l'amortissement s'effectuera exclusivement par voie de remboursement au pair, au 1^{er} décembre suivant le tirage annuel.

PAYS-BAS

L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE RÉCENTE AUX PAYS-BAS.

Etayée par la tradition, fortifiée par une expérience plus que séculaire, l'évolution monétaire et financière en Hollande a été de tout temps essentiellement orientée vers les investissements dans les colonies et à l'étranger, ainsi que vers la protection du commerce national. Grâce à cette orientation de son activité, ce pays est parvenu à conquérir et à maintenir dans l'économie mondiale, une position des plus enviables.

Depuis l'origine des grandes compagnies des Indes, le peuple néerlandais a fait montre d'une inclination toute naturelle vers les placements dans les pays étrangers. L'introduction des principales valeurs internationales à la Bourse d'Amsterdam prouve de toute évidence que cette inclination est devenue une habitude. La place d'Amsterdam est de ce fait devenue un des grands centres d'arbitrage de l'Europe continentale.

Il n'y a pas si longtemps — quelques décades à peine — que le système bancaire néerlandais était encore complètement empreint d'individualisme, héritage laissé par les premiers pionniers calvinistes. Cette situation a été bouleversée par la guerre, et les troubles financiers qui s'ensuivirent ont mené à une concentration toujours plus grande du système bancaire aux Pays-Bas.

De tout temps et dans la mesure du possible, les autorités monétaires néerlandaises se sont efforcées de maintenir l'étalon-or. Ainsi pendant toute la durée de la guerre, la Hollande s'est toujours montrée disposée à acquérir de l'or et même à en céder à l'étranger, chaque fois qu'il y allait de ses intérêts supérieurs.

Le 25 septembre 1936, lorsque la France eut décidé de détacher sa devise de l'or, le Gouvernement néerlandais n'avait pas renoncé à l'espoir qu'il lui serait possible de maintenir, sur le marché mondial, l'ancienne parité du florin. Il présumait en effet que, étant donné le fait que les monnaies néerlandaise et suisse n'avaient pas été influencées par l'évolution de la monnaie française, alors que le mouvement international des prix et de l'activité économique s'était mis à suivre une conjoncture ascendante, les deux pays ensemble pourraient avec succès poursuivre une

politique orientée vers le maintien de la parité-or. Mais, lorsque le 26 septembre, la Suisse emboîta le pas à la France et que, de ce fait, la Hollande resta le seul pays au monde ayant conservé la parité ancienne de sa monnaie, le Gouvernement néerlandais se vit obligé de revoir son point de vue et de le modifier. Immédiatement — le 27 septembre — on décréta l'embargo sur l'or et on suspendit ainsi le *gold-bul-lion standard*, mais le régime des paiements demeura libre. Sur le marché des devises, le florin se déprécia aussitôt de 20 p. c. environ.

L'embargo sur l'or a été levé le 7 août dernier (1). Cette décision a été confirmée par une loi récente qui permettrait au Gouvernement de rétablir les restrictions antérieures si les circonstances l'exigeaient.

Il n'y a pas eu de réévaluation de l'encaisse. Le florin est devenu une monnaie flottante dont un Fonds d'égalisation des changes, institué sur le modèle anglais, règle les fluctuations.

Le Fonds est administré par la *Nederlandsche Bank*, agissant pour compte du Ministre des Finances et suivant des règles arrêtées par ce dernier. Par l'achat d'or et de devises étrangères, il contrôle les cours du change aux fins de prévenir ou de limiter, dans l'intérêt de l'activité économique, les pressions néfastes des déplacements de capitaux ou des mouvements à caractère spéculatif.

Le Fonds, à la disposition duquel il fut mis pour fl. 300 millions de Bons du Trésor, ne possédait, lors de sa constitution, aucun moyen pour soutenir le florin au cas où celui-ci aurait à subir une pression quelconque sur le marché des changes. Le 5 octobre 1936, le Fonds fit à la *Nederlandsche Bank*, un achat d'or s'élevant à fl. 100 millions (2), afin d'éliminer tout doute quant à ses intentions relativement à la défense du florin en cas d'attaque.

En fait, le Fonds n'a jamais dû recourir à cette réserve d'or. Au contraire, celle-ci s'est constamment accrue, le Fonds ayant, à diverses reprises, dû intervenir pour prévenir une hausse du florin. Mais comme il ne disposait que de 300 millions de florins, il lui est arrivé de devoir céder de l'or à la *Neder-*

(1) Cfr. *Bulletin d'Information et de Documentation*, septembre 1938, p. 213.

(2) Rapport de la *Nederlandsche Bank* pour l'exercice 1936-1937, p. 20.

landsche Bank, afin de se procurer des ressources nouvelles pour intervenir sur le marché des changes, en achetant de l'or ou des devises étrangères.

On peut admettre qu'au début du mois de décembre 1936, le Fonds avait ainsi dépensé 200 millions de florins; en effet, à la situation hebdomadaire de la *Nederlandsche Bank* du 14 décembre 1936, l'on constate une augmentation de l'encaisse de 100 millions

de florins provenant, probablement, du Fonds d'égalisation des changes. Dans la suite, le florin ayant fait montre d'une très grande fermeté, pendant tout le restant de l'exercice, le Fonds a cédé plusieurs fois de l'or à la *Nederlandsche Bank*, en sorte que, déjà le 6 décembre 1937, l'encaisse de celle-ci atteignait le chiffre-record de fl. 1.365,841 millions, contre 669,840 millions au 28 septembre 1936.

TABLEAU I.

Extrait des situations hebdomadaires de la *Nederlandsche Bank*, à quelques dates importantes
(en milliers de florins).

	25 juillet 1914 (1)	8 novembre 1920 (2)	27 avril 1925 (3)	28 septembre 1936 (4)	28 novembre 1938 (5)
Encaisse	162.113	636.141	479.473	669.840	1.481.011
Billets	310.437	1.090.924	895.741	772.693	1.004.770
Autres engagements	6.198	88.142	43.444	100.522	767.458
Proportion de couverture-or des billets en %...	52	58	54	87	147,50
Couverture métallique de tous les engagements en %.....	54	56	53	79	80,66
Effets sur l'intérieur	67.947	149.284	95.022	23.369	15.850
Prêts et avances	61.686	299.179	152.721	137.488	321.004
Effets sur l'étranger	20.188	30.364	146.657	2.207	3.600

- (1) Dernière situation d'avant-guerre.
(2) Date du cours minimum du florin par rapport au dollar.
(3) Retour à l'étalon-or.
(4) Alignement du florin.
(5) Dernière situation publiée.

Comme l'encaisse-or n'a pas encore été réévaluée et qu'elle est toujours comptabilisée à son ancienne parité, sur la base de fl. 1 = 0,604798 gr. d'or fin (3), à chaque cession à la *Nederlandsche Bank*, le Fonds subit une perte comptable relativement importante, de sorte que sa masse de manœuvre s'en trouve considérablement réduite. Afin d'obvier à toute perte ultérieure de ce genre, le Fonds se mit à emprunter à la *Nederlandsche Bank* sur nantissement des Bons du Trésor reçus du Gouvernement, lors de sa constitution, et obtint de celui-ci la promesse d'en recevoir davantage au cas où les circonstances l'exigeraient.

Ayant eu recours à un autre moyen technique pour se procurer des ressources nouvelles en florins, sans perte comptable cette fois, lors des reventes à la *Nederlandsche Bank*, le Fonds ne s'est pas encore vu contraint d'y faire appel.

Il y a tout lieu de croire que le Fonds se fait consentir des avances par la *Nederlandsche Bank* sur nantissement d'or ou de devises. Aucune communication n'a été faite à ce sujet, mais une modification à la présentation des situations hebdomadaires permet de conclure à la vraisemblance de cette présomption. En effet, jusqu'à la veille du 13 décembre 1937, le poste « Prêts » était subdivisé en « Prêts sur titres » et en « Prêts sur marchandises, monnaies et lingots ». Mais depuis lors, ce poste est subdivisé comme suit : « Prêts sur titres, etc. » et « Prêts sur marchandises et warrants ». L'explication semble se trouver dans le fait que toutes les avances sur or que la *Neder-*

landsche Bank accorderait encore dans la suite seraient comptabilisées dans le premier groupe, où leur importance serait bien moins apparente que dans le second. Depuis cette modification, le poste « Prêts sur titres, etc. » est passé de fl. 188 millions au 13 décembre 1937, à fl. 345 millions au 2 mai 1938, pour diminuer à nouveau à fl. 319 millions au 28 novembre 1938.

Cependant, en raison de la diminution de ses ressources et de l'afflux d'or, le Fonds s'est vu, à différentes reprises, dans l'obligation de vendre de l'or à la Banque centrale. L'encaisse de celle-ci est passée de ce fait de fl. 1.366 millions le 13 décembre 1937 à fl. 1.481 millions en juillet 1938. Entre les mêmes dates, le poste « Prêts sur titres, etc. » a augmenté de fl. 188 millions à fl. 329 millions, c'est-à-dire de fl. 141 millions.

En juillet, lors des fluctuations de la livre, une certaine pression s'exerça sur le florin, ce qui provoqua une diminution du poste « Prêts », qui tomba de 329 millions le 27 juillet, à fl. 286 millions le 19 septembre, pour remonter ensuite à fl. 306 millions.

L'opinion assez répandue dans certains milieux, selon laquelle le cours du florin suivrait, en fait, celui de la livre et qui s'est encore accentuée au cours de la première moitié de septembre, lorsque le rapport entre les deux monnaies demeura presque constant malgré la forte hausse du prix de l'or, a été démentie par les événements ultérieurs. Ainsi, lorsque, dans l'après-midi du 27 septembre, le Fonds d'égalisation avait arrêté tout achat de livres, en moins de deux jours le cours de cette devise tomba de 8,92 1/8 à 8,51; il est vrai que deux jours plus tard, il remonta à

(3) Le prix du marché correspondant actuellement environ à la relation fl. 1 = 0,485 gr.

8,90. Pratiquement donc, il n'y a aucun lien entre le cours du florin et les fluctuations de la livre, ni avec celles du prix de l'or à Londres. Par rapport à l'or, la dépréciation du florin s'accrut au cours du troisième trimestre, de 2 1/2 à 3 p. c.

TABLEAU II.

Moyennes mensuelles des cours des changes à la Bourse d'Amsterdam.

	Dollar américain	Livre sterling	Franc français	Belga	Franc suisse
1938 Mars	1,8007	8,9728	5,6277	30,3872	41,4807
Avril	1,8007	8,9046	5,6736	30,3433	41,3772
Mai	1,8063	8,9744	5,6899	30,4226	41,2696
Juin	1,8070	8,9791	5,6996	30,6424	41,3698
Juillet	1,8166	8,9667	5,6286	30,7446	41,6721
Août	1,8312	8,9404	5,6073	30,9050	41,9180
Septembre	1,8540	8,8997	4,9887	31,2862	41,9188
Octobre	1,8569	8,7694	4,8882	31,1012	41,7844
Novembre	1,8406	8,6682	4,8029	31,1256	41,6987

Depuis la constitution du Fonds d'égalisation, le marché des changes a paru perdre beaucoup de son importance. Si l'on ne fait que lire, sans les analyser, les situations hebdomadaires de la *Nederlandsche Bank*, publiées au cours du troisième trimestre de 1938, on en retire l'impression que pendant cette période, le marché des changes n'a pas été fortement animé. Sous le régime de l'étalon-or, cette animation se traduisait en fluctuations de l'encaisse. A présent, rien de semblable ne se manifeste. Il est vrai que les transactions sont actuellement masquées par l'intervention du Fonds d'Égalisation.

Ceci ne signifie nullement qu'au point de vue des relations monétaires et en matière de change, la Hollande ait renoncé en principe à son régime de liberté. La seule mesure prise en vue d'enrayer les troubles occasionnés par l'afflux des capitaux est l'embargo — déjà partiellement levé — sur les émissions étrangères et la stérilisation de l'or par le Fonds d'égalisation qui émet des Bons du Trésor en vue du financement de ses acquisitions. Il y a lieu de souligner la stabilité de la circulation en présence du grand afflux de métal. Alors que depuis la dépréciation du florin et abstraction faite de l'or du Fonds, l'encaisse a monté d'environ 115 p. c., la circulation fiduciaire n'a augmenté que de 28 p. c. environ; les comptes courants créditeurs non productifs d'intérêt augmentèrent de fl. 51 millions le 28 septembre 1936 à fl. 750 millions au 28 novembre 1938.

Ce dernier phénomène fait ressortir clairement la grande ampleur des disponibilités en quête de placement sur le marché financier.

Comme il a été dit dans une de nos chroniques précédentes (4), ce mouvement ne peut être entièrement imputé à la fuite de capitaux étrangers cherchant un refuge en Hollande. Longtemps déjà avant la dépréciation du florin, une masse de capitaux néerlandais étaient maintenus à l'étranger sous forme liquide.

(4) Bulletin d'Information et de Documentation, juillet 1938, p. 22.

On peut admettre à présent qu'une partie de ces capitaux a fait retour au pays. Il y a lieu de citer encore ceux rentrés à la suite de paiements, entiers ou partiels, effectués par les pays étrangers y compris les Indes néerlandaises, ainsi que la régression de la demande de devises étrangères, etc.

Les énormes disponibilités intérieures qui furent la conséquence de ces retours, n'ont pas tardé à provoquer une baisse anormale du taux de l'intérêt, vu le manque de possibilités d'investissement.

La *Nederlandsche Bank* n'a plus modifié ses taux depuis le 7 décembre 1936. L'escompte est à 2 p. c. pour les effets de commerce, 2 1/2 p. c. pour les promesses et également 2 1/2 p. c. pour les prêts et avances en compte courant. En grande partie, l'escompte est nominal. En effet, en vertu de la loi bancaire de 1937 qui autorise la Banque à pratiquer une politique d'*open market*, l'Institut d'émission néerlandais est en mesure d'acquérir et de vendre des effets de commerce sur le marché libre, dont le taux est actuellement d'environ 1/4 p. c.

Depuis la fin du mois de septembre 1935 jusqu'en mai 1936, le marché d'Amsterdam s'était caractérisé par sa grande aisance, qui ne prit fin que lorsque se déclencha également contre le florin, un mouvement spéculatif au moment de la fuite massive des capitaux quittant la France.

Après la promulgation des arrêtés monétaires de fin septembre 1936, les cours du marché de l'argent haussèrent quelque peu par suite de l'incertitude concernant l'évolution future des cours du change, et de la hausse sur le marché des valeurs. Les maxima atteints ne dépassèrent toutefois guère 2 3/8 p. c. pour l'escompte hors banque, 2 p. c. pour le *call money* et 3 1/4 p. c. pour les prêts sur titres à un mois.

Sous l'influence de la forte position du florin, l'aisance du marché de l'argent s'est grandement accrue au cours de l'année suivante. Cette situation a pu être maintenue jusqu'à présent; elle ne s'est guère sensiblement modifiée pendant les troubles internationaux de fin septembre dernier.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'évolution du marché de l'argent d'Amsterdam au cours des dernières années, ainsi que de quelques taux à court et à long terme.

Le fait que le taux des prêts sur titres à un mois est plus élevé que celui de l'escompte hors banque s'explique par diverses circonstances. D'abord la nature du papier n'est pas la même; le bailleur est obligé de tenir compte d'une réduction éventuelle possible de la valeur du gage. En second lieu, il s'engage pour la durée d'un mois. Le taux de ce genre de prêts ne permet pas de conclure à l'existence d'une plus ample demande en cette matière, où l'offre dépasse de même largement la demande. D'ailleurs, nombre d'opérations en bourse — dont l'importance est fortement diminuée — sont financées par les intéressés eux-mêmes.

TABLEAU III.

Evolution des taux aux Pays-Bas.

ÉPOQUES	Taux d'escompte de la <i>Nederlandsche Bank</i>	Taux de l'escompte hors banque	Taux des prêts sur titres à 1 mois (prolongat.)	Argent au jour le jour	Taux moyen de rendement des obligations	Taux hypothécaire aux Pays-Bas	Taux des intérêts à la caisse d'épargne de l'Etat	Taux d'intérêt dans les caisses d'épargne privées
1928.....	4,50	4,18	4,16	—	—	—	2,64	—
1929.....	5,13	4,82	4,89	—	—	—	2,64	—
1930.....	3,22	2,06	2,17	—	—	—	2,64	3,56
1931.....	2,47	1,42	1,56	—	—	—	2,64	—
1932.....	2,65	0,85	1,18	—	—	—	2,64	3,385
1933.....	2,95	1,08	1,28	—	—	4,88	2,64	3,30
1934.....	2,50	0,87	1,10	—	4,03	4,69	2,64	—
1935.....	3,99	3,15	3,10	—	4,24	4,54	2,64	3,14
1936.....	2,84	1,73	1,87	0,77	4,19	4,61	2,64	—
1937 (l'année).....	2,—	0,28	0,79	0,25	3,33	4,34	2,64	2,94
1937 Septembre.....	2,—	0,20	0,50	0,25	3,27	3,97	2,64	—
Octobre.....	2,—	0,20	0,50	0,25	3,31	3,98	2,64	—
Novembre.....	2,—	0,24	0,50	0,25	3,25	3,86	2,64	—
Décembre.....	2,—	0,24	0,50	0,25	3,23	3,85	2,64	—
1938 Janvier.....	2,—	0,19	0,50	0,25	3,19	3,995	2,64	—
Février.....	2,—	0,16	0,50	0,25	3,16	3,625	2,64	—
Mars.....	2,—	0,16	0,50	0,25	3,25	3,86	2,64	—
Avril.....	2,—	0,16	0,50	0,25	3,19	3,74	2,64	—
Mai.....	2,—	0,16	0,50	0,25	3,14	3,63	2,64	2,91
Juin.....	2,—	0,18	0,50	0,25	3,17	3,72	2,64	—
Juillet.....	2,—	0,19	0,50	0,25	3,17	4,38	2,64	—
Août.....	2,—	0,19	0,50	0,25	3,19	3,69	2,64	—
Septembre.....	2,—	0,42	0,70	0,35	3,37	3,62	2,64	—
Octobre.....	2,—	0,31	0,50	0,25	3,21	3,71	2,64	—
Novembre.....	2,—	0,20	0,50	0,25	3,22	3,71	2,64	—

L'appel fait par l'Etat au marché de l'argent a perdu beaucoup de son importance; cet état de choses est dû en partie au fait que les avances de la métropole à ses colonies ont fortement diminué, et en partie aux meilleures rentrées de fonds. Selon les chiffres publiés par le Ministre des Finances, en date du 31 mars 1937, le montant des Bons du Trésor en circulation s'élevait à 368,6 millions de florins; le 31 mars de l'année suivante, ce montant n'était plus que de fl. 268,7 millions et n'a cessé de décroître depuis lors, pour atteindre fl. 221,709 millions le 23 novembre.

Les émissions du Trésor se font sous deux formes : les certificats et les promesses. Ces dernières ne sont plus en circulation. Les certificats qui y sont restés sont à échéance d'un à cinq ans, ce qui ne peut donc présenter aucune difficulté pour la liquidité du

Trésor, d'autant plus que ce dernier dispose encore, à la *Nederlandsche Bank*, d'un solde important.

Rien d'étonnant dès lors que depuis quelque temps déjà, il n'ait plus été procédé à l'émission de nouveaux bons du Trésor. Par contre, le Fonds d'égalisation a fait plusieurs appels au marché afin de couvrir ses besoins. Au mois d'août, le taux de ces promesses était de 1/8 p. c. pour celles de cinq à six mois, et de 3/8 p. c. pour celles à huit mois. Pour l'émission de septembre, ce taux avait monté de 1/2 p. c. à 3/4 p. c., sous l'influence de la situation internationale. Quant aux besoins pour le financement des opérations de *prolongatie*, on constate que leur importance est plutôt minime, alors que l'offre d'acceptations bancaires reste extrêmement limitée.

TABLEAU IV.

Ensemble des titres aux Pays-Bas à la fin de l'année 1935

(en millions de florins).

	Montant global en circulation	Détenus par des institutions financières	Pourcentage du montant global en circulation
Dette d'Etat des Pays-Bas (1).....	2.705,7	1.337,9	49 %
Dette d'Etat des Indes néerlandaises.....	1.496,0	519,6	35 %
Communes, provinces, etc.	2.819,4	1.392,2 (2)	49 %
Communes, provinces, etc., Indes néerlandaises.....	— (3)	19,0	—
Obligations d'institutions semi-officielles aux Pays-Bas.....	500,0 (4)	—	—
Obligations d'institutions semi-officielles aux Indes néerlandaises.....	— (3)	296,9	—
Lettres de gage.....	922,2	246,3	27 %
Divers (5).....	—	112,5	—
Montant total en obligations.....	8.443,3	3.924,4	46 %
Valeur boursière d'actions néerlandaises.....	4.279,0	19,2	0,4 %
Total des obligations et actions.....	12.722,3	3.943,6	31 %

(1) Dette consolidée.

(2) Y compris les emprunts sous-main.

(3) Inconnu.

(4) Estimation brute.

(5) Montant des obligations diverses détenues par des institutions financières.

Avant de commenter l'évolution du marché des capitaux, il n'est pas inutile d'attirer l'attention sur la grande importance du marché des placements en Hollande. A la fin de 1935, le montant total des titres

émis par les Pays-Bas et les Indes néerlandaises, et encore en circulation à cette date, s'élevait approximativement à 12.722 millions de florins, dont 31 p. c. appartenant à des institutions financières.

TABLEAU V.

Répartition de l'ensemble des titres entre les divers organismes financiers
(en millions de florins).

	Organismes dont l'activité s'exerce sur le marché monétaire	Organismes dont l'activité s'exerce à la fois sur le marché monétaire et financier	Organismes dont l'activité s'exerce sur le marché financier	Totaux
Obligations Etat, provinces et communes, etc	16,1	885,4	2.495,8	3.397,3
Obligations d'organismes semi-officiels	—	128,0	168,9	296,9
Lettres de gage	1,1	22,9	222,3	246,3
TOTAUX ...	17,2	1.036,3	2.887,0	3.940,5
Actions	11,5	2,3	15,5	29,3
Actions et obligations	28,7	1.038,6	2.902,5	3.969,8
Hypothèques	4,4	187,1	1.899,6	2.091,1
Total des placements à long terme	33,1	1.225,7	4.802,1	6.060,9
Pourcentage du total	0,5 %	20 %	79,5 %	100 %

Les besoins en capitaux de l'économie privée restent relativement modérés. Au cours des trois premiers trimestres de l'année 1938, ils ne comportent au total que fl. 103 millions de capital nouveau. Ils s'élevaient à fl. 120 millions pour toute l'année 1937.

Il va de soi qu'aussi bien les pouvoirs publics que les particuliers s'empressèrent de profiter de cette circonstance pour procéder à des conversions d'emprunts. Au début de 1937, la plupart des emprunts étaient encore du type 4 p. c., réduit ensuite à 3 1/2 p. c. pour les emprunts communaux et provinciaux. Plus tard encore dans l'année, apparût le type 3 p. c., émis au fur et à mesure que l'année avançait. En matière de conversion, l'année 1937 atteignit un nouveau record qui dépassa de loin celui de 1934 (voir tableau VI).

TABLEAU VI.

Emprunts de conversion.

	(EN MILLIONS DE FLORINS)				
	1934	1935	1936	1937	1938
Janvier	306,0	76,8	2,3	126,4	1.071,0
Février		27,0	8,1	202,6	110,1
Mars	902,6	35,8	—	9,9	83,9
Avril		34,5	—	40,9	5,0
Mai	15,0	0,2	—	40,1	4,7
Juin	5,5	—	—	575,9	1,6
Juillet	104,1	—	—	181,3	4,9
Août	57,7	—	4,5	42,6	15,9
Septembre	485,5	—	16,3	706,4	0,6
Octobre	100,7	—	3,3	48,1	0,3
Novembre	8,1	—	26,3	28,7	2,1
Décembre	52,2	—	26,4	128,2	—
TOTAUX ...	2.036,4	174,7	87,1	2.131,1	

En 1938, le Gouvernement des Pays-Bas procéda encore à une conversion importante, en collaboration avec les banques principales et les banquiers. En effet, toutes les obligations du type 4 p. c. existantes ont été

converties en un emprunt à taux progressif, du type 3 p. c.-3 1/2 p. c., émis à 99 1/2, portant intérêt à 3 p. c. pendant les dix premières années, et 3 1/2 p. c. pendant les vingt-huit années restantes, le Gouvernement s'étant réservé le droit de procéder en tout temps au remboursement de l'emprunt.

Depuis le deuxième trimestre de 1938, le courant des conversions a fortement diminué. Pour les neuf premiers mois de l'année en cours, le montant total des emprunts de conversion s'élève à fl. 1.300 millions, contre fl. 2.130 millions pendant l'année 1937.

Une partie importante du capital néerlandais reste investie à l'étranger. Dans ces placements, les *investment trusts* ont joué un rôle prépondérant par l'émission de certificats de dépôt. D'après une estimation globale de la Chambre de Commerce internationale au Congrès de Berlin de 1937, ces investissements seraient de l'ordre de 6 1/2 milliards de florins, pour une fortune nationale de 18 milliards. Plus de 1 milliard et demi est investi en Amérique, soit environ 7 p. c. de l'avoir national.

Après la dépréciation et dans l'attente d'une plus grande sécurité dans les relations internationales, un embargo de fait avait été mis sur les émissions étrangères. Suivant une autre version, cette mesure aurait été prise afin de préparer le marché à la grande conversion de la dette de l'Etat à 4 p. c.

Par suite de l'évolution des relations internationales en 1937, il a été possible de donner à cet embargo, une application plus souple — avis du 29 juin 1937 — de sorte que les organismes compétents ont bien voulu examiner, pour chaque cas séparément, s'il y avait lieu éventuellement de lever la défense d'émission ou d'introduction. C'est ainsi qu'en 1937 et 1938, divers emprunts danois ont été autorisés et que diverses valeurs étrangères — principalement des valeurs américaines et canadiennes —

ont pu être introduites, à tel point que dans certains milieux, des voix s'élèvent pour s'opposer à cette abondance d'introductions, se basant sur la considération que la multiplicité peut nuire à l'intérêt du marché. Le *Beleggersfront* — auquel nous avons déjà fait allusion dans une de nos informations précédentes (5) — a fait montre d'une activité nouvelle pendant la seconde quinzaine de septembre. Il s'agit

(5) *Bulletin d'Information et de Documentation* du 10 mars 1937, p. 195.

d'une entente entre souscripteurs professionnels, ayant pour but d'influencer le taux des emprunts nouveaux et de conversion, par une action commune. Il paraît que le principe du taux croissant serait dû à son intervention. Jusqu'ici, le *Beleggersfront* était d'avis que pour souscrire à une émission, les obligations à long terme — maximum quarante ans — d'emprunts de communes, provinces et autres organismes similaires doivent donner un intérêt annuel de 3 1/4 p. c., au cours d'émission de 100 p. c.

TABLEAU VII.

Emissions en 1938
(en florins).

	CAPITAL NOUVEAU			Conversion
	Obligations	Actions	Totaux	
Janvier.....	2.461.075,—	1.740.000,—	4.201.075,—	1.076.515.650,—
Février.....	9.267.401,25	636.000,—	9.903.401,25	110.140.600,—
Mars.....	17.951.327,50	1.650.000,—	19.601.327,50	81.525.748,—
Avril.....	466.292,50	157.500,—	623.792,50	4.852.400,—
Mai.....	20.122.140,50	—	20.122.140,50	4.613.850,—
Juin.....	24.164.620,—	5.856.250,—	30.020.870,—	1.460.650,—
Juillet.....	27.838.264,50	375.000,—	28.213.264,50	4.854.618,—
Août.....	2.010.000,—	1.852.000,—	3.862.000,—	15.913.000,—
Septembre.....	4.636.960,—	270.000,—	4.906.960,—	588.000,—
Octobre.....	6.873.812,50	10.650.750,—	17.524.562,50	286.000,—
Novembre.....	44.000,—	1.600.000,—	1.644.000,—	2.080.500,—
	115.835.893,75	24.787.500,—	140.623.393,75	1.302.831.016,—

Source : *Economisch-Statistische Berichten*.

Actuellement, ces exigences ont été portées à 3 1/2 p. c. l'an, étant entendu que l'on acceptera un taux d'émission de 101 p. c. Quant aux emprunts communaux, le taux a été relevé de 3 1/8 p. c. à 3 1/4 p. c. Le *Beleggersfront* explique cette politique en invoquant la tendance qui se dessina à convertir des emprunts de 3 1/2 p. c. en emprunts à 3 1/4 p. c. Auparavant, le type 3 1/4 p. c. était admis pour les obligations communales — en même temps que le type 3 1/2 p. c. pour des emprunts communaux contractés sous-main parce que l'on prévoyait que les frais inhérents à l'émission d'emprunts obligataires finiraient par constituer un obstacle tellement insurmontable, qu'une conversion du 3 1/2 p. c. en 3 1/4 p. c. ne serait plus guère rémunératrice. Une partie des fonds se

trouvant sous l'influence du *Front* ne pourront donc trouver de placement, mais on préfère cette situation à la perspective de voir baisser les taux à un rythme trop accéléré, d'autant plus que le *Front* considère les bas taux actuels comme ayant un caractère exceptionnel et temporaire.

En résumé, on peut conclure que l'évolution monétaire et financière en Hollande a été caractérisée, au cours de ces derniers mois, par une grande abondance de liquidités provenant du retour de capitaux hollandais, par une demande proportionnellement plus réduite de capitaux et de crédits à court terme, et enfin par la persistance des bas taux de l'argent. En un mot : abondance de fonds et peu de possibilités d'investissement.

INFORMATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES.

SOMMAIRE : Belgique : Les prix de gros et de détail en novembre 1938. — Le mouvement du chômage en Belgique.
 Allemagne : La situation industrielle et commerciale de l'Allemagne.
 Japon : L'industrie de la laine au Japon.

BELGIQUE

LES PRIX DE GROS ET DE DÉTAIL EN NOVEMBRE 1938.

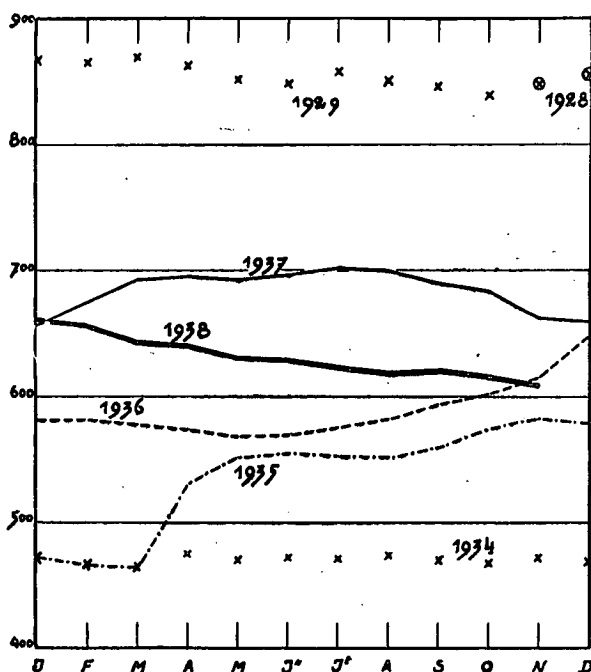
Au cours du mois de novembre, les tendances des prix des matières premières ont, dans leur ensemble, encore été légèrement orientées à la baisse.

Les perspectives s'offrant au développement de l'industrie cuprifère et stannifère ont été jugées moins favorables. Aussi en ce qui concerne le cuivre, a-t-il été décidé de limiter de nouveau la production à partir du 1^{er} janvier à 100 p. c. des quotas de base. Les contingents d'exportation de l'étain pour le

premier trimestre de 1939 ont été maintenus, d'autre part, au même coefficient que pour le trimestre en cours, soit 45 p. c., y compris les 10 p. c. destinés à alimenter le *Buffer Pool*. Par contre, les quotas d'exportation de caoutchouc ont été relevés de 45 p. c. pour le trimestre en cours à 50 p. c. pour le premier trimestre de 1939.

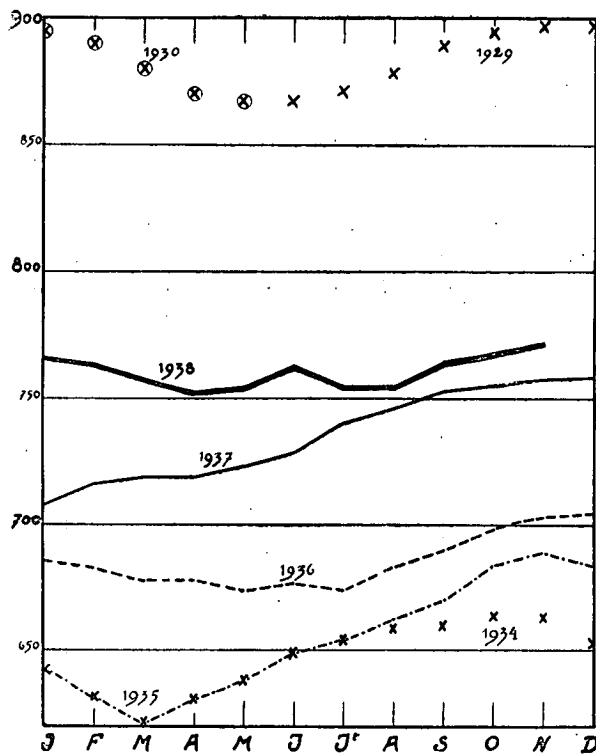
L'offre surabondante de coton et de froment a continué à peser sur les marchés de ces matières. Les demandes de laines ont été satisfaisantes et se sont traduites par une certaine fermeté des prix.

Indices des prix de gros.



x : Points maxima et minima atteints par les indices.

Indices des prix de détail.



x : Points maxima et minima atteints par les indices.

En Belgique, l'indice des prix de gros au 15 novembre marque un recul de 7 points, soit de 1,1 p. c. par rapport au 15 octobre. La baisse a porté en ordre principal sur les produits d'alimentation, les peaux et cuirs ainsi que les produits textiles de lins et de jutes. Les autres rubriques ne témoignent guère de changement notable. Depuis juillet 1937, la diminution des prix de gros atteint au total 13,1 p. c.

Une hausse de 3 points, soit de 0,4 p. c., a été enregistrée d'octobre à novembre par l'indice des prix de détail. A 772, il s'établit dès lors à 1,8 p. c. au-dessus du niveau qu'il avait atteint à même époque en 1937. Cette hausse récente est le fait du beurre, des œufs, ainsi que du charbon et peut, dès lors, être considérée comme traduisant en grande partie des influences purement saisonnières. Sur les 54 produits qui interviennent dans le calcul de l'indice, 23 sont en hausse, 17 sont en baisse et enfin 14 sont inchangés, d'un mois à l'autre.

Sous l'influence de l'augmentation du coût des produits alimentaires, l'indice du coût de la vie (troisième

catégorie) accuse une augmentation de 1,8 points, soit de 0,9 p. c. A une année de distance, la hausse de cet indice n'est que de 0,5 p. c.; elle est imputable à l'augmentation des prix des vêtements ainsi que de divers services groupés sous la rubrique « Besoins hygiéniques, sociaux et moraux ».

Jusqu'à ce jour, les prix de détail et le taux des rémunérations n'ont manifesté aucune tendance à fléchir. S'il est souhaitable que les prix de détail ne témoignent pas à l'égard des fluctuations de la conjoncture d'une sensibilité égale à celle des prix de gros, et s'il est normal qu'un certain retard s'observe entre les fléchissements respectifs des prix de gros et de détail, force est de constater que ce retard revêt cette fois une importance inaccoutumée. Ce phénomène mérite d'autant plus attention qu'il traduit une accentuation de la rigidité de notre structure économique, rigidité qui, par ses effets sur notre système des rémunérations, n'est pas sans répercussion sérieuse sur les possibilités d'adaptation de notre économie aux conditions du marché international.

Indices des prix de gros en Belgique.

CATÉGORIES DE PRODUITS	Nombre de produits	Indices au mois de novembre 1938	AUGMENTATION OU DIMINUTION				AUGMENTATION OU DIMINUTION relative par rapport au maximum atteint en 1937 ou en 1938	
			Par rapport à oct. 1938		Par rapport à nov. 1937		Date du maximum (mois)	Augmentation ou diminution en %
			Absolue	Relative %	Absolue	Relative %		
Alimentation	16	514	- 15	- 2,8	- 102	- 16,6	7-1937	- 22,1
Combustibles	4	837	-	-	- 69	- 7,6	10-1937	- 7,6
Gondrons et dérivés	3	560	- 11	- 1,9	- 119	- 17,5	10-1937	- 18,4
Produits métallurgiques	14	685	- 4	- 0,6	- 53	- 7,2	8-1937	- 16,1
Pétroles et dérivés	7	906	- 4	- 0,4	- 142	- 13,5	8-1937	- 13,5
Produits céramiques	9	859	-	-	- 26	- 2,9	7-1937	- 4,4
Produits verriers	2	549	-	-	-	-	1937	-
Produits chimiques	12	602	- 7	- 1,1	- 10	- 1,6	4-1938	- 3,8
Engrais chimiques	4	520	+ 1	+ 0,2	+ 42	+ 8,8	11-1938	-
Matières grasses	7	436	- 6	- 1,4	- 88	- 16,8	2-1937	- 29,0
Produits textiles (ensemble)	19	567	- 16	- 2,7	- 51	- 8,3	6-1937	- 24,9
Laines	5	579	- 4	- 0,7	- 91	- 13,6	4-1937	- 29,8
Lins	5	321	- 31	- 3,6	+ 4	+ 0,5	6-1937	- 14,8
Jutes	2	361	- 25	- 6,5	- 47	- 11,5	5-1937	- 18,1
Cotons	7	490	- 3	- 0,6	- 48	- 8,9	3-1937	- 34,8
Matériaux de construction	13	773	+ 2	+ 0,3	+ 3	+ 0,4	9-1937	- 1,2
Produits résineux	2	520	- 10	- 1,9	- 53	- 9,9	2-1937	- 35,8
Peaux et cuirs	9	468	- 10	- 2,1	- 60	- 11,4	4-1937	- 31,1
Tabac	1	500	-	-	-	-	12-1937	- 8,3
Papier	1	650	-	-	- 446	- 40,7	11-1937	- 40,7
Caoutchouc	1	138	- 3	- 2,1	+ 17	+ 11,4	3-1937	- 33,3
INDICE GÉNÉRAL	124	610	- 7	- 1,1	- 46	- 8,0	7-1937	- 13,1

LE MOUVEMENT DU CHOMAGE EN BELGIQUE.

Une étude entreprise par l'Office National du Placement et du Chômage précise le mouvement du chômage en Belgique depuis le début de l'année.

Elle note qu'à la fin de l'année 1937 et au début de 1938, l'aggravation conjoncturale du chômage fut telle que, d'octobre 1937 à janvier 1938, la moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés dans les bureaux de pointage communaux augmenta de 81 p. c.

	Chiffres absolus (en milliers)	Indices (octobre 1937 = 100)
1937 Octobre	110	100
Novembre	139	127
Décembre	179	163
1938 Janvier	199	181

Après la pointe exceptionnelle enregistrée tout au début de 1938 — pendant la semaine du 3 au 8 janvier, au cours de laquelle la moyenne journalière

atteignit 224.435 unités avec un maximum de 238.754 unités pour le lundi — des baisses successives ramenèrent à 151.766 unités en septembre 1938 (moyenne des trois premières semaines) la moyenne journalière qui était de 199.070 unités en janvier 1938.

	Chiffres absolus (en milliers)	Février 1938=100
1938 Janvier	199	—
Février	196	100
Mars	169	86
Avril	159	81
Mai	164	84
Juin	154	79
Juillet	152	78
Août	150	76
Septembre (3 prem. semaines) ..	152	77

Le mois de février 1938 étant pris comme base de comparaison, le tableau ci-dessus montre que la baisse de février 1938 à septembre 1938 a été de l'ordre de 23 p. c. alors que pour la même période, l'indice saisonnier passe de 120 à 88, soit une baisse de 27 p. c. L'Office du Placement et du Chômage en conclut que, contrairement à ce qu'on serait tenté de croire sur la foi des chiffres bruts, l'aggravation conjoncturale s'est effectivement poursuivie pendant les neuf premiers mois de 1938, bien qu'à un rythme sensiblement plus lent qu'en fin d'année 1937.

On conçoit donc aisément que l'écart entre les moyennes journalières des mois correspondants de 1937 et de 1938 ait continuellement augmenté. Le tableau suivant le prouve.

MOIS	1937	1938	ÉCART	
	(en milliers)		absolu (en milliers)	en %
Janvier	163	199	+ 36	+ 22
Février	149	196	+ 47	+ 32
Mars	131	169	+ 38	+ 29
Avril	113	159	+ 46	+ 40
Mai	108	164	+ 56	+ 51
Juin	102	154	+ 52	+ 51

Si comme l'indique le tableau ci-dessous, cet écart a eu tendance à diminuer à partir du mois de juillet 1938, c'est que l'évolution conjoncturale s'est renversée vers le milieu de l'année 1937 et que l'aggravation du chômage a été plus rapide en 1937 qu'en 1938.

SEMAINES	1937	1938	ÉCART	
	(en milliers)		absolu (en milliers)	en %
1 ^{re} semaine de juillet	102	154	+ 52	+ 50
2 ^e —	104	154	+ 50	+ 49
3 ^e —	101	149	+ 48	+ 48
4 ^e —	104	151	+ 47	+ 45
1 ^{re} semaine d'août	108	150	+ 42	+ 39
2 ^e —	107	150	+ 43	+ 40
3 ^e —	112	152	+ 40	+ 36
4 ^e —	109	147	+ 38	+ 35
5 ^e —	108	149	+ 41	+ 38
1 ^{re} semaine de septembre.	108	149	+ 41	+ 38
2 ^e —	111	152	+ 41	+ 37
3 ^e —	112	153	+ 41	+ 37

L'évolution conjoncturale favorable du chômage au cours des années 1935 et 1936 explique que la moyenne journalière de 1938 ait bientôt dépassé les chiffres correspondants de 1936, et ceci dans des proportions de plus en plus importantes.

MOIS	1935	1938	ÉCART	
	(en milliers)		absolu (en milliers)	en %
Janvier	291	199	— 92	— 32
Février	286	196	— 90	— 31
Mars	274	169	— 105	— 38
Avril	222	159	— 63	— 28
Mai	204	164	— 40	— 20
Juin	184	154	— 30	— 16
Juillet	176	152	— 24	— 14
Août	180	150	— 30	— 17
Septembre	175	152	— 23	— 13

MOIS	1936	1938	ÉCART	
	(en milliers)		absolu (en milliers)	en %
Janvier	207	199	— 8	— 4
Février	209	196	— 13	— 6
Mars	171	169	— 2	— 1
Avril	155	159	+ 3	+ 2
Mai	152	164	+ 12	+ 8
Juin	140	154	+ 14	+ 10
Juillet	137	152	+ 15	+ 11
Août	131	150	+ 19	+ 14
Septembre	127	152	+ 25	+ 19

Les événements politiques de fin septembre 1938 ont entraîné une brusque augmentation du chômage.

La moyenne journalière est passée successivement de 153.530 au cours de la troisième semaine de septembre à 162.064 au cours de la dernière semaine de ce mois et a atteint 170.117 pendant la première semaine d'octobre. Le maximum enregistré au cours de cette période fut 175.648 unités, le lundi 3 octobre 1938. Dès la deuxième semaine d'octobre, une diminution s'est produite. Celle-ci a non seulement été éphémère, mais elle n'a revêtu qu'une très faible importance. Le tableau ci-après en témoigne :

SEMAINES	Moyennes journalières (en milliers)
Du 3 au 8 octobre 1938	170
Du 10 au 15 —	162
Du 17 au 22 —	160
Du 24 au 29 —	159

La moyenne la plus faible enregistrée en octobre 1938 a été de 158.642 unités et en septembre 1938 de 149.227 unités. La différence reste donc importante. Cette situation mérite d'autant plus d'attention qu'au point de vue saisonnier, le mois d'octobre est le plus favorable.

En novembre, des augmentations successives ont porté la moyenne journalière à un niveau voisin des chiffres les plus élevés enregistrés au début de l'année.

SEMAINES	Moyennes journalières (en milliers)
Du 31-10 au 5-11-1938	169
Du 7-11 au 12-11-1938	177
Du 14-11 au 19-11-1938	177
Du 21-11 au 26-11-1938	190
Du 28-11 au 3-12-1938	196
Du 5-12 au 10-12-1938	200

La moyenne journalière de novembre 1938 s'établit à 185.454 et est supérieure de 33.678 unités ou 22 p. c. au chiffre correspondant de septembre 1938 (moyenne des trois premières semaines). Or, l'indice saisonnier passe de 88 en septembre à 95 en novembre, soit une augmentation de 8 p. c. Une nouvelle aggravation conjoncturale du chômage s'est donc manifestée au cours de ces dernières semaines. De septembre à novembre, l'augmentation a été telle qu'elle n'est que légèrement inférieure à celle qui fut enregistrée au cours de la période correspondante de 1937.

MOIS	Nombre de jours ouvrables		CHOMEURS	Nombre de chômeurs inscrits dans les bureaux de pointage communaux (en milliers)	
	1937	1938		1937	1938
Janvier	24	30	Complets	137	147
			Partiels	110	210
			TOTAL	247	357
Février	24	24	Complets	129	142
			Partiels	93	198
			TOTAL	222	340
Mars	29	24	Complets	117	132
			Partiels	92	155
			TOTAL	209	287
Avril	24	23	Complets	102	123
			Partiels	73	153
			TOTAL	175	276
Mai	28	29	Complets	97	122
			Partiels	82	186
			TOTAL	179	308
Juin	24	23	Complets	86	116
			Partiels	83	172
			TOTAL	169	288
Juillet	23	23	Complets	88	117
			Partiels	88	171
			TOTAL	176	288
Août	30	29	Complets	92	121
			Partiels	105	176
			TOTAL	197	297
Septembre	24	24	Complets	92	128
			Partiels	99	174
			TOTAL	191	302
Octobre	24	29	Complets	93	140
			Partiels	95	184
			TOTAL	188	324
Novembre	28	23	Complets	116	151
			Partiels	127	176
			TOTAL	243	327
Décembre	22	24	Complets	137	—
			Partiels	175	—
			TOTAL	312	—

Il convient de remarquer que la moyenne journalière la plus faible enregistrée en 1937 est celle de la semaine du 19 au 24 juillet 1937; elle s'élevait

à 101.236 unités. En 1938, la moyenne journalière la plus faible est celle de la semaine du 22 au 27 septembre; elle atteint 147.879 unités.

Le minimum du nombre de chômeurs contrôlés un jour déterminé a été constaté, en 1937, le 20 juillet; il représentait 96.143 unités. En 1938, le minimum a été enregistré le 24 août et a atteint 141.334 unités. En 1936, ce chiffre était de 119.824, le 23 octobre.

Ainsi qu'en témoigne le tableau récapitulatif ci-dessus, l'évolution défavorable du marché de l'emploi depuis un an et demi environ se caractérise en ordre principal par l'aggravation du chômage partiel. En mai 1938, les chômeurs partiels représentaient 61 p. c. du total des chômeurs inscrits aux bureaux de pointage communaux, contre 46 p. c. seulement en mai 1937.

Le nombre de chômeurs contrôlés dans les bureaux de pointage communaux a atteint, au cours du mois de novembre 1938, 326.920 unités, soit 151.311 chômeurs complets et 175.609 chômeurs partiels.

Il est à remarquer cependant que depuis quelques mois, l'augmentation du chômage partiel a été à peu près nulle alors que le nombre des chômeurs complets croît sans cesse. Le tableau suivant le prouve abondamment.

Indices de l'évolution du chômage complet et partiel.

Base : juin 1937 = 100.

MOIS	Chômeurs complets	Chômeurs partiels (1)
1937 Juillet	102	106
Août	106	—
Septembre	106	119
Octobre	108	114
Novembre	135	—
Décembre	158	211
1938 Janvier	170	—
Février	164	239
Mars	153	187
Avril	142	185
Mai	141	—
Juin	134	208
Juillet	135	207
Août	140	—
Septembre	148	210
Octobre	162	—
Novembre	175	212

(1) Pour que les indices des chômeurs partiels restent comparables, seuls les mois de quatre semaines ont été pris en considération.

En juin 1938, le nombre de chômeurs partiels dépassait de 108 p. c. le chiffre correspondant de 1937, alors qu'à ce moment, le total des chômeurs complets n'était supérieur que de 34 p. c. au chiffre correspondant de 1937. Mais depuis le mois de juin 1938, le total des chômeurs partiels n'a plus guère augmenté, l'indice passant de 208 en juin 1938 à 212 seulement en novembre 1938, alors que pour les chômeurs complets, l'indice monte de 134 en juin 1938 à 175 en novembre 1938.

Le chiffre de 151.311 chômeurs complets atteint en novembre est le plus élevé qui ait été enregistré depuis l'aggravation conjoncturale du chômage vers le milieu de l'année 1937. Aussi l'importance relative

du nombre des chômeurs complets dans le nombre total des chômeurs, qui s'était réduite de 51 p. c. en juin 1937 à 40 p. c. en juin 1938, est remontée à 46 p. c. en juin 1938, est remontée à 46 p. c. en novembre 1938.

Part des chômeurs complets dans le total des chômeurs.

1937 Juin	51,08 %
Juillet	50,0 %
Août	—
Septembre	48,11 %
Octobre	49,59 %
Novembre	—
Décembre	43,95 %
1938 Janvier	—
Février	41,77 %
Mars	46,13 %
Avril	44,55 %
Mai	—
Juin	40,24 %
Juillet	40,51 %
Août	—
Septembre	42,22 %
Octobre	—
Novembre	46,28 %

Jusqu'en octobre, l'augmentation du chômage complet s'est surtout fait sentir dans le pays flamand, alors que l'augmentation du chômage partiel a surtout été importante dans le pays wallon.

Chômeurs inscrits en octobre dans les bureaux de pointage communaux.
(En milliers.)

	Chômeurs complets		Chômeurs partiels	
	1937	1938	1937	1938
Pays flamand.....	60	93	59	96
Pays wallon.....	20	28	29	74
Brabant.....	13	19	7	13
Le Royaume.....	93	140	95	183

Par rapport au total pour tout le royaume, la part de chaque région est la suivante :

	Chômeurs complets		Chômeurs partiels	
	1937	1938	1937	1938
Pays flamand.....	64,9	66,0	62,7	52,5
Pays wallon.....	20,9	20,3	30,4	40,6
Brabant.....	14,2	13,7	6,9	6,9
Le Royaume.....	100,0	100,0	100,0	100,0

D'octobre 1937 à octobre 1938, la part du pays flamand dans le total des chômeurs complets a donc augmenté de 64,9 p. c. à 66 p. c. La part du pays wallon dans le total des chômeurs partiels a augmenté de façon beaucoup plus sensible : elle est passée, en effet, de 30,4 p. c. en octobre 1937 à 40,6 p. c. en octobre 1938.

* * *

L'aggravation du chômage complet d'octobre 1937 à octobre 1938 a été de l'ordre de 51 p. c., soit 140.441 unités en octobre 1938 contre 93.293 seulement

en octobre 1937. Les bureaux régionaux qui, au cours de cette période, ont enregistré une augmentation du chômage complet supérieure à cette moyenne générale, sont les suivants :

Libramont (337 p. c.), Diest (179 p. c.), Arlon (160 p. c.), Furnes (155 p. c.), Wavre (143 p. c.), Hasselt (118 p. c.), Saint-Trond (106 p. c.), Renaix (93 p. c.), Courtrai (87 p. c.), Nivelles (86 p. c.), Ostende (83 p. c.), Hal (77 p. c.), Soignies (76 p. c.), Namur (75 p. c.), Anvers (73 p. c.), Mouscron (70 p. c.), La Louvière (70 p. c.), Roulers (69 p. c.), Eecloo et Huy (68 p. c.), Ath (66 p. c.), Grammont (65 p. c.), Thielt (63 p. c.), Hérenthals (62 p. c.), Malines (60 p. c.), Verviers, Tournai et Tongres (58 p. c.), Neerpelt (54 p. c.), Ypres (51 p. c.).

Certains bureaux régionaux ont enregistré une augmentation importante du chômage complet; bien qu'exprimée en pour-cent, cette aggravation reste cependant inférieure à la moyenne. Ces bureaux sont les suivants :

BUREAUX RÉGIONAUX	Chômeurs complets		Augmentation en %
	Octobre 1937	Octobre 1938	
	(en milliers)		
Bruxelles.....	10	14	39
Gand.....	7	10	47
Bruges.....	4	6	47
Saint-Nicolas.....	3	5	50

L'augmentation du chômage partiel d'octobre 1937 à octobre 1938 a été de l'ordre de 94 p. c., soit 94.846 unités en octobre 1937 et 183.484 unités en octobre 1938. En vue de l'interprétation de ces chiffres, il y a lieu de tenir compte de ce que octobre 1938 comptait vingt-neuf jours ouvrables et octobre 1937 vingt-quatre seulement.

Les bureaux régionaux qui, d'octobre 1937 à octobre 1938 ont enregistré une augmentation du chômage partiel supérieur à la moyenne générale de 94 p. c. sont les suivants :

Hasselt (850 p. c.), La Louvière (499 p. c.), Arlon (360 p. c.), Nivelles (267 p. c.), Namur (263 p. c.), Tongres (249 p. c.), Liège (224 p. c.), Soignies (221 p. c.), Ath (180 p. c.), Neerpelt (179 p. c.), Huy (176 p. c.), Wavre (173 p. c.), Charleroi (159 p. c.), Mons (157 p. c.), Hal (135 p. c.), Libramont (123 p. c.), Gand (109 p. c.), Diest et Renaix (102 p. c.), Anvers (99 p. c.), Malines (94 p. c.).

Parmi les bureaux régionaux qui, d'octobre 1937 à octobre 1938 ont enregistré une augmentation importante du chômage partiel en chiffres absolus, signalons : Bruxelles (augmentation de 2.912 unités), Courtrai (augmentation de 2.722 unités), Verviers (augmentation de 1.813 unités) et Tournai (augmentation de 1.499 unités).

L'inégale répartition du chômage complet et partiel par bureau régional provient évidemment de ce que les différentes industries qui y sont localisées n'ont

pas été uniformément atteintes par l'aggravation conjoncturale. De septembre 1937 à septembre 1938, l'augmentation des chômeurs complets indemnisés a été de 33.436 unités dont 9.487 pour la construction, 8.105 pour la métallurgie, 5.895 pour le textile et 3.049 pour les arts et précision.

Au cours de la même période, l'augmentation des chômeurs partiels indemnisés a été de 59.794 unités, dont 17.752 pour la métallurgie, 13.568 pour le textile et 10.646 pour les mines.

Le tableau ci-après fournit de nouvelles indications au sujet de l'évolution du chômage par industrie. Le total des journées perdues pour certaines industries en septembre 1937 et septembre 1938 s'y trouve mentionné. Les dix industries pour lesquelles l'augmentation relative a été la plus élevée sont :

INDUSTRIES	Journées perdues		Augmentation en %
	Sept. 1937	Sept. 1938	
Arts et précisions	16.605	57.728	248
Chimiques	43.168	77.071	79
Textile	394.697	648.495	65
Transport	176.438	280.400	59
Alimentation	55.335	85.729	55
Métallurgie	482.503	739.500	53
Livre	21.176	32.209	52
Construction	448.681	653.239	46
Carrières et céramiques:	110.451	158.955	44
Mines	67.126	94.319	41

Ces quelques indications suggèrent que, contrairement à ce qui s'est produit en certains autres pays, aux Etats-Unis par exemple, les statistiques du chômage en Belgique, jusqu'au début de décembre, n'accusent encore aucun redressement.

ALLEMAGNE

LA SITUATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE L'ALLEMAGNE.

La vie économique allemande est entièrement subordonnée à l'exécution du plan de quatre ans, dont la réalisation est arrivée à un point culminant. Toute l'année 1938 a été caractérisée par la *Vollbeschäftigung*, comme l'on dit dans le Troisième Reich, c'est-à-dire l'occupation plénière. Il convient cependant de s'entendre sur ce terme, qui ne signifie pas que toute la capacité industrielle soit désormais utilisée à plein. En fait, seule l'industrie des biens de production donne un maximum de rendement, tandis que celle des biens de consommation n'est pas utilisée à raison de sa capacité totale. Enfin, cette image n'est vraie que pour l'ancien Reich, non compris l'Autriche et les Sudètes.

A voir les statistiques officielles, la situation économique de l'Allemagne est extrêmement florissante : chômage pour ainsi dire inexistant, production industrielle en augmentation constante, ressources fiscales croissantes, prix stables.

Mais à côté de ces indices brillants se développent des symptômes de faiblesse; la dépression boursière, les difficultés du commerce extérieur, le manque de matières premières, les ennuis résultant d'une autarcie exacerbée dans les relations avec l'extérieur, les exigences imposées à la population par les besoins de la *Wehrwirtschaft*.

A cet égard, des observations curieuses ont été faites quant à la différence entre les répercussions de la mobilisation récente sur l'économie allemande et sur les économies des nations démocratiques et libérales. Sur les capitaux qui viennent d'être employés en Europe, pour la mobilisation et les frais qui s'en suivirent, les 2/5 environ ont été absorbés par l'Allemagne, contre moins de 1/5 pour la France. Par

ailleurs, la démobilisation française, anglaise et belge s'est effectuée rapidement, avec une reprise presque immédiate de la vie économique normale, ce qui ne fut pas le cas en Allemagne (1).

Ces quelques constatations prouvent que l'évolution de l'économie allemande, appréciée d'après les normes classiques, risque d'être mal comprise.

L'Allemagne a formé un nouveau système économique réglé par l'Etat, et possédant ses règles propres. Les interprétations doivent toutes partir du plan de l'économie dirigée et ne sont pertinentes que si elles apprécient exactement le concours des différentes mesures de direction dans leurs répercussions sur l'ensemble de l'économie planifiée. C'est pourquoi la comparaison entre les problèmes inhérents à la période de prospérité que traverse l'Allemagne actuellement et ceux qui se posent dans l'histoire économique libérale n'est pas du tout valable. Elle permet seulement de comprendre jusqu'à quel point la situation économique allemande ne répond pas à un cas normal de prospérité.

Les méthodes par lesquelles l'essor est assuré et soutenu en Allemagne se distinguent fortement des mesures typiques d'une ère de prospérité dans un régime de liberté.

« Au lieu que les prix varient suivant la loi de l'offre et de la demande, on procède à une adaptation organique des besoins à l'offre des marchandises disponibles. Alors que le contrôle des prix par l'Etat assure dans une large mesure la stabilité du niveau des prix, le système de la répartition des matières premières et du contingentement des matériaux veille à la couverture opportune des besoins les plus urgents. La stabilisation des salaires par heure de travail, le contrôle de la main-d'œuvre par le livret de travail

(1) La conjoncture économique et financière, octobre 1938, graphique 70.

et l'insertion systématique de la main-d'œuvre empêchent une surenchère de la part des entrepreneurs disposant de plus grandes ressources. De cette façon, on élimine les répercussions de l'occupation plénière sur l'économie au marché, la hausse des prix et des salaires et, d'autre part, on étend systématiquement aussi les limites du ravitaillement en matériel.

» Le recours à de nouveaux articles de production agit à l'instar de la mobilisation d'une réserve d'importations. On pourrait parler à cet égard, en exagérant quelque peu, de la création *ex nihilo* de matières premières qui se trouve en contraste frappant avec le dégagement de matières premières déjà utilisables pour les emplois qui leur étaient assignés auparavant dans les autres périodes de prospérité » (2).

Le mode de financement de cet essor diffère encore plus du financement de la prospérité régulière. La résolution de renoncer à partir du 1^{er} avril au recours au crédit sur traites et d'émettre des certificats de Trésorerie à court terme non prolongés et sans dépasser les possibilités de remboursement à l'échéance caractérise le début du nouveau système de financement. Ce changement de méthode s'imposait, étant donné que la politique économique allemande ne laisse devenir opérante que l'une des fonctions de la création productive de crédit, notamment l'augmentation du pouvoir d'achat, tandis qu'elle ne permet pas d'éliminer la demande dont le pouvoir d'achat est le plus faible par l'entremise de la hausse des prix qu'elle déclenche.

« Dans la situation où se trouve actuellement l'Allemagne, contrairement à l'attitude adoptée par l'économie libre, il serait insensé de créer par une augmentation du pouvoir d'achat une demande d'articles de production qu'on ne pourrait satisfaire en raison de la pénurie de l'offre de ces articles car, sinon, le nouvel entrepreneur devrait escamoter aux autres les matières premières et les matériaux dont il a besoin. La devise nouvelle doit être non de créer du crédit supplémentaire, mais d'atteindre un surplus de rendement » (2).

Pour maintenir sa production à un niveau constant et pour répondre aux besoins posés par la *Wehrwirtschaft*, le Reich a été obligé de mettre au travail toutes les forces productives de la nation.

Déjà l'hiver dernier, il n'y avait plus de problème du chômage; le nombre de sans-travail était tombé en dessous du demi-million; en mars 1938, il était de 508.000; en octobre, il n'était plus que de 164.000. Mais les efforts que déploie le Gouvernement prouvent à suffisance que la main-d'œuvre employée ne répond pas encore à tous les besoins. Ceci provient en grande partie du fait que l'on considère comme ouvriers mis au travail une partie de la population sans connaissances techniques précises et non utili-

sable dans l'industrie, qui est concentrée dans les camps de travail ou occupée à d'autres besognes non directement rentables.

C'est pourquoi le Reich s'applique à employer intensivement et extensivement toute la main-d'œuvre récupérable et disponible. Aussi, malgré la réduction extraordinaire du chômage, parvient-il encore à recruter des ouvriers par des moyens de fortune et à les éduquer d'une façon adéquate afin de parer au manque d'ouvriers qualifiés, qui est évidemment plus grand dans un pays comme l'Allemagne où la production a été poussée à l'extrême dans un laps de temps très court, que dans les pays démocratiques ou libéraux où l'on n'a pas atteint une production aussi élevée, même pendant la période de la plus grande prospérité, et où le manque de main-d'œuvre qualifiée est cependant encore très considérable.

Parmi les mesures employées à cet effet, l'on signale la remise au travail d'ouvriers âgés, qui fournit annuellement environ 150.000 unités à l'industrie; l'incorporation immédiate de la jeunesse au sortir de l'école: tous les jeunes gens quittant l'école doivent s'annoncer aux bourses de travail endéans les quinze jours, d'après une ordonnance édictée en mars 1938; le recours au travail des femmes, qui procure des réserves beaucoup plus importantes encore. Ce dernier point est très intéressant, parce qu'il est en rupture avec l'idéologie du national-socialisme qui a prétendu, dès ses débuts, que la femme devait reprendre sa place au foyer. C'est surtout dans l'agriculture que l'emploi de main-d'œuvre féminine est favorisé, par une espèce de compromis entre les besoins de l'économie allemande actuelle et les exigences doctrinales. En ce moment, le nombre de femmes incorporées dans l'industrie est d'environ 6,5 millions, soit environ 32 p. c. de l'effectif ouvrier.

Un calcul de l'*Institut für Konjunkturforschung* établit que l'accroissement annuel de l'effectif ouvrier ne provient qu'à raison de 170.000 unités environ de l'accroissement de la population.

Dans la période de septembre 1937 à septembre 1938, le nombre de personnes mises au travail s'est accru de 1,1 million, tandis que le nombre de chômeurs a diminué de 300.000 unités. Il est donc évident que, pendant ce laps de temps, environ 600.000 ouvriers ont été incorporés dans le processus de production par un des moyens de fortune que l'on vient de signaler.

Grâce à quoi le nombre d'ouvriers au travail, qui était de 12,4 millions en 1932, s'est établi à 15,9 millions en 1935, à 17,1 millions en 1936, à 18,3 millions en 1937 et, après un accroissement ininterrompu, à 20,2 millions en octobre 1938. En Autriche, ce nombre est passé de 1,22 million en mars à 1,59 million en septembre. Le niveau de 1929 est désormais dépassé.

Néanmoins, il s'est manifesté, au cours de l'été de 1938, un manque d'ouvriers dans différents secteurs, surtout dans l'agriculture, à l'époque des récoltes.

(2) Bulletin des archives économiques universelles de Hambourg, 1938, no 20, pp. 311 et suiv.

L'on a paré à cette difficulté en mettant au travail des ouvriers, des formations du parti et un grand nombre de femmes.

Enfin, on a allongé la durée du travail. En ce moment, la durée est supérieure à celle de 1929 et il n'y a pas de doute qu'on sera obligé d'aller plus loin encore dans cette voie. L'indice du nombre d'heures de travail fourni dans l'industrie était de 103,6. Après avoir atteint 54,8 en 1932, il s'est relevé rapidement pour atteindre 100 en 1936 et 110,2 en 1937. De janvier à octobre 1938, il a passé de 108,7 à 122,8.

Il est naturel qu'un tel manque de réserves de main-d'œuvre provoque, dans un degré d'occupation plénière, beaucoup plus de difficultés quand un besoin urgent et imprévu se fait sentir que dans d'autres situations économiques. Les difficultés qui résulteront de la mobilisation allemande de fin septembre en sont une preuve éclatante.

Il n'est pas étonnant que, dans ces circonstances, la production de 1938 dépasse de loin celle des années précédentes. L'indice de la production, comprenant les chiffres relatifs à l'Autriche depuis mars 1938 (ce qui fausse évidemment la comparaison), base 1928 = 100, s'établissait à 54 en 1932, à 107,8 en 1936, à 118,8 en 1937, à 116,2 en janvier 1938, à 125,6 en avril, à 128,7 en juillet et à 132 en octobre. Dans beaucoup de branches industrielles et notamment dans celles des biens de production, la capacité disponible a été égalée ou surpassée, ce qui a eu comme effet une usure beaucoup plus forte que la normale et, dans beaucoup de circonstances, une augmentation du coût de production ainsi que des difficultés techniques.

Ceci ne signifie cependant pas que l'on est arrivé à un degré d'occupation absolu. Il existe une demande beaucoup plus importante pour le remplacement de machines usagées et une recherche évidente de perfectionnements techniques, qui provoquent à leur tour une augmentation de la production. L'accroissement de la production, qui semblerait à première vue devoir s'arrêter dans une situation de prospérité normale, est favorisé dans les circonstances actuelles, d'autant plus que les plans que se propose le Gouvernement allemand et les besoins en matières premières que l'on ne peut pas importer, et qu'il faut remplacer tant bien que mal par des produits obtenus à l'intérieur, se développent sans interruption.

Il en résulte un accroissement ininterrompu des investissements. Ceux-ci ont atteint, en 1938, environ la moitié des sommes rapportées par la production industrielle, d'après les chiffres de l'*Institut für Konjunkturforschung*. Estimés en milliards de Rm., les investissements ont atteint, en 1938, 20 milliards contre 13,5 milliards pour les biens de consommation et 9,6 milliards pour les autres moyens de production. Quand on songe que les biens de consom-

mation ne dépassent que d'environ 4 milliards les sommes qu'ils ont rapportées en 1932, tandis que les investissements ont été quadruplés depuis lors, l'on constate immédiatement que le centre de gravité s'est déplacé au cours de la période de *Vollbeschäftigung*.

Cette observation gagne en valeur quand l'on voit que les investissements nouveaux ont atteint, toujours d'après les mêmes données, environ le double des investissements pour remplacement de l'outillage (13,5 milliards contre 6,5 en 1937; 9,5 milliards contre 6,5 en 1936; 7,6 milliards contre 6,2 en 1935; 5,2 milliards contre 7,0 en 1934; 2,4 milliards contre 5,9 en 1933; rien contre 5,1 milliards en 1932). Dans le proche avenir, l'on aura à tenir compte d'un développement dans le même sens, étant donné la nature et l'importance des travaux projetés.

Le problème de la main-d'œuvre se double de celui de l'approvisionnement en matières premières. Si le redressement de la conjoncture mondiale a permis à l'Allemagne d'importer plus librement jusqu'à la fin de 1937, et par conséquent de s'approvisionner dans des conditions plus aisées, la vertu agissante de ce facteur a été interrompue dès le début de 1938. Comme au même moment l'occupation plénière a atteint un sommet, l'Allemagne a dû s'efforcer par toute espèce de moyens d'établir une base permanente et solide pour satisfaire ses besoins en matières premières. A cet égard, l'on retiendra que la production intérieure de matières premières ne pouvait, en 1937, satisfaire qu'à raison de 60 p. c. les besoins du pays, et ce malgré l'accroissement ininterrompu de la fabrication de produits de remplacement et l'exploitation intensive des richesses du sol. Ainsi, par exemple, la production de minerai de fer, qui était de 1,34 million de tonnes en 1932, s'est établie à 8,52 millions de tonnes en 1937. Pour les dix premiers mois de 1938, le minerai de fer extrait du territoire de l'ancien Reich se chiffrait par 9,2 millions de tonnes. La production autrichienne a été de 1,9 million de tonnes de janvier à septembre. La production de caoutchouc synthétique a fait également des progrès sensibles. Celle de fibres textiles, qui satisfaisait 13 p. c. de la consommation intérieure en 1932, suffisait à garantir les besoins intérieurs à raison de 29 p. c. en 1937. Ceci n'empêche qu'il s'en faut encore de beaucoup avant que le programme autarcique ne puisse être réalisé à due concurrence. L'Allemagne est donc obligée de fournir des efforts ininterrompus pour adapter son commerce extérieur aux besoins intérieurs. Ces efforts sont d'autant plus soutenus que le problème du commerce extérieur, contrairement aux autres problèmes de la vie économique allemande, ne peut pas être dominé facilement par la politique gouvernementale. Il arrive bien souvent que seule une simple pression commerciale ou politique puisse être exercée à cet égard. L'incorporation de territoires étrangers est extrêmement difficile et, dans tous les cas, géographiquement, ses possibilités sont très limitées.

Le problème du commerce extérieur allemand se pose donc plus pour les importations que pour les exportations. Il est, en effet, plus nécessaire à l'Allemagne de maintenir et d'accroître son activité intérieure que d'élargir ses rapports avec l'étranger. Pour ce motif, et étant donné sa pauvreté relative en richesses naturelles, c'est surtout l'importation de celles-ci qui s'avère indispensable. L'exportation allemande n'a pour ainsi dire d'importance qu'en fonction de l'achat de matières premières et de biens de première nécessité. C'est la raison pour laquelle l'accroissement des ventes à l'étranger n'est pas aussi grand que celui de la production totale. D'après les chiffres de l'*Institut für Konjunkturforschung*, le pourcentage des exportations par rapport à la valeur de la production, qui était de 13,7 p. c. en 1929 et de 10,1 p. c. en 1933, est tombé à 6,9 p. c. en 1937 et à 5,7 p. c. en 1938.

Le besoin de l'Allemagne en matières premières est tellement grand qu'elle en exporte parfois qui sont retirées de son propre sol pour en importer d'autres dont le besoin se fait sentir d'une façon plus urgente.

Ces méthodes et bien d'autres encore ont été mises au point pour parer aux difficultés que le Reich ressent dans son approvisionnement par suite du manque de devises et de métaux précieux. Au cours de ces derniers mois, l'accroissement extraordinaire de la production et l'épuisement des moyens de paiement résultant d'achats massifs de matières premières ont provoqué le déficit de la balance commerciale qui a été active, à quelques rares moments près, de 1932 à 1937.

Depuis janvier 1938, les importations l'emportent sur les exportations, presque constamment. Le gigantesque effort d'armement accompli par le Troisième Reich est à la base de ce déficit chronique dont l'import est d'environ 157 millions de Rm. pour les dix premiers mois de l'année.

Pour ces motifs, l'Allemagne s'est appliquée à favoriser ses exportations par des méthodes très différentes des us classiques et qui font fi, bien souvent, des principes de rentabilité. De leur côté, les importations sont limitées dans toute la mesure du possible aux biens indispensables. Cependant, le déficit de la balance provient des achats excédentaires de ces biens, notamment de blé, d'huiles et de graisses, de laine, de coton, de bois, d'huiles minérales et de minerais. Sur un tonnage moyen mensuel importé de 4.994.000 tonnes en 1937, les minerais sont intervenus pour 2.155.000 tonnes. Cette proportion est à peu près maintenue.

Quant aux méthodes d'exportation en usage, elles se sont multipliées et perfectionnées dans le courant de 1938. Autrefois, l'intervention gouvernementale se bornait habituellement à des formes de subsides directs ou indirects. Ce moyen est encore en usage, mais il se double d'une série d'autres méthodes qui peuvent être considérées comme des innovations en matière de commerce international.

L'une de ces méthodes consiste à encourager les ventes à l'étranger par l'emploi de devises bloquées, à des taux dépréciés. Pour les besoins de l'exportation, le mark est amputé d'une partie de sa valeur, ce qui procure à l'Allemagne l'avantage d'une monnaie dépréciée pour ses ventes et d'une monnaie à valeur élevée pour ses importations, aux dépens des propriétaires étrangers de marks bloqués. Un exemple de ces méthodes est donné par les *Aski marks*, une espèce de mark de compensation, qui est utilisé avec grand succès sur les marchés de l'Amérique latine, qui, grâce à cela, ont été enlevés en partie aux États-Unis et à la Grande-Bretagne.

Des moyens bien plus compliqués sont mis en œuvre dans les rapports économiques avec l'Europe du Sud-Est où l'Allemagne essaie d'établir sa suprématie commerciale. Dans les pays danubiens et balkaniques, l'Allemagne a essayé d'accroître ses achats en utilisant les passifs gelés qu'elle avait dans les comptes de *clearing*. Pour liquider ces balances, les créanciers ont encouragé les achats de produits allemands au détriment des importations en provenance d'autres pays. Mettant à profit cette situation, les Allemands n'ont voulu vendre que le surplus de biens exportables dont les pays à change libre et qui payent au comptant n'ont pas besoin. La raison pour laquelle les pays du Sud-Est ont continué à acheter en Allemagne, bien qu'ils aient souvent été obligés d'acheter des produits dont ils n'avaient pas des besoins en proportion, c'est que les Allemands ont accordé pour les produits agricoles de ces pays, des prix largement supérieurs à ceux du marché mondial.

Le commerce extérieur allemand a été favorisé par la course aux armements. Les pays qui n'avaient pas d'industries d'armement ont acheté en Allemagne, en obtenant de grandes facilités de crédit que d'autres pays ne leur auraient pas accordées.

Enfin, l'Allemagne a eu recours au crédit à long terme bien que ses ressources bancaires ne soient pas très élevées. Aussi, ces crédits n'ont-ils pas été financés par les industriels ni par les banques allemandes, mais bien par les pays débiteurs. Les ventes à crédit ne signifient rien d'autre pour l'Allemagne que la possibilité d'acheter des matières premières et des produits alimentaires dès la fourniture de ses produits. Ceux-ci sont payés immédiatement par l'Allemagne, mais versés en *clearing* et compensés seulement lorsque l'acheteur de produits allemands a éteint sa dette. Résultat : le gouvernement étranger est obligé d'accorder entretemps un crédit à ses acheteurs. Il finance, par conséquent, lui-même les crédits allemands (3).

Grâce à ces moyens, le Reich est parvenu à pénétrer dans les pays balkaniques et danubiens. Dès 1935, l'Allemagne était devenue un débouché important pour les pays balkaniques. Les données relatives au

(3) *The Economist*, 5 novembre 1938.

troisième trimestre de 1938, les dernières dont nous disposons actuellement, prouvent à suffisance que ces méthodes ont parfaitement réussi. Le déplacement du centre de gravité du commerce extérieur allemand est très nettement perceptible. Pendant les neuf premiers mois de 1938, les exportations vers le Sud-Est (pays balkaniques, Turquie, Egypte, Proche-Orient) ont atteint 15,4 p. c. des exportations allemandes totales contre 9,3 p. c. en 1935 et 7,7 p. c. en 1929.

Les importations de ces pays ont atteint 12,6 p. c. contre 11,5 p. c. en 1935 et 5,2 p. c. en 1929.

Le commerce avec les autres pays a, au contraire, diminué. Le pourcentage pour la Belgique, la France, l'Italie, les Pays-Bas, l'Autriche, la Suisse et

la Tchécoslovaquie, qui était de 30,2 p. c. au début de 1938, était de 38,2 p. c. en 1935 et d'un montant à peu près égal en 1928.

Avec les autres pays, les relations sont restées semblables ou ont diminué, sauf avec les pays de l'Amérique centrale et du Sud, dont les exportations vers l'Allemagne ont passé de 12 p. c. en 1929 à 14,3 p. c. en 1935 et à 17,5 p. c. en 1938, cependant que les achats de ces pays en Allemagne, qui n'atteignaient que 5,7 p. c. en 1928, sont passés à 9,3 p. c. en 1935 et à 12,3 p. c. au cours de l'année sous revue.

Grâce à ces adaptations incessantes et au désir d'établir des relations étroites et stables avec des pays qui lui sont économiquement inférieurs, le problème des matières premières est en passe de perdre une partie de son acuité en Allemagne.

JAPON

L'INDUSTRIE DE LA LAINE AU JAPON

Une étude publiée par l'*Imperial Economic Committee* met en évidence les progrès considérables réalisés par l'industrie lainière japonaise au cours de ces dix dernières années (1). Pendant cette période décennale, le nombre des broches installées a plus que doublé ainsi qu'en témoignent les renseignements statistiques suivants.

Nombre de broches
dans l'industrie lainière japonaise.

TYPES DE BROCHES	1929	1933	1937
Laine peignée.....	446.202	677.390	1.127.802
Laine cardée.....	73.664	88.403	121.114
TOTAL...	519.866	765.793	1.248.916

Source : Association des industries lainières japonaises.

Ces données suggèrent que, jusqu'ici, l'activité de l'industrie lainière japonaise s'est portée en ordre principal sur la fabrication de produits peignés et, qu'en conséquence, la mise en œuvre de produits de récupération et de déchets, n'a été que très limitée. Un usage croissant de ces dernières matières exigerait dès lors une modification importante de l'équipement dont l'industrie dispose à l'heure présente.

Sur la base des années 1931 à 1937, la consommation annuelle moyenne des laines s'est élevée à 200 millions de lbs. environ. Pour les trois dernières années, les estimations de l'Association des industries lainières du Japon sont les suivantes :

ANNÉES	Millions de lbs.
1935.....	237,8
1936.....	244,8
1937.....	254,3

(1) *Wool Intelligence Notes*. — *Imperial Economic Committee*, novembre 1938, p. 249.

L'Australie est de loin le plus important fournisseur de laines. Néanmoins, depuis 1936, des quantités considérables de matières premières ont également été acquises en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud, en Argentine et même en Uruguay.

Au cours des années 1935 à 1937, des approvisionnements importants de laines furent constitués au Japon ainsi qu'il résulte du mouvement des importations ainsi que des stocks consignés dans les entrepôts nippons. En fait, ceux-ci atteignirent des chiffres records ainsi que l'on peut en juger par les quelques données suivantes.

PÉRIODES	Importations de laine brute	Stocks de laines brutes à fin juin dans les entrepôts nippons
	(Millions de lbs.)	
1931.....	189,1	25,2
1932.....	204,2	54,3
1933.....	238,8	67,6
1934.....	181,5	72,4
1935.....	243,5	50,4
1936.....	217,0	86,5
1937.....	258,4	103,4
1938.....		34,0
Janvier-septembre 1937.....	245,1	
Janvier-septembre 1938.....	95,5	

Lorsque, en octobre 1937, l'équilibre de la balance des paiements exigea le contrôle des importations, l'importance des stocks de laines qui avaient été constitués parut justifier une limitation sévère des importations de laines. Celles-ci furent, dès lors, soumises à licence. Pendant quelques mois, l'industrie put travailler dans ces conditions sans se heurter à de graves difficultés d'approvisionnement. Néanmoins, au début de 1938, il devint apparent que la diminution progressive des stocks menaçait de handicaper le commerce d'exportation; aussi des mesures préférentielles à l'importation durent-elles être prises en faveur de ce dernier, afin d'assurer les approvisionnements néces-

saires. Les entreprises satisfaisant aux besoins de l'armée se virent également doter d'un régime d'exception. Si l'on tient compte de ce qu'un tiers environ des achats de laines au cours de la saison 1938-1939 doit couvrir des besoins d'ordre militaire et que, d'autre part, guère plus de 10 à 15 p. c. de la production de tissus de laine sont destinés à l'exportation, une pénurie extrême de matières premières s'est déclarée. Y a été plus particulièrement sensible, l'industrie qui travaille les marchés intérieurs parmi lesquels il convient de comprendre la Corée, la Formose, le Kwantung, le Mandchukuo et la Chine du Nord.

Remède doit être porté à cette situation par un recours croissant à des produits de récupération et aux déchets ainsi qu'aux succédanés, tels la rayonne, le coton et les fibres artificielles. En octobre 1937, un décret gouvernemental avait déjà imposé le mélange de 20 à 30 p. c. de fibres artificielles aux laines importées en vue de leur transformation pour la vente sur le marché intérieur. En juillet 1938, ces pourcentages furent portés entre 50 à 80 p. c. De plus, la vente dans le pays, de produits ne répondant pas à ces prescriptions, fut prohibée.

L'adaptation de l'industrie lainière japonaise à ces nouvelles conditions d'exploitation implique la solution de quelques problèmes.

Le premier problème est d'ordre technique. L'équipement dont l'industrie dispose est prévu dans sa plus grande partie en vue du travail de peignés de laine et ne convient donc pas, dans sa forme actuelle, à la mise en œuvre de produits de récupération et de succédanés.

Le second problème est relatif au développement de la production de rayonne et de fibres artificielles. Faute de matières premières suffisantes, cette production, qui s'était considérablement développée au cours des années précédentes, a dû être limitée, depuis le début de l'année en ce qui concerne la rayonne, à partir du mois de mai en ce qui concerne les fibres artificielles. En 1937, les importations de pulpe de bois ont atteint 474.000 tonnes métriques. Dans ces conditions, le recours aux produits celluloseux en vue de remédier à la pénurie de laine, déplace simplement le problème. Le Japon n'est toutefois pas dépourvu de matières qui puissent être avantageusement substituées à ces produits d'importation. L'on songe plus particulièrement à la paille de riz dont la production est estimée à 15 millions de tonnes métriques et dont 10 p. c. environ pourraient être convertis en pulpe. Sur la base d'un rendement de 30 p. c. en pulpe, la moitié environ des besoins de l'industrie japonaise du papier pourrait être couverte de cette façon. La production de bagasse dans le Taiwan, qui est estimée à un montant annuel variant d'un million à 1 1/2 million de tonnes, est également susceptible de fournir 240.000 à 360.000 tonnes de pulpe, sur la base d'un rendement de 24 p. c. Le traitement industriel de ces matières a déjà commencé, mais ne peut que se déve-

opper graduellement. Aussi ne s'agit-il que d'une solution très partielle du problème actuel de la pénurie de fibres textiles.

Production de fibres artificielles au Japon (millions de lbs.).

PÉRIODES	1937	1938
1 ^{er} trimestre	30,9	69,3
2 ^e trimestre	40,2	99,6
3 ^e trimestre	52,0	75,4
4 ^e trimestre	52,4	
TOTAL....	175,5	

Production de rayonne au Japon (moyenne mensuelle)

PÉRIODES	Millions de lbs.
1930	3,0
1931	3,9
1932	5,4
1933	7,5
1934	11,5
1935	16,8
1936	21,8
1937	27,1
1938 (1 ^{er} trimestre)	21,1
(2 ^e trimestre)	19,1
Juillet	14,3
Aout	12,4

Les restrictions apportées aux possibilités d'approvisionnement de l'industrie lainière, ont fortement affecté l'activité des peignages dont la production est tombée à moins de la moitié de ce qu'elle était au début de 1937 : 28,6 millions de lbs. pour la période janvier-juillet 1938 contre 67,8 millions de lbs. pour la période correspondante de 1937.

Le recul de l'activité des filatures n'a pas été aussi accusé, d'autres matières premières ayant pu être partiellement mises en œuvre en vue de remédier à l'insuffisance des stocks de laines. Pour les huit premiers mois de l'année, la production s'est élevée à 70,7 millions de lbs. contre 86,9 millions de lbs. pour la période correspondante de 1937.

La production de tissus de laine et plus particulièrement de mousseline de laine est également en baisse ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants.

Production de tissus de laine au Japon (moyenne mensuelle) (en millions de yards carrés).

PÉRIODES	Mousseline de laine	Autres tissus	Total
1937 1 ^{er} semestre	3,6	8,9	12,5
2 ^e semestre	3,8	8,4	12,0
1938 1 ^{er} semestre	1,9	8,0	9,9

Grâce aux dispositions prises en vue d'assurer aux exportateurs un droit de priorité sur les importations autorisées de laines brutes, le commerce d'exporta-

tion a pu défendre ses marchés. Les exportations de filés marquent même un léger progrès : 6 millions de lbs. pour les trois premiers trimestres de 1938 contre 5,9 millions de lbs. pour la période correspondante de 1937. Les exportations de tissus, par contre, sont en recul et ne représentent que 21,9 millions de yards carrés en 1938 contre 27,1 millions de yards carrés en 1937 pour la période janvier-septembre. Si, d'une année à l'autre, les exportations vers la Chine et le Manchukuo sont en progrès, une diminution relativement importante des envois s'observe en ce qui concerne les Indes britanniques et l'Égypte. Le tableau suivant détaille la répartition de ces exportations d'après les marchés.

Exportations de tissus de laine
(en millions de yards carrés).

PAYS	1933	1934	1935	1936	1937	Janv.-sept.	
						1937	1938
Indes britanniques ..	1,8	5,9	5,0	5,6	8,6	6,9	2,9
Kwantung	4,1	5,3	7,2	10,0	7,3	5,8	4,5
Égypte	0,5	2,1	1,8	3,2	2,8	2,3	0,7
Chine	1,5	1,8	2,5	2,9	2,8	2,7	5,3
Manchukuo	1,0	0,9	1,3	1,0	2,6	1,9	4,2
Indes néerlandaises ..	0,3	0,4	1,1	0,3	—	—	—
Corée	7,5	8,4	8,8	9,5	7,4	4,7	5,8
Divers	1,0	3,8	9,5	14,0	11,0	7,5	4,3
TOTAL...	17,7	28,6	37,2	46,5	42,5	31,8	27,7

INFORMATIONS LÉGALES.

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.*

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention accompagnée d'une notice explicative est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, ces lois et arrêtés sont groupés sous les rubriques suivantes :

- I. Législation économique et sociale générale.
- II. Législation financière publique et privée.
- III. Législation commerciale intérieure.
- IV. Législation commerciale extérieure.
- V. Législation industrielle.
- VI. Législation du travail.
- VII. Législation internationale.

I. — LEGISLATION ECONOMIQUE ET SOCIALE GENERALE.

Arrêté royal du 16 novembre 1938

relatif à l'élaboration de la statistique de la production (*Moniteur, 19 novembre 1938, p. 6847*).

RAPPORT AU ROI.

Slre,

A plusieurs reprises, on s'est plaint au Parlement, dans les organisations économiques et politiques et même dans la presse, du manque de statistiques économiques et notamment de statistiques de la production. Jusqu'à présent, seules sont tenues à jour, dans notre pays, certaines statistiques concernant notamment l'activité des industries dont les produits sont soumis au droit d'accise, et des entreprises placées sous la surveillance spéciale de l'Administration des Mines ou de l'Inspection du Travail.

Or, il importe que le Gouvernement puisse disposer d'une documentation courante sur l'activité agricole, commerciale et industrielle du pays en vue de faciliter sa politique financière, économique et sociale.

Actuellement, nombreux sont les pays possédant de telles statistiques établies avec grand soin. C'est notamment le cas pour les Pays-Bas, où est réunie par les soins du bureau central de Statistique, toute la documentation concernant l'activité économique du pays.

Le projet d'arrêté ci-après que le Gouvernement a l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté, prévoit l'élaboration par les soins de l'Office Central de Statistique des statistiques relatives à l'activité économique du pays. Il se base sur la loi du 18 décembre 1936 autorisant le Gouvernement à procéder, à des dates à fixer par le Roi, à des investigations statistiques sur la situation démographique, économique et sociale du pays.

Les formulaires à utiliser pour l'élaboration de ces statistiques varieront évidemment suivant la nature de l'activité sur laquelle des informations seront recueillies. Il convient de laisser à l'Office central de Statistique le soin d'établir ces documents d'accord avec les services compétents des divers départements ministériels et les représentants des milieux intéressés.

Conformément à la loi du 18 décembre 1936, la Commission centrale de Statistique sera consultée.

Les formulaires seront anonymes. Ils porteront un numéro donné suivant un code que seul un fonctionnaire de l'Office central de Statistique connaîtra; les renseignements seront recueillis directement par l'Office central de Statistique, qui s'adressera par lettre recommandée aux industriels intéressés. Ceux-ci devront transmettre le bulletin dûment rempli à l'Office central de Statistique, sous pli recommandé.

De toute façon, les renseignements fournis ne serviront à aucun but fiscal. Les agents de l'Office central de Statistique ne pourront communiquer les renseignements individuels qu'ils seraient amenés à connaître du fait de leur mission; l'article 7 de l'arrêté reproduit les dispositions de la loi du 18 décembre 1936, qui prévoyait des sanctions sévères à l'égard de ceux qui seront reconnus coupables d'une indiscrétion.

La Commission centrale de Statistique et les milieux intéressés seront appelés à émettre leur avis, sur l'opportunité de la publication des résultats de ces enquêtes. Cet avis sera soumis au Gouvernement qui décidera en dernier ressort. De toute façon, la publication ne pourra se faire qu'en sauvegardant les intérêts en cause.

Nous sommes convaincus que les entreprises comprendront l'utilité de l'élaboration d'un tel travail et qu'elles prêteront leur concours à l'Office central de Statistique afin que le Gouvernement soit ainsi mis à même de mieux défendre à l'avenir leurs intérêts et ceux de la collectivité.

Vu la loi du 18 décembre 1936, autorisant le Gouvernement à procéder, à des dates à fixer par Nous, à des investigations statistiques sur la situation démographique, économique et sociale

du pays; — Vu l'article 2 de ladite loi, stipulant que les règles à suivre pour effectuer ces investigations, ainsi que les obligations des particuliers appelés à fournir les renseignements nécessaires, seront déterminées par arrêté royal, la Commission centrale de Statistique préalablement consultée; — Considérant qu'il importe que le Gouvernement ait à sa disposition en vue de faciliter la réalisation de sa politique financière, économique et sociale une documentation statistique courante sur l'activité industrielle, agricole et commerciale du pays; — Vu l'avis de la Commission centrale de Statistique; — Sur la proposition de Notre Conseil des Ministres, — Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Des statistiques relatives à l'activité économique des diverses branches de la production et du commerce belges pourront être dressées par les soins de l'Office central de Statistique.

Art. 2. Un arrêté ministériel fixera, dans chaque cas, la nature et la périodicité des renseignements à fournir, la Commission centrale de Statistique et les représentants des milieux intéressés préalablement entendus.

Art. 3. L'Office central de Statistique pourra s'adresser directement par lettre recommandée aux personnes, établissements ou exploitations; ceux-ci seront tenus de fournir dans les délais impartis les renseignements demandés.

Art. 4. La publication des résultats de ces investigations statistiques ne pourra se faire que de l'avis conforme de Notre Conseil des Ministres, la Commission centrale de Statistique et les représentants des milieux intéressés préalablement consultés. En aucun cas, des renseignements individuels ne pourront être publiés.

Art. 5. Les fonctionnaires dûment désignés par Notre Ministre de l'Intérieur et de la Santé publique seront chargés de contrôler les renseignements portés sur les formulaires statistiques, à l'aide des documents qui leur seront présentés sur réquisition conformément aux instructions jointes aux formulaires en question.

Art. 6. Les intéressés qui ne donneront pas d'une manière exacte et complète chacun des renseignements demandés seront passibles, aux termes de la loi du 18 décembre 1936, d'une amende de 10 à 25 francs et d'un emprisonnement d'un à trois jours ou de l'une de ces peines seulement.

En cas de refus de la part des intéressés, les renseignements pourront être recueillis, à leurs frais, par les soins de l'autorité.

Art. 7. Les renseignements fournis par les intéressés ne pourront être utilisés que dans un but statistique, à l'exclusion de tout but fiscal. En aucun cas, des renseignements individuels ne pourront être divulgués. Les fonctionnaires chargés de recueillir les ren-

seignements ou de collaborer aux travaux statistiques seront personnellement responsables de la stricte observance de cette disposition; conformément à la loi du 18 décembre 1936, l'article 458 du Code pénal leur sera applicable, sans préjudice des sanctions disciplinaires éventuelles.

Art. 8. Notre Ministre de l'Intérieur et de la Santé publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

II. — LEGISLATION FINANCIERE PUBLIQUE ET PRIVEE.

Arrêté royal du 10 novembre 1938.

Nouveaux types de monnaies de nickel de 5 francs, 1 franc et 50 centimes et de monnaies d'appoint de 25, 10 et 5 centimes (Moniteur, 16-17 novembre 1938, p. 6808).

Vu les lois des 20 décembre 1860 et 3 février 1908, et les arrêtés royaux du 22 août 1901, du 17 février 1908 et du 14 mars 1910, créant les monnaies d'appoint de 5, 10 et 25 centimes; — Vu les lois du 31 décembre 1921 et du 12 juillet 1922, créant les jetons-bons monétaires de 1 franc et de 50 centimes en nickel; — Vu l'arrêté-loi du 26 octobre 1926 et la loi du 12 juin 1930, relatifs à l'émission par l'Etat de monnaies divisionnaires et de monnaies d'appoint; — Vu les arrêtés royaux du 27 juin 1930 et du 31 mars 1931, autorisant la frappe de pièces de 5 francs en nickel et fixant un nouvel alliage pour les monnaies d'appoint; — Vu la loi monétaire du 30 mars 1935; — Revu Notre arrêté du 21 décembre 1936 relatif à la frappe de pièces de 5 francs en nickel; — Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, — Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Il sera frappé, suivant les besoins constatés, les monnaies ci-après, qui auront cours légal en même temps que les monnaies actuelles, tant que celles-ci n'auront pas été démonétisées. L'ensemble de la circulation ne pourra, à aucun moment, dépasser la limite de 1.500 millions fixée par l'arrêté-loi du 16 avril 1935.

Les monnaies anciennes seront retirées de la circulation à mesure de l'émission des monnaies nouvelles.

Art. 2. Ces monnaies présentent les caractéristiques ci-après :

A. Les monnaies d'appoint de 5, 10 et 25 centimes se composent d'un alliage de cuivre, de zinc et de nickel, avec au moins 15 p. c. de ce dernier métal.

Elles pèsent respectivement, avec une tolérance de 15 par mille, 2 1/2, 4 et 6 1/2 grammes; elles ont un diamètre de 19, 22 et 26 millimètres. Elles ont, au centre, une perforation d'un diamètre de 2 1/2, 3 et 3 1/2 millimètres.

Elles portent au droit Notre chiffre L III, surmonté de la couronne royale; au bas, le millésime.

Le revers porte la légende « Belgique-België » et l'indication de la valeur; il présente une série de trois écus aux armes des neuf chefs-lieux de province, écus ainsi répartis :

Sur la pièce de 5 centimes, les armoiries des villes d'Arlon, Gand et Liège; sur la pièce de 10 centimes, celles des villes d'Anvers, Hasselt et Namur, et sur la pièce de 25 centimes, celles des villes de Bruges, Bruxelles et Mons.

La tranche est lisse;

B. Les monnaies divisionnaires de 50 centimes, 1 franc et 5 francs sont en nickel pur; elles pèsent respectivement 2 1/2, 4 1/2 et 9 grammes, avec une tolérance de 15 par mille; elles ont un diamètre de 18, 21 1/2 et 25 millimètres.

Elles portent au droit le lion belge, le millésime et la valeur.

Le revers porte la légende « Belgique-België »; il présente une série de trois écus aux armes des neuf provinces, écus ainsi répartis :

Sur la pièce de 50 centimes, les armoiries des provinces de la Flandre orientale, de Liège et de Luxembourg; sur la pièce d'un franc, celles des provinces d'Anvers, de Limbourg et de Namur et sur la pièce de 5 francs, celles des provinces de Brabant, de la Flandre occidentale et de Hainaut.

La tranche est cannelée; pour les pièces de 5 francs, elle porte, en outre, en creux, dans la cannelure, l'inscription « Belgique-België ».

Art. 3. Les monnaies décrites ci-dessus ont cours légal jusque 50 francs entre particuliers, pour les monnaies divisionnaires en nickel, et jusque 5 francs entre particuliers, pour les monnaies d'appoint.

Elles seront frappées, par quantités égales, avec prédominance du texte français ou du texte flamand.

Art. 4. Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

IV. — LEGISLATION COMMERCIALE EXTERIEURE.

Arrêté royal du 27 octobre 1938

concernant le tarif des douanes (Moniteur, 10 novembre 1938, p. 6575).

Cet arrêté aménage le régime douanier des marchandises désignées sous les numéros suivants du tarif : 818, 929, Ex. 1173bis, Ex. 1209.

Arrêté ministériel du 28 octobre 1938

concernant l'exportation des chicorées « witloof » pour une destination autre que celle du Grand-Duché de Luxembourg (Moniteur, 12-13 novembre 1938, p. 6612).

Vu la loi du 26 juillet 1935, approuvant la convention du 23 mai 1935, instituant entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg un régime commun en matière de réglementation des importations, des exportations et du transit; — Vu l'arrêté royal no 111 du 26 février 1935, destiné à assurer la loyauté des transactions concernant les produits agricoles et horticoles, modifié par l'arrêté royal no 186 du 23 août 1935; — Vu l'arrêté royal du

1^{er} octobre 1936, concernant la réglementation de l'exportation des chicorées « witloof » pour une destination autre que celle du Grand-Duché de Luxembourg; — Revu l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 1936, concernant l'exportation des chicorées « witloof » pour une destination autre que celle du Grand-Duché de Luxembourg; — Considérant que des mesures d'assainissement du commerce d'exportation des chicorées « witloof » s'imposent, — Arrête :

A. Institution d'un registre des exportateurs de chicorées « witloof ».

Article premier. Il est tenu au Département de l'Agriculture, à Bruxelles, un registre des exportateurs de chicorées « witloof ».

Peuvent seuls obtenir leur inscription sur ce registre et être qualifiés « exportateurs reconnus » :

a) Les personnes ou les firmes qui sont commerçantes en pommes de terre, en fruits ou en légumes et justifient être inscrites au registre du commerce;

b) Les associations de commerçants ou de producteurs de chicorées « witloof » de nationalité belge, jouissant de la personnalité civile;

c) Les producteurs de chicorées « witloof » qui ont introduit une attestation du bourgmestre de la commune où leurs cultures sont effectuées;

d) Les personnes ou firmes qui peuvent prouver avoir exporté des chicorées « witloof » après le 1^{er} septembre 1932.

Si les personnes ou firmes visées *sub a, c et d* sont de nationalité étrangère, elles doivent justifier en outre être établies depuis un an au moins en Belgique et avoir régulièrement acquitté leurs taxes professionnelles.

B. Institution et emploi de l'étiquette de contrôle.

Art. 2. L'emploi d'une étiquette de contrôle destinée à garantir l'origine belge et la conformité aux exigences de la présente réglementation des chicorées « witloof » destinées à l'exportation est mis en vigueur.

Art. 3.

C. Emballages.

Art. 4. L'exportation, pour une destination autre que celle du Grand-Duché de Luxembourg, ne pourra se faire qu'en emballages d'une contenance de 5 ou 10 kilogrammes net (tolérance admise 5 p. c. en plus ou en moins).

Le matériel d'emballage ci-après est seul autorisé :

1^o Caissette en bois de 5 kilogrammes :

a) Dimensions : longueur : 29 centimètres;
largeur : 24 centimètres;
hauteur : 14 centimètres.

(Toutes dimensions intérieures.)

b) Tare maximum admise : 800 grammes (caissette sèche).

2^o Boîte en carton de 5 kilogrammes :

a) Dimensions : 30 × 24 × 13 centimètres;
b) Tare maximum admise : 800 grammes.

3^o Panier de 10 kilogrammes :

a) Dimensions : fond : 20 centimètres × 27,5 centimètres;
dessus : 29 centimètres × 37,5 centimètres;
côtés (milieu) : 19 centimètres;
tête (milieu) : 22 centimètres;
coins (mesurés obliquement) : 20 centimètres.

b) Tare maximum admise : 1.500 grammes (panier sec).

Le fond et les parois des emballages précités sont garnis d'une feuille de papier bleu, au-dessus de laquelle il est placé une feuille de papier paraffiné blanc.

La marchandise est recouverte de la même manière.

Il est autorisé, en vue de protéger la marchandise contre la gelée, de garnir les parois extérieures d'une feuille double de papier bleu.

L'emploi du papier paraffiné entre les couches de chicons est facultatif.

L'emploi d'autres sortes de papier et notamment de journaux n'est pas autorisé.

Les emballages et les accessoires d'emballages doivent être propres, secs et sans odeur.

Pour les envois vers les pays d'outremer, les exportateurs peuvent, à leur choix, utiliser des emballages standard contenant net soit 5 ou 10 kilogrammes, ou bien des emballages spéciaux contenant net 10 ou 20 livres anglaises (4,534 kilogrammes ou 9,068 kilogrammes).

D. Qualité du produit.

Art. 5. Les chicorées « witloof » destinées à l'exportation doivent répondre aux conditions de qualité ci-après :

Les chicons doivent être fermes, de couleur blanc-jaunâtre, bien nettoyés et indemnes de feuilles striées ou tachées, de vers et de pourriture.

Ils sont triés comme suit :

Longueur : 8 à 20 centimètres.

Diamètre minimum : 2,5 centimètres.

La différence de longueur entre les chicons emballés d'une même rangée ne peut être supérieure à 4 centimètres.

E. Autorisation d'exportation et organisation du contrôle.

Art. 6. Les envois de chicorées « witloof », destinés à l'exportation vers un autre pays que le Grand-Duché de Luxembourg, sont accompagnés de l'autorisation prévue à l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 1^{er} octobre 1936.

Cette autorisation est délivrée par l'Association pour le développement des débouchés agricoles et horticoles, au nom de la Commission administrative mixte belgo-luxembourgeoise.

Elle est revêtue de la marque de contrôle qui y est apposée après l'examen des envois, par les agents, désignés à cet effet par le Ministre de l'Agriculture.

Cette autorisation est remise, lors de l'exportation de la marchandise, au service des douanes, qui la fait parvenir à l'Association pour le développement des débouchés agricoles et horticoles.

Art. 7. Le contrôle est effectué uniformément pour l'exportation vers tous les pays.

Toutefois, au début et vers la fin de chaque saison d'exportation, des dérogations pourront être accordées par voie d'instructions ministérielles en ce qui concerne la fermeté des chicons et le poids net des colis exportés.

Art. 8. Le contrôle est effectué :

a) Pour les exportations par route, aux postes de contrôle suivants :

Vers les Pays-Bas: Stroobrugge (Maldegem), Wuustwezel, Poppel, Kessenich, Smeermaas (Lanaken).

Vers l'Allemagne: Tulje (Neu-Moresnet).

Vers la France: Adinkerke (Village), Montaleux (Mouscron), Hertain, Bonsecours, Quiévrain (Village), Bois-Bourdon (Havay), Erquelinnes (route), Brûly et Aubange;

b) Pour les exportations par bateau:

A l'embarquement, dans les ports d'Ostende, Zeebrugge, Selzaete, Gand, Anvers, Bruxelles et Bruges;

c) Pour les exportations par chemin de fer: sur demande préalable, avant le chargement.

L'exportation par chemin de fer est autorisée par toutes les gares frontières, étant entendu que les envois ne sont acceptés au départ que dans les gares de: Aarschot, Anvers (Sud), Bruxelles (Tour-et-Taxis), Burst, Kortenberg, Haren (Tilleul), Louvain, Malines et Zaventem;

d) Pour les exportations par avion vers des destinations autres que la France et les Pays-Bas:

Sur demande préalable, avant le chargement, au poste de douane de Bruxelles (aérodrome).

F. Sanctions.

Art. 9. Sans préjudice de l'application des peines prévues à l'arrêté royal n° 111, du 26 février 1935, l'autorisation d'exportation, prévue à l'article 6 du présent arrêté, sera refusée en cas de non-conformité de la marchandise ou des emballages aux normes prescrites.

L'exportateur qui ne se sera pas conformé aux prescriptions du présent arrêté pourra, de plus, être rayé soit temporairement, soit définitivement du registre des exportateurs reconnus de chicorées « witloof ».

G. Exception.

Art. 10. La présente réglementation n'est pas applicable aux envois de chicorées « witloof » destinés à l'étranger et effectués en colis postaux ne dépassant pas un poids total de 10 kilogrammes.

Art. 11. L'arrêté ministériel précité du 1^{er} octobre 1936 est rapporté.

Arrêté royal du 18 novembre 1938

relatif à l'indication du pays de fabrication de certains produits des arts graphiques (Moniteur, 27 novembre 1938, p. 7099).

Vu la loi du 30 juin 1931, modifiée par celle du 30 juillet 1934 et complétée par l'arrêté royal du 28 février 1935, pris en vertu des pouvoirs attribués au Roi par la loi du 31 juillet 1934, prorogée et complétée par celle du 7 décembre de la même année, permettant au Roi de réglementer l'importation, l'exportation et le transit des marchandises: — Sur la proposition de Notre Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, de Notre Ministre des Finances, de Notre Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture et de l'avis de Notre Conseil des Ministres; — Nous avons arrêté et arrêtons:

Article premier. L'importation des marchandises de fabrication étrangère désignées ci-après, est subordonnée à un conditionnement de marquage, faisant apparaître le pays de fabrication dans les formes déterminées par Notre Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture:

N° 777 du tarif douanier. Cartes géographiques, marines, célestes et ouvrages cartographiques, plans de toute espèce;

N° 778 du tarif douanier. Musique gravée ou imprimée;

N° 779 du tarif douanier. Cartes postales, cartes-vues, cartes de souhaits et autres cartes de l'espèce, même importées en feuilles ou en carnets:

a) Avec impressions photographiques:

1° Coloriées à la main;

2° Autres.

b) Avec autres impressions:

1° En une couleur;

2° En deux couleurs;

3° En trois couleurs et plus ou coloriées à la main.

N° 780 du tarif douanier. Cartes postales, cartes-vues, cartes et lettres de souhaits, images de première communion et autres images religieuses, calendriers de poche, toutes cartes, lettres et articles illustrés et de fantaisie, non dénommés ailleurs, agrémentés de tissus, de rubans, de fleurs naturelles ou artificielles, de mica, de celluloid ou d'autres matières de l'espèce ou avec application d'autres ornements ou images.

N° 781 du tarif douanier. Calendriers collés sur carton et calendriers à effeuiller, vide-poches, porte-journaux et articles similaires:

a) En une couleur;

b) En deux couleurs;

c) En trois couleurs et plus.

N° 782 du tarif douanier. Imprimés de tout genre, sans illustrations, non dénommés ailleurs, obtenus par tout procédé de reproduction, sur papier, carte ou carton, pesant par mètre carré:

a) Moins de 200 grammes:

1° En une couleur;

2° En deux couleurs;

3° En trois couleurs et plus.

b) De 200 grammes à 500 grammes:

1° En une couleur;

2° En deux couleurs;

3° En trois couleurs et plus.

c) 500 grammes et plus:

1° En une couleur;

2° En deux couleurs;

3° En trois couleurs et plus.

N° 783 du tarif douanier. Imprimés de tout genre avec illustrations, non dénommés ailleurs, obtenus par tout procédé de reproduction, sur papier, carte ou carton, pesant par mètre carré:

a) Moins de 200 grammes:

1° En une couleur:

A. Journaux de mode;

B. Autres.

2° En deux couleurs:

A. Journaux de mode;

B. Autres.

3° En trois couleurs et plus:

A. Journaux de mode;

B. Autres.

b) De 200 grammes à 500 grammes:

1° En une couleur;

2° En deux couleurs;

3° En trois couleurs et plus.

c) 500 grammes et plus:

1° En une couleur;

2° En deux couleurs;

3° En trois couleurs et plus.

N° 784 du tarif douanier. Images, vignettes, étiquettes, chromos, affiches, gravures, simili-gravures, photographies, photogravures et tous articles d'imagerie non dénommés ailleurs, obtenus par tous procédés de reproduction, sur papier, carte ou carton, pesant par mètre carré :

- a) Moins de 200 grammes :
 - 1° En une couleur;
 - 2° En deux couleurs;
 - 3° En trois couleurs et plus.
- b) De 200 grammes à 500 grammes :
 - 1° En une couleur;
 - 2° En deux couleurs;
 - 3° En trois couleurs et plus.
- c) 500 grammes et plus :
 - 1° En une couleur;
 - 2° En deux couleurs;
 - 3° En trois couleurs et plus.

Art. 2. Notre Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture pourra déterminer les indications à porter sur les marchandises de fabrication étrangère de même nature que celles visées à l'article 1^{er} et se trouvant dans le pays au moment de la mise en vigueur du présent arrêté.

Art. 3. Notre Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Notre Ministre des Finances et Notre Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur deux mois après sa publication au *Moniteur belge*.

Arrêté ministériel du 19 novembre 1938

réglant l'exécution de l'arrêté royal du 18 novembre 1938 relatif à l'indication du pays de fabrication de certains produits des arts graphiques (Moniteur, 27 novembre 1938, p. 7101).

Les marchandises visées à l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 18 novembre 1938 doivent porter l'indication de leur pays de fabrication en caractères latins, indélébiles et manifestement apparents.

En conséquence, les marchandises précitées ne pourront être importées, vendues, mises en vente, transportées et détenues à des fins commerciales, qu'à la condition de porter au recto ou sur la feuille de titre, la mention « imprimé en ... » (pays d'origine) apposée par impression ou timbrage, en caractères latins indélébiles et manifestement apparents.

V. — LEGISLATION INDUSTRIELLE.

Conseil du Contentieux économique.

Publication faite en exécution de l'article 2 de l'arrêté royal du 13 janvier 1935 (n° 62) (Moniteur, 11 novembre 1938, p. 6599).

Le Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture porte à la connaissance des intéressés que la société coopérative « Groupement des Gobeleteries belges », dont le siège social est fixé à La Louvière, 122, rue Hamoir, a déposé une requête conformément aux prescriptions de l'article 1^{er} de l'arrêté royal n° 62, du 13 janvier 1935, et tendant à l'institution d'une réglementation économique de la production au sein de l'industrie de la gobeletterie.

Cette requête a été signée, au nom de la société coopérative précitée, par :

M.M. Maurice Lintermans, directeur commercial de société, rue Renory, 34, à Angleur (Kin-kempois);

Raoul Meunier, secrétaire et gérant de sociétés, 67, rue du Parc, à La Louvière.

Les membres de cette société coopérative se sont librement engagés :

1° A limiter la production effective de leurs usines au niveau atteint le 1^{er} août 1937, soit 69,64 p. c. de leur capacité de production;

2° A ne pas procéder à des installations nouvelles de fours à bassin, fours à creusets, creusets, etc., dans les gobeleteries existantes ou dans de nouvelles usines, dans des conditions qui augmenteraient la capacité totale de production possible de la gobeletterie belge;

3° A ne pas prendre d'intérêts, directs ou indirects, dans des entreprises nouvelles ayant pour objet la production, sur le territoire belge, des articles de gobeletterie soufflée repris ci-dessous.

Cet engagement porte jusqu'au 31 décembre 1939.

En conséquence, le groupement précité demande :

1° Que soit interdite la mise en activité de moyens de production supplémentaires autres que ceux existant et en activité à la date du 1^{er} août 1937, prise comme date de référence;

2° Par voie de conséquence, qu'aucune nouvelle entreprise de gobeletterie soufflée ne puisse s'établir jusqu'au 31 décembre 1939, sans avoir obtenu, en dehors des autorisations requises par les lois et règlements en vigueur, l'autorisation spéciale du Roi.

Les produits visés par la requête sont les suivants :

Les articles de gobeletterie soufflée, finis ou demi-finis, tant en verre qu'en demi-cristal, constituant la fabrication usuelle des gobeleteries belges, c'est-à-dire : les gobelets, timbales, verres à pied, carafes, carafines, canettes, brocs, rince-doigts, cloches à fromage, plateaux à anse, coupes, crémiers, beurriers avec ou sans pied, obtenus par soufflage à la bouche ou par soufflage mécanique; que ces objets soient unis ou bien décorés ou ornements par les procédés de taille, gravure, guillochage, pantographie, peinture, dorure ou argenture.

Tout intéressé peut prendre connaissance, au Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture (secrétariat du Conseil du Contentieux économique), 15, rue Jacques de Lalaing, à Bruxelles, de la requête et du mémoire, et en obtenir copie moyennant paiement des frais.

Tout intéressé peut, par lettre recommandée, adressée au Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture (secrétariat du Conseil du Contentieux économique, 15, rue Jacques de Lalaing, à Bruxelles), dans les dix jours de la publication du présent avis, faire opposition à l'extension de la décision du groupement requérant.

Pour être prise en considération, l'opposition devra être suivie, dans les vingt jours de l'envoi au Ministre, sous pli recommandé, d'un mémoire justificatif, en cinq exemplaires.

Les opposants sont instamment priés de joindre cinq exemplaires supplémentaires, non signés, de toutes les pièces qu'ils seront appelés à envoyer au département.

Si l'opposition émane d'une personne morale, elle sera revêtue de la signature des représentants ayant pouvoir pour l'engager pour des actes autres que ceux constituant la gestion journalière; le mémoire sera accompagné d'un exemplaire des statuts et de la liste des membres du conseil d'administration.

Un exemplaire du mémoire sera, dès réception, transmis au groupement requérant.

Arrêté royal du 14 novembre 1938

portant rejet d'une requête déposée par application de l'arrêté royal n° 62 du 13 janvier 1935, permettant l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution (Moniteur, 19 novembre 1938, p. 6860).

Vu l'arrêté royal n° 62, du 13 janvier 1935, pris en vertu des pouvoirs spéciaux attribués au Roi par la loi du 31 juillet 1934, modifiée par la loi du 7 décembre 1934, permettant l'institution

d'une réglementation économique de la production et de la distribution; — Vu la requête déposée, le 4 décembre 1937, par l'union professionnelle reconnue « Union professionnelle de l'industrie des savons mous, acides gras, glycérides », dont le siège social est fixé à Bruxelles, 132a, boulevard Maurice Lemonnier, tendant à l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution au sein de l'industrie du savon mou; — Vu l'avis publié au *Moniteur belge* du 24 décembre 1937, annonçant le dépôt de cette requête; — Vu les oppositions signifiées dans le délai utile; — Vu la décision prise par les parties en cause de ne pas déférer le différend à l'arbitrage; — Vu l'article 5 de l'arrêté royal n° 62 précité, par application duquel le différend a été soumis à l'appréciation du Conseil du Contentieux économique; — Vu l'avis donné, en date du 28 avril 1938, par la deuxième chambre du Conseil du Contentieux économique disant qu'il convient de rejeter la requête; — Vu l'article 19 de l'arrêté royal n° 62, disposant que, si un avis défavorable est émis par le Conseil du Contentieux économique, la requête est rejetée par arrêté royal; — Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture, — Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. La requête déposée, par l'Union professionnelle de l'industrie des savons mous, acides gras, glycérides, en date du 4 décembre 1937 auprès de Notre Ministre des Classes moyennes et des Affaires économiques, par application de Notre arrêté n° 62, du 13 janvier 1935, est rejetée.

Art. 2. Notre Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin.)

STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE DE LA BELGIQUE.

Source : Ministère de l'Intérieur — Office central de Statistique.

1

ÉPOQUES	Naissances	Décès	Excédent des naissances sur les décès	MIGRATIONS		Population à fin d'année	Nombre de mariages
				Immigrations	Émigrations		
1933.....	134.754	104.640	30.114	19.325	16.229	8.247.950	65.098
1934.....	131.736	96.851	34.885	15.994	18.486	8.275.552	62.692
1935.....	128.304	102.132	24.172	16.397	16.240	8.299.940	63.160
1936.....	125.511	101.595	23.916	17.655	13.510	8.330.959	64.749
1937.....	125.495	104.163	21.332	22.185	14.199	8.361.220	63.435
1937 9 premiers mois.....	95.946	80.857	15.089				48.764
1938 9 premiers mois.....	99.253	82.480	16.773				47.364
1938 Mars.....	11.374	10.254	1.120				2.308
Avril.....	10.961	9.422	1.539				6.858
Mai.....	11.516	9.876	1.640				5.910
Juin.....	10.984	8.823	2.161				5.294
Juillet.....	11.229	8.046	3.183				5.716
Août.....	11.124	8.012	3.112				6.423
Septembre.....	10.520	7.825	2.695				5.971

LE MARCHÉ DE L'ARGENT.

I. — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %).

2

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE			TAUX « HORS BANQUE »		CALL MONEY	TAUX DES REPORTS (à la Caisse Générale de Rep. et de Dépôts)		TAUX DES REPORTS sur valeurs belges cotées à terme à la Bourse de Bruxelles (en % par an)		
	Escompte		Prêts et avances sur fonds publics nationaux	Papier commercial	Papier financier		Marché	Valeurs au comptant	Valeurs à terme	1 ^{er} quinz.	2 ^e quinz.
	Acceptat. et traites domiciliées	Traités non domiciliés et promess.									
<i>Moyennes annuelles :</i>											
1936.....	2,—	2,50	3,—	1,324	—	—	5,52	4,97			
1937.....	2,—	2,50	3,—	1,157	—	—	5,50	4,63			
<i>Données mensuelles (1) :</i>											
1937 Septembre.....	2,—	2,50	3,—	1,—	—	0,50	5,50	5,—	8,99	7,25	
Octobre.....	2,—	2,50	3,—	1,385	—	0,782	5,50	5,—	6,47	8,75	
Novembre.....	2,—	2,50	3,—	1,7825	2,1375	0,69	5,50	5,—	5,86	4,94	
Décembre.....	2,—	2,50	3,—	1,7187	2,0192	0,65	5,50	5,—	5,19	4,62	
1938 Janvier.....	2,—	2,50	3,—	1,57	1,7425	0,50	5,50	4,50	4,63	4,10	
Février.....	2,—	2,50	3,—	1,5182	1,7630	0,50	5,50	4,50	3,82	3,99	
Mars.....	2,—	2,50	3,—	1,625	1,7546	0,50	5,50	4,50	3,73	4,13	
Avril.....	2,—	2,50	3,—	1,50	1,75	0,50	5,50	4,50	4,26	3,75	
Mai.....	3,35 (2)	3,85 (2)	4,35 (2)	—	—	—	6,—	6,—	6,23	10,97	
Juin.....	3,—	3,50	4,—	3,25	—	1,453	6,—	5,50	5,66	4,71	
Juillet.....	3,—	3,50	4,—	3,12	—	1,102	6,—	5,—	4,72	4,49	
Août.....	3,—	3,50	4,—	2,889	—	0,885	6,—	5,—	5,03	4,88	
Septembre.....	3,—	3,50	4,—	3,255	—	1,038	6,—	5,—	7,60	—	
Octobre.....	2,94 (3)	3,50	4,—	3,—	—	0,865	6,—	5,—	4,38	3,36	
Novembre.....	2,50	3,50	4,—	2,008	—	0,518	6,—	5,—	4,40	4,02	
<i>Données hebdomadaires :</i>											
1938 Novembre 7.....	2,50	3,50	4,—	2,25	—	0,5625	6,—	5,—			
14.....	2,50	3,50	4,—	1,9375	—	0,50	6,—	5,—			
21.....	2,50	3,50	4,—	1,875	—	0,50	6,—	5,—			
28.....	2,50	3,50	4,—	1,875	—	0,50	6,—	5,—			

(1) Taux des reports à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts : taux à fin de mois ; autres renseignements : moyennes mensuelles.

(2) Du 1^{er} au 9 mai, respectivement 2-2,50-3 %.

(3) Du 10 au 29 mai, 4-4,50-5 %.

A partir du 30 mai, 3-3,50-4 %.

(3) Du 1^{er} au 26 octobre : 3 % ; depuis le 27 octobre : 2,5 %.

**II. — TAUX, EN %, DES ADJUDICATIONS DES CERTIFICATS DE TRESORERIE ET BONS
A COURT TERME.**

3

ÉPOQUES	ÉTAT (Certificats à 3 mois)		COLONIE (1) (3 mois)		INSTITUT DE RÉESCOMPTE ET DE GARANTIE			
					2 mois		3 mois	
	de	à	de	à	de	à	de	à
<i>Données annuelles (taux extrêmes) :</i>								
1936.....	—	—	0,469	1,50	0,425	1,—	0,40	1,25
1937.....	0,45	1,905	0,485	1,—	0,40	1,375	0,485	1,75
<i>Données mensuelles (taux extrêmes) :</i>								
1937 Septembre.....	0,566	0,719	—	—	—	0,40	—	0,55
Octobre.....	0,855	1,17	—	—	—	—	—	—
Novembre.....	1,271	1,573	—	—	1,125	1,375	1,10	1,75
Décembre.....	1,557	1,905	—	—	—	—	—	—
1938 Janvier.....	1,406	1,774	—	—	1,375	1,625	—	1,625
Février.....	1,316	1,347	—	—	—	—	—	—
Mars.....	1,353	1,407	—	—	—	—	—	—
Avril.....	1,437	1,645	—	—	—	—	—	—
Mai.....	—	1,872	—	—	—	—	—	—
Juin.....	2,51	2,74	—	—	—	—	—	—
Juillet.....	2,25	2,75	—	—	—	—	—	—
Août.....	2,75	2,81	3,—	3,25	—	—	—	—
Septembre.....	2,69	2,75	—	—	—	—	—	—
Octobre.....	2,18	2,6875	—	—	—	—	—	—
Novembre.....	1,61	2,02	—	—	—	—	—	—
<i>Adjudications récentes :</i>								
1938 7 octobre.....	—	2,6875	—	—	—	—	—	—
14 octobre.....	—	2,61	—	—	—	—	—	—
28 octobre.....	—	2,18	—	—	—	—	—	—
4 novembre.....	—	2,02	—	—	—	—	—	—
10 novembre.....	—	1,875	—	—	—	—	—	—
18 novembre.....	—	1,74	—	—	—	—	—	—
25 novembre.....	—	1,61	—	—	—	—	—	—

(1) La dette flottante de la Colonie comporte des bons du Trésor émis par négociation directe ou par adjudication.

III. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE.

Taux, en %, nets d'impôts.

4

ÉPOQUES	BANQUES. — Comptes de dépôts :						CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE (dépôts sur livrets)			SOCIÉTÉ NATIONALE DE CRÉDIT A L'INDUSTRIE	
	vue	quinzaine	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusque 20.000 fr.	20.000 à 100.000 fr.		1 an	2 ans et plus
								au delà de 100.000 fr.			
<i>Moyennes annuelles :</i>											
1936.....	0,50	1,44	1,45	1,65	1,82	1,92	3,—	2,—	1,25	2,78	2,92
1937.....	0,50	1,046	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,75	1,25	2,29	2,29
<i>Données mens. (1) :</i>											
1937 Septembre.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Octobre.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Novembre.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Décembre.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
1938 Janvier.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Février.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Mars.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Avril.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Mai.....	0,50	1,25	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Juin.....	0,50	1,30	1,18	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Juillet.....	0,50	1,20	1,18	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Août.....	0,50	1,20	1,18	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Septembre.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Octobre.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Novembre.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—

(1) DONNÉES MENSUELLES : Comptes de quinzaine : taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts, deuxième quinzaine du mois; comptes à vue, à 15 jours de préavis et à 1, 3 et 6 mois : moyennes des taux des principaux établissements de crédit.

LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX.

9

I. -- COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX A LONDRES.

DATES	OR		ARGENT		Rapport or argent
	En sh. et p. par once (1) d'or fin	En francs (3) par kg. d'or fin	En deniers par once (1) au titre stand. (222/240)	En francs par kg. (2) de fin	
1936 2 janvier	141/4	33.190,87	22 3/8	473,38	70,11
1937 4 janvier	141/8	33.114,01	21 1/4	447,49	74,—
1937 1 ^{er} octobre	140/7 1/2	33.236,46	19 13/16	421,86	78,79
3 novembre	140/7	33.141,86	19 7/8	422,11	78,51
1 ^{er} décembre	140/0 1/2	33.047,94	19 11/16	418,56	78,96
1938 3 janvier	139/5	33.043,32	19 1/4	411,03	80,39
1 ^{er} février	139/7	33.214,65	20 3/16	432,77	76,75
1 ^{er} mars	139/9 1/2	33.213,66	20 1/16	429,44	77,34
1 ^{er} avril	140/0 1/2	33.098,59	19	404,56	81,81
2 mai	139/8 1/2	33.208,13	18 11/16	400,83	82,88
1 ^{er} juin	140/7 1/2	33.069,74	18 15/16	401,21	82,42
1 ^{er} juillet	140/9	33.093,48	18 15/16	401,14	82,50
2 août	141/8	33.052,80	19 9/16	411,19	80,38
1 ^{er} septembre	143/0 1/2	33.099,11	19 1/4	401,29	82,48
3 octobre	144/8 1/2	33.058,78	19 1/2	401,33	82,37
2 novembre	146/1 (4)	33.047,07	19 1/2	397,41	83,16
1 ^{er} décembre	148/6 1/2 (4)	33.065,92	20 1/16	402,34	82,18

(1) L'once troy = 31,103481 grammes.
 (2) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles à la date de la cotation. — A partir de novembre 1938, au cours du belga à Londres à 11 heures.
 (3) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles, à la date de la cotation. — A partir de novembre 1938, cette conversion est effectuée sur la base du prix du « fixing » à Londres, à 11 heures, et du cours du belga à Londres, à la même heure.
 (4) Cours du « fixing » à Londres, à 11 heures.

10

II. -- COURS DES CHANGES AU COMPTANT A LA BOURSE DE BRUXELLES.

ÉPOQUES	LONDRES 1 £ = 48,6111 belgas	PARIS	New-York (câble) 1 \$ = 5,8996 belgas	AMSTERDAM 100 fl. = 401,5083 b.	ZURICH	BRUXELLES 100 Rm. = 237,946 b.	STOCKHOLM 100 Cr. = 267,6893 b.	OSLO 100 Cr. = 267,6893 b.	COPENHAGUE 100 Cr. = 267,6893 b.	PRAGUE 100 Kc. = 20,719 b.	MILAN 100 lit. = 31,0492 b.	(1)		(2)		
												VARSOVIE 100 Zi. = 112,056 b.	BUCAREST 100 lei = 5,9748 b.	LISBONNE	MONTREAL	
<i>Moyennes ann. :</i>																
1936 Moyennes	—	39,051	—	401,842	192,821	—	—	—	—	25,534	46,794	—	—	—	—	—
9 prem. mois	—	27,594	—	320,378	136,195	—	—	—	—	20,957	31,190	—	—	—	—	—
3 dern. mois	29,386	—	5,912	—	—	238,390	151,512	147,649	131,221	—	—	111,592	4,392	26,309	5,909	—
annuelles ...																
1937 Moyen. ann.	29,2951	23,9985	5,9252	326,2083	135,9224	238,3191	151,0473	147,1945	130,8009	20,7233	31,1857	112,3291	4,3699	26,6989	5,9267	—
<i>Moyennes mens.</i>																
1937 Septembre	29,412	20,981	5,9377	327,51	136,37	238,36	151,67	147,80	131,34	20,763	31,251	112,30	4,37	26,684	5,9391	—
Octobre ...	29,393	19,879	5,9313	327,958	136,521	238,323	151,554	147,679	131,227	20,787	31,2245	112,251	4,37	26,688	5,9344	—
Novembre ...	29,3815	19,964	5,8796	326,175	136,1245	237,499	151,493	147,6455	131,20	20,6995	31,0078	111,616	4,37	26,693	5,8842	—
Décembre ...	29,4203	19,9907	5,8876	327,4172	136,1739	237,2913	151,6493	147,8326	131,3498	20,7139	30,9664	111,662	4,37	26,7157	5,8800	—
1938 Janvier ...	29,5316	19,7193	5,9062	329,0876	136,5838	238,0095	152,2419	148,4069	131,8726	20,7521	31,0770	112,1512	4,3657	26,8088	5,9056	—
Février ...	29,5612	19,3246	5,8915	329,6712	136,8655	238,2092	152,3592	148,5650	131,9950	20,7241	31,0138	112,0275	4,3655	26,8490	5,8952	—
Mars ...	29,5340	18,4980	5,9232	329,2157	136,5539	238,4217	152,1637	148,3976	131,8709	20,7728	31,1667	111,9815	4,37	26,8098	5,9140	—
Avril ...	29,5520	18,4129	5,9341	329,6682	136,4195	238,4697	152,2987	148,4576	131,9050	20,7021	31,2179	111,9974	4,37	26,8121	5,9043	—
Mai ...	29,5021	16,7583	5,9372	328,8424	135,7050	238,5798	151,1560	148,2714	131,7179	20,6824	31,2523	111,9702	4,37	26,8171	5,8990	—
Juin ...	29,2364	16,4109	5,8980	326,3626	134,9869	237,4726	150,7521	146,9048	130,5274	20,5324	31,0299	111,2321	4,37	26,5433	5,8351	—
Juillet ...	29,1407	16,3588	5,9091	325,3568	135,2189	237,4837	150,2413	146,4063	130,1197	20,4768	31,0841	111,0500	4,37	26,4616	5,8734	—
Août ...	28,9260	16,2011	5,9252	323,6216	135,6368	237,6318	149,1450	145,2773	129,2248	20,4930	31,1786	111,3523	4,37	26,2614	5,9074	—
Septembre	28,4399	15,9302	5,9281	319,8391	134,0416	237,3489	146,7152	142,9068	127,0364	20,5018	31,1790	111,3489	4,37	25,8495	5,9000	—
Octobre ...	28,1938	15,7669	5,9139	321,6655	134,3598	236,9579	145,2869	141,6583	125,9000	20,4129	31,1187	111,3464	4,37	25,6102	5,8629	—
Novembre ...	27,8214	15,5754	5,9137	321,3200	133,9218	236,9026	143,3321	139,7882	124,2224	20,2911	31,1049	111,4013	4,37	25,2409	5,8701	—
<i>Données journal.</i>																
1938 Novembre 3	28,1225	15,74125	5,912	321,625	134,125	236,875	144,91	141,25	125,575	20,37	31,1041	111,50	4,37	25,535	5,8725	—
4	28,1375	15,74	5,91325	321,80	134,075	236,90	144,975	141,375	125,60	20,37	31,1041	111,50	4,37	25,54	5,8775	—
7	28,1325	15,74125	5,9136	321,55	134,08	236,90	144,95	141,375	125,575	20,37	31,1041	111,55	4,37	25,525	5,87625	—
8	28,1725	15,76375	5,91475	321,60	134,15	236,85	145,125	141,575	125,75	20,35	31,1041	111,325	4,37	25,555	5,8775	—
9	28,125	15,72625	5,91625	321,53	134,10	236,90	144,80	141,30	125,475	20,37	31,1041	111,35	4,37	25,48	5,88	—
10	28,06875	15,69625	5,914	321,15	133,95	237,—	144,65	141,05	125,325	20,37	31,1187	111,30	4,37	25,45	5,8775	—
14	27,975	15,66125	5,914	320,—	133,775	236,80	144,075	140,50	124,825	20,31	31,1041	111,30	4,37	25,34	5,8775	—
15	27,7325	15,563	5,9155	319,275	133,25	237,—	142,875	139,35	123,85	20,36	31,1041	111,30	4,37	25,17	5,87	—
16	27,81	15,57	5,913125	320,35	133,45	237,—	143,15	139,70	124,15	20,36	31,1041	111,30	4,37	25,23	5,86	—
17	27,84	15,59625	5,9145	321,575	133,575	237,—	143,45	139,80	124,50	20,22	31,1041	111,35	4,37	25,23	5,86625	—
18	27,875	15,615	5,917	321,70	133,70	237,—	143,60	140,10	124,55	20,23	31,1041	111,125	4,37	25,32	5,8575	—
21	27,7575	15,54125	5,9155	321,50	133,40	236,70	142,95	139,50	123,875	20,24	31,1041	111,125	4,37	25,17	5,85375	—
22	27,655	15,47875	5,91475	321,80	133,51	236,90	142,50	138,975	123,50	20,25	31,1041	111,50	4,37	25,08	5,86625	—
23	27,56	15,4275	5,91225	321,575	133,75	236,875	142,—	138,45	123,075	20,26	31,1041	111,55	4,37	24,96	5,865	—
24	27,51	15,40	5,91	321,625	134,00	236,825	141,675	138,225	122,825	20,21	31,1041	111,55	4,37	24,95	5,86875	—
25	27,4625	15,36625	5,91	321,675	134,60	236,80	141,475	138,00	122,625	20,21	31,1041	111,20	4,37	24,92	5,87	—
28	27,4925	15,40	5,91325	321,675	134,20	236,90	141,70	138,10	122,75	20,22	31,1041	111,60	—	24,95	5,8725	—
29	27,5175	15,4175	5,91025	321,675	134,275	236,85	141,85	138,325	122,90	20,21	31,1041	111,60	—	24,97	5,87	—
30	27,66125	15,52	5,917	321,40	134,55	237,075	142,60	139,025	123,60	20,25	31,1041	111,60	—	25,10	5,8825	—

(1) Lire italienne : cours pour exécution de l'art. 3 de l'A. R. du 11 décembre 1935.
 (2) Sans affaires.

III. — CHANGE A TERME.

ÉPOQUES	REPORTS (+) OU DÉPORTS (—) EXPRIMÉS :															
	1°) EN BELGAS FOUR :					2°) EN % DU COURS DU COMPTANT										
	1 £		100 fr. fr.		1 \$		100 fl. P.-B.		100 fr. s.		£	fr. fr.	\$	fl.P.B.	fr. s.	
Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	(d'après moyennes des taux acheteurs et vendeurs)				

a) Change à un mois.

<i>Moyennes mensuelles :</i>															
1938 Janvier	+0,0047	+0,0084	-0,3703	-0,3704	+0,0040	+0,0061	+0,1944	+0,3441	+0,2000	+0,4727	+0,02	-1,88	+0,09	+0,08	+0,25
Février	+0,0021	+0,0033	-0,2530	-0,2382	+0,0021	+0,0032	-0,1769	+0,2429	+0,1000	+0,2958	+0,01	-1,27	+0,04	+0,06	+0,14
Mars	+0,0531	+0,0800	-0,1652	-0,1413	+0,0121	+0,0146	-0,7912	-1,0115	+0,2963	+0,4963	+0,19	-0,80	+0,23	+0,27	+0,29
Avril	+0,0431	+0,0542	-0,1517	-0,1539	+0,0095	+0,0150	-0,6000	+0,9300	+0,2261	+0,4522	+0,16	-0,83	+0,21	+0,23	+0,25
Mai	+0,3986	+0,4593	+0,2379	+0,1700	+0,0954	+0,0757	-5,0615	-3,5111	+1,3538	+0,5667	+1,45	+1,22	+1,44	+1,30	+0,71
Juin	+0,1467	+0,1719	+0,0558	+0,0759	+0,0337	+0,0332	-2,2111	+2,4647	+0,9750	+1,3035	+0,54	+0,40	+0,57	+0,73	+0,84
Juillet	+0,0821	+0,0905	-0,0071	+0,0170	+0,0190	+0,0215	-0,9818	-1,2528	+0,5565	+0,9364	+0,30	+0,03	+0,34	+0,34	+0,55
Août	+0,0600	+0,0656	-0,1037	-0,0727	+0,0147	+0,0171	-0,8235	+0,9625	+0,6870	+1,0857	+0,22	-0,50	+0,27	+0,27	+0,65
Septembre	+0,1156	+0,1090	-0,0767	-0,0806	+0,0256	+0,0229	-1,3000	+1,4273	+0,8947	+1,1600	+0,39	-0,43	+0,41	+0,43	+0,77
Octobre	+0,0180	+0,0232	-0,1453	-0,1131	+0,0067	+0,0105	-0,4286	+0,7100	+0,2545	+0,3818	+0,07	-0,82	+0,15	+0,18	+0,24
Novembre	+0,0012	+0,0023	-0,0762	-0,0600	+0,0048	+0,0061	-0,3136	+0,4000	+0,1250	+0,2750	+0,06	-0,44	+0,09	+0,11	+0,15
<i>Taux journaliers :</i>															
1938 Novembre 3...	pair	+0,005	-0,08			+0,006		+0,50			+0,009	-0,51	+0,10	+0,16	
4...	+0,0050		-0,11			+0,004		+0,30			+0,02	-0,70	+0,07	+0,12	
5...	+0,0075	+0,010	-0,11			+0,005	+0,007	+0,25	+0,40		+0,03	-0,70	+0,10	+0,10	
7...	+0,0050	+0,010		-0,08		+0,005	+0,007	+0,30	+0,50		+0,03	-0,51	+0,10	+0,12	
8...	+0,0100	+0,0125	-0,06			+0,006		+0,40		+0,10	+0,20	-0,04	-0,38	+0,10	+0,12
9...	+0,0130	+0,0150	-0,10	-0,06		+0,006	+0,008	+0,40		+0,10	+0,30	+0,05	-0,51	+0,12	+0,15
10...	+0,0140		-0,105			+0,007	+0,009	+0,40		+0,10	+0,20	+0,05	-0,67	+0,14	+0,12
14...		+0,0080	-0,06	-0,04			+0,008		+0,50		+0,20	+0,02	-0,32	+0,14	+0,16
15...		-0,0100	-0,07	-0,05			+0,006		+0,40			-0,04	-0,39	+0,10	+0,13
16...	-0,0100	pair	-0,08	-0,06			+0,006		+0,40			-0,02	-0,45	+0,10	+0,12
17...	-0,0020	pair	-0,065			+0,004		+0,20	+0,40			-0,04	-0,42	+0,07	+0,09
18...		+0,0050	-0,09			+0,005		+0,30				+0,02	-0,58	+0,08	+0,09
19...		+0,0040	-0,11	-0,09		+0,005		+0,30				+0,01	-0,64	+0,08	+0,09
21...	pair	+0,0040	-0,09			+0,006	+0,007	+0,40				+0,007	-0,58	+0,11	+0,16
22...		pair	-0,08				+0,006		+0,50				-0,52	+0,10	+0,16
23...	-0,0060	-0,0020	-0,06				+0,005		+0,30			-0,01	-0,39	+0,08	+0,09
24...	-0,0050	-0,0020	-0,05				+0,005		+0,30			-0,01	-0,32	+0,08	+0,09
25...		-0,0030	-0,05	+0,003	+0,005			+0,30				-0,01	-0,33	+0,07	+0,09
26...		-0,0025	-0,06	-0,05	+0,005			+0,30				-0,009	-0,36	+0,08	+0,09
28...		-0,0025	-0,06	+0,003	+0,005	+0,20		+0,30				-0,009	-0,39	+0,07	+0,08
29...	-0,0100	-0,0050	-0,055		+0,003	+0,0045		+0,30				-0,03	-0,36	+0,06	+0,09
30...	-0,0050		-0,03			+0,0045		+0,30				-0,02	-0,19	+0,08	+0,09

b) Change à trois mois.

<i>Moyennes annuelles :</i>															
1936 9 premiers mois			-1,6804	-1,6254			-5,1098	-4,8168	-3,6040	-2,9340		-4,23		-1,24	-1,70
3 derniers mois			-0,5114	-0,4712			-2,9649	-2,7118	-0,5570	-0,0500		-1,78		-0,89	-0,22
annuelle	+0,0499	+0,0455			-0,0009	+0,0002					-0,16		-0,01		
1937	+0,0036	+0,0084	-0,6187	-0,5950	+0,0118	+0,0131	+0,5987	+0,6951	+0,0645	+0,2669	+0,02	-2,53	+0,21	+0,20	+0,12
<i>Moyennes mensuelles :</i>															
1937 Août	-0,0115	-0,0095	-0,5621	-0,5483	+0,0135	+0,0150	+0,6875	+0,7875	-0,0240	+0,1000	-0,04	-2,49	+0,24	+0,23	+0,03
Septembre	+0,0460	+0,0530	-0,7690	-0,7570	+0,0210	+0,0200	+1,7040	+1,0240	+0,0850	+0,5000	+0,17	-3,64	+0,35	+0,32	+0,21
Octobre	+0,1676	+0,1844	-0,6074	-0,5942	+0,0402	+0,0448	+2,3000	+2,3930	+0,6167		+0,60	-3,02	+0,72	+0,72	+0,45
Novembre	+0,1081	+0,1171	-0,3694	-0,3331	+0,0280	+0,0334	+1,6800	+1,9588	+0,7045	+1,1286	+0,38	-1,76	+0,52	+0,56	+0,67
Décembre	+0,0741	+0,0728	-0,4140	-0,3913	+0,0241	+0,0249	+1,4000	+1,4825	+0,5692	+0,9423	+0,25	-2,01	+0,42	+0,44	+0,55
1938 Janvier	+0,0342	+0,0423	-0,7650	-0,7244	+0,0148	+0,0171	+0,8000	+1,0418	+0,8727	+0,13	-3,78	+0,27	+0,29	+0,29	+0,50
Février	+0,0218	+0,0255	-0,7195	-0,6812	+0,0118	+0,0132	+0,9033	+1,0294	+0,3125	+0,5087	+0,08	-3,62	+0,21	+0,29	+0,30
Mars	+0,1508	+0,1623	-0,4295	-0,4058	+0,0374	+0,0392	+2,3895	+2,8769	+0,7407	+1,1111	+0,53	-2,26	+0,65	+0,80	+0,68
Avril	+0,1500	+0,1779	-0,3544	-0,3300	+0,0361	+0,0426	+2,4867	+2,8133	+0,6522	+0,9652	+0,55	-1,86	+0,66	+0,80	+0,59
Mai	+0,9309	+0,8553	+0,3900	+0,2844	+1,1751	+0,1672	+9,9539	+8,2000	+2,9385	+1,7000	+3,03	+2,01	+2,88	+2,76	+1,71
Juin	+0,4462	+0,4736	+0,1209	+0,0945	+0,1011	+5,7917	+6,4093	+2,2118	+2,8095	+1,57	+0,85	+1,66	+1,87	+1,86	
Juillet	+0,3177	+0,3277	-0,0271	-0,0055	+0,0691	+0,0735	+4,0770	+4,3684	+1,4174	+1,8000	+1,11	-0,10	+1,21	+1,29	+1,19
1938 Août	+0,3382	+0,3700	-0,2065	-0,1546	+0,0776	+0,0831	+4,4250	+4,5588	+1,9040	+2,3200	+1,22	-1,11	+1,36	+1,39	+1,56
Septembre	+0,4395	+0,4459	-0,1556	-0,1620	+0,0988	+0,0969	+5,4308	+5,6333	+1,8737	+2,2364	+1,56	-1,01	+1,65	+1,73	+1,53
Octobre	+0,0960	+0,1085	-0,3725	-0,3662	+0,0312	+0,0411	+1,8909	+2,4842	+0,8056	+1,0625	+0,36	-2,34	+0,61	+0,68	+0,70
Novembre	+0,0291	+0,0330	-0,2408	-0,2237	+0,0233	+0,0254	+1,2538	+1,3833	+0,5000	+0,8750	+0,11	-1,49	+0,41	+0,41	+0,51
<i>Taux journaliers :</i>															
1938 Novembre 3...	+0,0300	+0,0400	-0,30			+0,026		+1,40			+0,12	-1,91	+0,44	+0,44	
4...	+0,0325	+0,0375	-0,34			+0,020		+1,10			+0,12	-2,16	+0,34	+0,37	
5...	+0,0400	+0,0450	-0,34			+0,018	+0,021	+1,10			+0,15	-2,16	+0,33	+0,37	
7...	+0,0350	+0,0400		-0,31			+0,020		+1,30		+0,13	-1,97	+0,34	+0,40	
8...	+0,0400	+0,0500	-0,25			+0,020		+1,40	+0,40	+0,70	+0,16	-1,59	+0,34	+0,44	+0,41
9...	+0,0500	+0,0540	-0,30	-0,26		+0,022	+0,024	+1,40	+0,60	+1,00	+0,18	-1,78	+0,39	+0,44	+0,60
10...	+0,0600		-0,28			+0,024		+1,30	+0,40	+0,80	+0,21	-1,78	+0,41	+0,40	+0,45
14...	+0,0400	+0,0500	-0,20				+0,028		+1,60	+0,60	+0,16	-1,28	+0,47	+0,50	+0,60
15...	+0,0025	+0,0050	-0,20	-0,18			+0,021		+1,20		+0,01	-1,22	+0,35	+0,38	
16...	-0,0100	pair		-0,19		+0,016	+0,020	+0,90	+1,20		-0,02	-1,22	+0,30	+0,33	
17...	+0,0300		-0,225			+0,020		+1,00			+0,11	-1,44	+0,34	+0,31	
18...	+0,0600		-0,21			+0,032		+1,60			+0,22	-1,34	+0,54	+0,50	
19...	+0,0750	+0,0850	-0,27	-0,25		+0,035		+1,80			+0,29	-1,67	+0,59	+0,56	
21...		+0,0600	-0,28				+0,035		+2,00		+0,22	-1,80	+0,59	+0,62	
22...	+0,0300	+0,0350	-0,26				+0,030		+1,40		+0,12	-1,68	+0,51	+0,44	
23...		+0,0200	-0,21				+0,028		+1,50		+0,07	-1,36	+0,47	+0,47	
24...	+0,0100	+0,0150	-0,22	-0,20			+0,028		+1,20		+0,05	-1,36	+0,47	+0,37	
25...	+0,0050	+0,0075		-0,20		+0,023		+1,20			+0,02	-1,30	+0,39	+0,37	
26...	+0,0100	+0,0150	-0,23			+0,025		+0,90			+0,05	-1,40	+0,42	+0,28	
28...	+0,0150		-0,19			+0,026		+1,30			+0,05	-1,23	+0,44	+0,40	
29...	+0,0175	+0,0200	-0,17			+0,026		+1							

LE MARCHÉ DES CAPITAUX.

I — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS (*).

DÉSIGNATION DES TITRES	Cotation pour	COURS AU		
		3 octobre 1938	3 novembre 1938	1 ^{er} décembre 1938
A. — Dettes intérieures.				
I. — DETTE DIRECTE DE L'ÉTAT BELGE (Intérêts à bonifier).				
Dettes 2 1/2 %	100,—	56,75	58,50	59,80
Dettes 3 % 2 ^e série	100,—	69,25	70,—	69,25
Dettes 3 1/2 % 1937	100,—	76,50	77,50	78,50
Dettes Unifiées 4 % 1 ^{re} série	100,—	86,75	89,—	89,25
Dettes Unifiées 4 % 2 ^e série	100,—	86,75	89,—	89,50
Bons du Trésor 2 1/2 % 1937, à 5 ans	100,—	98,25	98,50	98,50
Emprunt à lots 1932, 4 %	525,—	525,—	538,—	527,—
Emprunt à lots 1933, 4 %	1.050,—	1.075,—	1.088,—	1.065,—
Emprunt à lots (cert. prov.) 1938 (2)	500,—			486,—
II. — DETTE INDIRECTE ET DETTE GARANTIE PAR L'ÉTAT (Intérêts à bonifier).				
Domages de guerre à lots 1921, 4 %	250,—	232,—	240,50	234,50
Domages de guerre à lots 1922, 4 %	262,50	252,—	259,50	249,—
Domages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	521,—	529,—	515,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche suisse) action privilégiée 6 %	500,—	528,—	548,—	547,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche hollandaise) action privilégiée 6 %	500,—	528,—	547,—	548,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche belge) action privilégiée 4 %	500,—	428,—	437,—	438,—
(*) Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, 3 %, coupon janvier-juillet	100,—	71,50	69,85	70,—
(*) Société Intercommunale de la Rive Gauche de l'Escaut, 4 1/4 %	100,—	C.m.A.90	91,65	94,75
Société Nationale des Distributions d'Eau, 4 %	100,—	88,25	88,25	89,25
III. — DETTE DIRECTE DE LA COLONIE.				
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888				
	100,—	163,—	166,50	162,—
Intérêts à bonifier :				
Dettes coloniales 1887, 2 1/2 %	100,—	60,—	63,70	64,—
Dettes coloniales 1904, 3 %	100,—	75,—	72,20	71,—
Dettes coloniales 1906, 4 %	100,—	85,50	86,—	83,80
Dettes coloniales 1936, 4 %	100,—	85,50	85,—	84,35
(*) Dettes coloniales 1937, 3 1/2 %	100,—	72,55	74,25	74,—
IV. — DETTE GARANTIE PAR LA COLONIE (Intérêts à bonifier).				
Congo Supérieur aux Grands Lacs (avec faculté d'échange), 6 % (1)	500,—	825,—	815,—	C.m.A.745
Congo Supérieur aux Grands Lacs (sans faculté d'échange), 4 %	500,—	421,—	421,—	429,—
(*) Transports fluviaux (Unatra) participantes, 4 %	500,—	538,—	560,—	552,—
(*) Vicinaux du Congo (obligations à 5 ans), 4 %	500,—	491,—	499,—	500,—
(*) Kivu (Chemin de fer), cap., 4 %	1.000,—	825,—	835,—	845,—
(*) Vicinaux du Congo, priv., 4 %	500,—	425,—	423,—	430,—
V. — PROVINCES ET COMMUNES.				
Intérêts à bonifier :				
(*) Crédit Communal 1871 à 1879, 4 1/2 %	100,—	97,—	C.m.A.100	C.m.A.102,75
(*) » 1886 à 1911, 3 %	100,—	74,50	75,95	75,—
(*) » 1912 à 1918, 4 %	100,—	C.m.A.82	84,50	82,95
(*) » 1927 à 1929, 4 %	100,—	83,50	85,75	84,25
» 1931 (janvier-juillet), 4 %	100,—	83,50	85,50	83,90
» 1932, 4 %	100,—	83,25	85,25	83,60
» 1937, 4 %	100,—	84,50	87,—	85,10
» bons de caisse remboursables à 103 % 1934, 4 %	100,—	96,50	98,50	98,25
Intérêts compris dans le cours :				
Province d'Anvers 1891, 3 %	100,—	77,—	77,—	77,50
Flandre Orientale 1936, 4 %	100,—	83,75	87,65	86,70
Ville d'Anvers 1919, 4 %	100,—	82,45	86,90	87,05
» 1930, 4 % (janvier-juillet)	100,—	C.m.A. 84	86,40	87,45
» 1933, 4 % remboursable à 103 %	100,—	93,40	98,—	98,95
» 1936, 4 % (coupon 31 décembre)	100,—	84,—	87,80	87,45
» 1937, 4 %	100,—	C.m.A.83,25	85,90	85,30
Bruxelles 1930, 4 %	100,—	C.m.A.82,55	85,55	85,05
» 1936, 4 % remboursable à 103 %	100,—	92,55	97,05	96,50
Gand 1929, 4 %	100,—	C.m.A. 83	86,05	86,05
» 1936, 4 %	100,—	C.m.A. 82	86,95	87,75
Liège 1917, 4 1/2 %	100,—	C.m.A. 91	97,—	95,60
» 1919, 4 %	100,—	C.m.A. 82	84,05	84,25
» 1929, 4 %	100,—	77,—	85,05	85,50
» 1937, 4 %	100,—	AR. 85,05	86,25	C.m.A.85,75
Valeurs à lots, intérêts compris dans le cours :				
Anvers 1887, 2 1/2 %, remboursable à 110	100,—	C.m.A. 83	AR. 82,25	81,—
Anvers 1903, 2 %, remboursable à 110	100,—	66,75	69,50	66,25
Bruxelles 1902, 2 1/2 %, remboursable à 110	100,—	77,—	78,25	74,—
Bruxelles 1905, 2 %, remboursable à 110	100,—	C.m.A.67,50	66,50	64,—
(*) Canal et Installations Maritimes de Bruxelles 1897, 2 %	100,—	C.m.A.66,—	68,50	66,75
Gand 1896, 2 %	100,—	67,50	69,75	66,—
Liège 1897, 2 %	100,—	C.m.A.65,25	67,75	66,25
B. — Dettes extérieures de l'Etat.				
I. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN \$.				
Dettes belges 6 % 1955	100 \$	104	104	104 7/8
» 6 1/2 % 1949	100 \$	106 7/8	106 1/2	107 1/8
» 7 % 1955	100 \$	110 1/2	113 1/2	116
II. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN £.				
Dettes belges 3 % 1914	100 £	100 1/8	100 3/4	100,—
Emprunt 4 % 1936	100 £	98 1/2	88 3/4	92,—
Emprunt 4 % 1937	100 £	95 1/2	89 3/4	93,—
III. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN FRANCS FRANÇAIS.				
Emprunt extérieur 5 1/2 % 1932 (francs français-or)	1.000 f.fr.	2.680,—	2.630,—	2.639,—
Emprunt extérieur 5 1/2 % 1934 (francs français-or)	1.000 f.fr.	2.723,—	2.625,—	2.658,—
Emprunt extérieur 5 % conversion 1934	1.000 f.fr.	785,—	826,—	855,—
IV. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN FLORINS PAYS-BAS.				
Emprunt 3 1/2 % 1937	100 fl.PB	94 1/4	93 7/8	94 7/16

(*) En général, les coupons des emprunts sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 p. c. sont marqués d'un astérisque.

(1) Intérêt garanti à concurrence de 4 p. c.

(2) Taux actuel, à 1/2 p. c.; à partir de la onzième année, l'intérêt sera porté à 4 p. c.

II. — INDICE MENSUEL DE LA BOURSE DE BRUXELLES.

15

	TITRES A REVENU FIXE (30)					TITRES A REVENU VARIABLE (120)														
	Indice global	Dettes belge directe et indirecte	Emprunts provinces et communes	Obligations 4 % impôt 16,50 %	Obligations 6 % net d'impôts	Indice global	Assurances, banques et sociétés à portefeuille	Entreprises immobilières, hypothéc. et hôtelières	Tramways, chem. de fer économiq. et vicinaux	Tramways et électricité (Trusts)	Gaz et électricité	Métallurgie	Charbonnages	Zinc, plomb, mines	Glaceries et verreries	Textiles et soieries	Coloniales	Divers		

Indices par rapport aux cours du mois précédent.

1938 3 octobre.....	99	99	99	99	99	105	109	102	102	107	106	112	101	99	101	104	101	103
3 novembre.....	102	102	102	100	102	99	94	99	95	96	99	99	110	106	106	98	100	96

Indices par rapport aux cours du 3 janvier 1928.

1937 1 ^{er} octobre.....	130	135	144	146	107	47	36	30	31	27	60	97	154	35	77	36	38	40
3 novembre.....	127	129	143	144	106	41	33	28	29	25	58	83	138	29	72	31	31	37
1 ^{er} décembre.....	127	129	142	143	106	40	32	27	29	24	56	78	130	28	66	31	31	36
1938 3 janvier.....	127	129	141	145	106	40	32	28	30	24	57	75	133	27	67	30	31	35
1 ^{er} février.....	127	129	143	144	107	39	32	26	30	22	54	74	131	26	62	29	31	33
2 mars.....	127	128	142	143	107	38	30	27	30	22	55	66	121	26	63	28	30	33
1 ^{er} avril.....	123	124	135	142	104	34	27	26	29	21	52	61	102	21	53	25	27	29
2 mai.....	124	122	138	142	105	38	29	28	30	22	55	71	118	25	59	27	29	33
1 ^{er} juin.....	121	120	131	141	104	36	28	27	29	22	53	70	114	22	58	25	28	31
1 ^{er} juillet.....	121	119	131	142	104	38	28	27	30	23	54	74	118	24	57	25	30	32
1 ^{er} août.....	120	117	128	142	104	38	28	27	29	23	55	75	119	24	57	24	31	31
1 ^{er} septembre.....	119	116	127	143	103	37	27	25	28	22	55	70	118	22	56	23	30	29
3 octobre.....	118	114	126	141	102	38	30	26	29	24	58	79	118	22	56	24	30	30
3 novembre.....	120	117	129	141	105	38	28	25	27	23	57	78	129	23	60	24	30	29
1 ^{er} décembre.....	120	116	129	143	104	37	28	25	27	22	56	77	123	23	60	23	28	29

III. — RENDEMENT DE QUELQUES FONDS D'ETAT BELGES ET CONGOLAIS

(eu égard au cours seulement).

16

DATES	Rente belge, 3 p. c., 2 ^e série net d'impôts		Dettes unifiées, 4 p. c., net d'impôts		Dettes belge 1937, 3,50 p. c., net d'impôts		Dommages de guerre 1922 (*)		Congo 1906, 4 p. c., net d'impôts		Congo 1936, 4 p. c., net d'impôts	
	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement
1936 2 janvier.....	78,75	3,81	93,55	4,28	—	—	258,—	4,07	91,50	4,37	—	—
1937 4 janvier.....	84,50	3,55	100,35	3,99	—	—	279,—	3,76	98,65	4,05	99,95	4,—
1937 1 ^{er} octobre.....	91,50	3,28	102,90	3,89	97,90	3,58	291,—	3,61	100,—	4,—	100,—	4,—
3 novembre.....	87,25	3,44	98,10	4,08	93,70	3,74	270,—	3,89	95,50	4,19	95,—	4,21
1 ^{er} décembre.....	86,—	3,49	97,75	4,09	93,—	3,76	274,—	3,83	96,80	4,13	96,15	4,16
1938 3 janvier.....	84,—	3,57	97,40	4,11	88,85	3,94	285,—	3,68	95,65	4,18	95,15	4,20
1 ^{er} février.....	84,75	3,54	97,05	4,12	88,40	3,96	286,—	3,67	96,—	4,17	95,35	4,19
2 mars.....	83,—	3,61	97,20	4,12	88,—	3,98	279,—	3,76	96,—	4,17	96,75	4,13
1 ^{er} avril.....	79,75	3,76	94,30	4,24	82,—	4,27	260,—	4,04	91,—	4,40	89,50	4,47
2 mai.....	78,—	3,85	92,45	4,33	81,20	4,31	264,—	3,98	91,—	4,40	90,—	4,44
1 ^{er} juin.....	73,—	4,11	90,20	4,43	80,—	4,37	260,—	4,04	84,75	4,72	84,65	4,73
1 ^{er} juillet.....	72,75	4,12	90,05	4,44	80,05	4,37	268,—	3,92	88,50	4,52	87,—	4,60
1 ^{er} août.....	71,—	4,23	88,15	4,54	79,25	4,42	260,—	4,04	86,—	4,71	84,—	4,78
1 ^{er} septembre.....	71,15	4,22	87,25	4,58	78,25	4,47	260,50	4,03	82,25	4,86	83,25	4,80
3 octobre.....	69,25	4,33	86,75	4,61	76,50	4,58	252,—	4,17	85,50	4,68	85,50	4,68
3 novembre.....	70,—	4,29	89,—	4,49	77,50	4,52	259,50	4,05	86,—	4,65	85,—	4,71
1 ^{er} décembre.....	69,25	4,33	89,37	4,48	78,50	4,46	249,—	4,22	83,80	4,77	84,35	4,74

(*) 4 p. c. net d'impôts sur la valeur nominale de fr. 252,50.

**IV. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
ET CONGOLAISES.**

a) **Tableau rétrospectif**
(milliers de francs).

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Sociétés anonymes) (Sociétés en commandite par actions) (Sociétés de personnes à responsab. limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augment. nominal	Montant libéré sur valeur nominale
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale				
1936.....	511	559.766	454.441	574	332.930	319.052	363	2.627.536	2.571.837	2.442.444
1937.....	452	350.879	284.968	937	327.861	316.285	473	5.056.092	3.797.925	3.655.773
1937 10 premiers mois.....	392	311.673	254.004	652	237.674	232.603	389	3.859.363	2.992.712	2.918.704
1938 10 premiers mois.....	310	197.567	169.630	889	235.592	229.361	253	1.167.644	1.076.218	1.013.539
1937 Août.....	29	8.420	5.810	44	7.599	6.707	23	666.265	211.595	211.195
Septembre.....	29	36.535	32.922	60	18.207	18.117	41	170.195	193.361	172.821
Octobre.....	38	49.125	35.742	69	35.541	34.084	27	449.005	99.773	97.478
Novembre.....	25	10.300	7.198	74	25.444	23.703	35	900.934	283.013	230.693
Décembre.....	35	28.906	23.766	211	64.743	59.979	49	295.795	522.200	506.376
1938 Janvier.....	30	28.450	25.142	99	22.268	22.193	27	172.692	95.469	93.445
Février.....	27	26.560	25.050	82	22.634	22.393	21	110.192	58.569	58.443
Mars.....	37	15.300	14.176	118	25.060	23.758	35	70.209	86.511	78.655
Avril.....	38	27.191	20.951	108	34.459	33.717	45	134.302	376.866	365.920
Mai.....	29	15.370	11.896	83	20.931	20.235	33	95.898	61.115	59.701
Juin.....	40	23.393	18.524	62	17.145	15.744	21	65.853	79.746	51.196
Juillet.....	37	30.797	25.654	81	19.098	18.208	26	107.423	134.319	131.158
Août.....	14	2.790	2.593	70	31.587	31.208	14	109.775	80.174	78.849
Septembre.....	28	16.110	15.398	90	19.517	19.232	15	262.210	75.466	72.586
Octobre.....	30	11.606	10.246	96	22.893	22.673	16	39.090	27.983	27.586

PÉRIODES	ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions Montant nominal	PRIMES D'ÉMISSION (1)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		ÉMISSIONS destinées au remboursem. d'anciens emprunts (4)	Emissions nettes (5)
	Nombre	Montant nominal			Apports en nature (2)	Incorporation de réserves au capital (3)		
1936.....	30	236.205	3.700.738	64.687	1.235.069	1.594.020	—	687.740
1937.....	47	2.021.550	6.498.215	400.495	721.690	2.331.933	2.370.828	1.254.620
1937 10 premiers mois.....	44	2.017.550	5.559.609	361.995	585.711	1.769.780	2.370.828	1.058.537
1938 10 premiers mois.....	21	390.790	1.900.167	6.375	432.476	738.351	152.500	486.368
1937 Août.....	3	82.000	309.614	—	11.672	26.962	233.333	33.745
Septembre.....	8	247.200	495.303	—	34.206	141.712	145.000	150.142
Octobre.....	1	5.000	189.439	—	52.640	40.355	—	79.309
Novembre.....	—	—	318.757	33.750	58.206	111.911	—	125.227
Décembre.....	3	4.000	619.849	4.750	77.773	450.242	—	70.856
1938 Janvier.....	3	74.950	221.137	—	48.067	74.550	74.500	18.613
Février.....	4	24.025	131.788	—	54.040	23.637	—	52.234
Mars.....	3	50.400	177.271	4.000	30.034	42.757	—	98.198
Avril.....	1	12.500	451.016	2.000	74.598	318.097	—	42.393
Mai.....	2	20.000	117.416	375	34.593	30.586	—	47.028
Juin.....	3	118.600	238.884	—	43.992	16.200	68.000	75.872
Juillet.....	1	6.000	190.214	—	28.582	118.314	—	34.124
Août.....	—	—	114.551	—	31.360	72.495	—	4.795
Septembre.....	2	34.500	145.593	—	60.555	19.125	10.000	52.036
Octobre.....	2	49.815	112.297	—	26.655	22.590	—	61.071

- (1) Non comprises dans les montants libérés.
(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.
(3) Compris dans les augmentations de capital.
(4) Compris dans les augmentations de capital et les émissions d'obligations.
(5) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

IV. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

b) Détail des émissions

(milliers de francs).

OCTOBRE 1938.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS (1)					AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)				ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS			Primes d'émission (non com- prises dans les mont- ants libérés)	LIBÉRAT. AUTRES QU'EN NUMÉRAIRE		DISSOLUT. DE SOCIÉTÉS (1) (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)				RÉDUCTIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandites par actions) (sociétés de personnes à resp. limitée)		
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée		Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont em- prunts de con- version		Apports en nature (com- pris dans les constitu- tions et augmentations de capital)	Incorporations de résér- ves au capital (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal											Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant	Nombre			Montant
1. Banques privées	—	—	—	—	—	1	1.000	1.000	603	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2. Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Opérations financières	2	1.150	230	1	1.200	1.200	2	2.500	4.500	4.500	—	—	2.889	1.500	—	—	—	—	—	—	—	
4. Importations, exportations	—	—	—	1	364	364	—	—	—	—	—	—	304	—	—	—	—	—	—	—	—	
5. Commerce de métaux	—	—	—	1	1.000	1.000	—	—	—	—	—	—	891	—	—	—	—	—	—	—	—	
6. Commerce d'habillement et d'ameublement	—	—	—	13	2.872	2.872	—	—	—	—	—	—	2.764	—	—	—	—	—	—	—	—	
7. Commerce de produits alimentaires	3	940	940	7	870	780	—	—	—	—	—	—	1.048	—	—	2	2.600	—	—	—	—	
8. Commerces divers	12	3.685	3.245	34	6.580	6.530	3	725	718	718	1	600	7.269	—	—	7	1.576	—	—	4	4.592	
9. Sucreries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
10. Meuneries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11. Brasseries	—	—	—	1	50	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	255	—	—	—	—	
12. Distilleries d'alcool	—	—	—	1	495	495	—	—	—	—	—	—	495	—	—	—	—	—	—	—	—	
13. Autres industries alimentaires	1	50	50	3	550	550	3	8.600	6.490	6.490	—	—	350	6.240	1	54	—	—	1	800	—	
14. Carrières	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
15. Charbonnages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
16. Mines et industries extractives	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
17. Gaz	—	—	—	—	—	—	1	24.000	12.000	12.000	—	—	—	12.000	—	—	—	—	—	—	—	
18. Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
19. Constructions électriques	—	—	—	—	—	—	1	50	50	50	—	—	—	50	2	1.260	—	—	—	—	—	
20. Hôtels, théâtres, cinémas	1	10	10	1	1.200	1.200	—	—	—	—	—	—	1.100	—	2	365	—	—	1	700	—	
21. Imprimerie, publicité	1	80	80	2	330	330	1	600	600	600	—	—	320	600	—	—	—	—	—	—	—	
22. Textiles (lin, coton, laine, soie)	1	25	25	3	1.840	1.840	1	215	25	25	—	—	1.665	—	2	4.100	—	—	—	—	—	
23. Matériaux artificiels et céramiques	—	—	—	1	100	100	—	—	—	—	—	—	75	—	1	60	—	—	1	800	—	
24. Métallurgie et construction mécanique	3	1.306	1.306	10	1.082	1.082	2	1.300	2.200	2.200	—	—	2.070	2.200	3	11.600	—	—	2	1.000	—	
25. Construction (bâtiment et travaux publ.)	1	840	840	3	150	150	—	—	—	—	—	—	80	—	1	115	—	—	—	—	—	
26. Papeteries (industries)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
27. Plantations et sociétés coloniales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
28. Produits chimiques	1	200	200	3	735	655	—	—	—	—	1	49.215	709	—	1	35.000	1	8.000	—	—	—	
29. Industries du bois	—	—	—	3	1.400	1.400	—	—	—	—	—	—	1.351	—	—	—	—	—	—	—	—	
30. Tanneries et corroiries	—	—	—	1	1.300	1.300	—	—	—	—	—	—	1.300	—	—	—	—	—	—	—	—	
31. Automobiles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
32. Verreries et cristalleries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
33. Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
34. Industries diverses	2	3.050	3.050	4	625	625	1	100	400	400	—	—	1.885	—	1	330	—	—	—	—	—	
35. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
37. Navigation et aviation	2	270	270	1	50	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	120	
38. Télégraphes, téléphones	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
39. Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
40. Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
41. Transports non dénommés	—	—	—	2	100	100	—	—	—	—	—	—	90	—	—	—	—	—	—	—	—	
42. Divers non dénommés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
TOTAUX	30	11.606	10.246	96	22.893	22.673	16	39.090	27.983	27.586	2	49.815	—	—	26.655	22.590	27	60.991	1	8.000	11	13.012

(1) Cooperatives et Unions du Crédit: 13 sociétés constituées au capital minimum de 353.500 fr.; 27 sociétés dissoutes au capital minimum de 300.361 fr.

IV. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

c) Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé
(milliers de francs).

OCTOBRE 1938.

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS					AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (soc. de pers. à respons. limitée)			ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée		Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature (1)	Incorporations de réserves au capital (2)	Liquidations	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal									Montant libéré sur valeur nominale	Montant	
						Montant										

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité.

Belgique	30	11.608	10.246	93	22.893	22.673	16	39.090	27.983	27.586	2	49.815	—	—	26.655	22.590	25.991	—	13.012
Belgique et étranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35.000	8.000	—
Congo	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	30	11.608	10.246	93	22.893	22.673	16	39.090	27.983	27.586	2	49.815	—	—	26.655	22.590	60.991	8.000	13.012

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé.

1 million et moins	29	8.606	7.246	90	15.538	15.318	10	4.690	3.543	3.146	1	600	—	—	16.232	1.150	4.231	—	4.512
de 1 à 5 millions	1	3.000	3.000	6	7.355	7.355	5	10.400	12.440	12.440	—	—	—	—	10.423	9.440	12.760	—	8.500
de 5 à 10 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9.000	8.000	—
de 10 à 20 millions	—	—	—	—	—	—	1	24.000	12.000	12.000	—	—	—	—	—	12.000	—	—	—
de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	49.215	—	—	—	—	35.000	—	—
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	30	11.606	10.246	96	22.893	22.673	16	39.090	27.983	27.586	2	49.815	—	—	26.655	22.590	60.991	8.000	13.012

(1) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.
(2) Comprises dans les augmentations de capital.

18
19

V. — RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITÉ PUBLIQUE A L'EMPRUNT.

VI. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (1).

PÉRIODES	RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS A L'EMPRUNT (2)		OPÉRATIONS BANCAIRES DU CRÉDIT COMMUNAL				PÉRIODES	Montants d'après les droits d'inscription perçus
	Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis pour le paiement de :		Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires			
	en Belgique	à l'étranger	Prélèvements sur compte	Remboursem. nets	Avances nettes	Remboursem. nets		
1936	2.301.500	—	389.835	179.622	213.976	244.513	1936 Moyen. mens.	190.488
1937	6.955.000	—	451.491	205.369	200.606	206.350	1937 Moyen. mens.	211.092
1937 Août	120.000	—	35.751	8.871	13.724	20.264	1937 Août	232.463
Septembre	935.000	—	35.594	4.761	13.506	14.247	Septembre	192.470
Octobre	—	—	50.259	7.082	12.247	23.894	Octobre	228.216
Novembre	—	—	59.908	11.358	10.327	29.894	Novembre	211.192
Décembre	—	—	47.930	62.582	11.663	23.006	Décembre	242.077
1938 Janvier	—	—	51.979	7.298	23.480	25.500	1938 Janvier	206.074
Février	609.875	—	39.491	12.062	20.361	19.974	Février	216.760
Mars	—	—	61.551	21.313	22.293	9.749	Mars	248.938
Avril	—	—	73.431	13.877	21.639	5.296	Avril	290.964
Mai	—	—	65.249	11.448	16.789	6.973	Mai	283.647
Juin	—	(3)	62.110	19.630	25.093	6.092	Juin	246.895
Juillet	250.000	—	65.551	17.636	18.628	15.840	Juillet	236.207
Août	—	—	67.847	19.274	20.145	25.848	Août	207.602
Septembre	—	—	63.467	26.997	22.348	18.015	Septembre	231.556
Octobre	(4) 1.000.000	—	36.289	17.849	13.619	36.747	Octobre	210.985

(1) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

(2) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc.

(3) Le Gouvernement belge a conclu, en juin 1938, un emprunt de 35 millions de florins P.-B. en Bons du Trésor à 3 mois, renouvelables trois fois à son gré.

(4) Emprunt Etat 1938, à lots, un milliard de francs, 3,50 p. c. pendant les dix premières années et porté ensuite à 4 p. c., émis à 97.

LES FINANCES PUBLIQUES.

I. — RENDEMENT DES IMPOTS (d'après le « Moniteur belge »).

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercices (non compris les additionnels provinciaux et communaux)
(millions de francs).

25

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
1936.....	3.028	2.857	3.183	9.068	—
1937.....	2.998	3.027	3.653	9.679	—
1937 Août.....	241	256	294	791	6.448
Septembre.....	189	249	325	763	7.211
Octobre.....	231	253	324	808	8.019
Novembre.....	250	250	289	789	8.809
Décembre.....	276	280	314	870	9.679
1938 Janvier.....	431	221	267	919	919
Février.....	187	213	273	673	1.592
Mars.....	214	282	322	818	2.410
Avr l.....	270	256	304	830	3.240
Mai.....	262	243	279	784	4.024
Juin.....	187	262	271	721	4.745
Juillet.....	221	264	266	751	5.496
Août.....	236	261	253	750	6.246
Septembre.....	253	255	285	793	7.039
octobre.....	391	266	279	936	7.975

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 octobre 1938 pour les exercices 1937 et 1938
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs).

	Exercice 1937 (2)		Exercice 1938		Octobre 1938	
	Recettes effectuées	Évaluations budgétaires	Recettes effectuées	Évaluations budgétaires	Recettes effectuées pour	
					l'exercice 1937 (2)	l'exercice 1938
I. Contributions directes.....	2.824	3.116	2.032	1.698	—	391
II. Douanes et accises.....	3.017	2.815	2.502	2.576	—	266
dont douanes.....	1.587	1.531	1.286	1.374	—	153
accises.....	1.204	(1) 1.273	1.044	(1) 1.191	—	117
III. Enregistrement.....	3.651	3.246	2.798	3.306	—	279
dont enregistrement et transcription.....	546	485	405	429	—	34
successions.....	254	206	199	167	—	17
timbre et taxes assimilées.....	2.816	2.515	2.159	2.687	—	225
Total...	9.492	9.177	7.332	7.580	—	936
Différence par rapport aux évaluat. budgétaires..	+ 315					

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile; la remise des déclarations par le contribuable et l'établissement des rôles par l'administration prennent, en effet, un certain temps. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à partir de la clôture de l'exercice.

(1) Accises et taxes spéciales de consommation.

(2) Exercice clos depuis le 31 mai 1938.

II. — SITUATION TRIMESTRIELLE DU FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE.

	4 ^e trimestre 1937	1 ^{er} trimestre 1938	2 ^e trimestre 1938	3 ^e trimestre 1938
Opérations en deniers (millions de francs).				
RECETTES.				
Dotations ordinaires pour l'amortissement de la dette consolidée	754	908	49	175
Excédents non employés de la dotation du 6 ½ % américain à affecter à la constitution d'une réserve productive (article 16 de la loi du 24 juillet 1927)	—	3	—	—
Intérêts et coupons encaissés	1	2	—	3
Produit net de la réserve du 6 ½ % américain	2	2	3	4
Retenues pour caisse de pensions, à régulariser	—	—	—	—
Cession de titres du portefeuille	—	3	—	19
Cession de titres acquis en vertu de l'article 24 de l'arrêté royal du 11 mai 1935	581	653	317	164
Intérêts sur titres acquis en vertu de l'arrêté royal du 11 mai 1935	1	22	3	11
Intérêts et amortissement du portefeuille des anciennes caisses de pensions (article 1 ^{er} des arrêtés royaux n ^{os} 221 et 222 du 27 décembre 1935)	7	25	4	13
Recettes du trimestre ...	1.345	1.619	376	389
DÉPENSES.				
Coût des titres de la dette consolidée rachetés ou remboursés pour l'amortissement	774	116	758	174
Remboursement au Trésor d'une partie de la dotation afférente aux emprunts américains convertis.	0,7	—	—	—
Frais relatifs à l'amortissement de la dette consolidée	0,9	2	0,1	0,3
Frais généraux	0,1	0,1	0,1	0,1
Coût des titres acquis en vertu de l'article 24 de l'arrêté royal du 11 mai 1935	681	673	361	173
Coût des titres acquis en vertu de l'article 11, 2 ^e alinéa, de la loi du 23 juillet 1926	3	—	—	39
Versement au Trésor du produit net de la réserve du 6 ½ % américain pour 1937	—	—	10	—
Versement au Trésor des intérêts et de l'amortissement du portefeuille des anciennes caisses de pensions	—	—	46	29
Prorata de coupons sur titres acquis par le Fonds de régularisation du marché des rentes	12	—	—	—
Régularisation des retenues pour caisses de pensions	—	—	—	—
Dépenses du trimestre ...	1.472	791	1.175	416
Solde favorable à fin de trimestre ...	506	1.333	535	507
Opérations en titres (millions de francs).				
AMORTISSEMENT DE LA DETTE CONSOLIDÉE.				
Capital nominal des titres rachetés ou remboursés pour l'amortissement pendant le trimestre ..	685	116	691	169
CONVERSION DE LA DETTE FLOTTANTE.				
Montant des Bons du Trésor convertis en actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges jusqu'à la fin du trimestre	4.175	4.175	4.175	4.175
ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.				
Capital nominal des titres : a) émis contre espèces	824	824	824	824
b) échangés contre Bons du Trésor non estampillés	4.175	4.175	4.175	4.175
Solde disponible à la fin du trimestre	4.999	4.999	4.999	4.999
Non émis	1	1	1	1
Total de la première émission (article 2 de la loi du 24 décembre 1927)	5.000	5.000	5.000	5.000
Non émis	5.000	5.000	5.000	5.000
Capital nominal des titres remis au Fonds d'amortissement (art. 11 de la loi du 23 juillet 1926).	10.000	10.000	10.000	10.000
PORTEFEUILLE DE TITRES A LA FIN DU TRIMESTRE.				
Valeurs acquises en vertu de l'article 11, 2 ^e alinéa, de la loi du 23 juillet 1926	99	94	94	115
PORTEFEUILLE DE LA RÉSERVE DU 6 ½ % AMÉRICAIN A LA FIN DU TRIMESTRE.				
Valeurs acquises en exécution de l'article 16 de la loi du 24 juillet 1927	269	269	269	269
PORTEFEUILLE DU FONDS DE RÉGULARISATION DU MARCHÉ DES RENTES A LA FIN DU TRIMESTRE.				
Valeurs acquises en exécution de l'article 24 de l'arrêté royal du 11 mai 1935	941	972	1.001	1.012
PORTEFEUILLE DES ANCIENNES CAISSES DE PENSIONS A LA FIN DU TRIMESTRE.				
Valeurs déposées au Fonds d'amortissement en exécution de l'article 1 ^{er} des arrêtés royaux n ^{os} 221 et 222 du 27 décembre 1935	1.051	1.047	1.046	1.041
DÉPÔTS PAR DES FONDATIONS EN VUE DE LA DÉLIVRANCE D'INSCRIPTIONS NOMINATIVES 4 % 3 ^e SÉRIE.				
Valeurs déposées au Fonds d'amortissement en vertu de l'arrêté royal n ^o 267 du 28 mars 1936.	334	335	335	335

II. — SITUATION TRIMESTRIELLE DU FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE

(suite).

26

	Au 31 décembre 1937	Au 31 mars 1938	Au 30 juin 1938	Au 30 septemb. 1938
Bilan (milliers de francs).				
ACTIF.				
Banques, chèques postaux et caisse	194.189	547.499	223.003	199.743
Placements temporaires en devises étrangères	3.745	3.788	3.719	3.048
Provisions d'amortissement constituées chez les banquiers étrangers	59.231	145.163	51.349	53.201
Remboursement de titres amortissables par tirages, à ventiler	—	402.166	20.007	14.305
Dotations échues, restant à encaisser	14.082	22	1.614	891
Ordonnances en portefeuille	23	—	—	—
Taxes et frais avancés à récupérer	68	22	9	332
Placements de la réserve de l'emprunt 6 ½ % américain	234.583	234.623	234.904	234.912
Portefeuille-titres (au prix de revient)	505.921	1.333.283	534.605	507.032
	87.211	84.563	84.555	104.717
Total actif...	593.132	1.417.846	619.160	611.749
PASSIF.				
Soldes des dotations à affecter à l'amortissement :				
a) en francs belges	92.811	798.450	183.968	182.952
b) en devises	59.231	145.163	51.349	53.201
Réserve de l'emprunt 6 ½ % américain	235.770	241.226	234.347	238.842
Fonds de régularisation du marché des rentes	52.470	54.474	13.264	14.606
Produit du portefeuille des anciennes caisses de pensions	46.083	71.546	29.437	13.117
Solde disponible :				
<i>Partie non utilisée du produit net de l'émission d'actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges</i>	54.083	54.083	54.083	54.083
<i>Contributions volontaires</i>	4.104	4.104	4.104	4.104
Excédent des revenus sur les charges	58.187	58.187	58.187	58.187
	48.580	48.801	48.609	50.844
	106.767	106.988	106.796	109.031
Total passif...	593.132	1.417.846	619.160	611.749

Compte de pertes et profits

(milliers de francs).

DOIT.				
Frais d'administration	74	93	111	102
Frais relatifs à l'amortissement	925	1.623	127	311
Excédent des revenus sur les charges pour le trimestre	999	1.716	238	413
	—	221	—	2.234
Total...	999	1.937	238	2.647
AVOIR.				
Intérêts et coupons encaissés	624	1.937	46	2.647
Excédent des charges sur les revenus pour le trimestre	375	—	192	—
Total...	999	1.937	238	2.647
Solde favorable à fin de trimestre...	48.579	48.801	48.609	50.843

LES REVENUS ET L'ÉPARGNE.

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.

a) Mois d'octobre 1938.

30

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (2)	Coupons d'obligations bruts (1)
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			

(milliers de francs)

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique.

1a Banques privées	2	2	—	32.250	10.117	3.394	—	2.278	485	19
1b Banques d'intérêt public	—	—	—	—	—	—	—	—	202.504	8.100
2. Assurances	3	3	—	16.635	2.914	4.140	—	2.179	—	—
3. Opérations financières	54	42	12	1.566.726	629.819	123.147	3.649	94.238	109.382	4.191
4. Exportations, importations	4	2	—	34.150	7.557	3.117	—	3.114	—	—
5. Commerce de fer et métaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Comm. d'habil. et d'ameubl.	18	13	5	42.800	157	1.392	660	628	—	—
7. Comm. de prod. alimentaires	20	16	4	20.567	4.361	1.338	106	195	—	—
8. Commerces divers	90	62	28	96.609	8.253	21.427	4.601	8.870	2.400	94
9. Sucreries	4	4	—	39.449	9.625	1.510	—	963	2.981	179
10. Meuneries	7	6	1	62.835	16.438	8.353	432	7.007	—	—
11. Brasseries	7	6	1	15.500	6.782	1.258	33	662	4.500	180
12. Distilleries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Autres industr. alimentaires	15	9	6	46.555	21.503	6.072	3.981	3.285	2.500	112
14. Carrières	14	7	7	124.646	29.860	2.787	13.742	2.096	5.678	357
15. Charbonnages	3	2	1	34.584	12.133	13.572	45	9.202	23.611	1.061
16. Mines et autres industr. extr.	2	1	1	2.400	267	6	229	—	—	—
17. Gaz	2	2	—	24.600	5.483	4.700	—	4.091	3.467	208
18. Electricité	5	5	—	134.080	40.921	13.342	—	1.390	45.645	2.263
19. Constructions électriques	8	7	1	54.990	7.768	5.900	46	1.598	500	40
20. Hôtels, théâtres, cinémas	19	16	3	14.426	3.265	1.009	121	244	27.500	1.169
21. Imprimerie, publicité	19	13	6	11.141	28.290	1.640	516	1.080	—	—
22. Textiles	43	33	10	122.946	98.332	5.779	1.526	4.536	327	13
23. Mat. art. et prod. céramiques	9	7	2	11.579	7.022	294	190	204	31.378	1.585
24. Métallurg. et constr. mécan.	50	43	7	555.379	115.102	116.802	1.400	74.007	415.787	17.471
25. Constructions (bât. et tr. pub.)	9	6	3	5.461	110	309	463	—	6.873	344
26. Papeteries	5	5	—	183.600	39.950	12.434	—	9.786	178	9
28. Produits chimiques	12	9	3	89.230	14.090	10.740	228	8.329	74.845	3.403
29. Industries du bois	10	6	4	18.201	4.128	399	3.825	106	813	49
30. Tanneries et corroiries	3	1	2	6.800	804	396	4.326	379	—	—
31. Automobiles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
32. Verreries et cristalleries	10	7	3	49.950	12.864	6.405	200	3.208	—	—
33. Glaceries	1	1	—	61.730	8.121	18.190	—	16.490	—	—
34. Industries diverses	43	29	14	115.224	46.075	10.387	2.098	7.910	915	55
35. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation	6	4	2	25.190	2.788	1.391	42	1.359	3.000	131
38. Télégraphe et téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	1.585	63
39. Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
40. Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
41. Transports non dénommés	3	3	—	650	112	188	—	54	1.035	61
42. Divers non dénommés	2	1	1	4.500	305	29	12	—	—	—
TOTAL...	502	373	129	3.625.383	1.119.622	401.847	42.488	269.488	967.889	41.139

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge.

1. Banques priv. et soc. financ.	3	2	1	78.451	13.273	14.442	24.000	11.004	—	—
2. Sociétés commerciales	2	2	—	12.500	550	1.116	—	94	—	—
3. Sociétés industrielles	16	13	3	217.868	19.151	56.094	1.558	42.987	—	—
4. Sociétés agricoles	6	4	2	31.372	1.194	2.601	122	1.479	—	—
5. Services publics	1	1	—	32.000	755	2.129	—	1.928	—	—
TOTAL...	28	22	6	372.191	5.984	76.382	25.680	68.343	—	—

C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger.

1. Sociétés d'électricité	1	1	—	38.750	11.131	742	—	749	—	—
2. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	5.520	304
3. Tramways	1	1	—	125.000	17.160	11.369	—	10.260	27.395	1.507
4. Plantations et sociétés colon.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sociétés diverses	7	7	—	287.000	64.780	34.188	—	16.514	6.628	302
TOTAL...	9	9	—	450.750	93.071	46.299	—	27.523	39.543	2.113
Total général...	539	404	135	4.448.324	1.218.677	524.528	68.168	355.354	1.007.432	43.252

(1) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois d'octobre : (milliers de francs)

Coupons d'emprunts intérieurs de l'État	97.252
Coupons d'emprunts de la Colonie	29.606
Coupons d'emprunts des provinces et des communes	31.061
Coupons d'emprunts d'organismes divers	37.775

TOTAL... 195.694

Coupons d'emprunts extérieurs de l'État

Coupons d'emprunts extérieurs de la ville d'Anvers

(2) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES (suite).

b) Tableau rétrospectif.

30

PÉRIODES	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut distribué	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligat. bruts
	recensées	en bénéf.	en perte			bénéfice	perte			
(milliers de francs)										
1936.....	7.478	5.478	2.000	44.979.711	17.204.061	4.216.978	1.169.540	2.869.383	10.504.183	565.925
1937.....	7.611	5.887	1.724	45.890.185	17.761.760	5.289.888	469.276	3.787.107	9.223.488	476.458
1937 10 premiers mois.....	6.399	4.986	1.413	37.041.228	14.242.564	4.152.968	416.701	2.939.695	8.224.764	426.613
1938 10 premiers mois.....	6.473	4.993	1.480	38.999.426	14.378.625	5.049.375	325.832	3.490.520	7.114.230	334.541
1937 Août.....	182	139	43	1.325.661	336.153	107.639	20.592	76.225	549.783	29.057
Septembre.....	249	196	53	1.019.515	271.730	130.857	8.180	78.302	492.304	25.693
Octobre.....	545	446	99	4.689.059	1.243.373	494.663	47.336	348.026	1.013.402	46.091
Novembre.....	277	230	47	3.733.015	2.004.919	584.120	6.792	463.727	401.720	19.273
Décembre.....	293	232	61	3.462.210	1.318.773	409.521	17.031	289.738	597.004	30.572
1938 Janvier.....	122	108	14	1.019.857	304.013	175.450	2.143	87.038	1.150.958	60.927
Février.....	175	141	34	575.811	137.340	44.678	8.260	26.636	419.736	19.550
Mars.....	1.332	1.042	290	4.853.781	2.372.517	657.439	35.159	504.800	499.366	24.852
Avril.....	1.685	1.300	385	8.238.525	2.342.647	986.362	56.700	652.481	1.023.060	45.322
Mai.....	1.179	914	265	8.774.632	4.707.102	1.126.265	53.121	844.914	383.850	18.078
Juin.....	615	457	158	3.108.611	724.821	349.444	31.433	238.992	664.370	33.293
Juillet.....	418	330	88	5.924.694	1.889.757	986.934	45.700	646.614	979.321	43.497
Août.....	170	125	45	1.168.178	343.321	99.087	12.180	68.757	494.033	22.256
Septembre.....	238	172	66	887.013	338.430	99.188	12.968	65.034	468.104	21.984
Octobre.....	539	404	135	4.448.324	1.218.677	524.528	68.168	355.354	1.007.432	43.252

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (1)

(milliers de francs).

31

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période (2)	Nombre de livrets à fin d'année
1936.....	3.034.068	2.469.677	564.390	11.455.993	5.694.797
1937.....	3.501.365	2.800.663	700.702	12.489.170	5.844.595
1937 Septembre.....	255.648	246.730	8.918	12.030.835	
Octobre.....	286.243	251.613	34.630	12.065.465	
Novembre.....	258.529	210.600	47.929	12.113.394	
Décembre.....	294.514	251.214	43.300	12.489.170	
1938 Janvier.....	398.603	201.090	197.513	12.686.683	
Février.....	295.300	221.764	73.536	12.760.219	
Mars.....	246.737	328.490	— 81.753	12.678.466	
Avril.....	270.721	277.883	— 7.162	12.671.304	
Mai.....	255.455	428.875	— 173.420	12.497.884	
Juin.....	245.881	258.729	— 12.848	12.485.036	
Juillet.....	283.123	237.882	45.241	12.530.277	
Août.....	250.164 (3)	229.999 (3)	20.165 (3)	12.552.383 (3)	
Septembre.....	154.945 (3)	537.295 (3)	— 382.350 (3)	12.170.033 (3)	
Octobre.....	384.817 (3)	324.188 (3)	60.629 (3)	12.230.662 (3)	
Novembre.....	284.146 (3)	190.455 (3)	93.691 (3)	12.324.353 (3)	

(1) Ces chiffres donnent les mouvements de l'épargne pure.

(2) Les soldes des années 1936 et 1937 et celui de décembre 1937 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(3) Chiffres approximatifs.

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite

(milliers de francs).

PÉRIODES	TRAVAILLEURS MANUELS et versements libres en dehors du cadre des lois d'assurances obligatoires (lois des 15 décembre 1937 et 16 mars 1865)	EMPLOYÉS (lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	OUVRIERS MINEURS (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937)	Total
1936.....	259.283	40.430	11.880	311.593
1937.....	298.675	44.386	14.241	357.302
1938 Janvier.....	28.914	3.839		99.914
Février.....	26.359	3.845	4.472	
Mars.....	27.875	4.610		96.005
Avril.....	27.831	4.093		
Mai.....	27.031	3.898	4.501	
Juin.....	24.378	4.273		
Juillet.....	25.405	4.673		
Octobre.....			4.564	
Septembre.....				

III. — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES. (Base : moyenne des salaires en 1933 = 100.)

PÉRIODES	INDICE GÉNÉRAL	INDICES PAR INDUSTRIES																						INDICES des salaires horaires moyens par catégorie d'industrie				
		Cokeries	Carrières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques, briqueteries	Industries verrières	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports		Gaz et électricité	Industries de			
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécan. et métalliques	Ensemble					Lin, coton, chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie, confection	Ensemble					Fabriques	Imprimerie et transformation		Travail des ports, camionneurs	Chemins de fer (1)		Ensemble (1)	biens de production	biens de consommation	
a) Indice des salaires horaires moyens.																												
1936	101	107	97	109	107	97	103	98	99	102	98	101	98	99	98	96	102	106	—	99	101	113	102	104	101	103	99	
Août	102	108	99	110	109	98	104	98	100	103	99	102	98	100	99	98	103	111	—	100	101	113	102	105	101	104	100	
Octobre	102	106	98	111	106	97	103	100	100	103	99	101	97	99	100	98	105	109	—	101	100	114	102	105	101	103	100	
Décembre	103	108	97	114	109	97	105	100	100	104	101	103	97	100	101	98	106	109	—	100	97	117	101	104	102	105	100	
1937	105	111	102	116	112	103	109	101	104	107	103	104	100	102	103	99	109	108	—	107	102	101	121	97	101	102	108	103
Juin	109	114	104	125	114	104	113	108	105	109	105	105	100	102	106	101	112	104	—	104	105	122	105	108	106	111	104	
Septembre	112	118	108	129	119	110	118	112	106	112	106	107	107	107	108	102	113	108	122	106	109	122	107	110	107	114	107	
Décembre	114	121	108	129	121	112	119	115	108	114	108	109	108	109	111	105	115	109	115	106	114	130	113	116	110	117	109	
1938	116	123	112	130	121	115	121	110	112	115	108	111	110	111	112	106	116	113	115	108	117	127	110	113	111	118	111	
Juin	116	123	111	132	121	113	121	109	112	116	109	112	110	111	112	108	115	112	—	109	115	125	109	112	111	118	111	
Septembre	117	123	108	132	121	113	122	111	110	117	109	111	109	110	114	109	115	113	—	110	115	125	115	115	111	119	110	
b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés.																												
1936	102	105	99	107	105	101	104	95	99	101	97	104	95	99	98	102	100	103	—	100	94	117	—	—	99	102	99	
Août	103	105	101	109	109	101	105	94	100	103	97	106	96	101	98	103	101	108	—	100	96	117	—	—	99	103	100	
Octobre	103	105	101	111	104	101	105	96	99	103	99	105	95	100	100	101	102	109	—	101	95	119	—	—	99	102	100	
Décembre	105	105	100	113	108	102	107	96	101	103	101	108	96	102	101	101	102	110	—	101	97	120	—	—	101	104	101	
1937	107	108	104	117	111	107	111	99	106	106	101	109	95	102	103	106	106	110	108	103	97	120	—	—	102	108	103	
Juin	111	112	105	127	113	109	116	102	107	109	103	110	96	103	106	106	110	109	—	104	98	122	—	—	106	110	105	
Septembre	114	115	111	136	117	115	123	104	109	111	106	112	101	107	108	107	112	113	124	106	102	126	—	—	107	115	107	
Décembre	116	117	113	133	120	117	123	106	106	114	106	115	102	109	110	111	114	115	127	105	110	128	—	—	111	117	109	
1938	117	116	114	132	120	120	124	107	112	114	106	116	104	110	111	111	116	115	127	106	112	125	—	—	112	118	111	
Juin	118	114	114	136	120	117	124	106	110	116	107	116	105	111	113	112	114	115	—	107	110	127	—	—	112	117	111	
Septembre	118	114	116	145	120	115	127	106	111	116	107	113	104	108	114	115	115	116	—	108	110	128	—	—	112	119	111	
c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés.																												
1936	104	105	94	112	108	103	107	103	109	107	97	101	99	100	99	97	100	104	—	101	113	117	—	—	102	101	100	
Août	105	105	96	114	109	102	107	103	111	108	99	103	103	103	101	100	100	107	—	103	114	118	—	—	103	103	102	
Octobre	106	105	98	117	108	104	109	103	111	108	100	102	102	102	100	101	108	—	—	105	113	120	—	—	104	103	101	
Décembre	107	105	96	120	111	105	111	102	113	109	103	105	103	104	103	100	108	110	—	104	115	120	—	—	105	103	103	
1937	110	108	99	123	114	109	115	105	119	113	104	106	105	105	106	103	110	109	106	106	105	121	126	—	—	107	108	
Juin	114	112	101	141	116	109	122	114	119	116	106	106	106	106	109	103	112	108	—	108	122	123	—	—	102	111	106	
Septembre	117	115	106	147	121	114	127	116	117	119	108	108	109	108	112	107	115	113	122	110	127	125	—	—	103	114	110	
Décembre	118	117	108	140	123	117	126	112	113	122	109	111	111	111	114	107	116	115	115	110	134	128	—	—	115	116	112	
1938	119	116	110	142	123	120	128	116	118	122	109	113	111	112	115	109	118	115	115	114	136	123	—	—	116	117	114	
Juin	119	114	107	145	122	118	128	118	116	123	109	112	112	112	116	109	116	115	—	114	133	124	—	—	114	118	113	
Septembre	121	114	107	151	122	120	132	119	119	124	108	114	111	112	118	110	117	116	—	116	134	124	—	—	115	119	113	

(1) Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des salaires des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.
 (2) Régime I : variations suivant indices des prix de détail ou barèmes des prix de vente.
 Régime II : commissions paritaires ou autres organismes de conciliation.
 Régime III : décisions patronales individuelles ou offre et demande.

LE MOUVEMENT DES AFFAIRES.

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION.

35

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques (3)	CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES			COMPTANT			TERME
	Nombre de chambres à fin de période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)		Nombre de séances	Nombre de particip. à fin de période	Montant liquidé (millions de francs) (1)	
1936 Moyenne mensuelle	38 (2)	326	27.031	157	20.261	4,76	21	287 (2)	943	103
1937 Moyenne mensuelle	38 (2)	343	31.057	187	22.648	5,45	20	320 (2)	1.152	174
1937 Septembre	38	334	34.080	164	25.482	5,38	22	318	952	206
Octobre	38	348	35.317	169	26.358	—	21	319	1.015	210
Novembre	38	331	26.649	162	18.914	—	19	320	608	90
Décembre	38	357	32.457	175	23.605	5,81	22	320	615	99
1938 Janvier	38	336	32.895	167	24.711	—	21	320	582	83
Février	38	313	26.436	155	19.325	—	20	320	567	104
Mars	38	344	33.582	171	24.972	5,56	22	320	746	91
Avril	38	327	30.388	160	22.507	—	19	320	558	79
Mai	38	354	42.960	180	33.535	—	20	320	723	139
Juin	38	336	32.489	166	25.315	7,17	21	320	396	79
Juillet	38	330	28.850	161	21.596	—	19	320	375	67
Août	38	326	31.781	161	24.620	—	22	300	363	68
Septembre	38	320	34.021	157	24.430	7,36	22	300	386	86
Octobre	38	334	36.304	162	28.471	—	21	305	647	94
Novembre	38	320	26.223	157	19.469	—	19	305	409	54

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.

(2) Au 31 décembre.

(3) Rapport des capitaux compensés par trimestre au solde, à la fin du trimestre, des dépôts en comptes à vue et à moins de 30 jours.

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

(millions de francs).

36

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (moyenne journalière)	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1936 Moyenne mensuelle	(1) 388.796	3.312	4.428	10.804	4.373	10.805	30.409	88,0	4,58
1937 Moyenne mensuelle	(1) 412.126	3.666	4.925	12.393	4.900	12.409	34.627	89,0	4,72
1937 Septembre	406.452	3.638	4.842	12.413	4.909	12.423	34.587	88,9	4,58
Octobre	409.879	3.708	5.315	12.880	5.060	12.914	36.168	88,2	4,66
Novembre	412.326	3.769	4.553	11.993	4.571	12.007	33.124	88,4	4,58
Décembre	412.126	3.873	5.485	13.781	5.303	13.803	38.372	89,2	4,74
1938 Janvier	414.432	3.855	5.706	13.923	5.628	13.946	39.202	89,0	5,08
Février	416.568	3.780	4.367	11.709	4.589	11.723	32.388	89,1	4,50
Mars	418.318	3.563	4.912	12.320	4.863	12.338	34.433	88,3	4,47
Avril	419.240	3.686	4.900	12.280	4.947	12.293	34.420	88,3	4,68
Mai	421.161	3.526	5.066	12.600	5.284	12.630	35.580	88,5	5,08
Juin	421.680	3.396	4.467	11.284	4.415	11.292	31.459	88,2	4,63
Juillet	423.292	3.516	5.130	12.009	4.809	12.014	33.962	87,9	4,78
Août	424.609	3.548	4.652	11.866	4.715	11.874	33.107	90,2	4,50
Septembre	426.460	3.484	5.492	13.044	5.813	13.055	37.404	93,8	5,21
Octobre	428.217	3.504	5.990	14.215	5.829	14.208	40.242	87,9	5,50
Novembre	430.560	3.621	4.511	11.763	4.471	11.783	32.528	88,3	4,68

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

III. — DEMANDES EN AUTORISATION D'ETABLISSEMENTS CLASSES.

Source : *Revue du Travail*.

37

ÉPOQUES	Royaume	Brabant	Anvers	Limbourg	Flandre orientale	Flandre occidentale	Hainaut	Namur	Luxembour	Liège
1936	4.701	1.109	798	99	571	608	603	245	63	605
1937	4.272	1.135	722	92	786	480	413	151	42	451
1937 Juillet	389	91	59	4	87	49	40	17	1	41
Août	307	91	43	9	50	34	41	6	2	31
Septembre	315	82	61	4	37	30	32	8	3	58
Octobre	346	82	50	12	57	62	28	12	—	43
Novembre	327	110	62	8	39	46	22	9	1	30
Décembre	298	71	37	11	39	31	51	15	6	37
1938 Janvier	291	90	52	10	36	36	28	—	—	41
Février	326	84	44	4	21	41	43	16	4	69
Mars	314	91	87	9	40	32	26	5	4	40
Avril	347	67	77	4	66	35	39	10	—	49
Mai	367	100	66	9	48	42	43	29	3	47
Juin	383	78	62	17	47	44	34	22	5	74
Juillet	329	82	59	14	21	51	56	6	3	37
Août	336	85	65	7	16	34	70	10	2	47
Septembre	277	80	52	3	17	25	39	14	1	46

IV. — RAPPORT DES EFFETS IMPAYES AUX EFFETS PRESENTES A L'ENCAISSEMENT
PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.

38

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
				(milliers de francs)		
1936.....	925.823	58.291	6,30	4.551.786	76.819	1,69
1937.....	1.117.161	69.857	6,25	4.644.274	99.390	2,14
1937 Août.....	87.194	5.766	6,61	371.169	8.374	2,26
Septembre.....	89.373	5.493	6,15	347.466	7.948	2,29
Octobre.....	99.715	6.018	6,04	379.256	9.416	2,48
Novembre.....	100.177	5.965	5,95	387.347	9.283	2,40
Décembre.....	101.963	6.880	6,75	457.713	10.008	2,19
1938 Janvier.....	93.231	6.752	7,24	375.270	9.611	2,56
Février.....	87.593	5.934	6,77	346.734	8.356	2,41
Mars.....	98.388	6.275	6,38	491.348	8.775	1,79
Avril.....	121.741	7.534	6,19	516.979	10.513	2,03
Mai.....	138.333	8.763	6,33	667.163	14.287	2,14
Juin.....	155.249	9.657	6,22	1.005.813	16.768	1,67
Juillet.....	141.215	9.353	6,62	978.256	15.194	1,55
Août.....	121.944	7.950	6,52	807.139	11.972	1,48
Septembre.....	121.865	11.417	9,37	554.951	19.701	3,55
Octobre.....	152.389	10.462	6,87	877.333	17.078	1,95

V. — DECLARATIONS DE FAILLITE,
HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS, MISES SOUS GESTION CONTROLÉE,
PUBLIÉES AU « MONITEUR DU COMMERCE BELGE ».

39

a) Tableau rétrospectif.

PÉRIODES (13 semaines)	Faillites			Concordats homologués			Gestions contrôlées		
	1936	1937	1938	1936	1937	1938	1936	1937	1938
Première période.....	151	165	190	29	39	29	29	11	—
Deuxième période.....	155	138	145	34	23	35	37	—	—
Troisième période.....	136	111	118	15	17	23	14	—	—
Quatrième période.....	179	146	—	28	29	—	16	—	—
Total...	621	560	—	106	108	—	96	11	—

b) Détail par catégories d'industries.

NOVEMBRE 1938.

GROUPES	NOMBRE DE									
	DECLARATIONS DE FAILLITE					CONCORDATS HOMOLOGUÉS				
	Personnes physiques	Sociétés de personnes	Sociétés anonymes	Sociétés de personnes à responsab. limitée	Total	Personnes physiques	Sociétés de personnes	Sociétés anonymes	Sociétés de personnes à responsab. limitée	Total
A. Opérations commerciales.....	56	5	2	2	65	10	2	—	—	12
B. Opérations bancaires et finan- cières.....	—	—	1	—	1	2	—	—	—	2
C. Industries.....	6	—	1	—	7	—	1	1	—	2
D. Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total...	62	5	4	2	73	12	3	1	—	16

LES PRIX.

I. — INDICES DES PRIX DE GROS.

a) Indice officiel en Belgique. — Indice général et par groupe de produits.

Base : Avril 1914 = 100.

Source : *Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.*

45

PÉRIODES	Indice général	Produits destinés à l'alimentation	Combustibles	Goudron et dérivés	Produits des industries métallurg.	Pétroles et dérivés	Produits des industries céramiq.	Produits des industries verrières	Produits chimiques	Engrais chimiques	Matières grasses
Nombre de produits ...	125	16	4	3	16	7	9	2	12	4	7
1936 Moyenne mensuelle	588	530	637	597	536	893	805	440	538	439	523
1937 Moyenne mensuelle	684	632	839	648	759	1.000	871	549	599	448	570
1937 Août	700	651	883	677	816	1.048	896	549	611	428	566
Septembre	696	656	883	677	774	1.048	887	549	597	451	561
Octobre	683	635	906	686	758	1.048	890	549	605	473	556
Novembre	663	610	906	679	738	1.048	885	549	612	478	524
Décembre	659	607	906	674	733	1.035	885	549	612	480	506
1938 Janvier	660	600	906	671	732	1.036	887	549	615	482	505
Février	657	591	906	654	737	1.025	883	549	625	490	487
Mars	644	556	906	645	719	1.025	881	549	625	495	484
Avril	640	574	879	624	712	1.029	855	549	626	495	478
Mai	631	580	882	629	674	1.029	863	549	622	505	466
Juin	629	592	884	623	674	964	862	549	623	510	452
Juillet	623	553	860	581	684	926	861	549	623	490	463
Août	623	546	862	581	671	926	859	549	621	495	464
Septembre	622	544	858	581	682	922	858	549	620	509	460
Octobre	617	529	837	571	689	910	859	549	609	519	442

PÉRIODES	PRODUITS DES INDUSTRIES TEXTILES					Matériaux de construction	Produits résineux	Produits des industries des peaux et cuirs	Tabac	Produits des industries du papier	Caoutchouc brut
	Indice général	Laines	Lins	Jutes	Cotons						
Nombre de produits ...	19	5	5	2	7	13	2	9	1	1	1
1936 Moyenne mensuelle	646	684	786	364	635	665	597	520	519	599	136
1937 Moyenne mensuelle	704	781	877	407	657	768	692	599	492	902	164
1937 Août	703	810	878	418	630	778	679	599	455	1.012	152
Septembre	674	774	877	411	583	782	664	594	500	1.080	159
Octobre	654	730	877	425	555	779	634	594	500	1.080	133
Novembre	618	670	817	408	538	770	577	528	500	1.096	121
Décembre	620	726	762	376	552	767	552	523	545	938	126
1938 Janvier	617	663	816	375	551	767	598	524	545	927	126
Février	629	631	894	374	567	772	561	505	523	927	128
Mars	616	623	885	361	549	782	549	482	523	835	115
Avril	606	628	850	352	543	780	538	470	523	732	109
Mai	579	605	793	346	519	774	527	471	523	732	101
Juin	578	603	795	354	515	776	527	461	523	710	111
Juillet	587	596	810	372	525	775	519	465	545	710	130
Août	585	598	838	375	505	774	515	466	455	655	138
Septembre	591	593	898	371	497	774	505	465	455	655	136
Octobre	583	583	852	386	493	771	530	478	500	650	141

b) Indices des prix de gros à l'étranger.

PÉRIODES	ANGLETERRE (Board of Trade) Base : 1930	FRANCE (Statistique Générale de la France) Base : juillet 1914	PAYS-BAS (Centraal Bureau voor de Statistiek) Base : 1913	SUISSE (Office fédéral de l'industrie des arts et métiers et du travail) Base : juillet 1914	SUÈDE (Kommerskollegium) Base : 1913	ALLEMAGNE (Statistisches Reichsamt) Base : 1913	ÉTATS-UNIS (Bureau of Labor) Base : 1926
1936 Moyenne mens.	94	405	79	96	120	104	81
1937 Moyenne mens.	109	563	97	111	137	106	86
1937 Août	111	591	98	111	140	107	87
Septembre	111	618	97	110	140	106	87
Octobre	111	611	97	111	139	106	85
Novembre	108	590	97	110	137	105	83
Décembre	108	601	96	110	136	105	82
1938 Janvier	108	612	97	110	135	106	81
Février	108	614	95	109	134	106	80
Mars	104	619	93	108	132	106	80
Avril	103	619	92	108	131	106	79
Mai	102	643	92	107	130	105	78
Juin	101	653	92	107	130	106	78
Juillet	101	652	90	106	130	106	79
Août	99	644	90	105	128	106	78
Septembre	98	646	91	106	127	106	78
Octobre	99	654		106	128	106	78

II. — INDICES DES PRIX DE DETAIL ET DU COUT DE LA VIE.

a) Indices des prix de détail en Belgique.

Base : Avril 1914 = 100.

Source : Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

DATES	Le Royaume	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège
1936 Moyenne mensuelle	685	716	732	664	675
1937 Moyenne mensuelle	735	778	791	733	732
1937 15 septembre	753	796	812	752	755
15 octobre	756	798	817	754	761
15 novembre	758	799	821	755	759
15 décembre	758	799	824	757	760
1938 15 janvier	766	807	832	759	773
15 février	763	805	832	760	770
15 mars	757	794	825	753	761
15 avril	751	790	819	749	753
15 mai	753	791	821	753	756
15 juin	761	808	833	763	772
15 juillet	755	794	820	756	758
15 août	755	794	819	755	760
15 septembre	764	804	828	766	769
15 octobre	769	810	839	771	776
15 novembre	772	813	838	772	776

b) Indices du coût de la vie en Belgique.

Budgets ouvriers, 3^e catégorie : ménages disposant d'un revenu de 30 à moins de 40 francs, par unité de consommation et par quinzaine.

Base : 1921 = 100.

Source : Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

PÉRIODES	Indice général	Nourriture	Habitations, mobilier	Chauffage, éclairage	Vêtements	Besoins hygiéniques, sociaux et moraux
1936 Moyenne mensuelle	185	159	400	162	223	174
1937 Moyenne mensuelle	199	175	404	186	239	181
1937 Septembre	205	181	405	195	243	182
Octobre	206	183	405	197	245	182
Novembre	208	185	405	197	244	182
Décembre	208	185	405	196	246	182
1938 Janvier	209	187	405	195	246	182
Février	207	184	405	196	245	183
Mars	204	179	405	196	246	183
Avril	201	174	405	191	246	183
Mai	201	174	405	191	247	183
Juin	204	179	405	192	246	183
Juillet	202	175	405	193	247	183
Août	202	176	405	194	247	183
Septembre	205	180	405	195	246	183
Octobre	207	183	405	196	246	183
Novembre	209	186	405	196	247	183

c) Indices du coût de la vie et des prix de détail, à l'étranger.

ÉPOQUES	ANGLETERRE <i>(Ministry of Labour)</i>	FRANCE <i>(Statistique Générale de la France)</i>		PAYS-BAS <i>(Centraal Bureau voor de Statistiek)</i>	SUISSE <i>(Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail)</i>	SUÈDE	ALLEMAGNE <i>(Statistisches Reichsamt)</i>	ÉTATS-UNIS <i>(National Industrial Conference Board)</i>
	Coût de la vie	Prix de détail (ind. pond. de 34 articles. Moyenne pour 300 villes)	Coût de la vie (budgets-types uniformisés)	Coût de la vie	Coût de la vie (34 villes)	Coût de la vie (49 villes)	Coût de la vie	Coût de la vie
	Base : juillet 1914 = 100	Base : juillet 1914 = 100	Base : 1930 = 100	Base : période 1911/13 = 100	Base : juin 1914 = 100	Base : juillet 1914 = 100	Base : 1913/14 = 100	Base : 1923 = 100
1936 Moyenne	147	454	85,7	131,9	130	158	124,5	84,8
1937 Moyenne	154	572	102,4	137,3	137	162	125,1	88,5
1937 Août	155	579	103,8	139,1	137	—	126,0	89,0
Septembre	155	—	—	138,8	137	—	125,1	89,4
Octobre	158	—	—	139,7	138	165	124,8	89,5
Novembre	160	621	110,0	139,7	138	—	124,9	89,0
Décembre	159	—	—	139,4	138	—	124,8	88,6
1938 Janvier	157	—	—	139,1	138	165	124,9	87,5
Février	156	641	113,2	138,7	137	—	125,2	86,7
Mars	154	—	—	137,9	137	—	125,5	86,7
Avril	156	—	—	138,2	136	165	125,6	86,8
Mai	155	646	115,3	139,1	136	—	125,9	86,5
Juin	159	—	—	140,4	137	—	126,0	86,7
Juillet	156	—	—	138,7	137	166	126,8	86,5
Août	156	657	116,9	138,4	136	—	126,5	86,5
Septembre	155	—	—	138,7	137	—	125,2	85,9
Octobre	156	—	—	—	137	167	124,9	—

III. — PRIX DE GROS DE QUELQUES PRODUITS INDUSTRIELS.

47

PÉRIODES	Prix intérieurs (en francs par tonne métrique).										Prix à l'exportation (en £-or par tonne anglaise).					
	CHARBONS					SIDÉRURGIE					SIDÉRURGIE					
	pour foyer domestique brais. anthr. 20/30	Industriel menu, demi-gras, mi-lavé	Fines à coke	Briquettes du pays	Coke ordinaire	Fonte moulage	Billettes	Largets	Barres marchandes	Poutrelles	Rails	Billettes	Largets	Barres marchandes	Poutrelles	Rails
1936 Moyenne mensuelle	243,50	131,—	121,—	136,—	131,—	393,25	571,25	611,75	677,—	677,—	1.129,25	2-8-1	2-9-1	3-5-0	3-2-10	5-10-0
1937 Moyenne mensuelle	275,75	170,75	160,75	172,50	204,—	755,75	869,25	991,25	1.014,50	1.014,50	1.314,50	4-11-2	4-12-2	5-7-0	4-19-7	5-15-0
1937 Septembre	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	825,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	5-7-6	5-15-0
1937 Octobre	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	825,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	5-7-6	5-15-0
1937 Novembre	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	825,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	5-7-6	5-15-0
1937 Décembre	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	795,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	5-7-6	5-15-0
1938 Janvier	287,—	177,—	187,—	182,—	215,—	795,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-0-0	4-17-6	5-15-0
1938 Février	287,—	177,—	187,—	182,—	215,—	795,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-0-0	4-17-6	5-15-0
1938 Mars	287,—	177,—	187,—	182,—	215,—	795,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-0-0	4-17-6	5-15-0
1938 Avril	287,—	177,—	187,—	182,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-0-0	4-17-6	5-15-0
1938 Mai	287,—	177,—	187,—	182,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-0-0	4-17-6	5-15-0
1938 Juin	287,—	172,—	177,—	177,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-0-0	4-17-6	5-15-0
1938 Juillet	287,—	172,—	177,—	177,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-0-0	4-17-6	5-15-0
1938 Août	287,—	172,—	177,—	177,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-0-0	4-17-6	5-15-0
1938 Septembre	287,—	172,—	177,—	172,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-0-0	4-17-6	5-15-0
1938 Octobre	287,—	172,—	177,—	172,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-0-0	4-17-6	5-15-0
1938 Novembre	287,—	172,—	177,—	172,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-0-0	4-17-6	5-15-0

IV. — PRIX DES PRODUITS AGRICOLES.

a) Prix moyens des grains et autres denrées agricoles vendus sur les marchés régulateurs de Belgique (« Moniteur belge »).

48

PÉRIODES	FROMENT	SEIGLE	AVOINE	ORGE D'HIVER	POMMES DE TERRE		COSSETTES SÈCHES DE CHICORÉE (dernière récolte)	PAILLE DE FROMENT	LIN BRUT	BEURRE DE FERME NON SALÉ (vendu par kilo)	LAINES EN SUINT	ŒUFS FRAIS
	(dernière récolte)	(dernière récolte)	(dernière récolte)	(dernière récolte)	Gelder-sche-muizen	Industrie	(dernière récolte)					en fr. par pièce
en francs par 100 kilos										en francs par kilo		
1936 Moyenne mensuelle	109,—	83,11	89,69	87,41	45,72	45,19	77,60	18,80	97,17	18,75	18,59	0,57
1937 Moyenne mensuelle	135,62	123,44	114,66	117,21	40,38	39,05	117,02	25,63	97,47	22,66	23,72	0,56
1937 Août	132,96	125,94	115,49	114,77	47,92	43,77	150,50	23,18	106,38	22,87	25,72	0,55
1937 Septembre	129,72	124,17	111,48	113,45	42,51	40,04	138,60	24,87	104,10	24,46	23,—	0,69
1937 Octobre	134,92	122,59	113,65	118,09	40,51	37,92	103,16	27,82	102,58	24,87	20,56	0,81
1937 Novembre	132,39	116,85	112,24	116,34	34,89	35,16	98,37	26,75	99,03	25,54	18,37	0,83
1937 Décembre	128,94	113,32	110,80	113,84	34,95	34,69	93,30	27,79	93,40	26,13	19,20	0,81
1938 Janvier	134,21	117,28	114,73	116,92	38,16	36,41	97,62	28,56	96,07	24,93	18,31	0,69
1938 Février	131,74	115,84	113,95	115,90	38,33	36,52	92,93	28,10	104,25	25,76	17,87	0,58
1938 Mars	128,92	113,47	111,03	112,48	37,83	36,42	92,40	27,60	100,12	23,41	18,35	0,42
1938 Avril	128,91	110,02	110,61	109,29	42,15	38,90	93,62	25,43	101,64	21,87	18,81	0,42
1938 Mai	128,22	107,31	110,26	107,63	66,66	56,97	92,37	24,42	101,87	20,47	19,06	0,49
1938 Juin	125,77	101,85	109,77	103,42	71,19	85,88	90,80	24,23	105,50	19,91	14,76	0,54
1938 Juillet	123,77	82,—	108,46	81,79	41,25	62,55	91,62	25,40	108,25	19,57	15,50	0,59
1938 Août	113,98	76,25	94,09	78,76	30,75	38,18	85,57	21,91	116,19	20,90	15,35	0,68
1938 Septembre	112,67	67,60	78,93	76,12	24,88	31,71	75,87	19,49	108,30	22,84	15,06	0,74
1938 Octobre	111,41	64,43	77,40	75,13	25,62	31,53	81,62	18,89	102,43	24,89	15,12	0,84

b) Prix moyens des grains aux Bourses aux Grains de Courtrai, Bruxelles, Charleroi, Namur et Liège. Source : Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

PÉRIODES	FROMENT (bonne qualité commerciale)	SEIGLE	AVOINE	ORGE	EPEAUTRE
	en francs par 100 kilos				
1937 Moyenne mensuelle	133,43	119,99	113,22	116,45	96,49
1937 Août	130,50	127,—	113,50	113,—	88,—
1937 Septembre	127,—	120,30	108,—	112,—	89,06
1937 Octobre	132,30	118,—	111,—	118,—	95,58
1937 Novembre	129,—	110,80	110,—	115,—	99,33
1937 Décembre	126,70	109,30	110,—	112,—	101,—
1938 Janvier	132,30	114,10	114,20	114,60	104,—
1938 Février	128,10	113,20	110,80	112,80	100,91
1938 Mars	126,50	110,—	108,20	109,80	99,—
1938 Avril	126,80	106,30	108,50	106,—	97,66
1938 Mai	125,60	103,50	108,60	103,10	—
1938 Juin	122,90	103,50	107,10	103,10	—
1938 Juillet	120,—	81,—	105,60	81,66	—
1938 Août	114,65	73,08	93,07	77,13	95,—
1938 Septembre	116,94	64,98	76,65	74,80	81,71
1938 Octobre	114,16	62,15	73,08	74,06	80,66

LA PRODUCTION.

I. — PRODUCTIONS CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE.

Source : Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.

55

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE										Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS (milliers)		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)							TOTAL		
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Campine				
1936 Moyenne mens. .	82,6	120,5	391	341	603	29	436	523	2.323	23,2	1.969	
1937 Moyenne mens. .	86,5	124,9	421	364	652	34	450	552	2.473	24,6	605	
1937 Août	85,0	122,9	422	350	614	31	402	525	2.345	23,9	488	
Septembre	87,3	125,6	439	373	677	35	462	546	2.532	25,6	504	
Octobre	89,3	128,5	438	392	694	35	478	557	2.593	25,8	522	
Novembre	92,2	131,5	422	369	687	34	452	538	2.481	24,0	555	
Décembre	92,6	131,6	439	371	689	34	472	576	2.582	24,8	676	
1938 Janvier	92,3	130,7	443	377	679	34	458	574	2.566	25,0	894	
Février	92,8	131,5	414	359	657	31	447	555	2.463	23,7	1.149	
Mars	92,2	131,1	456	381	725	36	497	606	2.701	26,3	1.572	
Avril	91,7	130,9	420	378	672	34	461	535	2.501	24,6	1.755	
Mai	91,0	130,2	412	361	668	33	458	531	2.463	24,3	1.943	
Juin	91,1	130,3	389	340	669	33	459	515	2.405	23,8	2.207	
Juillet	91,0	130,1	358	309	586	28	466	497	2.233	21,7	2.293	
Août	89,3	127,4	380	315	615	32	383	510	2.234	22,4	2.380	
Septembre	87,8	125,9	371	346	669	34	464	502	2.386	24,4	2.351	
Octobre	91,1	130,4	427	367	670	34	470	558	2.526	24,8	2.204	

PÉRIODES	COKES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la pér.)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)				
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Aciers bruts	Pièces d'acier moulées	Aciers finis	Fers finis
1936 Moyenne mensuelle	423	3.743	129	802	44 (1)	267	259	5,8	204	3,4
1937 Moyenne mensuelle	489	3.974	155	893	47 (1)	320	315	7,7	231	3,0
1937 Août	518	4.010	150	890	49	350	347	8,3	234	2,6
Septembre	511	4.024	163	897	49	340	344	8,7	240	2,5
Octobre	533	4.010	178	927	49	350	346	8,4	235	2,9
Novembre	506	4.031	163	952	50	315	308	7,7	204	2,5
Décembre	507	4.029	157	924	47	283	258	8,4	183	2,8
1938 Janvier	489	4.015	154	900	42	260	222	6,9	136	2,7
Février	424	3.983	148	903	40	207	174	6,7	114	2,4
Mars	429	3.990	164	884	34	193	168	7,1	110	2,0
Avril	373	3.813	155	891	33	174	154	6,2	116	2,6
Mai	367	3.671	144	874	33	177	158	4,4	124	2,2
Juin	362	3.699	140	872	33	192	174	5,9	138	2,6
Juillet	372	3.676	125	893	35	198	179	5,2	150	2,1
Août	383	3.696	125	839	35	196	176	5,6	149	2,2
Septembre	356	3.625	139	848	35	197	180	6,6	156	2,8
Octobre	384	3.685	136	862	36	216	201	6,3	179	2,9

(1) Au 31 décembre.

II. — PRODUCTIONS DIVERSES.

56

PÉRIODES	COTON Production semestrielle de filés (tonnes)	LAINE		BRASSERIES Quantités de farines déclarées (tonnes)	DISTILLERIES Production d'alcool (hectolitres)	MARGARINE ET GRAISSES PRÉPARÉES		
		Conditionnem. de Verviers de Dison et de l'Est (Isine condition- née ou simple- ment pesée) (tonnes)	Stocks de peignés dans les peignages à façon (fin de mois) (tonnes)			Production	Déclarations en consom- mation (tonnes)	Déclarations à l'exportation
1936 Moyenne mensuelle	30.200 (1) 36.100 (2)	2.741	3.140	16.400	33.506	4.371	4.358	8
1937 Moyenne mensuelle	36.300 (1) 36.200 (2)	2.511	2.952	16.829	32.904	4.558	4.516	17
1937 Août	36.300 (1)	1.964	3.088	18.138	33.603	4.558	4.604	10
Septembre		2.444	3.276	16.706	35.411	5.373	5.357	16
Octobre		2.517	2.933	15.824	34.873	4.957	4.924	39
Novembre	36.200 (2)	1.976	2.899	15.858	23.176	3.886	3.774	26
Décembre		2.562	2.988	16.083	35.850	5.934	5.950	10
1938 Janvier		1.999	3.207	13.746	39.296	5.037	4.865	15
Février		1.761	3.474	14.226	34.903	4.904	4.991	7
Mars		2.312	3.802	18.205	39.717	5.095	4.925	26
Avril	29.100 (1)	2.177	4.068	16.693	39.336	4.736	4.712	14
Mai		2.297	4.881	16.666	36.482	3.962	4.133	17
Juin		2.090	3.762	17.134	36.765	5.363	5.054	17
Juillet		2.165	3.689	16.423	39.302	4.586	4.638	7
Août		2.027	3.753	18.171	37.539	4.282	4.228	23
Septembre		2.316	3.525	14.489	40.379	5.558	5.910	23
Octobre		2.836	3.626	16.771	30.674	5.311	5.263	30

PÉRIODES	SUCRE				PÊCHE		ALLUMETTES		
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) (fin de mois) (tonnes)	Déclarations en consom- mation	Vente à la minque d'Ostende		Fabrication	Consomma- tion	Exportation (avec décharge de l'accise)
	Sucres bruts	Sucres raffinés			Quantités	Valeurs (milliers de francs)			
1936 Moyenne mensuelle	18.829	16.681	126.346	17.017	2.013	6.958	4.603	1.823	2.740
1937 Moyenne mensuelle	18.675	15.938	111.567	17.210	2.286	7.164	4.703	1.830	2.739
1937 Août	—	13.988	48.934	15.498	2.633	7.579	3.964	1.239	2.977
Septembre	—	16.066	32.410	18.182	3.059	8.143	3.878	2.124	2.565
Octobre	69.806	20.976	77.669	16.152	3.200	8.135	4.854	2.329	2.572
Novembre	139.492	22.565	193.389	19.286	2.842	8.539	4.067	1.368	2.456
Décembre	13.915	12.305	197.799	17.020	2.342	8.057	4.260	1.584	2.238
1938 Janvier	72	14.889	188.673	14.351	2.104	8.007	3.558	1.279	2.274
Février	388	15.958	175.551	13.971	1.832	7.747	3.621	1.599	2.242
Mars	152	19.034	151.744	28.342	2.879	9.089	4.123	2.574	2.504
Avril	—	19.057	139.858	12.754	2.135	7.664	3.872	1.193	2.112
Mai	—	17.651	128.630	13.685	1.863	5.763	3.369	1.284	1.943
Juin	—	16.350	113.019	16.553	1.790	6.357	3.951	1.516	2.251
Juillet	—	18.142	93.620	20.422	2.021	5.973	3.242	1.396	1.886
Août	9	17.797	69.211	16.773	3.061	8.246	3.423	1.915	2.422
Septembre	17	17.211	49.212	19.191	4.071	7.705	4.121	2.096	2.482
Octobre	50.708	22.248	68.435	21.263	3.031	8.128	5.302	2.810	3.489

(1) Production du semestre du 1er février au 31 juillet.
(2) Production du semestre du 1er août au 31 janvier.

III. — ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION.

57

PÉRIODES	AUTORISATIONS DE BATIR DÉLIVRÉES DANS LES AGGLOMÉRATIONS URBAINES (53 agglomérations — 114 communes)		
	Constructions	Reconstructions et transformations	Total
1936 L'année	9.859	18.332	28.191
1937 L'année	8.196	18.002	26.198
1937 Août	680	1.531	2.211
Septembre	651	1.479	2.130
Octobre	606	1.494	2.100
Novembre	556	1.270	1.826
Décembre	474	1.114	1.588
1938 Janvier	532	981	1.513
Février	709	1.377	2.086
Mars	1.005	1.702	2.707
Avril	916	1.815	2.731
Mai	884	1.637	2.521
Juin	943	1.507	2.450
Juillet	666	1.468	2.134
Août	816	1.379	2.195
Septembre	568 (1)	1.391 (1)	1.959 (1)
Octobre	561 (1)	1.007 (1)	1.568 (1)

(1) Chiffres incomplets (112 communes).

IV. — PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE.
(Centrales de 100 kw. et plus.)

Source : *Ministère des Travaux publics et de la Résorption du Chômage.*

58

PÉRIODES	Total des centrales	PRODUCTION (milliers de kw.h.)				Total
		Union des exploitations électriques de Belgique	Association des centrales électriques industrielles	Sociétés non affiliées	Régies communales	
1936 Moyenne mensuelle	348 (1)	176.179	191.097	25.623	19.044	411.943
1937 Moyenne mensuelle	343 (1)	198.932	213.803	28.234	21.424	462.393
1937 Août	343	181.756	214.362	26.762	18.691	441.571
Septembre	343	198.324	218.363	28.409	20.560	465.656
Octobre	343	213.321	226.123	29.789	23.714	492.947
Novembre	343	211.076	220.074	28.880	24.718	484.748
Décembre	343	225.855	217.256	28.537	27.388	499.035
1938 Janvier	340	216.795	211.491	27.332	25.507	481.125
Février	340	194.896	189.491	25.099	22.029	431.515
Mars	339	200.896	203.186	26.629	22.136	452.848
Avril	339	185.112	183.336	25.792	18.401	412.671
Mai	338	180.463	199.019	25.366	17.797	422.644
Juin	338	173.402	182.729	25.741	16.266	398.138
Juillet	338	170.957	186.980	25.199	14.900	398.036
Août	338	184.379	186.630	24.640	17.509	413.157
Septembre	338	194.731	196.347	25.724	18.251	435.053
Octobre	338	204.253	213.638	27.632	22.782	468.413

(1) A fin d'année.

V. — DISTRIBUTION DU GAZ (1)
(milliers de mètres cubes).

Source : *Ministère des Travaux publics et de la Résorption du Chômage.*

59

PÉRIODES	RÉGIES COMMUNALES		SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION		SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES productrices de gaz alimentant directement des établissements consommateurs	TOTAL
	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)		
1936 Moyenne mensuelle	5.390	459	1.270	36.350	12.836	56.305
1937 Moyenne mensuelle	5.894	468	1.238	40.170	16.317	64.086
1937 Août	6.132	791	1.489	43.217	16.431	68.060
Septembre	5.959	537	1.301	41.848	16.345	65.989
Octobre	6.215	416	1.187	41.082	17.207	66.107
Novembre	5.898	352	1.143	39.525	16.569	63.486
Décembre	6.568	380	1.184	42.059	16.625	66.816
1938 Janvier	6.178	372	1.135	41.353	15.249	64.287
Février	5.300	326	1.026	37.326	13.073	57.051
Mars	5.626	373	1.104	39.060	13.665	59.828
Avril	4.910	387	992	38.657	10.115	53.060
Mai	5.822	441	1.115	37.658	9.220	54.256
Juin	5.973	503	1.360	40.729	7.419	55.985
Juillet	6.248	670	1.417	41.521	7.756	57.611
Août	6.294	801	1.492	41.447	7.900	57.934
Septembre	6.173	536	1.322	41.301	5.966	55.298
Octobre	6.222	402	1.179	39.702	9.277	56.782

(1) Cette statistique se rapporte à la distribution du gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille. Elle ne comprend donc pas le gaz de l'espèce produit dans les cokeries minières, métallurgiques et chimiques et dans les autres industries et utilisé pour les besoins propres des producteurs.

LA CONSOMMATION.

NOTE. — Pour les consommations de sucre, margarines et graisses préparées et allumettes,
voir tableau n° 56.

I. — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION.

Base : moyenne mensuelle de 1927 = 100 (1).

65

PÉRIODES	GRANDS MAGASINS						Magasins à succursales		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers (1)		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtement	
	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937
Novembre.....	77	85	96	118	132	147	128	142	75	80	123	136	141	158
Décembre.....	96	86	128	138	169	182	145	162	84	87	149	167	138	164
	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938
Janvier.....	72	85	106	129	98	123	129	132	75	74	131	148	144	158
Février.....	73	72	115	117	107	101	119	123	74	73	124	140	128	127
Mars.....	95	100	125	129	130	125	131	136	82	81	140	150	160	166
Avril.....	103	100	150	150	112	123	134	140	83	73	137	153	164	184
Mai.....	96	99	124	136	112	124	130	136	80	71	131	146	160	167
Juin.....	88	88	106	114	120	128	136	17	84	72	138	148	142	142
Juillet.....	88	77	129	120	143	138	150	141	85	72	149	147	129	130
Août.....	61	55	93	96	116	124	135	137	80	67	137	142	116	114
Septembre.....	88	76	125	114	125	137	137	150	83	69	143	175	163	164
Octobre.....	108	99	132	116	124	126	135	142(2)	85	68	147	146	211	220

(1) Pour les indices des grands magasins (articles de ménage et divers), la base est la moyenne mensuelle de 1934.
(2) Indice provisoire.

II. — CONSOMMATION DE TABAC.

(Fabrication et importation.)

66

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabac à fumer, priser et mâcher (tonnes)
	(millions de pièces)			
1936.....	197	580	5.116	13.351
1937.....	192	584	5.258	12.945
1934 3 ^e trimestre.....	42	107	1.320	3.257
4 ^e id.....	49	109	1.161	3.191
1935 1 ^{er} id.....	41	106	1.085	3.025
2 ^e id.....	52	137	1.376	3.324
3 ^e id.....	45	132	1.303	3.264
4 ^e id.....	54	136	1.190	3.324
1936 1 ^{er} id.....	48	134	1.177	3.194
2 ^e id.....	40	126	1.356	3.287
3 ^e id.....	51	176	1.405	3.469
4 ^e id.....	58	143	1.177	3.401
1937 1 ^{er} id.....	46	132	1.205	2.968
2 ^e id.....	43	140	1.395	3.283
3 ^e id.....	46	153	1.408	3.420
4 ^e id.....	57	169	1.252	3.274
1938 1 ^{er} id.....	47	162	1.263	3.223
2 ^e id.....	48	200	1.444	3.246
3 ^e id.....	42	133	1.312	3.299

III. — ABATAGES DANS LES 13 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS.

67

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
1936 Moyenne mensuelle.....	16.665	659	13.042	26.980	6.126
1937 Moyenne mensuelle.....	16.561	656	12.727	29.991	6.957
1937 Août.....	15.987	618	11.671	27.888	3.034
Septembre.....	19.045	685	12.727	34.321	7.492
Octobre.....	16.184	747	10.167	32.373	12.269
Novembre.....	16.755	772	10.657	33.560	14.498
Décembre.....	17.312	778	11.991	29.490	14.966
1938 Janvier.....	15.837	786	9.219	24.448	8.686
Février.....	15.358	838	9.895	23.641	6.852
Mars.....	17.110	705	13.708	26.310	4.372
Avril.....	15.682	703	11.755	21.786	3.736
Mai.....	15.419	642	11.544	23.194	2.743
Juin.....	17.121	652	13.566	24.630	2.579
Juillet.....	15.070	683	11.065	22.379	2.443
Août.....	18.004	761	13.252	23.308	2.882
Septembre.....	16.057	788	9.578	18.897	3.953
Octobre.....	18.822	1.002	9.333	23.356	10.229

LES TRANSPORTS.

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs).

70

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Recettes extraordinaires	Total			
1936 Moyenne mens. .	62,9	123,0	4,7	190,6	192,0	— 1,4	100,76
1937 Moyenne mens. .	69,8	149,4	4,9	224,1	221,0	3,1	98,63
1937 Août	104,7	151,9	4,9	261,5	229,1	32,4	87,62
Septembre	85,7	160,2	5,0	250,9	227,1	23,8	90,50
Octobre	70,7	171,6	4,6	246,9	234,6	12,3	95,02
Novembre	55,9	160,2	4,6	220,7	239,1	— 18,4	108,35
Décembre	61,4	147,9	4,2	213,5	240,9	— 27,4	112,80
1938 Janvier	64,9	136,0	7,0	207,9	236,5	— 28,6	113,74
Février	56,0	131,7	4,7	192,4	231,9	— 39,5	120,53
Mars	59,1	143,2	5,2	207,5	235,2	— 27,7	113,37
Avril	68,8	133,9	4,8	207,5	231,7	— 24,2	111,65
Mai	66,9	131,4	4,4	202,7	224,3	— 21,6	110,67
Juin	73,9	129,5	4,8	208,2	216,8	— 8,6	104,12
Juillet	92,9	123,0	5,2	221,1	226,8	— 5,7	102,56
Août	99,9	126,9	4,4	231,2	221,8	9,4	95,94
Septembre	79,9	143,3	4,8	227,9	220,7	7,2	96,84
Octobre (1)	68,5	152,1	4,3	224,9	220,0	4,9	97,82

(1) Chiffres provisoires.

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1).				c) Statistique du trafic. 1° Trafic général.						
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
					Nombre (milliers)	Voyageurs- Km. (millions)	Tonnes transport. (milliers)	Tonnes-km. (millions)			Total
								Service interne belge	Service internat.	Transit	
1936 Moyenne mens..	409.084	126.372	88.794	497.878	15.800	470	5.413	190	178	76	444
1937 Moyenne mens..	438.774	132.576	108.493	547.267	16.867	512	6.090	205	204	110	519
1937 Août	429.434	127.200	115.504	544.938	17.853	657	6.879	204	202	103	509
Septembre	450.808	131.504	120.022	570.830	16.855	547	6.251	215	211	111	537
Octobre	490.872	133.319	118.090	608.962	16.499	501	6.930	225	227	113	566
Novembre	462.517	125.013	109.276	571.793	16.977	489	6.580	222	204	118	544
Décembre	419.461	127.714	110.126	529.587	16.833	489	5.985	190	212	139	541
1938 Janvier	376.736	120.771	95.007	471.743	16.581	493	5.205	179	178	95	452
Février	365.028	112.640	89.805	454.833	15.237	444	4.907	171	161	89	421
Mars	414.596	112.301	96.687	511.283	16.160	478	5.547	202	163	88	453
Avril	386.834	110.383	86.591	473.425	15.606	491	5.092	187	135	83	405
Mai	376.308	108.856	85.904	462.212	16.384	510	5.047	189	130	77	396
Juin	371.410	101.804	84.379	455.789	15.929	534	5.000	178	136	78	392
Juillet	358.683	97.474	81.402	440.085	15.939	584	4.782	171	129	75	375
Août	377.312	101.951	87.807	465.119	16.818	653	4.911	175	139	73	386
Septembre	399.858	118.692	96.075	495.933	16.173	530	5.440	196	165	86	447
Octobre	433.676	135.446	97.584	531.260							5

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (suite).

c) Statistique du trafic (suite).

2° Transport des principales grosses marchandises.

A. — Ensemble du trafic.

70

PÉRIODES	(milliers de tonnes)										
	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Minerais	Produits métallurg.	Matér. de construct., verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmac.	Graisses et huiles industriell. pétrole brais et goudrons	Divers
1936 Moyenne mens.	5.413	386	2.254	440	525	496	688	57	173	64	330
1937 Moyenne mens.	6.090	379	2.434	572	653	556	777	65	202	82	370
1935 Mars	4.544	276	1.840	399	467	369	586	44	205	61	297
Juin	4.726	201	1.988	398	533	465	672	37	118	56	258
Septembre	5.251	258	2.117	416	492	493	845	131	143	59	297
Décembre	5.055	326	2.236	449	564	378	525	47	162	61	307
1936 Mars	5.563	298	2.276	453	536	541	734	50	215	68	392
Juin	3.767	227	1.486	328	355	366	556	29	128	53	239
Septembre	5.492	281	2.152	435	542	534	822	104	192	63	367
Décembre	5.942	385	2.679	511	609	443	629	67	188	72	359
1937 Mars	6.147	341	2.472	536	672	592	726	64	255	98	391
Juin	6.316	243	2.515	567	826	594	898	53	175	61	384
Septembre	6.251	289	2.434	584	664	630	869	100	198	71	412
Décembre	5.985	330	2.370	674	608	456	747	49	275	106	370
1938 Mars	5.547	301	2.110	424	428	555	996	51	228	81	373
Juin	5.000	207	1.954	388	422	509	983	39	125	56	317
Septembre	5.440	284	2.232	378	429	496	864	81	268	63	345

B. — Service interne belge.

PÉRIODES	(milliers de tonnes)										
	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Minerais	Produits métallurg.	Matér. de construct., verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmac.	Graisses et huiles industriell. pétrole brais et goudrons	Divers
1936 Moyenne mens.	3.254	263	1.580	12	153	318	548	13	91	27	249
1937 Moyenne mens.	3.527	253	1.692	11	186	350	610	13	94	30	288
1937 Juillet	3.318	150	1.550	19	181	382	616	9	84	28	299
Août	3.425	151	1.622	10	190	373	623	37	76	28	315
Septembre	3.623	173	1.695	7	198	395	679	25	86	30	335
Octobre	4.165	640	1.697	10	190	388	794	9	82	34	321
Novembre	4.018	783	1.628	11	172	349	674	7	81	32	281
Décembre	3.236	192	1.629	8	156	270	555	6	119	31	271
1938 Janvier	2.987	151	1.607	7	131	269	453	8	88	30	242
Février	2.886	127	1.486	7	117	265	502	9	104	25	244
Mars	3.467	161	1.468	7	124	394	847	9	135	30	292
Avril	3.294	135	1.475	11	120	366	835	8	78	28	238
Mai	3.300	117	1.496	9	138	367	838	8	66	25	236
Juin	3.171	111	1.360	11	149	347	848	7	64	27	246
Juillet	3.013	125	1.327	9	116	317	779	6	74	23	237
Août	3.071	143	1.373	13	130	317	694	38	89	23	251
Septembre	3.384	183	1.566	12	134	322	737	26	98	26	280

II. — MOUVEMENT PORTUAIRE.

PÉRIODES	a) Port d'Anvers.											
	Sources : Administration du Port d'Anvers et « Bulletin du Commerce avec les pays étrangers ».											
	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	
			chargés	sur lest								
1936 Moyenne mens..	952	1.920	1.035	800	152	1.064	3.924	1.307	399	3.729	1.238	308
1937 Moyenne mens..	1.032	2.093	1.193	864	167	1.177	4.129	1.422	469	3.994	1.378	422
1937 Septembre	1.092	2.097	1.240	907	184	1.205	4.466	1.568	554	4.362	1.497	511
Octobre	1.127	2.225	1.409	966	177	1.295	4.408	1.515	559	4.255	1.467	581
Novembre	1.065	2.074	1.374	860	173	1.150	4.128	1.461	429	3.724	1.314	430
Décembre	1.093	2.230	1.402	930	186	1.090	4.097	1.443	438	4.062	1.447	583
1938 Janvier	1.011	2.049	1.143	884	132	1.074	3.754	1.268	381	3.556	1.237	435
Février	899	1.789	1.017	746	134	914	3.379	1.127	428	3.342	1.129	430
Mars	1.022	2.038	988	881	134	966	3.852	1.291	362	3.816	1.301	358
Avril	909	1.910	848	822	124	851	3.503	1.206	365	3.491	1.164	352
Mai	976	2.061	876	819	130	920	3.791	1.305	432	3.606	1.239	377
Juin	925	1.868	1.034	794	138	878	3.748	1.234	400	3.702	1.224	368
Juillet	980	2.042	934	842	117	868	3.802	1.244	306	3.597	1.194	298
Août	1.009	2.115	1.068	883	132	889	3.747	1.214	373	3.610	1.225	402
Septembre	1.025	2.142	1.012	855	139	993	3.921	1.252	368	3.589	1.135	405
Octobre	1.012	2.042		915	132		3.916	1.220		3.757	1.198	
Novembre	987	1.987		838	143							

PÉRIODES	a) Port d'Anvers (suite).				b) Port de Gand.							
	Source : Administration du Port d'Anvers.				Source : Administration du Port de Gand.							
	NAVIRES DÉSARMÉS (à fin de mois)				NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	Nombre de navires		Tonnage (milliers de tonnes de jauge)		ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
total	belges	total	belge	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties	
1936 Moyenne mens..	(1) 1	(1) —	(1) 6	(1) —	172	181	191	172	181	94	140	144
1937 Moyenne mens..	(1) 5	(1) —	(1) 19	(1) —	185	189	243	186	190	94	212	186
1937 Septembre	—	—	—	—	178	175	199	184	192	122	218	226
Octobre	—	—	—	—	195	183	224	190	176	104	276	162
Novembre	—	—	—	—	214	197	273	218	198	118	217	176
Décembre	5	—	19	—	237	229	284	235	224	151	193	176
1938 Janvier	7	—	20	—	189	188	206	185	184	132	192	156
Février	8	—	24	—	167	136	200	175	152	133	170	166
Mars	12	2	37	5	184	180	176	185	173	90	175	132
Avril	15	4	41	7	137	138	188	140	143	65	166	141
Mai	15	4	41	7	126	128	119	125	132	63	178	94
Juin	20	1	48	1	134	167	216	128	163	69	168	142
Juillet	27	7	63	13	137	171	198	132	159	53	180	117
Août	27	6	69	13	117	141	168	127	151	83	179	133
Septembre	22	5	57	11	157	201	196	146	180	75	172	99
Octobre	18	4	44	7	147	160		151	175			
Novembre	16	3	38	3								

(1) A fin d'année.

II. — MOUVEMENT PORTUAIRE (suite).

71

PÉRIODES	c) Ports de Bruges et Zeebrugge.						d) Port du Grand-Bruxelles.						
	Sources : Compagnie des Installations maritimes de Bruges et « Bulletin du Commerce avec les pays étrangers ».						Source : Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles.						
	NAVIGATION MARITIME			NAVIGATION FLUVIALE			NAVIGATION MARITIME			NAVIGATION FLUVIALE			
	Navires entrés	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		ENTRÉES		SORTIES		MARCHANDISES entrées et sorties (milliers de tonnes métriques)		
Entrées			Sorties	Entrées	Sorties	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)		March. (milliers de tonnes métriques)	
1936 Moyenne mensuelle	158	188	51	32	12	3	77	41	24	76	41	51	481
1937 Moyenne mensuelle	172	189	59	34	21	4	72	37	32	73	38	39	579
1937 Septembre	191	192	45	43	21	3	71	35	29	77	39	42	633
Octobre	169	196	77	28	25	4	81	46	43	79	45	44	610
Novembre	130	163	60	29	18	5	67	31	24	69	32	36	515
Décembre	133	151	53	23	31	2	58	31	20	60	31	35	537
1938 Janvier	138	161	20	34	16	4	56	32	14	58	34	46	492
Février	115	137	38	21	12	2	43	19	6	40	17	23	500
Mars	125	164	40	21	16	2	55	26	15	55	25	28	566
Avril	105	129	29	26	12	2	40	19	7	44	20	26	473
Mai	117	141	45	24	10	3	50	31	37	46	29	17	515
Juin	121	154	35	21	10	1	53	23	21	56	25	25	479
Juillet	142	177	43	20	13	2	59	38	39	58	36	29	544
Août	155	222	49	25	11	3	46	22	18	46	22	19	519
Septembre	133	165	41	26	10	3	44	23	23	45	24	21	492
Octobre	127	150					58	30	19	52	25	29	492
Novembre							66	36	26	67	36	42	450

PÉRIODE	e) Port d'Ostende.															
	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION INTÉRIEURE						PAQUEBOTS DE L'ÉTAT			
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES		SORTIES	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métrig.)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métrig.)	Nombre de navires	Tonnage	March. (milliers de tonnes métrig.)	Nombre de navires	Tonnage	March. (milliers de tonnes métrig.)	Nombre de navires	Nombre de voyag. (milliers)	Nombre de navires	Nombre de voyag. (milliers)
1936 Moyenne mens.	65	31	13	65	31	21	99	17	6	100	4	—	84	26	84	26
1937 Moyenne mens.	71	39	10	71	39	21	107	20	8	109	3	—	100	32	101	33
1937 Septembre	87	60	5	86	56	28	116	22	8	126	2	—	110	27	127	62
Octobre	69	38	32	70	43	23	91	17	9	96	4	—	64	9	63	
Novembre	60	35	10	59	32	21	87	15	7	88	2	—	61	5	61	7
Décembre																
1938 Janvier	56	28	19	59	24	17	80	13	6	77	2	—	62	9	62	14
Février	50	21	2	53	27	18	89	16	6	84	2	—	56	6	57	7
Mars	54	21	14	53	21	22	100	16	8	97	4	—	64	7	63	8
Avril	60	31	8	58	30	19	88	16	7	88	5	—	77	28	76	25
Mai	55	25	8	56	26	14	86	17	9	87	2	1	75	17	77	16
Juin	89	67	7	87	64	18	103	17	7	99	3	—	129	42	123	33
Juillet	99	73	15	98	73	21	91	18	8	85	3	—	183	90	181	63
Août	102	72	7	104	74	26	107	22	8	99	2	—	182	78	183	96
Septembre	85	62	2	84	61	21	92	17	9	89	3	—	127	27	127	47
Octobre	55	31		56	31		80	14		80	2		63	7	62	8
Novembre	54	31		56	32		83	16		85	2		62	5	62	6

LE COMMERCE EXTERIEUR DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS.

I. — RESUME D'APRES LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE
ADOPTÉE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913.

75

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)					VALEURS (millions de francs)						PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.
	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Or et argent non ouvrés et monnaies	Totaux			
IMPORTATIONS.														
1936 L'année	15,1	4.086	27.998	747	32.846	46,3	4.585	11.921	5.047	408,2	21.708	661		
1937 L'année	12,0	4.078	34.134	840	39.065	36,0	5.347	15.677	6.197	405,5	27.662	708		
1937 10 prem. mois	9,7	3.273	28.406	695	32.384	28,7	4.238	13.181	5.171	335,2	22.953	709		
1938 10 prem. mois	8,0	3.058	22.627	556	26.249	24,7	3.871	10.446	4.545	397,5	19.285	735		
1937 Août	0,9	284	3.154	64	3.503	2,5	362	1.295	476	42,7	2.178	622		
Septembre ..	0,7	363	2.973	67	3.403	2,1	490	1.212	525	33,2	2.262	665		
Octobre	0,8	454	3.103	78	3.636	2,5	586	1.270	513	36,8	2.408	662		
Novembre ...	1,2	414	2.804	73	3.292	3,8	554	1.196	517	32,8	2.305	700		
Décembre ...	1,0	391	2.925	71	3.388	3,5	554	1.288	509	37,5	2.392	706		
1938 Janvier	1,0	311	2.481	57	2.849	3,0	392	1.153	460	32,9	2.041	716		
Février	0,9	266	2.296	58	2.621	2,8	341	1.075	466	41,3	1.926	735		
Mars	1,0	314	2.372	61	2.747	2,7	439	1.121	559	43,6	2.165	788		
Avril	0,8	241	2.182	56	2.480	2,5	348	1.038	477	34,7	1.900	766		
Mai	0,9	273	2.170	58	2.502	2,6	355	1.021	500	46,2	1.925	769		
Juin	0,7	327	2.214	54	2.595	2,0	417	994	446	46,9	1.906	734		
Juillet	0,7	289	2.219	54	2.562	2,1	370	943	417	54,3	1.786	697		
Août	0,9	321	2.202	56	2.579	3,2	395	1.127	389	46,4	1.961	760		
Septembre ..	0,7	344	2.267	47	2.659	2,2	401	1.001	409	32,6	1.845	694		
Octobre	0,3	372	2.226	57	2.655	1,7	414	999	423	18,6	1.855	699		
EXPORTATIONS.														
1936 L'année	6,5	625	16.402	4.833	21.866	67,1	1.083	8.885	9.490	219,7	19.745	903	- 1.962	91,0
1937 L'année	6,3	731	18.512	5.761	25.011	67,4	1.365	11.426	12.535	295,6	25.689	1.027	- 1.973	92,9
1937 10 prem. mois	5,9	621	15.386	4.917	20.931	63,0	1.139	9.634	10.498	267,3	21.603	1.032	- 1.350	94,1
1938 10 prem. mois	4,7	457	14.332	3.402	18.196	57,0	898	7.979	8.623	181,7	17.739	975	- 1.546	92,0
1937 Août	0,5	39	1.576	489	2.104	5,1	88	878	1.064	20,6	2.056	977	- 122	94,4
Septembre ..	0,5	50	1.773	457	2.281	6,3	98	1.053	1.075	25,0	2.258	990	- 4	99,8
Octobre	0,7	54	1.756	470	2.280	8,8	105	1.092	1.162	19,4	2.387	1.047	- 20	99,2
Novembre ...	0,2	49	1.513	432	1.994	2,0	100	851	1.010	11,4	1.974	990	- 330	89,7
Décembre ...	0,2	61	1.613	412	2.086	2,0	126	941	1.026	16,8	2.112	1.013	- 279	88,3
1938 Janvier	0,4	54	1.311	366	1.732	4,7	115	778	901	16,9	1.815	1.048	- 226	88,9
Février	0,6	54	1.413	315	1.783	6,8	109	797	889	18,7	1.822	1.022	- 104	94,6
Mars	0,5	71	1.529	362	1.963	6,3	132	836	917	23,6	1.915	976	- 251	88,4
Avril	0,5	50	1.364	334	1.749	6,1	96	754	849	17,5	1.723	985	- 178	90,6
Mai	0,4	37	1.394	335	1.768	5,0	76	791	830	21,3	1.723	975	- 202	89,5
Juin	0,5	39	1.375	334	1.749	6,2	75	717	831	19,1	1.648	942	- 258	86,5
Juillet	0,5	35	1.352	331	1.719	5,5	73	704	825	15,5	1.623	944	- 164	90,8
Août	0,5	29	1.429	321	1.780	6,3	61	858	788	11,0	1.725	969	- 236	88,0
Septembre ..	0,4	36	1.499	343	1.879	5,6	72	829	849	20,0	1.776	945	- 68	96,3
Octobre	0,4	52	1.665	360	2.078	4,3	91	905	941	18,2	1.959	943	+ 103	105,6

II. — RESUME D'APRES LE DEGRE D'ACHEVEMENT DES PRODUITS
(classification adoptée par le Conseil de la Société des Nations du 17 septembre 1935).

76

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)				VALEURS (millions de francs)			
	Articles bruts	Articles ayant subi une transformation		Totaux (1)	Articles bruts	Articles ayant subi une transformation		Totaux (1)
		simple	plus avancée			simple	plus avancée	
IMPORTATIONS.								
1936 L'année	24.694	7.511	641	32.846	11.032	5.456	4.815	21.708
1937 L'année	29.755	8.557	752	39.065	13.754	7.641	5.860	27.662
1937 9 premiers mois.....	21.746	6.456	546	28.749	10.063	5.812	4.372	20.547
1938 9 premiers mois.....	18.413	4.721	460	23.594	8.449	4.708	3.969	17.430
1937 Juillet	2.420	754	57	3.231	932	684	464	2.111
Août	2.701	741	60	3.503	1.032	637	468	2.178
Septembre	2.668	674	61	3.403	1.129	608	494	2.262
Octobre	2.824	740	72	3.636	1.255	625	487	2.408
Novembre	2.522	700	69	3.292	1.189	599	488	2.305
Décembre	2.663	661	65	3.388	1.247	603	512	2.392
1938 Janvier	2.249	547	53	2.849	1.049	514	445	2.041
Février	2.056	511	54	2.621	944	501	480	1.926
Mars	2.114	575	58	2.747	978	608	539	2.165
Avril	1.925	504	51	2.480	877	521	460	1.900
Mai	1.952	500	50	2.501	891	522	476	1.924
Juin	2.024	521	50	2.695	913	521	433	1.906
Juillet	1.988	526	48	2.562	844	550	399	1.786
Août	2.005	521	53	2.580	1.063	436	349	1.939
Septembre	2.100	516	43	2.658	890	535	388	1.845

EXPORTATIONS.								
1936 L'année	9.822	10.580	1.463	21.866	4.153	8.283	7.193	19.745
1937 L'année	11.462	11.716	1.833	25.011	5.021	11.846	8.666	25.689
1937 9 premiers mois.....	8.432	8.852	1.366	18.650	3.785	8.846	6.449	19.215
1938 9 premiers mois.....	8.058	6.823	1.238	16.119	3.188	6.729	5.761	15.779
1937 Juillet	973	1.009	142	2.124	347	1.000	730	2.086
Août	994	976	135	2.104	375	979	690	2.056
Septembre	1.070	1.065	146	2.281	413	1.031	799	2.258
Octobre	1.103	1.019	169	2.280	440	1.047	893	2.387
Novembre	940	884	169	1.994	372	957	639	1.974
Décembre	987	961	139	2.086	424	998	685	2.112
1938 Janvier	769	840	122	1.732	370	829	609	1.815
Février	833	826	125	1.783	335	831	641	1.822
Mars	954	857	160	1.963	403	830	664	1.915
Avril	916	686	147	1.749	359	689	665	1.723
Mai	932	709	126	1.767	352	745	610	1.723
Juin	906	671	172	1.743	346	657	633	1.648
Juillet	846	742	131	1.719	317	686	614	1.623
Août	939	717	123	1.779	344	682	701	1.734
Septembre	963	775	142	1.875	362	780	624	1.777

(1) Y compris les articles non classables ou soumis à des conditions spéciales.

LE CHOMAGE.

I. — RENSEIGNEMENTS MENSUELS.

Source: Office national du Placement et du Chômage.

80

MOIS	Assurés ayant chômé au cours du mois						Journées perdues					
	Chiffres absolus				Moyennes par 100 assurés		par 1.000 assurés et par semaine		en % des journées de travail possible			
	en chômage complet	en chômage intermittent	en chômage complet	en chômage intermittent	en chômage complet	en chômage intermittent	1936	1937	1936	1937		
Octobre	101.070	91.993	74.537	81.504	10,8	10,1	7,9	8,9	737	686	12,3	11,4
Novembre	112.881	115.564	94.332	110.176	12,1	12,7	10,1	12,1	848	872	14,1	14,5
Décembre	131.665	136.298	92.619	147.510	14,4	14,9	10,2	16,1	1.005	1.114	16,7	18,6
	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938
Janvier	131.645	146.678	97.737	178.668	14,5	15,9	10,7	19,4	993	1.213	16,6	20,2
Février	124.669	141.499	82.125	164.444	13,7	15,3	9,0	17,8	907	1.195	15,1	19,9
Mars	113.296	131.007	79.711	136.510	12,4	14,2	8,7	14,8	804	1.038	13,4	17,3
Avril	97.979	121.734	66.163	136.141	10,8	13,1	7,3	14,7	708	992	11,8	16,5
Mai	95.888	121.763	75.673	171.217	10,6	13,1	8,3	18,4	704	1.014	11,7	16,9
Juin	86.344	116.382	78.052	158.064	9,5	12,3	8,6	16,8	663	956	11,0	15,9
Juillet	84.348	114.555	78.831	152.286	9,3	12,1	8,7	16,1	654	936	10,9	15,6
Août	88.825	118.750	89.606	149.096	9,8	12,5	9,8	15,7	687	899	11,5	15,0
Septembre	90.574	124.010	84.282	144.074	9,9	13,0	9,3	15,1	687	950	11,5	15,8

II. — CHOMAGE PAR PROVINCE.

Source : Office national du Placement et du Chômage.

a) Moyenne journalière des chômeurs contrôlés.

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total
	1938 Juin.....	—		—	23	141.055	151.436	32.857	33.796	15 049	17.111	21.660	23.954	32.800	38.980	22.331	23.218	10.281	12.192	2.188	2.198	459	459
Juillet.....	—	—	23	140.313	152.462	32.459	33.346	16.217	17.264	22.300	24.417	32.504	37.764	21.167	21.996	10.535	12.454	2.251	2.259	514	514	2.366	2.448
Août.....	—	—	29	139.390	149.779	31.952	32.766	15.935	16.955	21.932	23.573	33.564	38.434	21.406	22.077	9.673	10.973	2.178	2.185	581	518	2.169	2.235
Septembre.....	—	—	24	144.662	154.340	33.374	34.222	16.312	17.273	22.916	24.496	33.791	37.972	22.788	23.460	10.095	11.479	2.355	2.367	639	659	2.342	2.412
Octobre.....	—	—	29	154.664	163.771	39.072	39.985	17.927	18.938	23.878	25.372	34.135	37.681	23.003	23.700	10.864	12.231	2.316	2.323	861	862	2.608	2.679
Novembre.....	—	—	23	173.863	185.454	41.946	43.000	20.386	21.543	27.587	29.358	38.787	43.719	25.862	26.741	12.162	13.876	3.033	3.044	1.016	1.016	3.084	3.157
1938 Septembre...	5	10	6	139.499	149.227	32.128	32.928	15.791	16.721	21.051	22.538	33.409	37.779	22.013	22.711	10.040	11.407	2.281	2.287	602	602	2.184	2.254
	12	17	6	143.039	152.540	32.292	33.115	16.302	17.206	22.714	24.208	33.971	38.232	22.801	23.450	9.876	11.173	2.222	2.228	605	605	2.256	2.323
	19	24	6	144.303	153.530	33.274	34.109	16.389	17.330	22.725	24.116	34.234	38.201	22.368	22.956	9.940	11.357	2.504	2.524	634	634	2.238	2.303
	26	3	6	151.803	162.064	35.804	36.738	16.763	17.832	25.293	27.123	33.550	37.679	23.973	24.726	10.523	11.976	2.414	2.428	796	796	2.687	2.766
Octobre.....	3	8	6	159.633	170.117	39.207	40.280	18.135	19.223	25.428	27.372	36.033	40.104	23.535	24.316	11.316	12.790	2.338	2.344	869	869	2.775	2.839
	10	15	6	153.270	162.385	39.259	40.194	17.726	18.744	23.727	25.166	33.846	37.331	22.650	23.404	10.402	11.809	2.218	2.226	845	849	2.597	2.665
	17	22	6	151.095	159.527	38.847	39.715	17.704	18.694	23.147	24.481	33.064	36.216	22.539	23.205	10.402	11.745	2.203	2.209	783	784	2.406	2.478
	24	29	6	150.343	158.642	38.811	39.655	17.684	18.652	22.794	24.066	33.145	36.445	22.210	22.830	10.250	11.463	2.170	2.173	850	851	2.429	2.507
Novembre.....	31	5	5	159.841	169.085	39.271	40.124	18.473	19.461	24.378	25.857	34.677	38.436	24.302	24.955	12.166	13.571	2.720	2.732	976	977	2.878	2.952
	7	12	5	164.704	176.775	40.649	41.729	19.475	20.679	25.082	26.754	36.829	42.225	24.304	25.146	12.054	13.852	2.660	2.669	910	910	2.741	2.811
	14	19	6	166.494	177.377	42.393	43.467	19.551	20.661	26.192	28.003	37.125	41.507	23.350	24.176	11.360	12.961	2.815	2.827	929	929	2.774	2.846
	21	26	6	178.713	189.811	41.831	42.866	20.957	22.131	28.835	30.601	39.887	44.327	26.651	27.544	12.613	14.321	3.368	3.380	1.138	1.138	3.433	3.503
	28	3	6	184.014	196.407	42.691	43.726	21.410	22.557	29.822	31.641	40.979	46.568	23.882	29.832	12.603	14.367	3.227	3.238	1.067	1.068	3.333	3.410

b) Journées de chômage constatées, dimanches non compris
(milliers de journées).

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total
	1938 Juin.....	—		—	23	3.207	3.507	737	759	365	390	494	546	746	882	513	532	236	279	50	50	11	11
Juillet.....	—	—	23	3.191	3.466	731	751	370	394	509	557	739	856	485	504	240	284	53	52	10	12	54	56
Août.....	—	—	29	4.000	4.294	904	928	457	487	633	678	964	1.100	620	639	280	317	63	63	16	17	63	65
Septembre.....	—	—	24	3.432	3.658	780	800	388	410	541	577	822	920	534	549	239	271	56	57	16	16	56	58
Octobre.....	—	—	29	4.420	4.676	1.110	1.136	519	547	683	724	974	1.074	656	676	314	353	65	65	24	24	75	77
Novembre (1).....	—	—	23	3.959	4.219	946	970	466	492	630	670	882	992	592	612	278	317	69	69	24	24	72	62
1938 Septembre...	5	10	6	823	879	187	192	94	99	123	132	198	223	131	135	59	67	14	14	4	4	13	13
	12	17	6	841	896	188	193	97	102	134	143	199	223	134	138	58	66	13	13	4	4	14	14
	19	24	6	853	907	195	200	97	103	135	143	201	224	134	137	59	68	15	15	4	4	13	13
	26	1	6	897	957	210	215	99	105	150	161	198	222	142	147	63	71	14	14	5	5	16	17
Octobre.....	3	8	6	946	1.005	232	237	108	114	152	162	210	234	140	145	68	77	14	14	5	5	17	17
	10	15	6	908	961	230	235	105	111	141	149	201	222	135	139	62	71	13	13	5	5	16	16
	17	22	6	897	946	228	233	105	111	138	145	196	215	135	139	62	70	13	13	5	5	15	15
	24	29	6	891	939	229	234	105	111	135	142	195	214	133	136	61	69	13	13	5	5	15	15
	31	5	5	793	839	192	196	93	98	121	129	172	190	121	124	61	68	14	14	5	5	14	15
Novembre.....	7	12	5	815	874	199	205	97	102	124	133	182	208	121	125	60	69	13	13	5	5	14	14
	14	19	6	989	1.053	250	256	116	123	156	167	220	246	139	144	68	77	17	17	6	6	17	6
	21	26	6	1.061	1.126	246	252	125	132	172	182	236	262	159	165	75	85	20	20	7	7	21	21
	28	3	6	1.034	1.166	251	257	128	135	178	188	244	276	173	178	75	86	19	19	6	6	20	21

(1) Chiffres provisoires.

STATISTIQUES BANCAIRES.

I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE.

a) Banque Nationale de Belgique.

Principaux postes des situations hebdomadaires.
(millions de francs).

1° Jusque décembre 1937.

85

PÉRIODES	Encaisse-or	Portefeuille effets et valeurs sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger	Avances sur fonds publics belges	Bons, annuités et titres d'obligations	Billets en circulation	Comptes courants		Total des engagements à vue	Rapport p. c. de l'encaisse-or aux engagements à vue	Taux d'escompte des traites acceptées	Taux des prêts sur fonds publics
						Particuliers	Trésor				
<i>Moyennes annuelles :</i>											
1936.....	17.954	6.590	390	793	21.697	4.335	148	26.180	68,57	2,—	3,—
1937.....	17.904	6.664	191	767	22.067	3.351	515	25.933	69,04	2,—	3,—
<i>Moyennes mensuelles :</i>											
1937 Septembre.....	17.734	6.519	197	761	22.097	3.145	351	25.593	69,29	2,—	3,—
Octobre.....	17.275	6.284	190	761	21.865	2.904	131	24.900	69,38	2,—	3,—
Novembre.....	16.750	6.310	194	761	21.557	2.665	199	24.421	68,59	2,—	3,—
Décembre.....	17.274	6.402	187	761	21.464	3.286	292	25.042	68,98	2,—	3,—

2° Depuis janvier 1938.

PÉRIODES	Encaisse-or	Devises étrangères et valeurs-or	Portefeuille		Avances sur fonds publics belges	Créances sur l'État	Billets en circulation	Comptes courants		Total des engagements à vue	Rapport p. c. de l'encaisse-or aux engagements à vue	Taux d'escompte des traites acceptées	Taux des prêts sur fonds publics.
			effets sur la Belgique	effets sur l'étranger				Divers	Trésor public				
<i>Moyennes mensuelles :</i>													
1938 Janvier.....	17.766	4.897	1.038	14	159	748	21.578	3.878	143	25.599	69,40	2,—	3,—
Février.....	17.539	5.247	980	14	167	748	21.665	3.935	76	25.676	68,31	2,—	3,—
Mars.....	16.542	5.347	992	15	189	748	21.954	2.687	173	24.814	66,66	2,—	3,—
Avril.....	15.658	5.660	964	16	175	748	22.077	1.972	139	24.188	64,74	2,—	3,—
Mai.....	14.159	4.188	1.998	24	592	748	21.068	1.474	140	22.682	62,42	3,35	4,35
Juin.....	13.853	3.722	2.320	25	428	748	20.660	1.288	123	22.071	62,77	3,—	4,—
Juillet.....	14.582	4.061	1.836	16	286	745	20.914	1.493	63	22.470	64,89	3,—	4,—
Août.....	15.164	4.537	1.245	15	249	735	21.159	1.655	67	22.881	66,27	3,—	4,—
Septembre.....	15.564	4.877	1.412	14	414	735	22.681	1.202	76	23.959	64,96	3,—	4,—
Octobre.....	16.393	5.057	2.335	13	276	735	23.334	1.062	456	25.752	63,66	2,92	4,—
Novembre.....	17.065	4.512	1.632	11	242	735	22.547	2.016	605	25.168	67,80	2,50	4,—
<i>Données hebdomadaires</i>													
1938 3 novembre...	16.851	4.499	1.854	12	290	735	22.825	1.801	570	25.196	66,88	2,50	4,—
8 id.	16.985	4.500	1.706	11	259	735	22.708	1.864	577	25.149	67,54	2,50	4,—
17 id.	17.195	4.500	1.519	11	228	735	22.406	2.162	596	25.164	68,33	2,50	4,—
24 id.	17.230	4.550	1.449	11	192	735	22.251	2.236	679	25.166	68,47	2,50	4,—

b) Banque du Congo belge.

Principaux postes des situations mensuelles
(millions de francs).

PÉRIODES	ENCAISSE			Encaisses diverses et avoirs en banque	Effets sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	Débiteurs	Circulation (billets et monnaies métalliques)	CRÉDITEURS		Proportion de l'encaisse à la circulation %
	Lingots et monnaies d'or	Devises-or	Totale					à vue	à terme	
1936 Moyenne.....	85,8	46,8	132,6	293,0	145,0	157,3	265,8	420,3	67,7	49,91
1937 Moyenne.....	98,3	67,4	165,7	344,1	174,4	168,3	342,6	559,5	58,6	48,39
1937 31 mars.....	85,8	66,3	152,1	320,9	142,3	187,7	318,9	549,6	50,2	47,72
30 avril.....	85,8	66,3	152,1	229,5	162,4	163,5	316,5	457,1	50,0	48,07
31 mai.....	85,8	75,0	160,8	264,7	150,2	163,0	332,8	475,1	43,6	48,32
30 juin.....	85,8	87,0	172,8	336,6	159,2	163,3	343,5	590,8	52,0	50,31
31 juillet.....	85,8	87,0	172,8	247,4	160,5	163,0	351,3	451,3	56,8	49,20
31 août.....	85,8	87,0	172,8	285,1	151,1	160,7	352,3	462,8	66,6	49,05
30 septembre.....	85,8	87,0	172,8	461,2	198,3	165,2	351,0	689,2	65,1	49,23
31 octobre.....	135,9	37,0	172,9	529,9	198,8	158,9	352,9	753,8	70,4	48,99
30 novembre.....	135,9	37,0	172,9	553,3	252,4	144,8	355,2	825,4	76,6	48,67
31 décembre.....	135,9	47,0	182,9	306,9	224,8	189,9	387,1	560,5	73,9	47,25
1938 31 janvier.....	135,9	47,0	182,9	250,5	224,3	178,9	400,3	475,9	84,2	45,68
28 février.....	135,9	47,0	182,9	285,1	217,4	174,9	392,1	499,7	84,8	46,64
31 mars.....	135,9	47,0	182,9	286,0	187,7	173,1	376,0	601,8	83,6	48,64
30 avril.....	135,9	47,0	182,9	283,9	178,6	170,4	363,9	510,9	69,8	50,25
31 mai.....	165,9	17,0	182,9	281,8	165,7	165,7	369,2	494,5	60,9	49,54

c) Situations trimestrielles des banques belges (1).
 1° Situations globales publiées par la Commission bancaire
 (millions de francs).

RUBRIQUES	1935	1936	1937			
	31 décembre	31 décembre	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
ACTIF.						
DISPONIBLE ET RÉALISABLE :						
Capital non versé	251	231	231	229	229	224
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	4.455	3.756	2.924	2.962	2.048	2.975
Banquiers débiteurs	3.135	4.473	4.156	4.440	5.077	4.605
Effets à recevoir	4.456	4.462	4.444	4.698	4.559	4.446
Comptes courants débiteurs	8.133	7.903	8.291	8.429	8.385	7.990
Fonds publics belges	3.122	4.459	4.710	4.680	4.399	3.800
Fonds publics étrangers	120	152	207	278	119	86
Actions de banques	337	333	322	324	327	259
Autres actions	487	494	485	475	483	478
Obligations	3	30	19	9	22	18
Participations syndicales et valeurs à réaliser	27	34	78	107	160	88
Valeurs de la réserve légale	109	122	123	139	139	140
Divers	1.505	2.009	2.218	2.186	2.516	2.012
<i>Total disponible et réalisable...</i>	<i>26.140</i>	<i>28.458</i>	<i>28.208</i>	<i>28.956</i>	<i>28.462</i>	<i>27.121</i>
IMMOBILISÉ :						
Frais de constitution et premier établissement.....	5	3	3	3	3	4
Immeuble, matériel et mobilier	521	579	576	575	583	597
<i>Total immobilisé...</i>	<i>526</i>	<i>582</i>	<i>579</i>	<i>578</i>	<i>586</i>	<i>601</i>
Total général actif...	26.666	29.040	28.787	29.534	29.048	27.722
PASSIF.						
EXIGIBLE :						
Banquiers créditeurs	2.528	2.959	2.596	2.637	2.566	2.340
Dépôts et comptes courants :						
a) à vue et à moins de 30 jours	16.067	17.312	17.004	17.881	17.292	16.343
b) à plus de 30 jours	3.036	3.300	3.586	3.377	3.302	3.288
Bons de caisse et obligations	69	56	58	64	64	61
Divers	1.463	1.834	2.185	2.188	2.444	2.274
<i>Total exigible...</i>	<i>23.163</i>	<i>25.461</i>	<i>25.429</i>	<i>26.147</i>	<i>25.668</i>	<i>24.306</i>
NON EXIGIBLE :						
Capital social.....	2.827	2.795	2.798	2.810	2.804	2.845
Réserve légale	128	131	126	146	139	140
Réserves indisponibles	4	1	1	2	1	—
Réserves disponibles	352	374	388	391	398	392
Provisions.....	192	39	45	38	38	37
Souscription augmentation de capital	—	—	—	—	—	2
<i>Total non exigible...</i>	<i>3.503</i>	<i>3.340</i>	<i>3.358</i>	<i>3.387</i>	<i>3.330</i>	<i>3.416</i>
Total général passif...	26.666	28.801	28.787	29.534	29.048	27.722

(1) Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques, voir tableau n° 35.

2° Situations globales des banques belges
publiées par les soins de la Banque Nationale de Belgique
(millions de francs).

85

RUBRIQUES	31 mars 1938	30 juin 1938	30 septembre 1938
ACTIF.			
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42)	—	—	—
B. Disponible et réalisable :			
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	1.703	1.162	1.493
Prêts au jour le jour	759	477	314
Banquiers	3.879	3.591	3.040
Maison-mère, succursales et filiales	718	503	294
Autres valeurs à recevoir à court terme	1.782	1.566	1.509
Portefeuille-effets	4.280	3.054	2.190
Reports et avances sur titres	1.604	1.398	1.347
Débiteurs par acceptations	894	995	895
Débiteurs divers	5.552	5.501	5.447
Portefeuille-titres	5.719	5.516	5.174
a) Valeurs de la réserve légale	141	142	141
b) Fonds publics belges	4.519	4.230	4.025
c) Fonds publics étrangers	60	54	53
d) Actions de banques	309	335	334
e) Autres titres	690	704	616
Divers	452	285	286
Capital non versé	51	50	50
<i>Total disponible et réalisable...</i>	27.393	24.097	22.040
C. Immobilisé :			
Frais de constitution et de premier établissement	5	4	4
Immeubles	340	335	335
Participation dans les filiales immobilières	171	171	171
Créances sur les filiales immobilières	120	119	117
Matériel et mobilier	12	14	15
<i>Total de l'immobilisé...</i>	648	643	642
Total général actif	28.041	24.740	22.682
PASSIF.			
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42)	—	—	—
B. Exigible :			
Créanciers privilégiés ou garantis	130	194	297
Emprunts au jour le jour	127	61	26
Banquiers	1.779	1.230	1.215
Maison-mère, succursales et filiales	440	177	230
Acceptations	894	995	895
Autres valeurs à payer à court terme	561	388	459
Créditeurs pour effets à l'encaissement	908	930	878
Dépôts et comptes courants	18.990	16.700	14.610
a) à vue et à un mois au plus	16.699	14.769	12.893
b) à plus d'un mois	2.291	1.931	1.742
Obligations et bons de caisse	55	63	61
Montants à libérer sur titres et participations	232	249	261
Divers	657	443	441
<i>Total de l'exigible...</i>	24.773	21.430	19.373
C. Non exigible :			
Capital	2.648	2.687	2.686
Fonds indisponible par prime d'émission	64	64	64
Réserve légale (article 13, arrêté royal 185)	145	145	145
Réserve disponible	333	373	371
Provisions	78	41	42
<i>Total du non exigible...</i>	3.268	3.310	3.309
Total général passif	28.041	24.740	22.682

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES.

a) Taux d'escompte des principales banques d'émission.

	Depuis le	%		Depuis le	%
Allemagne	22 septembre 1932	4,—	Indes	30 novembre 1935	3,—
Belgique	27 octobre 1938	2,50	Italie	18 mai 1936	4,50
Bulgarie	15 août 1935	6,—	Japon	11 mars 1938	3,46
Danemark	19 novembre 1936	4,—	Lettonie (1)	1 novembre 1931	5,50
Dantzig	2 janvier 1937	4,—	Lithuanie	1 juillet 1938	5,—
Estonie	1 octobre 1935	4,50	Norvège	5 janvier 1938	3,50
États Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	27 août 1937	1,—	Pologne	18 décembre 1937	4,50
Finlande	3 décembre 1934	4,—	Portugal	11 août 1937	4,—
France	25 novembre 1938	2,50	Roumanie	5 mai 1938	3,50
Grande-Bretagne	30 juin 1932	2,—	Suède	1 décembre 1933	2,50
Grèce	4 janvier 1937	6,—	Suisse	26 novembre 1936	1,50
Hollande	3 décembre 1936	2,—	Tchécoslovaquie	1 janvier 1936	3,—
Hongrie	29 août 1935	4,—	Yougoslavie	1 février 1935	5,—

(1) Taux pour effets de maisons de commerce. Pour institutions de crédit : 5 p. c.

b) Banque de France.

Situations hebdomadaires

(en millions de francs).

DATES	Encaisse-or (Monnaies et lingots)	Disponibilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et effets publics			Avances sur titres	Avances provisoires sans intérêt à l'Etat (Conventions du 18 juin 1936 et des 30 juin 1937, 22 mars et 14 avril 1938)	Avances provisoires sans intérêts à l'Etat (remboursable conformé- ment à l'article 8 de la convention du 12-11-38)	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagem. à vue %
			Effets de commerce escomptés		Effets négociables achetés						
			sur la France	sur l'étranger							
1936 Moyenne ann..	60.130	53,1	11.602	80,0	1.518	3.468	11.087	84.223	10.423	53,40	
1937 Moyenne ann..	56.612	15,1	9.374	16,4	1.393	3.856	24.931	88.288	17.726	53,40	
1937 9 septembre ..	55.761	14,3	8.544	14,7	1.185	3.841	26.008	89.370	17.706	52,08	
7 octobre ...	55.805	17,6	11.141	17,9	1.150	3.983	26.918	90.991	19.185	50,65	
4 novembre ...	55.805	17,5	9.778	20,6	1.324	4.004	26.918	91.891	16.945	51,27	
9 décembre ...	58.932	17,9	9.093	18,1	1.284	3.762	26.918	91.143	18.980	53,51	
1938 6 janvier ...	58.933	19,8	8.767	18,7	1.241	3.909	31.909	93.474	21.622	51,20	
10 février ...	55.806	21,0	11.540	20,2	1.193	3.860	31.904	92.574	22.757	48,39	
10 mars	55.807	17,5	11.072	20,6	1.206	3.787	33.704	93.631	23.227	47,76	
7 avril	55.807	20,0	10.903	21,3	1.194	3.754	39.554	98.144	23.574	45,85	
5 mai	55.807	20,1	10.657	20,2	1.187	3.878	40.134	98.960	23.615	45,53	
9 juin	55.808	19,5	7.594	16,3	1.057	3.514	40.134	100.235	18.930	46,83	
7 juillet	55.808	25,2	5.930	16,7	1.030	3.564	40.134	101.504	15.676	47,63	
4 août	55.808	23,9	6.334	17,3	1.194	3.675	40.134	101.351	16.818	47,23	
8 septembre ..	55.808	24,5	9.166	17,3	1.358	3.717	40.134	102.900	18.714	45,89	
6 octobre ...	55.808	10,0	18.416	24,6	1.967	3.988	50.134	118.290	23.707	39,30	
10 novembre ..	55.808	12,2	12.941	26,5	1.997	4.005	48.134	108.771	26.987	41,11	
17 novembre ..	87.264 (1)	13,5	12.070	25,8	2.253	3.971	—	20.627	107.349	37.785	60,13

Taux d'escompte { actuel : 2 1/2 %, depuis le 25 novembre 1938.
précédent : 3 %, depuis le 28 septembre 1938.

(1) Encaisse réévaluée sur la base d'un poids de 27,5 mgr. d'or à 0,900 de fin par franc.

c) **Bank of England.**
Situations hebdomadaires
(en milliers de £).

86

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts				Rapport de l'encaisse du Bank. Departm. au solde de ses dépôts %
	Or (Issue Departm.)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Departm.)	Valeurs garanties par l'État	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble		Organismes publics	Banques	Autres dépôts	Total	
1936 Moyen. ann.	227.707	850	88.799	9.809	17.070	115.678	431.441	16.723	96.212	38.465	151.400	35,4
1937 Moyen. ann.	321.351	1.071	98.357	6.855	21.164	126.376	479.590	19.514	97.155	37.243	153.912	29,6
1937 8 septemb.	326.407	1.620	107.142	5.121	21.030	133.293	489.148	11.969	105.702	36.256	153.927	25,2
6 octobre..	326.407	1.697	106.533	10.837	20.897	138.267	491.834	17.954	102.131	36.805	156.890	23,1
10 novemb..	326.407	1.529	103.908	8.413	20.743	133.064	485.573	30.679	90.909	36.094	157.682	26,8
8 décemb..	326.407	1.172	87.243	9.641	20.955	117.839	492.831	11.742	106.310	36.658	154.710	35,3
1938 5 janvier .	326.407	703	108.338	15.088	21.137	144.563	492.576	14.442	129.235	37.387	181.064	30,1
9 février .	326.407	581	93.273	9.559	18.957	121.789	476.071	16.077	102.907	35.549	154.533	32,9
9 mars ...	326.407	825	105.221	6.525	21.473	133.219	479.260	12.572	114.280	36.091	162.043	29,4
6 avril ...	326.407	843	111.886	10.120	20.150	142.156	489.694	12.833	112.447	36.760	162.040	23,1
4 mai	326.408	794	117.766	8.189	19.265	145.220	490.533	10.742	117.453	35.971	164.166	22,3
8 juin	326.410	856	111.421	7.937	20.167	139.525	490.721	11.732	111.110	35.425	158.267	23,0
6 juillet ...	326.412	990	111.891	10.711	20.402	143.004	488.231	12.546	115.683	35.989	164.198	23,8
10 août ...	326.412	1.137	109.716	9.238	21.544	140.498	489.993	19.315	106.079	34.513	159.907	23,4
7 septemb. .	326.414	1.421	101.336	5.354	22.073	128.763	480.115	32.151	91.259	34.852	158.262	30,1
5 octobre .	326.414	1.344	121.871	10.205	22.477	154.553	505.784	12.055	109.703	37.141	158.899	13,8
9 novemb. .	326.414	1.292	101.571	11.103	20.979	133.653	482.690	15.937	109.498	35.504	160.939	27,9

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 30 juin 1932.
précédent : 2 ½ %, depuis le 12 mai 1932.

d) **Nederlandsche Bank.**
Situations hebdomadaires
(en millions de florins).

DATES	Encaisse métallique	Portefeuille-effets		Avances sur nantissements			Billets en circulation	Comptes courants créditeurs (particuliers et Trésor)	Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger	de titres	de marchand. et warrants	Total			
1936 Moyenne annuelle.....	671	28,4	1,8	165	4,3	169	769	121	75,39
1937 Moyenne annuelle.....	1.158	17,2	3,2	183	2,8	186	828	555	83,71
1937 6 septembre	1.284	11,0	2,5	178	1,5	180	845	654	85,65
4 octobre	1.293	10,7	5,1	196	1,4	197	863	664	84,72
8 novembre	1.412	9,6	5,1	189	1,7	191	882	751	86,45
6 décembre	1.382	26,2	5,1	188	2,1	190	878	745	85,19
1938 10 janvier	1.402	2,8	5,1	199	2,5	202	875	754	86,08
7 février	1.433	9,0	5,2	235	2,0	237	869	832	84,23
7 mars	1.470	8,7	5,2	284	1,4	285	884	903	82,27
4 avril	1.479	9,1	5,4	297	1,0	298	934	876	81,70
9 mai	1.500	9,2	5,4	331	0,7	332	931	934	80,46
7 juin	1.500	8,6	5,4	329	1,1	330	932	933	80,47
4 juillet	1.501	7,8	5,4	329	2,0	331	951	915	80,48
8 août	1.501	9,3	4,9	296	0,9	297	921	910	82,00
5 septembre	1.500	9,3	4,9	294	1,2	296	952	876	82,06
10 octobre	1.495	18,5	4,0	289	1,3	290	1.069	757	81,85
7 novembre	1.502	15,7	4,0	307	1,3	308	1.016	835	81,15

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 3 décembre 1936.
précédent : 2,5 %, depuis le 20 octobre 1936.

e) **Banque Nationale Suisse.**
Situations hebdomadaires
(en millions de francs suisses).

DATES	Encaisse-or	Disponibilités à l'étranger	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissemments	Correspondants	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1936 Moyenne annuelle	1.708	18	94,0	64,5	13,6	1.298	624	89,78
1937 Moyenne annuelle	2.638	182	12,0	32,5	12,3	1.382	1.480	98,56
1937 7 septembre	2.543	217	9,3	27,2	11,4	1.387	1.394	99,23
7 octobre	2.531	474	9,1	27,8	14,7	1.414	1.614	99,27
6 novembre	2.708	484	10,2	27,5	19,4	1.419	1.810	98,88
7 décembre	2.663	490	10,5	32,8	22,5	1.432	1.777	98,27
1938 7 janvier	2.699	492	8,9	25,2	27,3	1.465	1.785	98,18
7 février	2.881	493	7,7	23,2	28,0	1.425	2.007	98,30
7 mars	2.890	491	7,6	22,4	27,7	1.455	1.981	98,39
7 avril	2.884	486	8,9	22,7	23,2	1.508	1.915	98,44
7 mai	2.873	440	6,4	21,5	8,3	1.505	1.904	97,17
7 juin	2.836	382	23,0	21,5	24,4	1.502	1.848	96,08
7 juillet	2.802	390	5,1	21,7	6,2	1.511	1.778	97,04
6 août	2.794	388	4,9	20,1	3,8	1.512	1.761	97,21
7 septembre	2.847	374	11,0	20,4	4,5	1.546	1.775	96,98
7 octobre	2.851	311	110,4	26,8	4,6	1.803	1.565	93,86
7 novembre	2.873	302	96,0	24,8	3,7	1.696	1.668	94,38

Taux d'escompte { actuel : 1 ½ %, depuis le 26 novembre 1936.
précédent : 2 %, depuis le 9 septembre 1936.

f) **Reichsbank.**
Situations hebdomadaires
(en millions de RM.).

DATES	Encaisse-or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divisionnaires	Valeurs servant de couverture additionn.	Portefeuille-effets	Avances sur nantissement.	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagements à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1936 Moyenne annuelle	69,9	5,4	182	257	4.295	48,8	22,1	4.232	708	1,52
1937 Moyenne annuelle	68,8	5,8	192	133	4.893	43,3	14,7	4.778	739	1,35
1937 8 septembre	70,0	5,8	141	104	5.104	40,6	1,5	4.936	665	1,35
7 octobre	70,1	5,9	133	105	5.285	35,7	0,1	5.035	745	1,31
6 novembre	70,1	5,9	137	105	5.249	39,9	0,4	5.025	672	1,34
7 décembre	70,5	5,6	138	105	5.361	42,8	0,1	5.075	703	1,32
1938 7 janvier	70,7	5,8	169	107	5.299	47,8	28,6	5.118	723	1,31
7 février	70,8	5,5	185	111	5.167	59,8	4,9	4.957	744	1,34
7 mars	70,8	5,4	182	108	5.369	43,3	2,2	5.086	811	1,29
7 avril	70,8	5,3	181	114	5.504	47,6	16,1	5.476	1.245	1,13
7 mai	70,8	5,4	189	121	5.623	42,5	0,1	5.860	953	1,12
7 juin	70,8	5,6	163	545	5.766	54,3	0,9	6.145	1.110	1,05
7 juillet	70,8	5,8	169	547	5.832	43,1	6,9	6.196	970	1,07
6 août	70,8	5,6	142	549	6.063	38,7	2,6	6.429	958	1,03
7 septembre	70,8	5,4	133	550	6.378	28,5	0,2	6.690	948	1,00
7 octobre	70,8	5,7	92	550	7.337	19,6	0,8	7.541	887	0,91
7 novembre	70,8	5,8	121	548	7.020	32,9	0,5	7.423	918	0,92

Taux d'escompte { actuel : 4 %, depuis le 22 septembre 1932.
précédent : 5 %, depuis le 28 avril 1932.

g) Federal Reserve Banks.
Situations hebdomadaires
(en millions de \$).

86

DATES	RÉSERVES		EFFETS		Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or sur le Trésor	Autres réserves	escomptés	achetés sur le marché libre				
1936 Moyenne annuelle.....	8.126	293	6,2	3,7	2.430	3.919	6.737	79,0
1937 Moyenne annuelle.....	8.939	297	13,9	3,4	2.504	4.221	7.326	80,0
1937 4 août.....	8.843	312	15,4	3,1	2.526	4.222	7.265	79,7
8 septembre.....	8.840	271	23,6	3,1	2.526	4.295	7.154	79,6
6 octobre.....	9.138	301	23,1	2,8	2.526	4.284	7.501	80,1
3 novembre.....	9.134	308	24,3	2,8	2.526	4.284	7.481	80,3
8 décembre.....	9.132	311	17,4	2,8	2.564	4.295	7.524	79,9
1938 5 janvier.....	9.129	363	11,1	0,5	2.564	4.258	7.602	80,0
9 février.....	9.126	438	11,2	0,5	2.564	4.125	7.795	80,2
9 mars.....	9.188	472	8,4	0,5	2.564	4.134	7.881	80,4
6 avril.....	9.231	445	11,3	0,5	2.564	4.158	7.875	80,4
4 mai.....	10.650	435	8,2	0,5	2.564	4.148	9.286	82,5
8 juin.....	10.647	398	8,6	0,5	2.564	4.136	9.251	82,5
6 juillet.....	10.645	374	8,0	0,5	2.564	4.175	9.207	82,3
10 août.....	10.642	394	6,9	0,5	2.564	4.136	9.249	82,4
7 septembre.....	10.640	356	7,1	0,5	2.564	4.212	9.147	82,3
5 octobre.....	10.976	367	7,3	0,5	2.564	4.263	9.437	82,8
9 novembre.....	11.327	352	7,8	0,5	2.564	4.356	9.654	83,4

Taux d'escompte de la Federal Reserve Bank of New-York { actuel : 1 %, depuis le 27 août 1937.
précédent : 1,50 %, depuis le 2 février 1934.

h) Sveriges Riksbank.
Situations à fin de mois
(en millions de Kr.).

ÉPOQUES (fin d'année ou de mois)	Encaisse métallique (1)	Or déposé à l'étranger et non compris dans l'encaisse métallique	Comptes courants à l'étranger	TITRES D'ÉTAT		EFFETS PAYABLES		Avances et avances en comptes courants	Billets en circulation	COMPTES COURANTS				Droit d'émission total (2)	RAPPORT EN %	
				en Suède	à l'étranger	Suèdois	Étrangers			de l'État	de banques commerciales	autres comptes	de banques étrangères		de l'encaissement-métallique aux billets en circulation	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1936.....	408	—	207	28,5	68,4	11,9	365	30,1	786	180	181	21,5	11,6	1.111	51,89	36,70
1936.....	459	69,8	259	29,7	70,4	12,2	391	25,3	893	278	294	15,4	3,0	1.269	51,45	36,21
1937 Septembre.....	468	68,5	340	2,0	42,0	12,7	696	26,0	947	129	696	9,2	64,3	1.288	49,37	36,39
Octobre.....	469	68,4	346	2,0	44,6	13,4	704	24,3	931	118	730	8,5	67,8	1.287	50,32	36,41
Novembre.....	469	68,3	347	3,1	46,4	13,7	595	26,7	893	365	544	8,0	59,2	1.289	52,56	36,42
Décembre.....	471	68,1	256	6,1	39,6	12,8	749	25,4	980	311	434	6,4	61,4	1.291	48,02	36,45
1938 Janvier.....	472	67,9	279	12,1	41,9	12,2	710	23,0	906	277	537	6,3	58,4	1.294	52,11	36,45
Février.....	473	84,3	267	17,1	47,1	11,7	654	21,4	921	300	476	5,8	46,6	1.296	51,37	36,50
Mars.....	494	80,8	290	21,1	50,6	12,6	573	21,4	965	269	434	7,6	47,8	1.338	51,19	36,92
Avril.....	521	54,4	299	31,1	38,0	12,6	564	20,1	948	293	437	6,2	49,4	1.393	55,01	37,44
Mai.....	524	76,0	347	36,1	39,1	13,0	489	20,7	931	403	380	5,7	47,4	1.398	56,28	37,48
Juin.....	525	90,0	307	41,1	41,4	12,5	524	22,2	972	392	373	6,2	58,7	1.400	54,03	37,50
Juillet.....	526	89,8	289	56,0	41,9	12,1	530	23,1	950	269	510	2,9	57,2	1.402	55,39	37,52
Août.....	528	89,6	301	66,0	41,2	11,8	511	22,7	971	260	512	2,7	56,4	1.406	54,34	37,55
Septembre.....	573	110,7	548	72,0	32,8	12,2	411	25,9	1.083	248	678	2,9	69,3	1.496	52,89	38,30
Octobre.....	591	115,9	473	82,0	31,8	13,2	385	28,0	1.028	237	673	4,1	71,1	1.531	57,49	38,58
Novembre.....	591	115,8	491	87,0	32,1	14,1	351	32,7	982	484	452	3,2	89,5	1.533	60,18	38,55

Taux d'escompte { actuel : 2 1/2 % depuis le 1^{er} décembre 1933.
précédent : 3 % depuis le 1^{er} juin 1933.

(1) L'encaisse métallique comprend l'or de la banque déposé en Suède, augmenté de la partie de l'or déposé à l'étranger, correspondant à 15 p. c. du total de l'encaisse métallique.

(2) Le contingent d'émission est fixé au double de l'encaisse métallique plus, depuis le 30 juin 1933, 350 millions de Kr

i) Banque du Japon.
Situations hebdomadaires
(en millions de Yen).

DATES	ENCAISSE ET LINGOTS			Fonds spécial pour change étranger	Effets escomptés	Avances à l'Etat	Avances	Avances sur effets étrangers	Obligations du Trésor	Billets émis	DÉPÔTS DU GOUVERNEMENT			Autres dépôts	Tous autres engagements	Total des engagements	Rapport de l'encaisse et des lingots à l'ensemble des engagements
	Monnaies d'or et lingots	Autres	Ensemble								Compte courant	Divers	Total				
1937 9 octobre	801	51	852	—	557	2,9	27,3	82	532	1.573	141	133	274	67	105	2.019	42,2
6 novembre ..	801	60	861	—	632	2,9	27,2	149	642	1.677	295	121	416	65	117	2.275	37,8
4 décembre ...	801	56	857	—	487	2,9	27,1	136	693	1.776	76	122	198	67	106	2.147	39,9
1938 8 janvier	801	25	826	—	454	2,9	27,1	26	1.150	1.859	233	101	334	105	130	2.428	34,0
5 février	801	24	825	—	470	2,9	27,2	30	1.170	1.849	326	113	439	82	121	2.491	33,1
5 mars	801	32	833	—	469	2,9	30,8	30	1.157	1.791	404	130	534	66	104	2.495	33,4
9 avril	801	35	836	—	452	2,9	30,7	30	1.043	1.762	269	110	379	107	114	2.362	35,4
7 mai	801	37	838	—	444	2,9	30,6	30	1.051	1.784	250	108	358	103	115	2.360	35,5
4 juin	801	49	850	—	441	2,9	30,8	30	1.127	1.837	201	119	320	127	136	2.420	35,1
9 juillet	801	47	848	—	434	2,9	30,4	23	1.090	1.871	131	139	270	113	136	2.390	35,5
6 août	501	46	547	300	486	2,9	32,1	23	1.141	1.965	179	157	336	70	147	2.518	21,7
10 septembre..	501	46	547	300	468	2,9	30,4	15	1.366	1.843	452	178	630	122	139	2.734	20,0
8 octobre	501	44	545	300	482	2,9	30,5	15	1.441	1.940	411	201	612	143	140	2.835	19,2
5 novembre ...	501	47	548	300	477	2,9	30,5	25	1.571	2.042	430	200	630	89	215	2.976	18,4

Taux d'escompte { actuel : 3,46 %, depuis le 11 mars 1938.
précédent : 3,285 %, depuis le 7 avril 1936.

III. — BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE.

SITUATION en milliers de francs suisses-or [unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)].

87

	Au 31 octobre 1938		Au 30 novembre 1938	
ACTIF.				
I. Or en lingots	29.303	5,0	33.969	5,7
II. Encaisse :				
A la banque et en compte courant dans d'autres banques	27.935	4,8	23.185	3,9
III. Fonds à vue placés à intérêts	14.434	2,5	19.782	3,3
IV. Portefeuille réescomptable :				
1° Effets de commerce et acceptations de banque	153.568	26,2	158.522	26,6
2° Bons du Trésor	47.497	8,1	60.942	10,2
	201.065		219.464	
V. Fonds à terme placés à intérêts :				
1° A 3 mois au maximum	51.974	8,9	50.110	
2° De 3 à 6 mois d'échéance	106	0,0	—	
	52.080		50.110	8,4
VI. Effets et placements divers :				
1° A 3 mois d'échéance au maximum				
a) Bons du Trésor	35.996	6,1	35.389	5,9
b) Placements divers	88.120	15,0	53.987	9,0
2° De 3 à 6 mois d'échéance				
a) Bons du Trésor	25.714	4,4	26.757	4,5
b) Placements divers	34.301	5,9	53.352	8,9
3° A plus de 6 mois d'échéance :				
a) Bons du Trésor	32.867	5,6	45.827	7,7
b) Placements divers	31.245	5,3	31.075	5,2
	248.243		246.367	
VII. Autres actifs :				
1° Garantie reçue de Banques centrales sur effets cédés	803	0,1	794	0,1
2° Autres postes	12.066	2,1	3.750	0,6
	12.869		4.544	
TOTAL ACTIF...	585.929	100,0	597.421	100,0

PASSIF.

I. Capital :				
Capital autorisé et émis : 200.000 actions de 2.500 francs suisses-or chacune.....	500.000		500.000	
Actions libérées de 25 %	125.000	21,3	125.000	20,9
II. Réserves :				
1° Fonds de réserve légale	4.688		4.688	
2° Fonds de réserve de dividendes	6.528		6.528	
3° Fonds de réserve générale	13.055		13.055	
	24.271	4,1	24.271	4,1
III. Engagements à long terme :				
1° Compte de Truste des annuités	152.850	26,1	152.850	25,6
2° Dépôt du gouvernement allemand	76.425	13,1	76.425	12,8
3° Dépôt du gouvernement français (Sarre)	813	0,1	798	0,1
4° Fonds de garantie du gouvernement français	24.799	4,2	24.336	4,1
	254.887		254.409	
IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :				
1° Banques centrales pour leur compte :				
a) De 3 à 6 mois d'échéance	—	—	3.613	0,6
b) A 3 mois au maximum	99.290	17,0	111.794	18,7
c) A vue	11.651	2,0	15.939	2,6
	110.941		131.346	
2° Banques centrales pour le compte d'autres déposants :				
A vue	2.196	0,4	1.766	0,3
3° Autres déposants :				
a) A 3 mois au maximum	33	0,0	33	—
b) A vue	6.321	1,1	5.821	1,0
	6.354		5.854	
V. Dépôts à vue (or)	9.347	1,6	9.380	1,6
VI. Postes divers :				
1° Garantie donnée sur effets de commerce cédés	1.412	0,2	1.423	0,2
2° Autres postes	51.521	8,8	43.972	7,4
	52.933		45.395	
TOTAL PASSIF...	585.929	100,0	597.421	100,0

NOTE. — L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de banques centrales et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux dont la Banque des Règlements Internationaux est le mandataire-trustee ou l'agent fiscal ne sont pas inclus dans ces situations.

TABLE DES MATIÈRES DES STATISTIQUES COURANTES.

	Tabl.		Tabl.
STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE DE LA BELGIQUE	1	II. — Indices des prix de détail et du coût de la vie	46
LE MARCHÉ DE L'ARGENT.		a) prix de détail en Belgique;	
I. — Taux d'escompte et de prêts	2	b) coût de la vie en Belgique;	
II. — Taux des certificats de Trésorerie et des bons à court terme	3	c) coût de la vie ou prix de détail à l'étranger.	
III. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne.....	4	III. — Prix de gros de produits industriels...	47
LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX.		IV. — Prix des produits agricoles	48
I. — Cours des métaux précieux à Londres..	9	LA PRODUCTION.	
II. — Cours des changes au comptant à la Bourse de Bruxelles.....	10	I. — Charbonnière et métallurgique.....	55
III. — Change à terme	11	II. — Productions diverses	56
a) change à 1 mois;		III. — La construction	57
b) change à 3 mois.		IV. — L'électricité	58
LE MARCHÉ DES CAPITAUX.		V. — Le gaz	59
I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14	LA CONSOMMATION.	
II. — Indice de la Bourse de Bruxelles.....	15	I. — Indices des ventes à la consommation.	65
III. — Rendement de fonds d'État belges et congolais	16	II. — Le tabac.....	66
IV. — Émissions de capitaux en Belgique et au Congo belge	17	III. — Les abatages	67
a) tableau rétrospectif;		LES TRANSPORTS.	
b) détail des émissions;		I. — Société nationale des Chemins de fer belges	70
c) groupement par importance du capital.		a) recettes et dépenses d'exploitation;	
V. — Recours des pouvoirs publics à l'emprunt	18	b) wagons fournis à l'industrie;	
VI. — Inscriptions hypothécaires	19	c) trafic :	
LE FINANCES PUBLIQUES.		1 ^o trafic général;	
I. — Rendement des impôts	25	2 ^o grosses marchandises :	
II. — Situation du Fonds d'Amortissement de la Dette Publique	26	A) ensemble du trafic;	
LE REVENUS ET L'ÉPARGNE.		B) service interne belge.	
I. — Rendement des sociétés anonymes belges	30	II. — Les ports	71
a) détail par industries;		a) Anvers;	
b) tableau rétrospectif.		b) Gand;	
II. — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	31	c) Bruges et Zeebrugge;	
a) dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne;		d) Grand-Bruxelles;	
b) versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite.		e) Ostende.	
III. — Indice trimestriel des salaires	32	LE COMMERCE EXTÉRIEUR.	
LE MOUVEMENT DES AFFAIRES.		I. — Classification adoptée par la Convention de Bruxelles.....	75
I. — Chambres de compensation	35	II. — Classification d'après le degré d'achèvement des produits	76
II. — Chèques postaux.....	36	LE CHOMAGE.	
III. — Demandes en autorisation d'établissements classés.....	37	I. — Tableau général	80
IV. — Effets impayés	38	II. — Tableau par provinces	81
V. — Faillites et homologations de concordats.	39	STATISTIQUES BANCAIRES.	
LE PRIX.		I. — Belgique et Congo belge.....	85
I. — Indices des prix de gros	45	a) Banque Nationale de Belgique;	
a) en Belgique;		b) Banque du Congo belge;	
b) à l'étranger.		c) Situations trimestrielles des banques belges :	
		1 ^o publiées par la Commission bancaire;	
		2 ^o publiées par la Banque Nationale.	
		II. — Banques d'émission étrangères.....	86
		a) Taux d'escompte;	
		b) Situations Banque de France;	
		c) » Bank of England;	
		d) » Nederlandsche Bank;	
		e) » Banque Nat. Suisse;	
		f) » Reichsbank;	
		g) » Federal Reserve Banks;	
		h) » Sveriges Riksbank;	
		i) » Banque du Japon.	
		III. — Banque des Règlements Internationaux.	87

Prix de l'abonnement annuel : Belgique, 100 francs.
Etranger, 120 francs.

Prix du numéro ordinaire : Belgique, 7,50 francs.
Etranger, 9 francs.

Prix du numéro spécial consacré à l'examen de la situation économique du pays
pendant l'année antérieure : Belgique, 20 francs.
Etranger, 25 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de
Belgique.

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition
française ou flamande.



Anciens Etabl. d'Imprimerie
TH. DEWARICHET
J., M., G. et L. Dewarichet
Frères et Sœurs,
Société en nom collectif
Rue du Bois-Sauvage, 16
— BRUXELLES —

16591